

2021

Rapport
annuel



En bref

Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada. Nous sommes l'une des six banques d'importance systémique au Canada et l'une des banques les plus rentables à l'échelle mondiale selon le rendement des capitaux propres.

Nous exerçons nos activités dans trois secteurs au Canada : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés financiers. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance de nos activités domestiques.

Nous sommes une institution bancaire de premier plan au Québec, notre principale place d'affaires, ainsi qu'un chef de file dans des activités ciblées à l'échelle canadienne.

Nous visons l'atteinte des normes les plus rigoureuses en matière de responsabilité sociale tout en créant de la valeur pour nos actionnaires. Nous sommes fiers d'être reconnus à titre d'employeur de choix ainsi que pour la promotion de la diversité et de l'inclusion.

Notre siège social est établi à Montréal et nos titres sont négociés à la Bourse de Toronto (TSX : NA).

2,7 millions Clients⁽¹⁾

26 920 Employés⁽²⁾

652 G\$ Actifs sous administration

356 G\$ Actif total

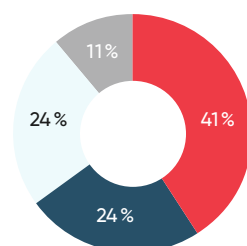
8 927 M\$ Revenu total

3 177 M\$ Résultat net

34,6 G\$ Capitalisation boursière

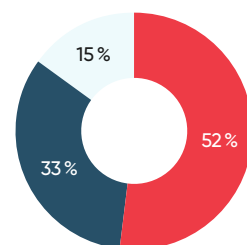
Table des matières

- 3 Message du président et chef de la direction
- 5 Membres du bureau de la présidence
- 6 Message du président du conseil d'administration
- 8 Membres du conseil d'administration
- 9 Notre mission commune
- 10 Environnement, social et gouvernance (ESG)
- 13 Divulgence d'information sur les risques
- 15 Rapport de gestion
- 127 États financiers consolidés audités
- 230 Données relatives aux exercices antérieurs
- 232 Renseignements à l'intention des actionnaires



Revenus par secteur d'exploitation en 2021⁽³⁾

- Particuliers et Entreprises
- Gestion de patrimoine
- Marchés financiers
- Financement spécialisé aux États-Unis et International



Répartition géographique du revenu total en 2021⁽³⁾

- Province de Québec
- Autres provinces canadiennes
- Hors-Canada

(1) Clients du secteur des Particuliers et Entreprises

(2) Au niveau mondial

(3) En équivalent imposable et excluant la rubrique *Autres*. Consulter la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Investir dans la Banque Nationale

Nos piliers

Notre culture

- › Culture entrepreneuriale
- › Agilité éprouvée
- › Collaboration
- › Diversité et inclusion

Notre position stratégique

- › Une banque canadienne avec un leadership au Québec
- › Un positionnement distinctif dans les Marchés financiers et en Gestion de patrimoine
- › Une stratégie nichée à l'extérieur du Canada

Notre approche disciplinée

- › Forte culture de gestion des risques
- › Gestion des coûts disciplinée
- › Niveaux de fonds propres élevés
- › Solide gouvernance ESG

Notre performance cette année

Rendement des capitaux propres supérieur ⁽¹⁾

20,7 %

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽²⁾ pour 2021

Forte croissance du résultat

20,5 % | 12,3 % ⁽³⁾

Croissance du résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts (2020–2021)

Niveau de fonds propres élevé

12,4 %

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) ⁽⁴⁾ au 31 octobre 2021

Rendement total pour les actionnaires élevé ⁽²⁾

TCAC pour les périodes terminées le 31 octobre 2021 ^{(2) (5)}

	Rang ⁽⁶⁾	Banque Nationale	Banques canadiennes ⁽⁶⁾	TSX
1 an	# 2	66 %	58 %	39 %
3 ans	# 1	25 %	14 %	15 %
5 ans	# 1	21 %	12 %	11 %
10 ans	# 1	16 %	13 %	9 %

(1) Selon le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires publié par les banques canadiennes, incluant la Banque de Montréal, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et la Banque Toronto-Dominion (« les Banques canadiennes »).

(2) Consulter la section « Glossaire » aux pages 123 à 126 pour la composition des mesures financières supplémentaires.

(3) En équivalent impossible et excluant les éléments particuliers. Consulter la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(4) Consulter la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21 pour le détail des mesures de gestion du capital.

(5) Taux de croissance annuel composé. Source Nasdaq IR Insight via Factset.

(6) Parmi les Banques canadiennes, tel que défini ci-dessus.

Aperçu financier

Objectifs à moyen terme et résultats

	Objectifs à moyen terme	Résultats 2021	Résultats 2020
Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	5–10 %	48,2 %	(4,7) %
Rendement des capitaux propres excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	15–20 %	20,8 %	15,8 %
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	40–50 %	31,3 %	46,6 %
Ratio des fonds propres CET1 ⁽³⁾	> 11,00 %	12,4 %	11,8 %
Ratio de levier ⁽³⁾	> 3,75 %	4,4 %	4,4 %

Faits saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2021	2020
Résultats d'exploitation		
Revenu total	8 927	7 927
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382
Résultat net	3 177	2 083
Résultat dilué par action	8,96 \$	5,70 \$
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾	20,7 %	14,9 %
Ratio de versement des dividendes ⁽⁴⁾	31,4 %	49,6 %
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾		
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	9 116	8 216
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	4 272	3 803
Résultat net excluant les éléments particuliers	3 184	2 216
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	8,98 \$	6,06 \$
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	53,1 %	53,7 %
Dividendes déclarés	2,84 \$	2,84 \$
Actif total	355 795	331 625

(1) Consulter la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21 pour le détail des mesures financières non conformes aux PCGR.

(2) Consulter les sections « Mode de présentation » et « Glossaire » aux pages 18 à 21 et 123 à 126, respectivement, pour le détail des ratios non conformes aux PCGR.

(3) Consulter la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21 pour le détail des mesures de gestion du capital.

(4) Consulter la section « Glossaire » aux pages 123 à 126 pour la composition des mesures financières supplémentaires.

Message du président et chef de la direction

Bien que l'année qui vient de s'écouler ait à nouveau été marquée par l'incertitude liée à la pandémie ainsi que par certains aspects complexes du marché, nous avons néanmoins observé des améliorations encourageantes au Canada tant du point de vue de la santé publique que de l'économie. Dans ce contexte toujours en évolution, le soutien de la Banque à ses employés, à ses clients et à ses communautés demeure inébranlable, guidé par notre mission – prioriser « l'humain d'abord ».

La Banque a enregistré une performance financière exceptionnelle en 2021, grâce aux choix stratégiques que nous avons faits, à la solidité et à l'adaptabilité de notre franchise, et à la diversification de nos revenus.

Notre culture d'agilité et de collaboration est demeurée un véritable avantage concurrentiel pour la Banque, de même que le pilier de la constance de notre performance.

En 2021, la Banque a affiché une excellente croissance de ses revenus et de son résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts, par rapport à l'exercice précédent, grâce à l'essor continu de tous ses secteurs d'exploitation. Elle a généré une forte croissance organique et un rendement des capitaux propres parmi les meilleurs de l'industrie, tout en maintenant des niveaux de fonds propres élevés et des provisions pour pertes de crédit prudentes. Elle s'est aussi démarquée par son rendement total pour les actionnaires pour les périodes de trois, cinq, dix et vingt ans.

Les bons résultats de la Banque depuis le début de la pandémie prouvent que nous avons suivi les bonnes stratégies concernant le mixte d'affaires, l'allocation du capital et la gestion des risques au cours des dernières années. Ces stratégies continueront à guider notre approche et nos décisions dans l'avenir.

Des piliers solides pour une croissance durable

En tant que banque canadienne avec une franchise de premier plan au Québec, nous faisons partie de l'une des économies les plus diversifiées et les plus saines structurellement en Amérique du Nord. Nous sommes donc un partenaire de choix de longue date pour les services bancaires aux particuliers et aux entreprises dans la province, et nous sommes bien positionnés pour continuer à tirer parti de la solidité de l'économie québécoise.

Le client est, et doit être, au cœur de tout ce que nous faisons. Notre transformation numérique se poursuit et nous voulons continuer à optimiser nos processus et à améliorer l'expérience client. Cet engagement, qui s'appuie sur la profondeur de nos relations et la qualité de nos conseils, demeure essentiel pour atteindre notre objectif qui est de fournir aux clients canadiens une expérience incomparable.

Notre secteur de Gestion de patrimoine est un chef de file bien établi dans certains créneaux de marché; il jouit d'un positionnement très différencié, génère une croissance organique à faible intensité de capital et enregistre un rendement des capitaux propres élevé. Il représente un important levier de croissance à long terme pour la Banque.

Notre secteur des Marchés financiers est une franchise à rendement élevé, ciblée et agile. C'est un pilier important, car il nous procure de la résilience et diversifie nos revenus. Notre objectif est de continuer à investir afin de consolider nos positions de chef de file et de poursuivre notre croissance dans certains marchés.

Dans l'ensemble de la Banque, nous continuerons à tirer parti des modèles collaboratifs déjà déployés afin de stimuler davantage les occasions de croissance entre nos secteurs. Nous nous attendons à ce que les placements et l'épargne deviennent de plus en plus des produits d'ancrage à mesure que nous créons des synergies au sein de la franchise, avec le client toujours au cœur de nos décisions.

À l'extérieur du Canada, notre stratégie se traduit par une forte croissance organique et des rendements élevés. Credigy est un chef de file du crédit à la consommation dans certains créneaux aux États-Unis, et ABA Bank est une banque florissante au Cambodge. Credigy comme ABA Bank sont bien positionnées pour continuer à générer une croissance des revenus attrayante à long terme.

Créer des impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs

Tout au long de la pandémie, la Banque a continué à gérer proactivement les risques et les occasions liés aux facteurs ESG – du développement des talents jusqu'à l'élaboration de notre plan d'action pour la neutralité carbone d'ici 2050, en passant par le bien-être des employés, l'inclusion et la diversité et la réduction de nos impacts environnementaux. Notre objectif est de contribuer à la création d'une économie plus verte, à une expérience employé stimulante et, ultimement, à la croissance durable de la Banque.

Notre équipe de direction et nos 26 000 employés ont créé des impacts économiques, sociaux et environnementaux positifs en 2021, en contribuant non seulement à la réussite à long terme de la Banque, mais aussi à un avenir plus durable pour toutes nos parties prenantes.

Message du président et chef de la direction (suite)

La poursuite de nos engagements ESG, qui sont intégrés à tous les niveaux de notre organisation et qui sont gérés selon un solide cadre de gouvernance, présente des occasions comme des défis. Nous nous fixons des objectifs concrets et ambitieux – comme l'illustrent les nouveaux engagements que nous avons pris en 2021 – tout en restant transparents et en communiquant régulièrement nos progrès.

Bâtir l'avenir sur nos forces

Forts de nos excellents résultats en 2021, nous regardons vers l'avenir avec un optimisme prudent et une grande confiance dans nos solides fondations : notre culture, notre positionnement stratégique, notre discipline en matière de gestion du capital, de nos risques et de nos coûts, et notre engagement à optimiser la performance.

La Banque est bien positionnée en ce début de nouveau cycle économique pour continuer à dégager, à long terme, des rendements solides pour ses actionnaires. Nous regardons vers l'avenir instruits et prêts à nous adapter aux défis et aux occasions qui se présenteront.

Afin d'assurer la réussite du prochain chapitre de notre histoire, nous miserons sur notre culture d'agilité et de collaboration tout en nous assurant de la renforcer davantage afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents dans un marché du travail concurrentiel et pour nous adapter à l'évolution des besoins de la main-d'œuvre. Parallèlement à notre croissance, nous devons soutenir et représenter les communautés où nous sommes présents, et nous devons continuer d'agir pour la transition à une économie carboneutre.

En conclusion, nous remercions le conseil d'administration pour son intendance à l'égard de la Banque, de même que les membres du bureau de la présidence pour leur leadership et leur rôle important d'ambassadeurs de notre culture, de notre mission et de nos valeurs. Nous avons une équipe de direction exemplaire qui peut s'appuyer sur des équipes remarquables, ce qui nous a permis d'effectuer une transition harmonieuse au niveau du chef de la direction à la fin de l'exercice 2021.

Au nom du bureau de la présidence, et tout spécialement de la part de notre ancien chef de la direction qui aura été à la barre de la Banque pendant près de 15 ans, nous souhaitons remercier sincèrement nos employés dévoués pour leur engagement. Nous souhaitons remercier également nos clients, qui nous ont choisis comme partenaires, et nos actionnaires, pour leur soutien continu.



Laurent Ferreira
Président et chef
de la direction



Louis Vachon
Ancien président et
chef de la direction



Membres du bureau de la présidence

Laurent Ferreira

Président et chef de la direction

Stéphane Achard

Premier vice-président
à la direction,
Entreprises et Assurances

Lucie Blanchet

Première vice-présidente
à la direction,
Particuliers et Expérience client

William Bonnell

Premier vice-président
à la direction,
Gestion des risques

Martin Gagnon

Premier vice-président
à la direction,
Gestion de Patrimoine;
Coprésident et cochef de la direction,
Financière Banque Nationale

Nathalie Généreux

Première vice-présidente
à la direction,
Opérations

Denis Girouard

Premier vice-président
à la direction et chef,
Marchés financiers

Brigitte Hébert

Première vice-présidente
à la direction,
Expérience employé

Julie Lévesque

Première vice-présidente
à la direction,
Technologie de l'information

Ghislain Parent

Chef des finances et premier
vice-président à la direction,
Finances

Message du président du conseil d'administration

Tout au long de l'exercice 2021, dans un contexte marqué par la poursuite de la pandémie, la Banque a continué de mettre le bien-être de ses employés et de ses clients au cœur de ses préoccupations. Le Conseil est fier de la compassion dont la Banque a fait preuve, fidèle à son engagement envers notre mission – prioriser « l'humain d'abord ».

Le Conseil est également fier de la performance exceptionnelle de notre franchise cette année. Les résultats de la Banque reflètent les excellents choix stratégiques qui ont été faits au fil des ans et l'enracinement d'une solide culture d'agilité.

Tout en continuant à offrir son soutien à la haute direction dans un environnement complexe, le Conseil est allé de l'avant avec ses principales priorités à long terme dans un secteur en forte mutation. Parmi les thèmes prioritaires de 2021, mentionnons la planification de la relève, la surveillance des principaux risques, la culture et le perfectionnement des talents, la technologie, les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et la planification stratégique.

La relève du chef de la direction

À bien des égards, 2021 a été une année de transition, car le Conseil a achevé son processus rigoureux de relève, qui s'est échelonné sur plusieurs années, pour sélectionner le nouveau chef de la direction de la Banque. Louis Vachon, qui occupait ce poste depuis 2007, a annoncé son intention de se retirer à la fin d'octobre 2021, et le Conseil a nommé Laurent Ferreira pour lui succéder.

Durant son mandat de près de 15 ans à titre de chef de la direction, la Banque a fait des progrès remarquables sur le plan des finances et de la culture. M. Vachon a contribué à bâtir une Banque solide, diversifiée et agile qui a connu une croissance soutenue au Canada et à l'étranger. Le Conseil reconnaît sa contribution inestimable pendant toutes ces années et tient à le remercier pour le legs précieux qu'il nous laisse.

Le Conseil se réjouit de pouvoir compter sur Laurent Ferreira pour écrire le prochain chapitre de l'histoire de la Banque. Laurent possède une solide expérience en matière de leadership stratégique et une compréhension approfondie de la Banque, du secteur bancaire, des marchés mondiaux et de la gestion des risques. Il a non seulement joué un rôle crucial dans le processus pluriannuel de transformation et d'évolution culturelle de la Banque, mais il a aussi dirigé l'élaboration de notre nouveau plan stratégique triennal. Le Conseil a pleinement confiance en la capacité de l'équipe de direction à maintenir la Banque sur la voie du succès, avec Laurent à la barre.

Cultiver nos talents et notre culture

Le Conseil maintient son engagement en matière de développement des talents et de planification de la relève dans toutes les fonctions de la Banque. Pour nos bureaux administratifs comme pour nos succursales, nous devons attirer et retenir des talents de plus en plus mobiles dans un marché de l'emploi où la concurrence est forte. Le Conseil continue de travailler étroitement avec la direction pour veiller à ce que la Banque mette en place les stratégies et les outils adaptés à un monde post-pandémie.

Nous devons également développer notre culture d'adaptabilité afin de maintenir un milieu de travail dynamique dans lequel les employés peuvent s'épanouir. En 2021, la Banque a publié son premier cahier sur l'inclusion et la diversité décrivant sa stratégie sur trois ans, ses domaines d'intervention, ses partenariats et ses indicateurs de performance. Le Conseil continue de suivre activement les progrès de la Banque sur ces plans et de soutenir la direction dans ses efforts visant à demeurer un employeur de choix et à promouvoir notre culture comme notre principal avantage concurrentiel.

Nos engagements envers le climat

La stratégie de la Banque en matière d'ESG, y compris ses efforts pour gérer les risques et les occasions liés au climat, fait partie de ses priorités. La Banque a adopté plusieurs mesures pour renforcer ses engagements envers le climat au cours des dernières années, notamment en appuyant les Principes bancaires responsables de l'ONU, en harmonisant les informations qu'elle présente avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), en investissant de manière responsable et, plus récemment, en établissant des cibles ambitieuses de réduction des gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris.

Message du président du conseil d'administration (suite)

Au cours de la dernière année, la Banque a pris d'autres mesures significatives, comme la publication de son deuxième rapport GIFCC et son adhésion au *Partnership for Carbon Accounting Financials*, un partenariat mondial d'institutions financières ayant pour but d'élaborer une approche commune pour évaluer et communiquer les émissions de GES associées aux prêts aux clients et aux investissements. À la fin de 2021, la Banque s'est jointe à l'alliance bancaire Net Zéro, une initiative sectorielle mondiale visant à accélérer les efforts de lutte contre les changements climatiques.

L'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 compte tenu de nos portefeuilles de prêts aux clients et de nos investissements demeure l'un des principaux défis auxquels notre secteur fait face, et nous nous engageons à le relever. Nous continuons à travailler activement à l'établissement d'indicateurs et de cibles intermédiaires basés sur des données scientifiques, une étape cruciale dans l'élaboration de notre feuille de route vers la carboneutralité.

Le renouvellement du Conseil

En 2021, Raymond Bachand a terminé son mandat après avoir siégé pendant sept ans au conseil d'administration, et nous tenons à le remercier sincèrement pour ses nombreuses contributions. Sa vaste expérience, en particulier au sein d'importants ministères, nous a grandement aidés depuis 2014. Nous avons fait appel à Macky Tall pour le remplacer, et nous sommes ravis de pouvoir compter sur lui. Associé et président du groupe Infrastructures de The Carlyle Group depuis septembre 2021, il a auparavant occupé des postes de direction pendant 16 ans à la Caisse de dépôt et placement du Québec. M. Tall possède une vaste expérience en finance, en gestion des risques d'exploitation et en développement durable. Dans le cadre de notre processus de relève du chef de la direction, Laurent Ferreira s'est également joint au Conseil en 2021, en prévision de la retraite de Louis Vachon.

Prêts pour l'avenir

En tant que président du Conseil, je suis extrêmement fier de la façon dont la Banque s'est adaptée à une pandémie qui se prolonge. Nous n'avons fait aucun compromis sur notre capacité à témoigner de la compassion, tout en tirant parti de nos forces pour offrir une performance financière exceptionnelle, et nous sommes allés de l'avant avec nos principales priorités afin d'assurer notre réussite à long terme.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le dévouement et la passion de nos employés et la solidité de notre équipe de direction et pour cela, je tiens à les remercier. Je souhaite aussi réitérer l'engagement du Conseil envers nos employés, nos clients, nos communautés et nos actionnaires, ainsi que notre engagement à offrir une valeur à long terme à toutes nos parties prenantes.

Les fondations solides de la Banque sont un gage de sa résilience. Nous envisageons l'avenir avec confiance et optimisme sous une nouvelle direction grâce à une équipe gagnante et une culture d'excellence. Quels que soient les défis qui pourraient se présenter, nous sommes prêts pour l'avenir.



Jean Houde

Président du conseil d'administration

Pour de plus amples renseignements concernant la gouvernance de la Banque, se reporter à l'Énoncé des pratiques de gouvernance, disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Membres du conseil d'administration

Jean Houde

Québec (Québec) Canada
Président du conseil
d'administration,
Banque Nationale du Canada et
administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
mars 2011*

Manon Brouillette

New York (New York) États-Unis
Cheffe de l'exploitation et vice-
présidente directrice générale,
division consommateur, Verizon
Consumer Group
*Administratrice depuis
avril 2020*

Karen Kinsley

Ottawa (Ontario) Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
décembre 2014*

Andrée Savoie

Dieppe (Nouveau-Brunswick)
Canada
Présidente et présidente
du conseil d'administration,
Acadian Properties Ltd.
*Administratrice depuis
avril 2015*

Maryse Bertrand

Westmount (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
avril 2012*

Yvon Charest

Québec (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
avril 2020*

Rebecca McKillican

Oakville (Ontario) Canada
Chef de la direction,
McKesson Canada
*Administratrice depuis
octobre 2017*

Macky Tall

Indianapolis (Floride) États-Unis
Président, groupe Infrastructures,
The Carlyle Group Inc.
*Administrateur depuis
avril 2021*

Pierre Blouin

Montréal (Québec) Canada
Administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
septembre 2016*

Patricia Curadeau-Grou

Montréal (Québec) Canada
Administratrice de sociétés
*Administratrice depuis
avril 2019*

Robert Paré

Westmount (Québec) Canada
Conseiller stratégique,
Fasken Martineau DuMoulin
S.E.N.C.R.L., s.r.l et
administrateur de sociétés
*Administrateur depuis
avril 2018*

Pierre Thabet

St-Georges (Québec) Canada
Président, Boa-Franc inc.
*Administrateur depuis
mars 2011*

Pierre Boivin

Montréal (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Claridge inc.
*Administrateur depuis
avril 2013*

Laurent Ferreira

Westmount (Québec) Canada
Président et chef de la direction,
Banque Nationale du Canada
*Administrateur depuis
février 2021*

Lino A. Saputo

Montréal (Québec) Canada
Chef de la direction et président
du conseil d'administration,
Saputo inc.
*Administrateur depuis
avril 2012*

Comités du Conseil

Comité d'audit

Karen Kinsley (*présidente*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Andrée Savoie
Pierre Thabet

Comité de gestion des risques

Pierre Thabet (*président*)
Yvon Charest
Patricia Curadeau-Grou
Karen Kinsley
Lino A. Saputo
Macky Tall

Sous-comité de technologie

Pierre Blouin (*président*)
Patricia Curadeau-Grou
Rebecca McKillican

Comité de ressources humaines

Pierre Boivin (*président*)
Maryse Bertrand
Pierre Blouin
Yvon Charest
Rebecca McKillican
Robert Paré

Comité de révision et de gouvernance

Yvon Charest (*président*)
Patricia Curadeau-Grou
Jean Houde
Robert Paré
Andrée Savoie

NOTRE MISSION COMMUNE

Nous existons pour avoir un **IMPACT POSITIF** dans la vie des gens.

En bâtissant ***des relations à long terme*** avec nos clients, nos employés et la communauté.

L'humain d'abord.

Pourquoi une mission commune ?

Notre mission commune s'inscrit dans la continuité de nos efforts pour demeurer un moteur du développement économique et social prépondérant. Elle est la réponse à un besoin collectif de faire évoluer les habitudes bancaires vers une mission humaine qui nous permettra d'atteindre nos objectifs et de mieux collaborer avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Comment se traduit concrètement notre mission commune ?

- › Par les expériences que nous voulons faire vivre à nos clients, à nos employés et à la communauté.
- › Par nos comportements qui reflètent nos valeurs : complicité, pouvoir d'agir et agilité.
- › Par la manière dont les employés travaillent ensemble afin d'augmenter la satisfaction de nos clients, l'engagement des employés et notre implication dans la communauté.
- › Par les initiatives que nous priorisons pour avoir un impact positif.



L'appui au **développement durable** fait partie intégrante de notre mission commune.

Nous intégrons les questions **environnementales, sociales** et de **gouvernance** (ESG) dans nos décisions d'affaires et opérationnelles.



Nos engagements ESG

En 2021, la Banque a annoncé son engagement aux initiatives suivantes :

- › Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (*Partnership for Carbon Accounting Financials*) : la Banque a joint un groupe mondial d'institutions qui travaillent ensemble afin d'élaborer des méthodes d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui proviennent de leurs activités de prêt et d'investissement.
- › Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance*) des Nations Unies : la Banque a joint l'alliance mondiale qui soutient les efforts des banques dans la lutte contre les changements climatiques en harmonisant les activités de financement avec l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

La Banque appuie le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) du Conseil de stabilité financière. En 2021, elle a divulgué un nouveau rapport faisant état des différentes questions abordées par ce groupe. De plus, la Banque travaille en collaboration avec des partenaires de l'industrie au développement d'une approche de divulgation pertinente.

La Banque a également poursuivi ses engagements auprès des initiatives mondiales suivantes :

- › Principes bancaires responsables de l'Organisation des Nations Unies (ONU)
- › Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI)
- › Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU
- › Principes d'autonomisation des femmes de l'ONU
- › Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises de l'ONU pour lutter contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI)

La Banque s'engage à avoir un impact positif dans la vie des gens.

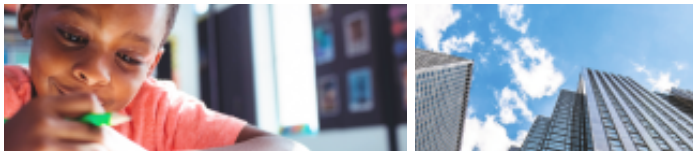
Nos principes ESG démontrent l'importance que nous accordons au développement durable et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société.

ENVIRONNEMENT	SOCIAL	GOVERNANCE
 Nous travaillons au développement d'une économie verte	 Nous enrichissons les communautés	 Nous gouvernons selon les plus hautes normes
1. Nous considérons la lutte contre les changements climatiques dans notre action économique et communautaire 2. Nous accompagnons et conseillons nos clients dans leur transition énergétique 3. Nous gérons et réduisons notre empreinte environnementale dans l'ensemble de nos secteurs d'activité	4. Nous maximisons le potentiel des individus et de la collectivité 5. Nous faisons la promotion de l'inclusion et de la diversité 6. Nous favorisons l'entrepreneuriat, la littératie financière, la philanthropie et le soutien à la santé et à l'éducation	7. Nous mettons de l'avant une culture d'éthique forte, de saines pratiques de gouvernance et une gestion rigoureuse des risques 8. Nous gérons selon des pratiques commerciales responsables 9. Nous assurons la pérennité de l'institution

Principaux objectifs de développement durable de l'ONU couverts par nos principes

Nos accomplissements ESG



Environnement

Nous travaillons au développement d'une économie verte

- › Établissement d'un objectif zéro émission nette de GES avec des objectifs intermédiaires d'ici 2050 pour nos propres activités d'exploitation ainsi que pour nos activités de financement, ce qui est aligné avec l'objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.
- › Protection de l'Arctique et position sur le charbon: officialisation de la pratique actuelle de la Banque de ne pas offrir ou de consentir de nouveaux services aux fins de l'exploration, de l'exploitation ou de la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique. La Banque a également officialisé sa pratique de ne pas financer les nouvelles activités d'extraction ou de traitement du charbon à des fins thermiques.
- › Processus OP4+ de Banque Nationale Investissements: 98% des actifs sous gestion respectent les Principes pour l'investissement responsable de l'ONU.

Pour en savoir plus: bnc.ca

Social

Nous enrichissons les communautés

La Banque a poursuivi plusieurs initiatives lancées en 2020 pour soutenir ses employés et venir en aide aux clients et communautés durement touchés par les impacts de la pandémie de COVID-19 à travers le pays.

Promouvoir l'inclusion et la diversité

- › Publication d'un premier cahier entièrement consacré à l'inclusion et à la diversité intitulé « *Entreprendre un avenir plus inclusif* maintenant ».
- › La Banque accède pour une 3^e année consécutive à l'indice d'égalité des sexes de Bloomberg.
- › Participation à plusieurs initiatives visant au soutien actif accordé aux femmes, aux communautés culturelles, à la communauté LGBTQ+, aux personnes en situation de handicap et aux Autochtones.

S'engager dans la communauté

- › Contributions de plus de 6 M\$ annoncées pour soutenir des programmes en santé et entraide communautaire.
- › Soutien de plus de 3 M\$ accordé pour accroître le maillage entre le secteur de l'éducation et le monde entrepreneurial.
- › Comme à chaque année, des millions de dollars versés à la collectivité sous forme de dons, de commandites, de collectes de fonds et des centaines d'organismes soutenus au pays.

Gouvernance

Nous gouvernons selon les plus hautes normes

- › Divulcation d'un deuxième Rapport sur les avancées environnementales, sociales et de gouvernance.
- › Les mandats de tous les comités du conseil d'administration incluent des responsabilités en lien avec les principes ESG.
- › Planification de la relève des administrateurs en fonction de la politique de diversité au conseil d'administration (genres, âges, groupes désignés, orientations sexuelles, groupes ethnoculturels et origines géographiques).
- › Planification de la relève de la haute direction incluant celle du président et chef de la direction.

Divulgence d'information sur les risques

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail en 2012, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectifs de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques, d'émettre des recommandations pour améliorer la communication de l'information et d'identifier les meilleures pratiques en matière de communication de l'information des grandes institutions financières. Le groupe EDTF a publié un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, dans lequel 32 recommandations ont été formulées. La Banque met tout en œuvre pour s'assurer de respecter globalement ces recommandations et poursuit l'amélioration de sa communication de l'information afin de s'aligner sur les pratiques exemplaires, et ce, de façon continue. La communication de l'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

	Rapport annuel	Pages
		Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ⁽¹⁾
Général		
1 Localisation de la divulgation concernant les risques	13	
Rapport de gestion	59 à 107, 119, 121 et 122	
États financiers consolidés	Notes 1, 7, 16, 23 et 29	
Informations financières complémentaires		20 à 30 ⁽²⁾
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3		5 à 52
2 Terminologie relative aux risques et mesures de risque	69 à 107	
3 Risques principaux et risques émergents	16 à 18, 26 et 73 à 78	
4 Principaux nouveaux ratios réglementaires	60 à 63, 94 et 98 à 101	
Gouvernance et gestion des risques		
5 Structure, processus et principales fonctions de gestion des risques	69 à 88, 94 à 96 et 101	
6 Culture de gestion des risques	69 et 70	
7 Principaux risques par secteur d'exploitation, gestion des risques et appétit pour le risque	68 à 70, 73 et 74	
8 Tests de tension	59, 70, 82, 92, 93 et 96	
Adéquation des fonds propres et actif pondéré en fonction des risques		
9 Exigences minimales des fonds propres en vertu du Pilier 1	60 à 63	
10 Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire		7 à 13, 16 et 17
11 Évolution des fonds propres réglementaires	66	
12 Planification en matière de capital	59 à 68	
13 Actif pondéré en fonction des risques par secteur d'exploitation et par type de risque	68	6
14 Exigences des fonds propres par risque et par méthode de calcul de l'actif pondéré en fonction des risques	78 à 82	6
15 Risque de crédit lié au portefeuille bancaire		6
16 Évolution de l'actif pondéré en fonction des risques par type de risque	67	6
17 Évaluation de la performance du modèle de risque de crédit	73, 79 à 82 et 87	35
Liquidité		
18 Gestion de la liquidité et composantes de la réserve de liquidité	94 à 101	
Financement		
19 Sommaire des actifs grevés et non grevés	97 et 98	
20 Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan	221 à 225	
21 Stratégie de financement et sources de financement	101 à 103	
Risque de marché		
22 Lien entre les mesures de risque de marché et le bilan	89 et 90	
23 Facteurs de risque de marché	87 à 93, 210 et 211	
24 VaR : hypothèses, limites et processus de validation	91	
25 Tests de tension, VaR en période de tension et tests de validité rétroactifs	87 à 93	
Risque de crédit		
26 Expositions au risque de crédit	86 et 172 à 183	18 à 44 et 20 à 28 ⁽²⁾
27 Politiques d'identification des prêts dépréciés	83, 84, 146 et 147	
28 Évolution des prêts dépréciés et provisions pour pertes sur créances	119, 121, 122 et 172 à 183	25 à 27 ⁽²⁾
29 Risque de contrepartie lié aux transactions d'instruments financiers dérivés	83 à 85 et 190 à 193	37 à 44, 29 ⁽²⁾ et 30 ⁽²⁾
30 Mesures d'atténuation du risque de crédit	81 à 84 et 169	20, 24 et 42 à 52
Autres risques		
31 Autres risques : gouvernance, mesure et gestion	77, 78 et 103 à 107	
32 Événements liés aux risques connus publiquement	16 à 18, 26, 103 et 104	

(1) Quatrième trimestre 2021.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Quatrième trimestre 2021 ».

Rapport de gestion

Daté du 30 novembre 2021

Le Rapport de gestion qui suit présente l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque Nationale du Canada (la Banque). Cette analyse a été préparée conformément aux exigences prévues au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Elle est basée sur les états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (les états financiers consolidés) préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), sauf indication contraire. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ce Rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés et les notes y afférant pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars canadiens. On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque, y compris la notice annuelle, sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Les informations sur le site Internet de la Banque mentionnées dans le présent document ne sont pas et ne doivent pas être considérées comme incorporées par référence dans le Rapport annuel 2021, le Rapport de gestion, ou les états financiers consolidés.

Pandémie de COVID-19	16	Information financière trimestrielle	52
Mode de présentation de l'information	18	Analyse du bilan consolidé	53
Communication de l'information financière	22	Titrisation et arrangements hors bilan	57
Vue d'ensemble	23	Gestion du capital	59
Analyse financière	27	Gestion des risques	69
Analyse sectorielle	30	Principales méthodes et estimations comptables	108
Particuliers et Entreprises	31	Modifications futures de méthodes comptables	113
Gestion de patrimoine	36	Données financières supplémentaires	114
Marchés financiers	41	Glossaire	123
Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)	46		
Autres	51		

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque fait des déclarations prospectives écrites, notamment celles contenues dans le présent document, ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et dans d'autres communications. Il arrive aussi que des représentants de la Banque fassent des déclarations prospectives verbales auprès des analystes, des investisseurs, des médias et d'autres parties prenantes. Ces déclarations sont faites conformément à la législation en valeurs mobilières applicable au Canada et aux États-Unis. Les déclarations prospectives figurant dans le présent document peuvent comprendre, entre autres, des déclarations à l'égard de l'économie – notamment les économies canadienne et américaine –, de l'évolution des marchés, des objectifs, des perspectives et des priorités de la Banque pour les exercices 2022 et suivants, de ses stratégies et des mesures qu'elle prendra pour les réaliser, des attentes quant à la situation financière de la Banque, du cadre réglementaire dans lequel elle évolue, de l'incidence de la pandémie de COVID-19 et de la manière dont elle y fera face et de certains risques auxquels la Banque est confrontée. Ces déclarations prospectives sont habituellement marquées par l'emploi de verbes ou d'expressions verbales comme « prévoir », « croire », « estimer », « projeter », « planifier », « s'attendre à », « avoir l'intention de », par l'emploi de la forme future ou conditionnelle, notamment des verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir », et par l'emploi d'autres termes ou expressions similaires. Ces déclarations prospectives visent à aider les porteurs de titres de la Banque à comprendre la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque aux dates indiquées et pour les périodes alors terminées, ainsi que la vision, les objectifs stratégiques et les cibles de performance financière de la Banque, et peuvent ne pas conduire à d'autres fins.

En raison de leur nature même, ces déclarations prospectives supposent l'élaboration d'hypothèses et elles comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Les hypothèses qui ont trait à la performance des économies du Canada et des États-Unis en 2022, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et à leur incidence sur les activités de la Banque figurent parmi les principaux facteurs pris en considération au moment de déterminer les priorités et les objectifs stratégiques de la Banque, notamment en ce qui a trait aux provisions pour pertes de crédit. Au moment d'établir ses attentes quant à la conjoncture économique en général et dans le secteur des services financiers en particulier, la Banque s'appuie surtout sur les données économiques historiques fournies par les gouvernements du Canada, des États-Unis et de certains autres pays où la Banque exerce des activités, de même que leurs organismes.

Il est fort possible que les prévisions, projections, attentes ou conclusions expresses ou implicites de la Banque ne se révèlent pas exactes, que ses hypothèses ne soient pas confirmées et que sa vision, ses objectifs stratégiques et ses cibles de performance financières ne soient pas réalisés. La Banque recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, étant donné que divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque, notamment les répercussions liées à la pandémie de COVID-19, pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des attentes, des estimations ou des intentions exprimées dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs incluent le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique et le risque environnemental et social, de même que certains risques dits émergents ou jugés importants lesquels sont décrits plus amplement dans la section « Gestion des risques » débutant à la page 69 du présent Rapport annuel. Ces facteurs comprennent entre autres : la conjoncture économique générale et les conditions du marché au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays où la Banque exerce des activités; les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés; les modifications apportées aux politiques budgétaires et monétaires et à d'autres politiques publiques; les modifications apportées à la réglementation touchant les activités de la Banque; l'incertitude géopolitique et sociopolitique; la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et la capacité de la Banque à répondre aux attentes de ses parties prenantes concernant les enjeux environnementaux et sociaux; les changements importants dans le comportement des consommateurs; la situation du logement, le marché de l'immobilier et l'endettement des ménages au Canada; la capacité de la Banque à réaliser ses principales priorités à court terme et ses stratégies à long terme; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services en temps opportun; la capacité de la Banque à recruter des ressources clés et à les maintenir en poste; l'innovation technologique et la concurrence accrue exercée par les sociétés établies et les concurrents offrant des services non traditionnels; les variations de la performance et de la solvabilité des clients et des contreparties de la Banque; l'exposition de la Banque à des enjeux réglementaires et à des litiges importants; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise à des fins de présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les modifications apportées à la législation fiscale en vigueur dans les pays où la Banque exerce des activités, principalement le Canada et les États-Unis; les modifications apportées aux lignes directrices sur les fonds propres et la liquidité, ainsi qu'aux instructions relatives à leur présentation et à leur interprétation; les changements aux notations de crédit attribuées à la Banque; les perturbations potentielles chez les principaux fournisseurs de biens et de services de la Banque; les perturbations potentielles des systèmes de technologie de l'information de la Banque, y compris l'évolution du risque de cyberattaque et de vol de données personnelles ou d'identité; et l'incidence possible d'événements importants sur l'économie locale et internationale, y compris les conflits internationaux, les catastrophes naturelles et les urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19. La liste des facteurs de risque qui précède n'est pas exhaustive. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis dans la section « Gestion des risques » et dans la section « Pandémie de COVID-19 » du présent Rapport annuel et peuvent être mis à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite. Les investisseurs et autres personnes qui se fondent sur les déclarations prospectives de la Banque doivent considérer soigneusement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. À moins que la législation ne l'y oblige, la Banque ne prévoit pas mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, verbale ou écrite, qu'elle peut faire ou qui peut de temps à autre être faite en son nom.

Pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de COVID-19 constituait une pandémie, ce qui a exigé des mesures de protection importantes pour prévenir la saturation des services de santé et renforcer l'hygiène préventive. Cette pandémie mondiale a provoqué la mise en place par de nombreux pays, dont le Canada, de mesures de confinement et de distanciation sociale pour freiner la formation de nouveaux foyers de contagion, notamment la fermeture de frontières aériennes, maritimes et terrestres.

Au cours de l'été 2020, certaines restrictions imposées au début de la pandémie ont été allégées, mais l'arrivée de vagues subséquentes de COVID-19 à l'automne 2020 a obligé les autorités de plusieurs pays, dont le Canada, à remettre en place des mesures de confinement ayant pour effet de refermer certains secteurs de l'économie. Au Canada, la vaccination a débuté au cours de l'hiver 2021 et s'est accélérée au printemps, ce qui a permis un déconfinement au début de l'été 2021. Les autorités de plusieurs pays, dont le Canada, ont travaillé activement pour qu'une vaste couverture vaccinale soit réalisée le plus rapidement possible. Cependant, l'incertitude demeure quant à l'efficacité à long terme des vaccins, leur acceptation par le public et la réduction des taux d'infection anticipée, notamment à la suite de la multiplication de cas liés à des variants de la COVID-19 qui semblent plus contagieux. Il est anticipé que certaines mesures des autorités de santé publique au Canada demeureront en vigueur, et ce, afin de continuer à limiter la propagation de la COVID-19 et ses variants.

Au Canada, les services bancaires sont considérés comme des services essentiels et sont donc maintenus malgré les mesures de confinement et de distanciation sociale. Compte tenu de la conjoncture économique et sociale, la Banque s'est engagée à soutenir ses employés, ses clients et ses communautés.

Incidence du facteur de risque que représente la pandémie de COVID-19

À ses débuts, la pandémie de COVID-19 a eu des effets perturbateurs et défavorables dans les pays où la Banque exerce ses activités et, à plus grande échelle, sur l'économie mondiale. La COVID-19 a notamment provoqué des replis et une volatilité accrue des marchés boursiers, le bouleversement des chaînes d'approvisionnement mondiales, une hausse rapide et soudaine du chômage, de même qu'un ralentissement économique. Les gouvernements, les autorités monétaires et les organismes de réglementation sont intervenus dès le printemps 2020 pour soutenir l'économie et le système financier, notamment en adoptant des mesures budgétaires et monétaires pour accroître les liquidités et soutenir les revenus; ils ont aussi assoupli les exigences en matière de fonds propres et de liquidité imposées aux institutions financières. Bien que l'on ait constaté une reprise de l'économie mondiale au cours de l'exercice 2021, si la pandémie de COVID-19 perdure, notamment par des vagues subséquentes, ses effets sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et les mesures mises en place pourraient ne pas être suffisantes sur le long terme pour éviter entièrement des conditions récessives.

Outre ses incidences sur l'économie mondiale et dans les pays où la Banque exerce ses activités, la pandémie de COVID-19 a eu, et pourrait continuer d'avoir, des répercussions sur la Banque, sur la façon dont elle mène ses activités, de même que sur ses clients. Puisqu'une grande partie des activités de la Banque consiste à octroyer des prêts ou à offrir des liquidités à ses clients, en l'occurrence des particuliers, des entreprises et des administrations publiques, les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur ces derniers pourraient nuire de façon importante aux activités, aux résultats d'exploitation, à la situation financière et à la réputation de la Banque en conduisant, par exemple, à des pertes de crédit plus élevées. En raison des mesures prises pour permettre le télétravail, qui pourrait perdurer dans le temps, et l'utilisation accrue par ses clients des outils numériques mis à leur disposition, la Banque, ses clients et ses prestataires de services s'exposent également à un risque accru de cybermenaces, d'attaques, de brèches et d'activités frauduleuses, ainsi qu'à des risques d'exploitation. La Banque surveille attentivement la présence de tout indice d'une augmentation de l'hameçonnage, de la fraude, des atteintes à la vie privée et des cyberattaques, en sensibilisant davantage ses clients, ses employés et ses prestataires de services aux menaces à la sécurité de l'information. La Banque ignore par ailleurs comment le paysage sociétal (incluant les changements dans le comportement des consommateurs, politiques et réglementaires) évoluera ni de quelle façon il aura changé après la pandémie de COVID-19.

Dans les circonstances, la pandémie de COVID-19 a mis en perspective et pourrait continuer de mettre en perspective bon nombre de risques principaux et émergents auxquels la Banque est exposée, soit le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement, le risque opérationnel, le risque de non-conformité à la réglementation, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque de sécurité de l'information et cybersécurité et le risque de dépendance envers la technologie et les tiers, lesquels sont décrits plus amplement à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion.

La Banque continue de surveiller de près les effets et les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19. Il est impossible de prévoir toutes les répercussions qu'elle aura sur l'économie mondiale et dans les pays où la Banque exerce ses activités, de même que sur la Banque, notamment sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, sa réputation, sa capacité à respecter les exigences réglementaires, ainsi que sur ses clients. Les répercussions véritables seront fonction de faits à venir qui sont hautement incertains, ce qui englobe l'étendue, la gravité et la durée de la pandémie de COVID-19, de même que l'efficacité des actions et mesures prises par les gouvernements, les autorités monétaires et les organismes de réglementation à long terme.

Mesures d'allègement pour les clients

En réponse au contexte économique et financier entraîné par la COVID-19, dès le début de la pandémie, la Banque a annoncé une série de mesures de soutien pour les clients de ses principaux secteurs d'exploitation. Certaines de ces mesures ont été initiées par les autorités gouvernementales et réglementaires canadiennes, de concert avec les banques canadiennes, et ont été rapidement mises en œuvre pour venir en aide aux particuliers et aux entreprises. Ces mesures s'adressaient aux clients qui subissent des conséquences économiques de la COVID-19 et visaient à leur fournir un soutien financier.

Plusieurs mesures d'allègement offertes aux clients de la Banque au début de la pandémie ont pris fin en 2020, mais certaines mesures ont été offertes dans le cadre de différents programmes des gouvernements auxquels la Banque participe. Ces mesures consistent principalement en des prêts assortis de garanties gouvernementales, notamment pour des entreprises de secteurs plus durement touchés pendant la pandémie. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque s'assure de répondre aux besoins spécifiques de ses clients afin de leur permettre de passer à travers cette crise sans précédent.

Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires

Dès le début de la pandémie, plusieurs organismes du gouvernement du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF) et d'autres autorités réglementaires régissant les activités de la Banque ont annoncé un certain nombre de mesures visant à étayer la résilience des banques canadiennes et à améliorer la stabilité du système financier et de l'économie au Canada en réponse aux défis que posent la COVID-19 et la conjoncture économique. Les mesures d'assouplissement annoncées par le BSIF et la Banque du Canada en mars 2020 qui ont continué d'avoir un impact pour la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont décrites ci-après.

Gestion du capital

- Réserve pour stabilité intérieure (la réserve) : le 13 mars 2020, le BSIF a abaissé la réserve de 2,25 % des actifs pondérés en fonction des risques à 1,0 %, avec effet immédiat. Cette mesure visait à augmenter la capacité des banques d'importance systémique intérieure nationale (BISI) à offrir du crédit à l'économie alors qu'une période de perturbation était attendue en lien avec la propagation de la COVID-19 et la conjoncture du marché. Le BSIF avait également indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les banques interrompent toute augmentation de dividendes et tout rachat d'actions. Le 17 juin 2021, le BSIF a augmenté le niveau de la réserve à 2,5 % et ce, à compter du 31 octobre 2021. Le 4 novembre 2021, le BSIF a modifié ses attentes sur les distributions des fonds propres permettant aux institutions financières d'augmenter les dividendes réguliers et, sous réserve de l'exigence concernant l'approbation du BSIF, de racheter des actions.
- Traitement des fonds propres réglementaires aux fins de la comptabilisation des pertes de crédit attendues : le 27 mars 2020, le BSIF a instauré des dispositions transitoires aux fins du provisionnement des pertes de crédit attendues qui sont prévues par le dispositif de Bâle. Cela s'est traduit par l'inclusion dans les fonds propres CET1 d'une partie des provisions qui auraient autrement fait partie des fonds propres de catégorie 2. Même si le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) permet aux instances nationales d'appliquer une majoration de 100 % des provisions aux fonds propres CET1, le BSIF a estimé qu'une majoration d'au plus 70 % serait appropriée. Le montant majoré est ajusté en fonction des incidences fiscales et multiplié par un facteur scalaire qui diminue au fil du temps. Le facteur scalaire est de 70 % pour l'exercice 2020, de 50 % pour l'exercice 2021 et de 25 % pour celui de 2022. La transition sur trois ans permet aux banques d'intégrer progressivement l'impact de l'augmentation des provisions au titre des pertes de crédit attendues dans les fonds propres CET1 tout en reconnaissant que ces provisions sont prises.
- Réduction des multiplicateurs de la valeur à risque (VaR) simulée au titre du risque de marché : le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé que les banques qui doivent respecter des exigences de fonds propres au titre du risque de marché et qui ont recours à l'approche NI avancée pouvaient réduire de deux le multiplicateur de la VaR simulée qui s'appliquait à la fin du premier trimestre de 2020. La réduction pouvait être effectuée rétroactivement depuis le début du deuxième trimestre de 2020. Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé la levée de cette réduction temporaire et a rétabli le niveau des multiplicateurs de la VaR à la valeur qui était en vigueur avant la pandémie, avec une date de mise en œuvre du 1^{er} mai 2021.
- Plancher des fonds propres : le 27 mars 2020, le BSIF a abaissé le coefficient de plancher de 75 % à 70 %. Le coefficient de plancher de 70 % devrait demeurer en place jusqu'à la mise en œuvre nationale du plancher de fonds propres de Bâle III au premier trimestre de 2023. Le coefficient de 70 % permet de maintenir la protection contre le risque de modélisation, tout en maintenant la sensibilité au risque du cadre des fonds propres des banques assujetties à l'approche NI avancée.
- Ratio de levier : le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé que les banques pouvaient temporairement exclure les expositions suivantes de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier : 1) les réserves des banques centrales; 2) les titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) en vertu de la ligne directrice *Normes de liquidités*. Le 5 novembre 2020, le BSIF a annoncé que ce traitement demeurerait en place jusqu'au 31 décembre 2021. Le 12 août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs HQLA ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. Les réserves auprès des banques centrales continueront quant à elles d'être exclues de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.
- Marge requise pour les dérivés non compensés centralement : conformément à la décision du CBCB et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs, le 27 mars 2020, le BSIF a prolongé d'un an le délai de mise en œuvre des deux dernières phases des exigences de marge initiale pour les dérivés non compensés centralement énoncées dans la ligne directrice E-22 du BSIF. Avec cette prolongation, la dernière phase de mise en œuvre aura lieu le 1^{er} septembre 2022, date à laquelle les entités couvertes dont le montant notionnel moyen global (MNMG) des dérivés non compensés centralement est supérieur à 12 G\$ seront assujetties aux exigences. À titre d'étape intermédiaire, à compter du 1^{er} septembre 2021, les entités dont le MNMG des dérivés non compensés centralement excède 75 G\$ sont assujetties aux exigences.
- Report de la mise en œuvre des réformes de Bâle III : le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de la norme internationale des fonds propres de Bâle III publiées en décembre 2017. Le 27 mars 2020, le BSIF a ainsi reporté au premier trimestre de 2023 la mise en œuvre de l'approche standard et de l'approche NI avancée au titre du risque de crédit, la révision du cadre de risque opérationnel et du dispositif de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher des fonds propres plus sensible aux risques. La mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du Pilier 3 qui ont été finalisées par le CBCB en décembre 2018 a également été reportée au moins jusqu'au premier trimestre de 2023. Le 29 novembre 2021, le BSIF a reporté au deuxième trimestre de 2023 la mise en œuvre des éléments de la réforme de Bâle III mentionnés précédemment. Finalement, la mise en œuvre des révisions finales du nouveau cadre de risque de marché, intitulé « Examen fondamental du portefeuille de négociation » et publié en janvier 2019, ainsi que les révisions du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sont reportées au premier trimestre de 2024.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Gestion des liquidités

- Politique monétaire : dès le début de la pandémie, la Banque du Canada a utilisé la politique monétaire pour répondre à la crise de la COVID-19, et elle a abaissé son taux cible du financement à un jour de 150 points de base, à 0,25 %. Les taux d'intérêt à long terme ont aussi nettement baissé et les taux d'intérêt de la courbe du gouvernement du Canada sont aujourd'hui en grande partie inférieurs à 1 %.
- Mécanismes d'octroi de liquidités et programmes d'achat d'actifs de la Banque du Canada : les mécanismes d'octroi de liquidités comprennent le mécanisme de prise en pension à plus d'un jour pour lequel, le 3 avril 2020, la Banque du Canada a annoncé que la durée des prêts était prolongée et la liste des garanties admissibles allongée. Un nouveau mécanisme permanent d'octroi de liquidités à plus d'un jour a été créé pour compléter les outils afin d'octroyer des liquidités et de renforcer les efforts d'amélioration de la résilience du système financier canadien. Les programmes d'achat d'actifs mis en place par la Banque du Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) couvrent un large éventail de titres (bons du Trésor, acceptations bancaires, obligations et titres adossés à des créances hypothécaires) et d'émetteurs (gouvernements et sociétés). Tous ces programmes ont stabilisé les marchés de financement et soutenu le flux du crédit aux ménages et aux entreprises. Le 23 mars 2021, la Banque du Canada a annoncé la fin des programmes mis en place en 2020, compte tenu de l'amélioration continue du fonctionnement des marchés financiers canadiens en général.
- Limite des obligations sécurisées : la limite des obligations sécurisées a été temporairement augmentée en avril 2020 pour permettre un meilleur accès aux facilités de la Banque du Canada, et les banques ont été autorisées à puiser dans leurs actifs HQLA et donc à passer sous le seuil des 100 % exigé par la ligne directrice sur les normes de liquidité pour le ratio de liquidité à court terme (LCR). Le 6 avril 2021, le BSIF a annoncé que l'augmentation temporaire de la limite régissant les obligations sécurisées prenait fin immédiatement.

Lorsque la crise a éclaté, la Banque était en bonne position quant au niveau de ses liquidités. Elle a maintenu une gestion saine et prudente de ses liquidités tout au long des exercices 2021 et 2020. Compte tenu des mécanismes d'octroi de liquidités du gouvernement et des besoins des ménages et des entreprises, la Banque maintient une réserve de liquidités qui lui permet d'offrir davantage de soutien à ses clients.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Gestion des risques – Risque de liquidité et de financement » du présent Rapport de gestion.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux IFRS, telles que publiées par l'IASB. Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine. Les reclassements ont été effectués de façon rétrospective parmi les rubriques présentées dans les *Revenus autres que d'intérêts*. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total de ces revenus et sur le *Résultat net*.

Mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières

La Banque a recours à diverses mesures financières pour évaluer les résultats et mesurer sa performance globale. Certaines de ces mesures financières ne sont pas calculées selon les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (le Règlement 52-112) prévoit des obligations d'information s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par la Banque :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires;
- mesures de gestion du capital;
- mesures sectorielles.

Mesures financières non conformes aux PCGR

La Banque utilise des mesures financières non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Le fait de recourir à des mesures financières non conformes aux PCGR donne aux lecteurs une meilleure compréhension de la façon dont la direction analyse les résultats, en plus de leur permettre d'apprécier l'incidence d'éléments particuliers sur les résultats des périodes visées et de mieux évaluer les résultats en ne tenant pas compte de ces éléments s'ils considèrent que ceux-ci ne reflètent pas la performance financière sous-jacente des activités d'exploitation de la Banque. La Banque exclut de ses résultats certains éléments particuliers qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles. De plus, à l'instar de plusieurs autres institutions financières, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Cet ajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

Les mesures financières non conformes aux PCGR utilisées par la Banque sont les suivantes : le Revenu net d'intérêts en équivalent imposable, les Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, les Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable, le Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le Revenu total en équivalent imposable, les Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers, le Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable, le Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable, la Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, la Charge d'impôts en équivalent imposable, le Résultat net excluant les éléments particuliers, les Participations ne donnant pas le contrôle excluant les éléments particuliers, le Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque excluant les éléments particuliers, le résultat de base par action excluant les éléments particuliers et le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers. Le rapprochement quantitatif de ces mesures est présenté dans les tableaux de la section « Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » aux pages 20 et 21 ainsi que dans le tableau « Résultats consolidés » à la page 27.

Le Banque utilise également les *Revenus (pertes) de négociation en équivalent imposable* ainsi que les *Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable* pour évaluer ses résultats et le rapprochement quantitatif de ces mesures financières non conformes aux PCGR est présenté dans la section « Données financières supplémentaires » dans les tableaux 4 et 5 à la page 117.

Ratios non conformes aux PCGR

La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR qui n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et il pourrait donc être impossible de les comparer avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Un ratio dont une mesure financière non conforme aux PCGR est au moins une composante constitue un ratio non conforme aux PCGR. La Banque utilise des ratios non conformes aux PCGR pour présenter des aspects de sa performance financière ou de sa situation financière, notamment le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers, le ratio d'efficacité en équivalent imposable, le levier opérationnel excluant les éléments particuliers, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers et le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers. Pour de plus amples renseignements sur la composition de ces ratios, se reporter au « Glossaire » présenté aux pages 123 à 126 du présent Rapport de gestion.

Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire désigne une mesure financière qui a) n'est pas présentée dans les états financiers consolidés de la Banque et b) est, ou est censée être, communiquée périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. La composition de ces mesures financières supplémentaires est présentée dans le « Glossaire » aux pages 123 à 126 du présent Rapport de gestion.

Mesures de gestion du capital

Le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers exige la communication d'information permettant d'évaluer les objectifs, procédures et processus de gestion du capital de la Banque, tel que prévu dans les normes IFRS à l'IAS 1 – *Présentation des états financiers*. La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les normes IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) Ratio des fonds propres de catégorie 1 Ratio du total des fonds propres Fonds propres CET1 Fonds propres de catégorie 1 Fonds propres de catégorie 2 Total des fonds propres Actif pondéré en fonction des risques Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier Exposition totale
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides Actifs grevés et actifs non grevés Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR) Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA) Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie Ratio structurel de liquidité à long terme (<i>Net Stable Funding Ratio</i> ou NSFR) Éléments de financement stable disponible Éléments de financement stable exigé
Capacité totale d'absorption des pertes (<i>Total Loss Absorbing Capacity</i> ou TLAC)	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) – Obligations redditionnelles	Indicateurs BISM

Mesures sectorielles

La Banque utilise la somme du revenu total et du résultat net de ses secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et FSEU&I afin de mesurer l'importance relative de chacun des secteurs. Cette façon d'analyser les résultats, c'est-à-dire en excluant la rubrique *Autres*, lui permet de mieux évaluer la performance de chacun de ses secteurs d'exploitation.

Rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR

Présentation des résultats en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

						2021	2020
	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	FSEU&I	Autres		
Revenu net d'intérêts	2 583	448	1 051	907	(206)	4 783	4 255
Équivalent imposable	–	–	175	–	6	181	208
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	2 583	448	1 226	907	(200)	4 964	4 463
Revenus autres que d'intérêts	1 103	1 721	912	94	314	4 144	3 672
Équivalent imposable	–	–	8	–	–	8	57
Perte de change sur cession de filiales ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	24
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 103	1 721	920	94	314	4 152	3 753
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	3 686	2 169	2 146	1 001	114	9 116	8 216
Frais autres que d'intérêts	1 958	1 277	880	315	423	4 853	4 545
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	–	–	–	–	(9)	(9)	(71)
Indemnités de départ ⁽³⁾	–	–	–	–	–	–	(48)
Charge relative à Maple ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–	(13)
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	1 958	1 277	880	315	414	4 844	4 413
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 728	892	1 266	686	(300)	4 272	3 803
Dotations aux pertes de crédit	6	1	10	(15)	–	2	846
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 722	891	1 256	701	(300)	4 270	2 957
Charge d'impôts	456	236	150	146	(93)	895	453
Équivalent imposable	–	–	183	–	6	189	265
Charge d'impôts liée à la perte de change sur cession de filiales ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	(12)
Charge d'impôts liée aux pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles ⁽²⁾	–	–	–	–	2	2	19
Charge d'impôts liée aux indemnités de départ ⁽³⁾	–	–	–	–	–	–	13
Charge d'impôts liée à la charge relative à Maple ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–	3
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	456	236	333	146	(85)	1 086	741
Résultat net excluant les éléments particuliers	1 266	655	923	555	(215)	3 184	2 216
Éléments particuliers après impôts	–	–	–	–	(7)	(7)	(133)
Résultat net	1 266	655	923	555	(222)	3 177	2 083
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	42
Participations ne donnant pas le contrôle liées à la perte de change sur cession de filiales ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–	10
Participations ne donnant pas le contrôle excluant les éléments particuliers	–	–	–	–	–	–	52
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 266	655	923	555	(222)	3 177	2 041
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque excluant les éléments particuliers	1 266	655	923	555	(215)	3 184	2 164
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur billets de capital à recours limité	–	–	–	–	–	123	118
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers	–	–	–	–	–	3 061	2 046

- (1) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque, par l'entremise de sa filiale Credigy Ltd. (Credigy), avait enregistré une perte de change sur des investissements dans des établissements à l'étranger de 24 M\$ (36 M\$ en tenant compte des impôts et 26 M\$ en tenant compte des impôts et des participations ne donnant pas le contrôle) à la suite de la cession de deux filiales situées au Brésil.
- (2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ (7 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des développements technologiques. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque avait enregistré des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$ (52 M\$ déduction faite des impôts) relativement à des équipements informatiques et des développements technologiques.
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque avait enregistré des indemnités de départ de 48 M\$ (35 M\$ déduction faite des impôts) à la suite de la révision de certaines structures organisationnelles.
- (4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque avait enregistré une charge de 13 M\$ (10 M\$ déduction faite des impôts) relativement à l'entreprise Maple Financial Group Inc. (Maple).

Présentation du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Résultat dilué par action	8,96 \$	5,70 \$	57
Éléments particuliers ⁽¹⁾			
Perte de change sur cession de filiales	–	0,08	
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,02	0,15	
Indemnités de départ	–	0,10	
Charge relative à Maple	–	0,03	
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers	8,98 \$	6,06 \$	48

(1) Pour de plus amples renseignements sur les éléments particuliers, se reporter au tableau « Présentation des résultats en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers » à la page 20.

Présentation des résultats en équivalent imposable

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	4 783	4 255	12
Revenus autres que d'intérêts	4 144	3 672	13
Revenu total	8 927	7 927	13
Frais autres que d'intérêts	4 853	4 545	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382	20
Dotations aux pertes de crédit	2	846	
Résultat avant charge d'impôts	4 072	2 536	61
Charge d'impôts	895	453	98
Résultat net	3 177	2 083	53
Équivalent imposable			
Revenu net d'intérêts	181	208	
Revenus autres que d'intérêts	8	57	
Charge d'impôts	189	265	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable			
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	4 964	4 463	11
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable	4 152	3 729	11
Revenu total en équivalent imposable	9 116	8 192	11
Frais autres que d'intérêts	4 853	4 545	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable	4 263	3 647	17
Dotations aux pertes de crédit	2	846	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	4 261	2 801	52
Charge d'impôts en équivalent imposable	1 084	718	51
Résultat net	3 177	2 083	53

Communication de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation des informations importantes de la Banque s'est appuyée sur des contrôles et des procédures de communication de l'information (CPCI) mis en place par le président et chef de la direction (le chef de la direction) et par le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances (le chef des finances). Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation visant à en établir l'efficacité, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le Règlement 52-109) des ACVM.

Au 31 octobre 2021, le chef de la direction et le chef des finances confirment l'efficacité des CPCI. Ces contrôles sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Banque, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

Le présent Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité d'audit ainsi que par le conseil d'administration de la Banque (le Conseil), qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les PCGR, lesquels sont fondés sur les IFRS, sauf indication contraire tel que mentionné aux pages 18 à 21 du présent Rapport de gestion. En raison de leurs limites intrinsèques, les CIIF ne peuvent éviter ou déceler toutes les inexactitudes en temps opportun.

Le chef de la direction et le chef des finances ont supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des CIIF de la Banque, conformément au Règlement 52-109. L'évaluation de ces contrôles a été effectuée selon le cadre de contrôle du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO — 2013) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle *Control Objectives for Information and Related Technologies* (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En se fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, le chef de la direction et le chef des finances ont conclu qu'au 31 octobre 2021, il n'y a pas de faiblesses importantes, les CIIF sont efficaces et ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés conformément aux PCGR.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le chef de la direction et le chef des finances ont également procédé à des travaux qui leur ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les CIIF n'ont subi aucun changement qui a eu, ou dont on pourrait raisonnablement penser qu'il aurait, une incidence importante sur leur conception et leur fonctionnement.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le chef de la direction ainsi que le chef des finances, en veillant à la mise en place et au bon fonctionnement des procédures et contrôles de communication de l'information et des procédures de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de communication prévues dans la réglementation en vigueur et que le chef de la direction et le chef des finances produisent les attestations requises.

Vue d'ensemble

Faits saillants

Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)

	2021	2020	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu total	8 927	7 927	13
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382	20
Résultat net	3 177	2 083	53
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041	56
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽¹⁾	20,7 %	14,9 %	
Ratio de versement des dividendes ⁽¹⁾	31,4 %	49,6 %	
Résultat par action			
de base	9,06 \$	5,73 \$	58
dilué	8,96	5,70	57
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾			
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	9 116	8 216	11
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	4 272	3 803	12
Résultat net excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	3 184	2 216	44
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	20,8 %	15,8 %	
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	31,3 %	46,6 %	
Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	53,1 %	53,7 %	
Résultat par action excluant les éléments particuliers ⁽²⁾			
de base	9,08 \$	6,10 \$	49
dilué	8,98	6,06	48
Informations sur les actions ordinaires			
Dividendes déclarés	2,84 \$	2,84 \$	
Valeur comptable ⁽¹⁾	47,95	39,97	
Cours de l'action			
haut	104,32	74,79	
bas	65,54	38,73	
clôture	102,46	63,94	
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	337 912	335 998	
Capitalisation boursière	34 622	21 484	
Bilan et hors bilan			
Actif total	355 795	331 625	7
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	182 689	164 740	11
Dépôts	240 938	215 878	12
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	16 203	13 430	21
Actifs sous administration ⁽¹⁾	651 530	509 071	28
Actifs sous gestion ⁽¹⁾	117 186	87 585	34
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽⁴⁾			
Ratios des fonds propres			
CET1	12,4 %	11,8 %	
catégorie 1	15,0 %	14,9 %	
total	15,9 %	16,0 %	
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	
Ratio de liquidité à court terme (LCR) ⁽⁴⁾	154 %	161 %	
Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) ⁽⁴⁾	117 %		
Ratios réglementaires selon Bâle III ajustés ^{(4) (5)}			
Ratios des fonds propres			
CET1	12,3 %	11,5 %	
catégorie 1	14,9 %	14,6 %	
total	15,9 %	16,0 %	
Ratio de levier	4,4 %	4,3 %	
Autres renseignements			
Nombre d'employés – mondial	26 920	26 517	2
Nombre de succursales au Canada	384	403	(5)
Nombre de guichets automatiques au Canada	927	940	(1)

(1) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(2) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

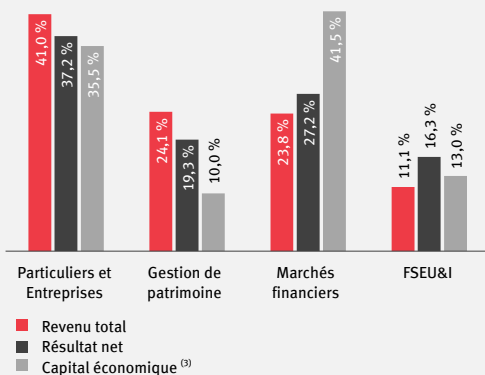
(3) Pour de plus amples renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, se reporter aux sections « Mode de présentation de l'information » et « Glossaire » aux pages 18 à 21 et 123 à 126, respectivement.

(4) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(5) Les ratios réglementaires ajustés ne tiennent pas compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du présent Rapport de gestion à la page 17.

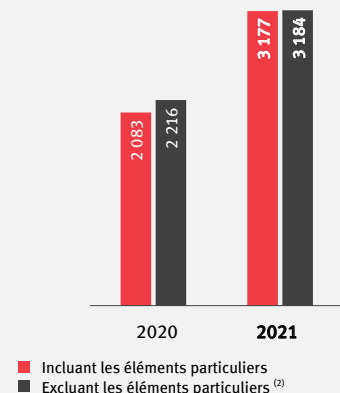
Mixte d'affaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2021
(en équivalent imposable) ⁽²⁾



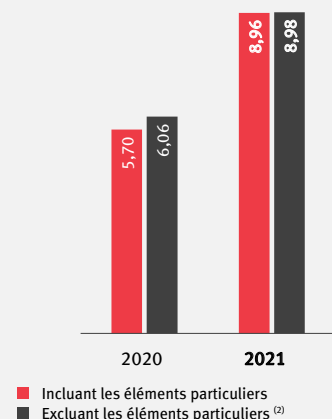
Résultat net

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



Résultat dilué par action

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



- (1) Excluant la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur les mesures sectorielles, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.
- (2) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.
- (3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

La Banque en bref

La Banque exerce ses activités dans quatre secteurs d'exploitation : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). Les autres activités opérationnelles, certains éléments particuliers ainsi que les activités de trésorerie et de la filiale Flinks Technologie inc. (Flinks) sont regroupés à des fins de présentation dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Analyse sectorielle » du présent Rapport de gestion.

Objectifs et résultats 2021

Les objectifs de la Banque sont fixés de manière à constituer un défi réaliste dans le contexte qui prévaut en tenant compte de l'évolution prévisible des résultats financiers de l'industrie bancaire et du plan de développement des affaires de la Banque. Lorsque la Banque établit ses objectifs à moyen terme, elle ne tient pas compte des éléments particuliers qui, de par leur nature, ne sont pas prévisibles. La direction examine le rendement de la Banque par rapport à ses objectifs en excluant les éléments particuliers.

La Banque a enregistré un résultat net de 3 177 M\$ pour l'exercice 2021, en comparaison de 2 083 M\$ pour l'exercice 2020. Le résultat dilué par action atteint 8,96 \$, contre 5,70 \$ à l'exercice 2020. De plus, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 20,7 % pour l'exercice 2021, comparativement à 14,9 % en 2020. Le résultat net excluant les éléments particuliers s'établit à 3 184 M\$ pour l'exercice 2021 et le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers est de 8,98 \$, comparativement à 6,06 \$ en 2020, une augmentation de 48 %. De plus, le RCP excluant les éléments particuliers de 20,8 % en 2021 se compare à 15,8 % en 2020.

Le tableau ci-dessous compare les objectifs à moyen terme de la Banque aux résultats obtenus en 2021.

Objectifs à moyen terme et résultats 2021

	Objectifs à moyen terme (%)	Résultats 2021 (%)
Croissance du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	5 - 10	48,2
RCP excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	15 - 20	20,8
Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers ⁽²⁾	40 - 50	31,3
Ratio des fonds propres CET1 ⁽³⁾	> 11,00	12,4
Ratio de levier ⁽³⁾	> 3,75	4,4

La Banque a enregistré des résultats conformes à tous ses objectifs à moyen terme, à l'exception de celui qui a trait au ratio de versement des dividendes. La croissance de 48 % du résultat dilué par action excluant les éléments particuliers par rapport à l'exercice précédent dépasse de façon importante la cible fixée et est due à des dotations aux pertes de crédit moins élevées pour l'exercice 2021 en raison de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit comparativement à 2020, ainsi qu'à la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation. Le RCP excluant les éléments particuliers est légèrement supérieur à la cible fixée en raison de la hausse marquée du résultat net excluant les éléments particuliers. Le ratio des fonds propres CET1 et le ratio de levier, respectivement à 12,4 % et 4,4 % sont également au-dessus des objectifs fixés. Par ailleurs, le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers se situe en dessous de la fourchette cible de distribution en raison de l'interruption de toute augmentation de dividendes prescrite par le BSIF depuis le 13 mars 2020 ainsi que de la forte croissance du résultat net.

- (1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.
- (2) Pour de plus amples renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, se reporter aux sections « Mode de présentation de l'information » et « Glossaire » aux pages 18 à 21 et 123 à 126, respectivement.
- (3) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Dividendes

Pour l'exercice 2021, la Banque a déclaré 958 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires (2020 : 953 M\$), ce qui représente 31 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2020 : 50 %).

Ratios des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 12,4 %, à 15,0 % et à 15,9 % au 31 octobre 2021, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,8 %, de 14,9 % et de 16,0 %, respectivement, au 31 octobre 2020. Le ratio des fonds propres CET1 a augmenté par rapport au 31 octobre 2020 essentiellement en raison du résultat net, déduction faite des dividendes, des émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et des réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces facteurs ont été atténués par la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, par l'impact de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues dont le facteur scalaire est passé de 70 % à 50 %, par l'impact de la levée de la réduction temporaire des multiplicateurs de la VaR et par l'impact de l'acquisition de Flinks. La stabilité du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux rachats des actions privilégiées série 34 et série 36 qui ont été atténués par les éléments décrits ci-dessus et par l'émission des billets de capital à recours limité (BCRL) – Série 2. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2021 s'établit à 4,4 %, stable par rapport au 31 octobre 2020. La croissance des fonds propres de catégorie 1, en raison des mêmes éléments que ceux décrits ci-dessus, et l'augmentation importante de l'exposition totale ont été atténuées par les mesures temporaires annoncées par le BSIF concernant l'exclusion des expositions dans les réserves de banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs HQLA en vertu de la ligne directrice *Normes de liquidité*.

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Portefeuille de prêts de qualité

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 51 % de l'actif total de la Banque et s'élèvent à 182,7 G\$ au 31 octobre 2021. Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2021 sont en baisse de 844 M\$ par rapport à l'exercice 2020 et se chiffrent à 2 M\$. Cette diminution est attribuable à une baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés qui découle de l'amélioration des perspectives macroéconomiques au cours de l'exercice 2021 comparativement à une détérioration importante des perspectives macroéconomiques causée par la COVID-19 au cours de l'exercice 2020. De plus, cette diminution s'explique par les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) qui sont inférieures aux niveaux observés avant la pandémie, notamment en raison d'une diminution des cas d'insolvabilité, de la réduction des dépenses des clients dans le contexte de la pandémie et des différentes mesures d'aide mises en place par les gouvernements. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises et du secteur FSEU&I, essentiellement la filiale Credigy, sont également en baisse pour l'exercice 2021. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés de 2021 représentent 0,11 % des prêts et acceptations moyens, comparativement à 0,23 % pour l'exercice précédent.

Profil de risque

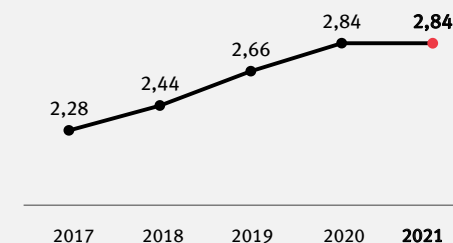
Au 31 octobre ou pour l'exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Dotations aux pertes de crédit	2	846
Dotations aux pertes de crédit en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	– %	0,53 %
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,11 %	0,23 %
Radiations nettes en % des prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾	0,09 %	0,16 %
Prêts dépréciés bruts ⁽²⁾	662	817
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	283	465

- (1) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.
- (2) Tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC).
- (3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC.

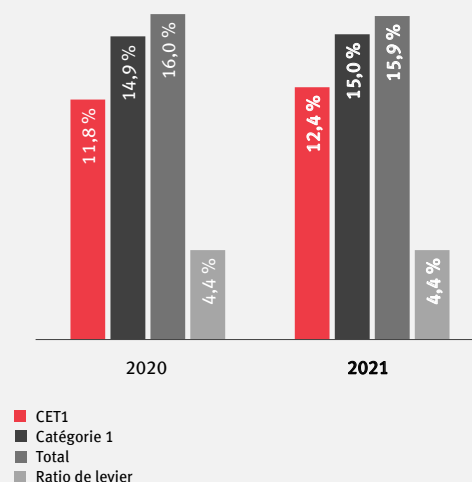
Dividende annuel par action ordinaire

Exercice terminé le 31 octobre
(en dollars canadiens)



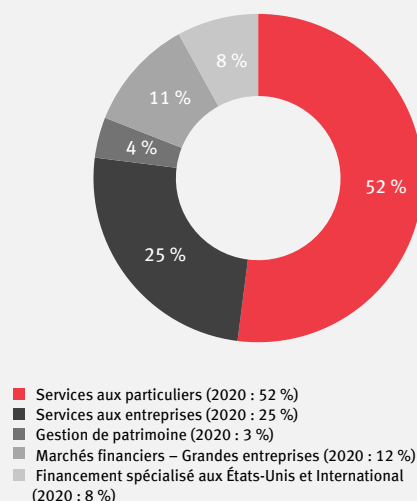
Évolution des ratios réglementaires selon Bâle III

Au 31 octobre



Répartition du portefeuille de prêts et acceptations moyens ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2021



(1) Excluant les prêts et acceptations de la rubrique *Autres*.

Survol et perspectives économiques

Économie mondiale

Après un rebond très solide, l'économie mondiale semble ralentir quelque peu. En Europe, la recrudescence de cas de COVID-19, combinée à l'augmentation marquée des prix de l'énergie, risque certainement de freiner les dépenses de consommation et la profitabilité des entreprises. Les nouvelles en provenance de la Chine sont également plutôt mitigées. La flambée des prix de l'électricité plus tôt cette année a contraint Beijing à imposer des coupures de courant temporaires. Cela a bien sûr eu des répercussions sur la production manufacturière. Maintenant que la situation énergétique s'améliore, c'est la COVID-19 qui restreint l'activité des usines. À cela nous devons ajouter les déboires du secteur immobilier actuellement engagé dans un douloureux processus de désendettement. Malgré ces embûches, l'économie mondiale devrait tout de même croître de 4,0 % ⁽¹⁾ en 2022, suivant une croissance de 5,5 % ⁽¹⁾ cette année.

Le rythme de croissance aux États-Unis a brusquement ralenti au troisième trimestre. La consommation de services continue de récupérer mais une modération s'opère dans l'investissement résidentiel et la consommation de biens qui ont connu un essor fulgurant ces derniers trimestres. La faiblesse de la consommation de biens est exacerbée par des problèmes d'approvisionnement de plus en plus aigus, particulièrement dans le secteur automobile. Bien qu'il soit difficile de faire des pronostics quant au moment où les goulots d'étranglement disparaîtront, il semble probable que certaines contraintes de production perdureront au moins une partie de 2022. Malgré tout, nous gardons confiance de voir la croissance économique s'accélérer au dernier trimestre de l'année et demeurer robuste en 2022. Comme nous l'avons souvent mentionné par le passé, les ménages américains se trouvent actuellement en très bonne posture, ayant accumulé une somme colossale en épargne excédentaire depuis le début de la crise. Leur valeur nette a également beaucoup augmenté grâce à la bonne performance des marchés boursiers et à l'appréciation du prix des maisons. Nous anticipons une croissance solide de 3,4 % ⁽¹⁾ en 2022, suivant 5,5 % ⁽¹⁾ en 2021.

Économie du Canada

Contrairement à l'économie mondiale qui donne des signes d'essoufflement, l'économie canadienne performe relativement bien. En dix-neuf mois à peine, l'emploi est revenu au niveau d'avant la pandémie. C'est non seulement le rétablissement le plus rapide des quatre dernières récessions, mais c'est aussi une performance remarquable comparativement aux États-Unis, où l'emploi reste à près de 3 % en dessous du pic d'avant la récession. Les effectifs du secteur privé canadien ont augmenté de 618 000 travailleurs entre mai et octobre, soit le gain le plus important jamais enregistré si l'on exclut la période de réouverture après le confinement en 2020. L'envolée des prix des matières premières continuera d'avantager l'économie du Canada, mais les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et l'inflation qui en découle représentent un risque dans le contexte actuel. Cela dit, le redressement du marché du travail donne à penser que les ménages sont prêts à voler de leurs propres ailes, sans les aides gouvernementales extraordinaires. Le montant d'épargne excédentaire déjà accumulé par les ménages est substantiel (11,4 % du PIB) et représente un coussin pour amortir le choc des hausses de prix sur le niveau de vie. Nos perspectives de croissance s'établissent à 4,9 % ⁽¹⁾ en 2021 et à 3,8 % ⁽¹⁾ en 2022.

Économie du Québec

Grâce à la vaccination, les hospitalisations reliées à la COVID-19 sont demeurées gérables ce qui a permis de maintenir l'allègement des mesures sanitaires. Bien que le PIB soit revenu au-dessus de son niveau prépandémique, les emplois affichent encore un léger manque à gagner qui devrait se résorber dans les prochains mois. Malgré tout, le taux de chômage demeure le plus faible parmi les 4 grandes provinces dans un contexte de faible croissance démographique. Les ventes de maison et les mises en chantier ont ralenti récemment mais elles demeurent à des niveaux élevés sur une base historique dans un contexte où l'offre de logements à vendre demeure limitée. Nous demeurons optimistes pour la poursuite de la reprise en 2022 étant donné la grande diversification de l'économie, la marge de manœuvre fiscale du gouvernement du Québec et les ménages en meilleure situation financière qu'ailleurs au pays. Par ailleurs, les prix des logements, plus abordables, sont moins vulnérables à une correction advenant un relèvement rapide des taux d'intérêt. Après une croissance attendue de 6,4 % ⁽¹⁾ en 2021, l'économie québécoise devrait décélérer à 3,0 % ⁽¹⁾ en 2022.

(1) Prévisions de la croissance du PIB réel, groupe Économie et Stratégie de Financière Banque Nationale

Analyse financière

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Résultats d'exploitation			
Revenu net d'intérêts	4 783	4 255	12
Revenus autres que d'intérêts	4 144	3 672	13
Revenu total	8 927	7 927	13
Frais autres que d'intérêts	4 853	4 545	7
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382	20
Dotations aux pertes de crédit	2	846	
Résultat avant charge d'impôts	4 072	2 536	61
Charge d'impôts	895	453	98
Résultat net	3 177	2 083	53
Participations ne donnant pas le contrôle	–	42	
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041	56
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	8,96	5,70	57
Équivalent imposable ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	181	208	
Revenus autres que d'intérêts	8	57	
Charge d'impôts	189	265	
Incidence de l'équivalent imposable sur le résultat net	–	–	
Éléments particuliers ⁽¹⁾			
Perte de change sur cession de filiales	–	(24)	
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9)	(71)	
Indemnités de départ	–	(48)	
Charge relative à Maple	–	(13)	
Éléments particuliers avant impôts	(9)	(156)	
Charge d'impôts liée aux éléments particuliers	(2)	(23)	
Éléments particuliers après impôts	(7)	(133)	
Participations ne donnant pas le contrôle liées aux éléments particuliers	–	(10)	
Éléments particuliers après impôts et participations ne donnant pas le contrôle	(7)	(123)	
Résultats d'exploitation en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	4 964	4 463	11
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	4 152	3 753	11
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	9 116	8 216	11
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers	4 844	4 413	10
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	4 272	3 803	12
Dotations aux pertes de crédit	2	846	
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	4 270	2 957	44
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers	1 086	741	47
Résultat net excluant les éléments particuliers	3 184	2 216	44
Participations ne donnant pas le contrôle excluant les éléments particuliers	–	52	
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque excluant les éléments particuliers	3 184	2 164	47
Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (<i>en dollars</i>) ⁽¹⁾	8,98	6,06	48
Actif moyen ⁽²⁾	363 662	318 199	14
Prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	172 323	159 275	8
Dépôts moyens ⁽²⁾	236 229	207 381	14
Ratio d'efficience en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽³⁾	53,1 %	53,7 %	

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(3) Pour de plus amples renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, se reporter aux sections « Mode de présentation de l'information » et « Glossaire » aux pages 18 à 21 et 123 à 126, respectivement.

Analyse des résultats consolidés

Résultats financiers

Le résultat net de la Banque pour l'exercice 2021 se chiffre à 3 177 M\$, par rapport à 2 083 M\$ pour l'exercice 2020, une hausse de 53 %. Cette augmentation est attribuable à la baisse significative des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés découlant de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit comparativement à l'exercice 2020, ainsi qu'à une réduction importante des dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés. De plus, l'excellente performance de tous les secteurs d'exploitation attribuable, notamment, à une croissance des revenus, a contribué à la hausse du résultat net. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, ont eu un impact défavorable de 7 M\$ sur le résultat net en 2021 comparativement à un impact défavorable de 133 M\$ en 2020. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2021, déduction faite des impôts, consistent en des pertes de valeur sur immobilisations incorporelles de 7 M\$. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2020, déduction faite des impôts, consistaient en une perte de change sur cession de filiales de 36 M\$, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 52 M\$, des indemnités de départ de 35 M\$ et une charge relative à Maple de 10 M\$. Le résultat net excluant les éléments particuliers de 3 184 M\$ pour l'exercice 2021 se compare à 2 216 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 44 %.

Revenu total

Le revenu total de l'exercice 2021 se chiffre à 8 927 M\$ par rapport à 7 927 M\$ pour l'exercice 2020, en hausse de 1,0 G\$ ou 13 %. L'augmentation du revenu total provient de la croissance des revenus de tous les secteurs d'exploitation de la Banque. Le revenu total de l'exercice 2020 comprenait une perte de change sur cession de filiales de 24 M\$. Le revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers de 2021 est en hausse de 900 M\$ ou 11 % par rapport à l'exercice précédent. Pour de plus amples renseignements sur le revenu total en équivalent imposable, se reporter au tableau 2 à la page 116.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts de l'exercice 2021 atteint 4 783 M\$ par rapport à 4 255 M\$, en hausse de 528 M\$ ou 12 %. Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable s'élève à 4 964 M\$ pour l'exercice 2021 comparativement à 4 463 M\$ pour l'exercice 2020 (tableau 3, page 116).

Le revenu net d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises a progressé de 138 M\$ ou 6 % pour s'établir à 2 583 M\$ pour l'exercice 2021. L'augmentation s'explique principalement par la croissance des prêts et des dépôts, de 9 % et 14 % respectivement, par rapport à l'exercice 2020. La croissance des prêts provient surtout du crédit hypothécaire et des prêts aux entreprises. La hausse pour le secteur des Particuliers et Entreprises a été atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,12 % en 2021 par rapport à 2,19 % en 2020, recul attribuable à la baisse des taux d'intérêt qui a touché notamment la marge sur les dépôts. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine a augmenté de 1 % pour s'établir à 448 M\$, en raison de la croissance des volumes de prêts, atténuée par le recul de la marge sur les dépôts.

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable du secteur des Marchés financiers est en hausse de 280 M\$ ou 30 % par rapport à l'exercice 2020, ce qui est principalement attribuable aux activités de négociation et doit être analysé globalement avec les autres éléments composant les revenus liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts du secteur FSEU&I est en hausse de 100 M\$ ou 12 %, en raison de l'augmentation des volumes de prêts et de dépôts de la filiale Advanced Bank of Asia Limited (ABA Bank) en 2021, ainsi que de l'augmentation du revenu net d'intérêts de la filiale Credigy liée à la croissance des portefeuilles de prêts et à la bonne performance de certains portefeuilles.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 144 M\$, par rapport à 3 672 M\$ à l'exercice précédent. Les revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2020 comprenaient une perte de change sur cession de filiales de 24 M\$. Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers s'élèvent à 4 152 M\$ pour l'exercice 2021, par rapport à 3 753 M\$ pour 2020. Pour de plus amples renseignements sur les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable, se reporter au tableau 4 à la page 117.

Les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils sont en hausse de 32 % par rapport à 2020, notamment en raison des activités sur les marchés des capitaux ainsi que des activités de fusions et acquisitions du secteur des Marchés financiers. Les commissions de courtage en valeurs mobilières ont augmenté de 17 % en raison de la croissance du nombre de transactions au cours de l'exercice 2021. Les revenus des fonds communs de placement et les frais de gestion de placement et de services fiduciaires, qui totalisent 1 463 M\$, sont en hausse de 251 M\$, ce qui s'explique par la croissance des actifs sous administration et des actifs sous gestion générée par les entrées nettes dans les diverses solutions et par la progression des marchés au cours de l'exercice 2021.

Les revenus de crédit et les revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie augmentent de 39 M\$ par rapport à l'exercice 2020, en raison de la croissance du volume des activités de crédit des Services aux entreprises et du secteur des Marchés financiers. Par ailleurs, les revenus sur cartes ainsi que les revenus tirés des frais d'administration sur les dépôts et les paiements ont augmenté au cours de l'exercice 2021 de 7 % et 5 %, respectivement, à la suite d'une reprise graduelle des activités économiques ayant entraîné une hausse du nombre de transactions au cours de l'exercice 2021, celui-ci ayant chuté en 2020 en raison des incidences de la pandémie de COVID-19 sur certains secteurs de l'économie et sur les habitudes de consommation des clients.

Les revenus de négociation constatés dans les revenus autres que d'intérêts de 268 M\$ se comparent à 544 M\$ en 2020. Par ailleurs, les revenus de négociation en équivalent imposable ⁽¹⁾ constatés dans les revenus autres que d'intérêts s'élèvent à 276 M\$, en baisse par rapport à 601 M\$ en 2020. En tenant compte de la portion constatée dans le revenu net d'intérêts, les revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽¹⁾ ont atteint 1 238 M\$ en 2021, soit une baisse de 168 M\$ par rapport à l'exercice 2020 (tableau 5, page 117). Cette diminution provient des revenus liés aux titres de participation et aux titres à revenus fixes, ainsi que des revenus sur les contrats sur produits de base et devises du secteur des Marchés financiers. Les revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable des autres secteurs sont également en baisse.

Les gains sur valeurs mobilières, autres que de négociation, augmentent de 58 M\$ par rapport à l'exercice 2020, principalement en raison des activités de trésorerie. Par ailleurs, les revenus de change ainsi que les revenus d'assurances augmentent de 38 M\$ et 3 M\$, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. La quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises diminue de 5 M\$. Enfin, les autres revenus s'établissent à 325 M\$ pour l'exercice 2021, en hausse de 207 M\$. Cette hausse s'explique principalement par un gain réalisé à la suite de la disposition de certains portefeuilles de prêts au cours de l'exercice 2021 ainsi que par l'impact favorable de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles de prêts de la filiale Credigy, de gains sur placements et d'un gain de 33 M\$ à la suite de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks. Ces facteurs favorables ont été atténués par une perte de 30 M\$ liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia Bank Limited (AfrAsia). De plus, les autres revenus de l'exercice 2020 comprenaient une perte de change sur cession de filiales de 24 M\$.

Frais autres que d'intérêts

Les frais autres que d'intérêts se chiffrent à 4 853 M\$ en 2021, en hausse de 308 M\$ par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 118). Les frais autres que d'intérêts de l'exercice 2021 comprennent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$. Les frais autres que d'intérêts de 2020 comprenaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$, des indemnités de départ de 48 M\$ et une charge relative à Maple de 13 M\$. Les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers se chiffrent à 4 844 M\$ pour l'exercice 2021, en hausse de 431 M\$ ou 10 % par rapport à l'exercice 2020.

Pour l'exercice 2021, la rémunération et les avantages du personnel atteignent 3 027 M\$, une hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent essentiellement attribuable à l'augmentation de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. La hausse des frais de technologie, incluant l'amortissement, provient des investissements technologiques importants liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires. Par ailleurs, ces hausses ont été atténuées par la baisse de certains frais variables, notamment la taxe compensatoire sur les salaires, ainsi que par la diminution des frais entourant les mesures déployées par la Banque en lien avec la pandémie de COVID-19.

Dotations aux pertes de crédit

Les dotations aux pertes de crédit de l'exercice 2021 s'élèvent à 2 M\$ comparativement à 846 M\$ pour l'exercice 2020 (tableau 7, page 119). La diminution de 844 M\$ est attribuable à une baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés qui découle de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit au cours de l'exercice 2021 comparativement à une détérioration importante des perspectives macroéconomiques causée par la COVID-19 au cours de l'exercice 2020. De plus, cette diminution s'explique par les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers (incluant les créances sur cartes de crédit) qui sont inférieures aux niveaux observés avant la pandémie, notamment en raison d'une diminution des cas d'insolvabilité, de la réduction des dépenses des clients dans le contexte de la pandémie et des différentes mesures d'aide mises en place par les gouvernements. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux entreprises et du secteur FSEU&I, essentiellement la filiale Credigy, sont également en baisse de 78 M\$ et 52 M\$, respectivement, au cours de l'exercice 2021. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés du secteur des Marchés financiers sont en hausse de 7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés (excluant les prêts DAC) de 2021 qui totalisent 183 M\$ représentent 0,11 % des prêts et acceptations moyens, en baisse par rapport à 0,23 % pour l'exercice précédent, en raison de la diminution importante des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés au cours de l'exercice 2021.

Charge d'impôts

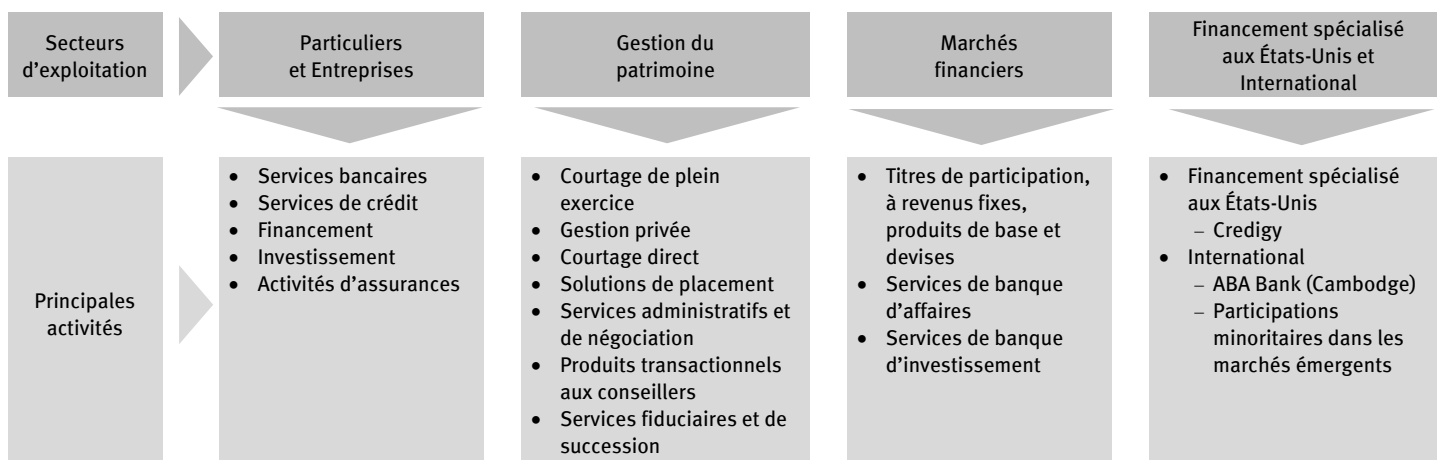
La note 24 afférente aux états financiers consolidés fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2021, la charge d'impôts totalise 895 M\$, ce qui représente un taux effectif d'imposition de 22 %, comparativement à une charge de 453 M\$ en 2020, pour un taux effectif d'imposition de 18 %. La variation du taux effectif d'imposition s'explique par un niveau et une proportion plus élevés des revenus de dividendes exonérés d'impôts au cours de l'exercice 2020, ainsi que par la baisse du taux d'imposition de la filiale ABA Bank en 2020, en raison de mesures fiscales incitatives accordées par le gouvernement cambodgien.

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Analyse sectorielle

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Banque Nationale du Canada



Autres : activités de trésorerie, gestion des liquidités, financement de la Banque, gestion de l'appariement du bilan, activités de la filiale Flinks, services centralisés

Résultats par secteur d'exploitation ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Revenu net d'intérêts	2 583	2 445	448	442	1 226	946	907	807	(381)	(385)	4 783	4 255
Revenus autres que d'intérêts	1 103	1 012	1 721	1 417	920	1 108	94	13	306	122	4 144	3 672
Revenu total	3 686	3 457	2 169	1 859	2 146	2 054	1 001	820	(75)	(263)	8 927	7 927
Frais autres que d'intérêts	1 958	1 892	1 277	1 125	880	812	315	319	423	397	4 853	4 545
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 728	1 565	892	734	1 266	1 242	686	501	(498)	(660)	4 074	3 382
Dotations aux pertes de crédit	6	517	1	7	10	239	(15)	80	–	3	2	846
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 722	1 048	891	727	1 256	1 003	701	421	(498)	(663)	4 072	2 536
Charge (économie) d'impôts	456	278	236	192	333	265	146	69	(276)	(351)	895	453
Résultat net	1 266	770	655	535	923	738	555	352	(222)	(312)	3 177	2 083
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	–	34	–	8	–	42
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 266	770	655	535	923	738	555	318	(222)	(320)	3 177	2 041
Actif moyen ⁽³⁾	127 716	117 338	7 146	5 917	150 147	123 943	16 150	14 336	62 503	56 665	363 662	318 199

(1) Pour de plus amples renseignements sur la présentation des résultats par secteur d'exploitation, se reporter à la note 30 afférente aux états financiers consolidés.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Analyse sectorielle | Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises répond aux besoins financiers de près de 2,6 millions de particuliers et de plus de 140 000 entreprises, partout au Canada. Ces clients font confiance à la Banque pour gérer, investir et protéger leurs actifs, ainsi que pour financer leurs projets. Les clients peuvent compter sur des équipes de conseillers chevronnés, à l'écoute de leurs besoins et capables de les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Les clients peuvent également, au quotidien, faire leurs transactions au moment et à l'endroit de leur choix, grâce aux canaux pratiques de libre-service bancaire, aux 384 succursales et aux 927 guichets automatiques de la Banque à travers le pays.

Services aux particuliers

Les Services aux particuliers offrent une gamme complète de produits et de services de financement et de placement, principalement au Québec, afin d'aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers, et ce, à toutes les étapes de leur vie. Les Services aux particuliers proposent des services de transactions courantes, des prêts et des marges de crédit hypothécaires, des prêts à la consommation, des solutions de paiement, des solutions d'épargne et de placement, ainsi qu'une gamme de produits d'assurances.

Services aux entreprises

Les Services aux entreprises répondent aux besoins financiers des petites, moyennes et grandes entreprises clientes afin de les soutenir dans leur croissance. Une gamme complète de produits et de services financiers est offerte, incluant des services de crédit, de dépôt et d'investissement, de commerce international, d'opérations de change, de paie, de gestion de la liquidité, d'assurances et de transactions électroniques, ainsi que des services complémentaires. Solidement ancrés dans le milieu des entrepreneurs depuis plus de 160 ans, les Services aux entreprises occupent le premier rang du marché québécois pour ce qui est des principaux produits bancaires destinés aux entreprises tout en étant également reconnus à l'échelle canadienne pour leur expertise dans les industries spécialisées ciblées telles que les soins de santé, l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, la technologie, les industries créatives, l'immobilier ainsi que l'énergie.

Revue de l'économie et du marché

La reprise économique au Canada se poursuit au rythme du relâchement des mesures sanitaires et se compare favorablement au niveau mondial. Le marché du travail canadien s'est globalement bien remis de la pandémie, bien que certains secteurs particulièrement affectés par la crise accusent toujours des retards. Les signes de pénurie de main-d'œuvre et l'impact à la hausse sur la rémunération des travailleurs devraient inciter les entreprises à intensifier l'investissement en capital étant donné leurs bons bilans. Soutenus par de généreux programmes gouvernementaux, les ménages et les entreprises ont en effet évité le pire durant la crise, alors que les cas d'insolvabilités ont affiché des niveaux historiquement bas. Certains ménages ont même profité de la crise pour assainir leurs finances. Ceux-ci se retrouvent donc avec un niveau d'épargne excédentaire considérable prêt à être déployé dans l'économie. La forte reprise de l'économie mondiale en 2021 et les nombreux problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement mondiale pour répondre à la forte demande ont fait bondir l'inflation à des niveaux inégalés depuis plusieurs années. Il en résulte que les taux d'intérêt sur le marché sont à la hausse et une réponse de la Banque du Canada sur le taux directeur est attendue en première moitié de 2022. La normalisation de la politique monétaire devrait calmer le marché de l'immobilier résidentiel qui a connu de fortes croissances de prix en raison d'une demande vigoureuse et des stocks de maisons à vendre limités.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 26 pour plus de détails sur le contexte économique de 2021 et les perspectives pour 2022.

Facteurs clés de succès

- Forte pénétration dans notre marché principal, le Québec, grâce à la gamme complète de services aux particuliers et aux entreprises.
- Relations clients bien établies et durables, soutenues par une capacité à conseiller les clients et à offrir une gamme complète de solutions en fonction de leurs besoins.
- Importante force de vente au Québec composée de généralistes et de spécialistes, ce qui permet d'offrir les meilleurs conseils aux clients.
- Proximité inégalée auprès des entrepreneurs québécois et expertise pointue en matière de prêts aux entreprises et de solutions de gestion des risques.
- Expertise reconnue à l'échelle canadienne dans des industries spécialisées.
- Capacité de répondre à tous les besoins des entreprises et des entrepreneurs en collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Objectifs et stratégies

Le secteur des Particuliers et Entreprises vise la croissance en devenant une banque simple et efficace, axée sur l'amélioration constante de l'expérience client.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2021
Maintenir la croissance des volumes et accélérer l'acquisition nette de clients	> Maintien de la stratégie d'acquisition de clients en assurant une présence soutenue dans les marchés à forte croissance et auprès des clientèles cibles, tels les nouveaux arrivants, les professionnels, la génération Z, les millénariaux et les petites et moyennes entreprises (PME). > Rehaussement de l'accessibilité à nos solutions sur l'ensemble de nos canaux par la bonification de nos parcours d'ouverture de compte et d'adhésion à une carte de crédit. > Poursuite de l'accompagnement de nos clients des Services aux entreprises, incluant les mesures de soutien des gouvernements en lien avec la pandémie de COVID-19. > Mise en œuvre de campagnes ciblées faisant la promotion de notre offre-conseil adaptée à chaque moment de vie. > Bonification de nos programmes financiers pour notre clientèle professionnelle par l'élargissement des clientèles admissibles et des services complémentaires. > Mise en marché du Fonds croissance PME afin de soutenir les entreprises dans leur transformation numérique et leurs projets de croissance. > Pour une seconde année consécutive, la Banque a été classée au premier rang des émetteurs de cartes de crédit au Canada pour la qualité de l'expérience client (<i>CX index</i> de Forrester). > Gains de parts de marché en financement résidentiel au Québec. > Efforts de synergie entre les secteurs et approche de développement des affaires commune afin d'offrir un service intégré à nos clients.
Améliorer l'expérience client	> Bonification des fonctionnalités de la plateforme transactionnelle et de l'application mobile afin de rendre l'expérience numérique plus simple, intuitive et sécuritaire pour l'ensemble de nos clients. > Redéfinition de notre réseau de distribution en renforçant nos capacités de service-conseil proactif (en plus des services transactionnels) et en offrant à nos conseillers un cheminement de carrière défini. > Rehaussement de notre écosystème conversationnel client en permettant de communiquer par le canal mobile et de personnaliser des contacts. > Mise en place d'un service-conseil proactif à distance en investissement en collaboration avec le secteur de Gestion de patrimoine afin d'assurer une prise en charge de premier plan de nos clients investisseurs. > Poursuite de la transformation de l'expérience dans les succursales afin d'accompagner les clients vers le virage libre-service et de promouvoir la proactivité de notre offre-conseil.
Accélérer la transformation numérique	> Simplification des fonctionnalités transactionnelles bancaires les plus fréquemment utilisées par nos clients particuliers et entreprises sur nos parcours prioritaires en assurant une expérience intégrée entre les canaux. > Finalisation de l'automatisation du processus de financement pour l'ensemble des services aux entreprises afin d'offrir une expérience simple et rapide. > Déploiement d'une nouvelle expérience d'ouverture de compte 100 % en ligne pour nos nouveaux clients particuliers sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca et adhésion automatisée à notre plateforme transactionnelle numérique. > Bonification de notre expérience numérique de paiement par l'ajout de plusieurs solutions libre-service telles que les nouveaux corridors de virements à l'international, les virements instantanés sur la carte de crédit et les nouvelles options de transferts nationaux. > Mise en place d'un centre d'aide sur notre site Internet bnc.ca qui centralise les réponses aux questions des utilisateurs sur nos solutions numériques (Foire aux questions, assistant virtuel, moteur de recherche). > Mise en œuvre de mécanismes permettant aux clients de consulter à distance leur conseiller (rencontre virtuelle et boîte d'échanges de documents sécurisés).
Améliorer l'efficacité	> Simplification et automatisation des parcours clients, qu'ils soient particuliers (ouverture de compte, paiements, achat de maison et épargne) ou entreprises (ouverture de compte, financement et gestion de trésorerie). > Simplification de l'offre de produits pour les segments prioritaires.

Priorités et perspectives pour 2022

Maintenir la croissance des volumes et accélérer l'acquisition nette de clients

- Accroître notre visibilité et notre proximité lors de campagnes ciblées.
- Rehausser la couverture dans les marchés porteurs et des clientèles cibles à forte croissance (nouveaux arrivants, millénariaux, génération Z, professionnels, PME et services commerciaux spécialisés).
- Enrichir nos fonctionnalités d'acquisition numérique afin d'augmenter les ventes.
- Poursuivre la modernisation de notre gamme de produits de la gestion de trésorerie afin de l'adapter aux besoins des clients et de faciliter la gestion du cycle d'encaisse de leur entreprise.
- Renforcer les liens entre les activités de services bancaires privés et le secteur commercial.

Optimiser l'expérience client

- Poursuivre la bonification des fonctionnalités sur notre application mobile et l'élargissement des options en libre-service sur nos canaux numériques.
- Rehausser nos plateformes conversationnelles et assurer une personnalisation des contacts dans l'ensemble de nos canaux.
- Moderniser notre écosystème de paiement et bonifier notre offre de facilités de paiement.
- Assurer l'évolution d'une approche de distribution distinctive centrée sur le client et le conseil.

Améliorer l'efficacité

- Poursuivre la simplification des parcours clients, qu'ils soient particuliers (ouverture de compte et paiements) ou entreprises (ouverture de compte, financement et gestion de trésorerie).
- Adapter notre offre de produits selon l'évolution du marché (solutions transactionnelles, cartes, paiements et gestion de trésorerie).
- Maximiser la structure de soutien offerte à notre force de vente en diminuant les tâches administratives afin de maximiser le temps pour le conseil.

Résultats par secteur d'exploitation – Particuliers et Entreprises

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

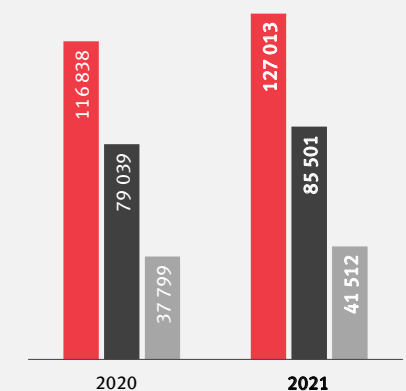
	2021	2020 ⁽¹⁾	Variation %
Revenu net d'intérêts	2 583	2 445	6
Revenus autres que d'intérêts	1 103	1 012	9
Revenu total	3 686	3 457	7
Frais autres que d'intérêts	1 958	1 892	3
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 728	1 565	10
Dotations aux pertes de crédit	6	517	(99)
Résultat avant charge d'impôts	1 722	1 048	64
Charge d'impôts	456	278	64
Résultat net	1 266	770	64
Marge nette d'intérêts ⁽²⁾	2,12 %	2,19 %	
Actif moyen portant intérêts ⁽²⁾	121 593	111 488	9
Actif moyen ⁽²⁾	127 716	117 338	9
Prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	127 013	116 838	9
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	218	412	(47)
Prêts dépréciés nets en % des prêts et acceptations ⁽²⁾	0,2 %	0,4 %	
Dépôts moyens ⁽²⁾	77 051	67 378	14
Ratio d'efficience ⁽²⁾	53,1 %	54,7 %	

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Prêts et acceptations moyens

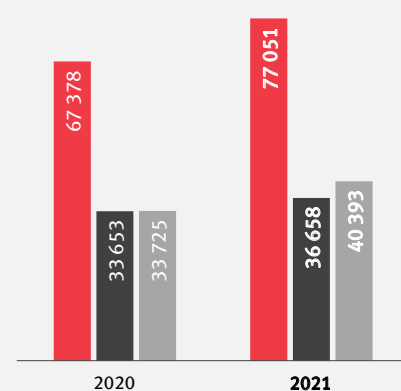
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



■ Total – Services aux particuliers et aux entreprises
■ Services aux particuliers
■ Services aux entreprises

Dépôts moyens

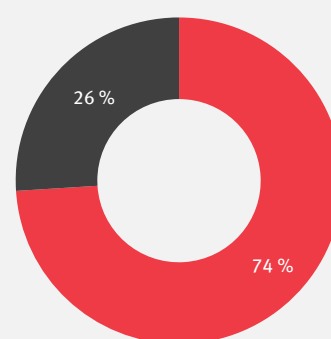
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



■ Total – Services aux particuliers et aux entreprises
■ Services aux particuliers
■ Services aux entreprises

Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2021



■ Province de Québec (2020 : 75 %)
■ Autres provinces (2020 : 25 %)

Résultats financiers

Le résultat net du secteur des Particuliers et Entreprises s'élève à 1 266 M\$ pour l'exercice 2021, en hausse de 64 % par rapport à 770 M\$ en 2020, une augmentation qui s'explique essentiellement par les incidences des facteurs macroéconomiques en lien avec l'évolution de la pandémie de COVID-19 qui ont affecté les dotations aux pertes de crédit enregistrées au cours des exercices 2021 et 2020, et par la croissance de 229 M\$ du revenu total du secteur. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts pour l'exercice 2021 atteint 1 728 M\$, en hausse de 10 % par rapport à l'exercice 2020. La hausse du revenu total provient de l'augmentation du revenu net d'intérêts de 138 M\$ et de l'augmentation des revenus autres que d'intérêts de 91 M\$. L'augmentation du revenu net d'intérêts s'explique surtout par la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises. Cette croissance a été atténuée par un recul de la marge nette d'intérêts qui atteint 2,12 % en 2021, contre 2,19 % en 2020, recul principalement attribuable aux marges sur les dépôts et, dans une moindre mesure, aux marges sur les prêts.

Les frais autres que d'intérêts du secteur des Particuliers et Entreprises se chiffrent à 1 958 M\$ en 2021, une augmentation de 3 % par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la hausse des frais de soutien aux opérations et de la charge d'amortissement, ainsi qu'à l'augmentation de la rémunération et des avantages du personnel. Ces hausses ont été atténuées par la baisse de certains frais variables. De plus, le ratio d'efficacité s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage et se chiffre à 53,1 % pour l'exercice 2021 comparativement à 54,7 % en 2020.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur des Particuliers et Entreprises ont diminué de 511 M\$ pour s'établir à 6 M\$, comparativement à 517 M\$ en 2020. Cette diminution est attribuable à des renversements de provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés résultant de perspectives macroéconomiques et de conditions de crédit plus favorables en 2021, alors que des dotations aux pertes de crédit plus élevées avaient été enregistrées en 2020 à la suite de la détérioration importante des perspectives macroéconomiques causée par la COVID-19. De plus, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés des Services aux particuliers et des Services aux entreprises ainsi que sur les créances dépréciées sur cartes de crédit sont inférieures aux niveaux observés avant la pandémie, notamment en raison d'une diminution des cas d'insolvabilité et des différentes mesures d'aide mises en place par les gouvernements.

Services aux particuliers

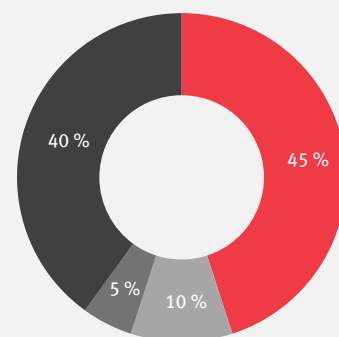
En 2021, le revenu total des Services aux particuliers se chiffre à 2 228 M\$, une hausse de 4 % comparativement à 2 148 M\$ en 2020. Les augmentations de 8 % des volumes de prêts et de 9 % des volumes de dépôts ont été atténuées par le recul de la marge nette d'intérêts sur les prêts et les dépôts. La croissance des revenus autres que d'intérêts de 43 M\$ provient essentiellement des revenus tirés des activités d'assurances, des revenus de commissions internes liées à la distribution des produits du secteur de Gestion de patrimoine ainsi que des revenus sur cartes de crédit. Les frais autres que d'intérêts ont augmenté de 44 M\$ en 2021, ce qui s'explique principalement par la hausse des frais de soutien aux opérations ainsi que par la hausse des frais liés aux investissements technologiques.

Services aux entreprises

En 2021, le revenu total des Services aux entreprises a augmenté de 11 % pour s'établir à 1 458 M\$, contre 1 309 M\$ en 2020. La hausse du revenu net d'intérêts s'explique essentiellement par la croissance des prêts et des dépôts de 10 % et 20 %, respectivement, atténuée par le rétrécissement de la marge nette d'intérêts sur les prêts et les dépôts. Les revenus autres que d'intérêts sont en hausse de 48 M\$ par rapport à l'exercice 2020, ce qui découle principalement de la hausse des revenus d'acceptations bancaires, des revenus tirés des instruments financiers dérivés et des revenus de crédit. L'augmentation des frais autres que d'intérêts de 22 M\$ est principalement attribuable à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel ainsi qu'à la hausse des frais de soutien aux opérations.

Revenu total par catégorie

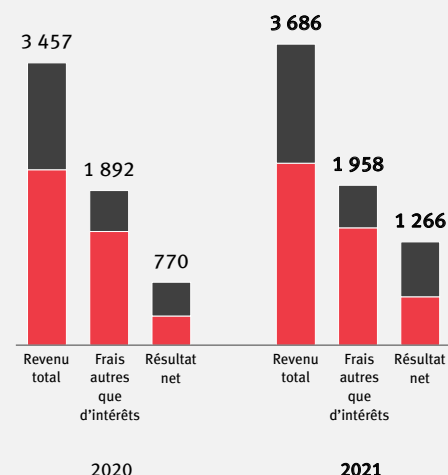
Exercice terminé le 31 octobre 2021



- Réseau des particuliers (2020 : 46 %)
- Solutions de paiement (2020 : 11 %)
- Assurances (2020 : 5 %)
- Services aux entreprises (2020 : 38 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



- Services aux particuliers
- Services aux entreprises

Analyse sectorielle | Gestion de patrimoine

Chef de file au Québec et solidement implanté à l'échelle du Canada, le secteur de Gestion de patrimoine dessert tous les segments de marché en privilégiant les services-conseils et la proximité avec les clients. La gamme complète de produits et de solutions de gestion de patrimoine est offerte par l'entremise d'un réseau de distribution multicanal et d'un modèle d'affaires distinctif. Le secteur de Gestion de patrimoine propose également des services aux conseillers indépendants et à une clientèle institutionnelle.

Unités d'affaires

Courtage de plein exercice

Possédant le plus grand réseau de conseillers en placement au Québec, Financière Banque Nationale — Gestion de patrimoine (FBNGP) offre des services-conseils en gestion de patrimoine grâce à plus de 800 conseillers présents dans près de 100 points de service à l'échelle du Canada. À l'écoute d'environ 400 000 clients particuliers, les conseillers proposent notamment des services de gestion de portefeuille, de planification financière et successorale et d'assurances, tout en travaillant en étroite collaboration avec les autres secteurs de la Banque.

Gestion privée

Présente à l'échelle du Canada, Gestion privée 1859 (GP1859) propose des services et des conseils hautement personnalisés en gestion de patrimoine qui permettent aux clients aisés de bénéficier d'une gestion complète de leur fortune personnelle et familiale. Véritable chef de file au Québec, GP1859 poursuit son expansion à l'échelle canadienne grâce à son offre étendue de solutions et de stratégies financières qui englobent la protection, la croissance et la transition du patrimoine.

Courtage direct

Banque Nationale Courtage direct (BNCD) offre une multitude de produits financiers et d'outils de placement aux investisseurs autonomes à l'échelle du Canada au moyen d'une solution de placement en ligne. BNCD permet aux clients qui le désirent de prendre en charge la gestion de leurs investissements par l'entremise d'une plateforme de négociation et d'une plateforme mobile optimisée ou en s'adressant directement à un représentant par téléphone.

Solutions de placement

Banque Nationale Investissements inc. (BNI) se spécialise dans la conception et l'offre de fonds, de solutions de placement et de services pour le compte de particuliers et d'investisseurs institutionnels par l'entremise du réseau étendu de la Banque. Grâce à un modèle d'architecture ouverte, BNI est la plus importante société de gestion de fonds d'investissement au Canada à confier exclusivement à des gestionnaires de portefeuille externes la gestion de ses placements.

Services administratifs et de négociation

Banque Nationale Réseau Indépendant (BNRI) est un chef de file canadien offrant des services administratifs, tels que des services d'exécution d'ordres, de garde de valeurs et de solutions de courtage, à un grand nombre d'entreprises de services financiers indépendantes partout au Canada, notamment des courtiers remisiers, des gestionnaires de portefeuilles et des gestionnaires de fonds de placement.

Produits transactionnels

Le secteur de Gestion de patrimoine offre aux conseillers indépendants à l'échelle du Canada une vaste gamme de produits de placement, tels que des certificats de placement garanti (CPG), des fonds communs, des fonds mutuels, des billets, des produits structurés de même que de la monétisation, afin de les appuyer dans leurs propres besoins d'affaires et leurs relations clients.

Services fiduciaires et de successions

Grâce à Trust Banque Nationale inc. (TBN), le secteur de Gestion de patrimoine offre à ses clients particuliers et institutionnels des services et des solutions clés en main. Son équipe d'experts offre une gamme complète de services à forte valeur ajoutée afin de consolider, protéger et transmettre le patrimoine de ses clients et assurer leur tranquillité d'esprit. TBN fournit également des services intégrés de fiduciaires et de dépositaires ainsi que des services de garde de valeurs mobilières.

Revue de l'économie et du marché

Les décideurs politiques ont pris des mesures extraordinaires en 2020 et 2021 pour limiter l'impact négatif des mesures sanitaires pour contrer la COVID-19. Les gouvernements ont soutenu énergiquement les ménages et les entreprises en difficulté. Les banques centrales ont abaissé les taux d'intérêt près de zéro et ont lancé des programmes d'assouplissement monétaire très agressifs. Grâce à ces interventions d'une ampleur sans précédent, on a assisté à une reprise économique vigoureuse et le stress sur les marchés financiers a rapidement diminué et est demeuré contenu. En conséquence, les profits des entreprises ont rebondi fortement et les actifs risqués ont bénéficié de taux d'intérêt extrêmement accommodants. Ce faisant, les ménages ont connu un effet de richesse sans précédent depuis le début de la pandémie, en raison non seulement des solides performances des marchés financiers mais aussi de l'appréciation des prix des logements. En somme, l'environnement actuel demeure propice à une croissance économique relativement robuste encore en 2022. Il n'en demeure pas moins que le processus de normalisation des taux d'intérêt dans un contexte d'inflation relativement élevé pourrait provoquer une recrudescence de volatilité sur les marchés.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 26 pour plus de détails sur le contexte économique de 2021 et les perspectives pour 2022.

Facteurs clés de succès

- Position de chef de file au Québec au chapitre des parts de marché et de la reconnaissance de la marque.
- Plus grand gestionnaire de gestionnaires au Canada (architecture ouverte); les clients bénéficient de conseils objectifs.
- Position de chef de file au Canada en matière de services de garde de titres et de courtage pour les firmes indépendantes de gestion de patrimoine.
- Solidement implanté à l'échelle canadienne dans le courtage de plein exercice.
- Capacité d'établir des relations solides et durables avec les clients et de les faire fructifier grâce aux conseils et aux solutions personnalisés qui leur sont offerts à toutes les étapes de leur vie.
- Niveau de satisfaction des clients élevé pour la gestion privée, le courtage de plein exercice et le service de courtage direct.
- Feuille de route éprouvée et excellente réputation à titre de partenaire d'affaires auprès des institutions financières non bancaires.
- Forte synergie avec le secteur des Particuliers et Entreprises permettant une offre de service holistique.
- Nouveau programme de synergie mettant l'accent sur la collaboration entre les employés du secteur de Gestion de patrimoine et les autres secteurs de la Banque.

Objectifs et stratégies

Le secteur de Gestion de patrimoine vise à mettre à profit la force de la marque de la Banque en générant une croissance soutenue de son bénéfice, en accroissant la satisfaction de la clientèle et en maintenant un engagement élevé des employés. Le secteur de Gestion de Patrimoine se démarque de ses concurrents en offrant une expérience exceptionnelle en matière de conseil ainsi que des solutions innovantes et des services impeccables grâce à des équipes multifonctionnelles agiles et alignées. Le secteur désire accroître la pénétration à l'échelle du Canada grâce à la croissance organique, ainsi que par des actions ciblées et des partenariats.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2021
Transformer notre partenariat avec nos clients	> Nouvelle tarification à 0 \$ de commission pour les investisseurs sur la plateforme de courtage en ligne. > Mise à niveau avec les nouvelles normes d'accessibilité pour nos clients sur la plateforme de courtage en ligne. > Mise en place d'outils de rétroaction de la clientèle permettant d'obtenir les commentaires et opinions des clients rapidement. > Implantation d'un nouveau modèle hybride avec le secteur des Particuliers et Entreprises pour les portefeuilles plus modestes. > Mise en œuvre d'une solution de gestion de relation client (<i>Client Relation Management</i> ou CRM) pour les conseillers en placement afin d'offrir à leurs clients un niveau de service hautement personnalisé. > Implantation d'un nouveau registre pour tous les fonds communs de placement et les CPG des clients du secteur des Particuliers et Entreprises.
Investir dans les marchés à forte croissance	> Forte croissance du nombre de clients, des actifs sous administration et des actifs sous gestion dans les différentes unités d'affaires du secteur de Gestion de patrimoine. > Progression constante des ventes croisées en partenariat avec les autres secteurs de la Banque, notamment le secteur des Particuliers et Entreprises. > Lancement de nos premiers fonds négociés en bourse (FNB) d'investissement responsable. > Recrutement actif de conseillers en placement pour augmenter nos parts de marché. > Déploiement d'un programme de « prêt de titres entièrement payés » auprès de l'ensemble des unités d'affaires de gestion de patrimoine offrant des services de courtage. Ce nouveau service est un partenariat conçu par BNRI et le secteur des Marchés financiers afin de répondre aux besoins particuliers d'un créneau de clients importants pour nous.
Poursuivre notre transformation culturelle	> Promotion d'une mission commune et d'une approche client intégrée. > Accent sur la collaboration entre les employés du secteur de Gestion de patrimoine et les autres secteurs de la Banque. > Mise en place de mesures concrètes pour favoriser l'innovation et accélérer la transformation. > Adaptation de nos façons de travailler et de communiquer grâce à l'implantation accélérée et à l'adoption des outils de travail à distance.

Priorités et perspectives pour 2022

Un engagement client fort grâce à une expérience exceptionnelle, axée sur le conseil

- Simplifier et accroître notre expérience bancaire/crédit pour les clients du secteur de Gestion de patrimoine.
- Capitaliser sur nos stratégies de croissance (synergies inter-secteurs, accent sur les marchés hors Québec, segments à fort potentiel).
- Migrer notre clientèle institutionnelle des services traditionnels de garde de valeurs vers notre offre de gestion d'actifs.
- Améliorer nos sondages satisfaction-client et maximiser nos outils d'engagement-client.
- Développer une solution pleinement intégrée pour soutenir les conseillers devenant indépendants.

Les meilleures solutions d'investissement et d'outils numériques de leur catégorie

- Capitaliser sur nos capacités internes pour cibler les segments en forte croissance (FNB, placements privés et non traditionnels).
- Développer notre stratégie numérique pour améliorer l'expérience client et l'expérience employé (application mobile pour courtage direct et authentification unique).
- Étendre la portée des solutions basées sur le conseil (solution de décaissement, conseils basés sur le cycle de vie, hypothèques inversées).
- Établir notre stratégie d'investissement ESG et la déployer dans l'ensemble de nos unités d'affaires et de notre gamme de produits.

Une exécution rapide, experte et sans faille

- Mettre l'accent sur notre stratégie de données et la vue 360 des clients.
- Continuer l'automatisation et la numérisation de nos processus et de nos services opérationnels.
- Finaliser l'implantation de notre nouvelle plateforme destinée à la clientèle institutionnelle.

Une culture entrepreneuriale et de développement des talents

- Accroître et promouvoir la diversité à tous les niveaux du secteur de Gestion de patrimoine.
- Continuer d'attirer et de retenir les meilleurs talents.
- Implanter une culture de développement continu.
- Mettre en place et améliorer notre modèle de travail hybride flexible.

Résultats par secteur d'exploitation – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020 ⁽¹⁾	Variation %
Revenu net d'intérêts	448	442	1
Revenus tirés des services tarifés	1 316	1 087	21
Revenus tirés des transactions et autres revenus	405	330	23
Revenu total	2 169	1 859	17
Frais autres que d'intérêts	1 277	1 125	14
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	892	734	22
Dotations aux pertes de crédit	1	7	(86)
Résultat avant charge d'impôts	891	727	23
Charge d'impôts	236	192	23
Résultat net	655	535	22
Actif moyen ⁽²⁾	7 146	5 917	21
Prêts et acceptations moyens ⁽²⁾	5 998	4 776	26
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾	16	2	
Dépôts moyens ⁽²⁾	33 934	34 507	(2)
Ratio d'efficacité ⁽²⁾	58,9 %	60,5 %	

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

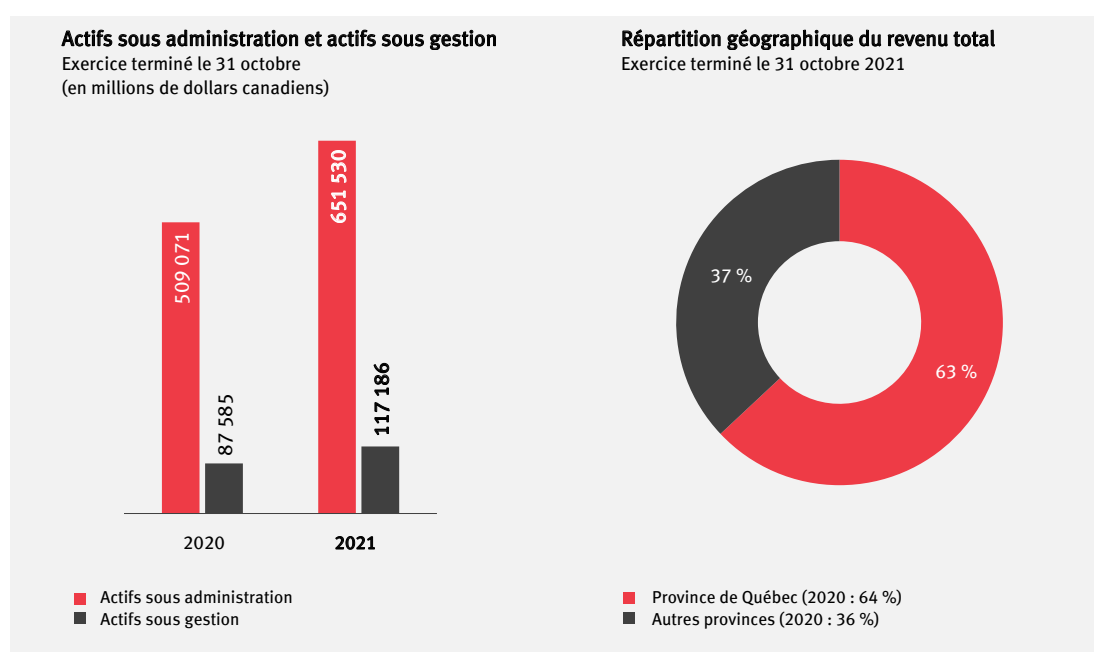
(2) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Actifs sous administration et actifs sous gestion – Gestion de patrimoine

Au 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Actifs sous administration ⁽¹⁾	651 530	509 071	28
Actifs sous gestion ⁽¹⁾			
Clients particuliers	64 941	48 140	35
Fonds communs de placement	52 245	39 445	32
	117 186	87 585	34

(1) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.



Résultats financiers

Le résultat net du secteur de Gestion de patrimoine atteint 655 M\$ pour l'exercice 2021 comparativement à 535 M\$ pour 2020, en hausse de 22 %. Le revenu total du secteur s'établit à 2 169 M\$ pour l'exercice 2021, par rapport à 1 859 M\$ pour l'exercice 2020, une hausse de 17 %. Cette augmentation provient en partie de la hausse de 21 % des revenus tirés des services tarifés, conséquence de la croissance de la moyenne des actifs sous administration et des actifs sous gestion à la suite d'entrées nettes dans les diverses solutions et de la progression des marchés au cours de l'exercice 2021. Les revenus tirés des transactions et les autres revenus sont également en hausse de 23 % grâce à l'augmentation du volume des transactions due à la progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2021. De plus, le revenu net d'intérêts est en légère hausse de 1 %, la croissance des volumes de prêts ayant été atténuée par le recul de la marge sur les dépôts.

Les frais autres que d'intérêts s'élèvent à 1 277 M\$ pour l'exercice 2021 par rapport à 1 125 M\$ pour l'exercice 2020, une augmentation due à la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus, ainsi qu'à la hausse des honoraires de gestion externes et des frais de soutien aux opérations liée à la croissance des activités et aux initiatives du secteur. Par ailleurs, le ratio d'efficacité à 58,9 % pour l'exercice 2021 s'est amélioré de 1,6 point de pourcentage comparativement à 60,5 % pour l'exercice 2020.

Les dotations aux pertes de crédit s'établissent à 1 M\$ pour l'exercice 2021, alors que des dotations aux pertes de crédit totalisant 7 M\$ avaient été enregistrées au cours de l'exercice 2020 en lien avec l'incidence de la COVID-19 sur les perspectives macroéconomiques.

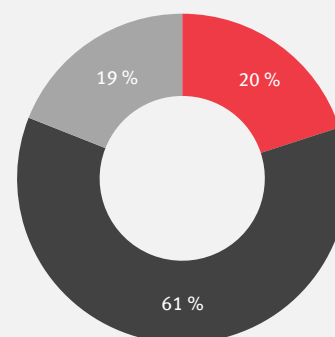
Actifs sous administration et actifs sous gestion

Les actifs sous administration se chiffrent à 651,5 G\$ au 31 octobre 2021, en hausse de 142,5 G\$ par rapport au 31 octobre 2020. Cette augmentation provient des entrées nettes dans les diverses solutions et de la hausse des cours boursiers au cours de l'exercice 2021.

Les actifs sous gestion des clients particuliers s'établissent à 64,9 G\$ au 31 octobre 2021 par rapport à 48,1 G\$ au 31 octobre 2020. Les fonds communs de placement se chiffrent à 52,2 G\$ au 31 octobre 2021, en hausse de 32 % par rapport au 31 octobre 2020.

Revenu total par catégorie

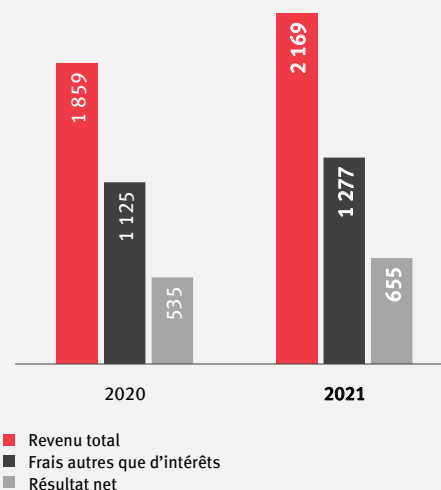
Exercice terminé le 31 octobre 2021



■ Revenu net d'intérêts (2020 : 24 %)
■ Services tarifés (2020 : 58 %)
■ Transactions et autres revenus (2020 : 18 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre 2021
(en millions de dollars canadiens)



Analyse sectorielle | Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers offre une gamme complète de produits et de services à des entreprises, des clients institutionnels et des entités du secteur public. Qu'il offre des services-conseils exhaustifs, des analyses ou des produits et services liés aux marchés des capitaux, le secteur des Marchés financiers met l'accent sur les relations avec les clients et leur croissance. Plus de 800 professionnels servent les besoins des clients dans des bureaux situés en Amérique du Nord, en Europe, au Royaume-Uni et en Asie.

Unités d'affaires

Le secteur des Marchés financiers exploite deux principales unités d'affaires : Marchés mondiaux ainsi que Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement.

Marchés mondiaux

Le secteur des Marchés financiers est un chef de file canadien des solutions de gestion des risques et des produits structurés, ainsi que le plus important teneur de marché pour les fonds négociés en bourse (FNB) au Canada en volume. Le secteur propose des solutions qui couvrent les titres à revenus fixes, les devises, les actions et les produits de base afin d'atténuer les risques financiers et commerciaux des clients. Il fournit par ailleurs des services spécialisés aux gestionnaires d'actifs et aux sociétés de fonds qui créent de nouveaux produits et il soutient leur réussite grâce à des services de liquidité, d'analyse et de contrepartie. Il émet aussi des produits de placement sur mesure dans toutes les catégories d'actifs pour les investisseurs institutionnels et les canaux de distribution des particuliers.

Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement

Le secteur des Marchés financiers fournit des services financiers aux entreprises, des services-conseils et des services liés aux marchés des capitaux. Il offre aux grandes entreprises des services de montage et de syndication de prêts pour le financement de projets et pour des opérations de fusion et acquisition, ainsi que des solutions de financement. Le secteur est aussi un chef de file des services de banque d'investissement au Québec et au Canada. Sa gamme exhaustive de services inclut des services-conseils stratégiques pour le financement et les fusions et acquisitions, ainsi que la souscription de titres de créance et de titres de participation. Il est le leader canadien des émissions d'obligations de gouvernements et d'obligations à rendement élevé de sociétés. En position dominante au Québec, le secteur est chef de file dans les émissions de titres de créance pour des administrations provinciales et municipales partout au pays tout en développant sa position nationale dans le financement d'infrastructures et de projets. Le secteur des Marchés financiers est actif dans le financement des opérations de titrisation, principalement les créances hypothécaires assurées par le gouvernement du Canada et les titres adossés à des créances hypothécaires.

Revue de l'économie et du marché

Grâce à une intervention agressive des décideurs politiques, la reprise économique va bon train dans un contexte où la vaccination a permis de maintenir l'allègement des mesures sanitaires. Les ménages ont été soutenus pendant les différentes vagues d'infection et sont bien armés pour participer à la relance de l'économie. Le redressement du marché du travail au Canada est à un point tel que les ménages sont en mesure de soutenir la croissance en dépit de la fin des programmes gouvernementaux. Ce contexte a été favorable à un rétablissement de la rentabilité des entreprises, et donc à l'embauche et à une croissance des investissements. Le stress sur les marchés financiers a été de courte durée au début de la pandémie et il est demeuré contenu par la suite. Les conditions financières ont donc été extrêmement accommodantes grâce notamment aux actions des banques centrales et les classes d'actifs risqués ont bien fait ces derniers mois. Mais il ne faut pas écarter une recrudescence de volatilité alors que les banques centrales entament un processus de normalisation des taux d'intérêt dans un contexte où la chaîne d'approvisionnement est sous tension. Qui plus est, la pandémie peut encore réserver de mauvaises surprises comme nous a démontré l'apparition du variant Delta qui a causé de fortes éclosions.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 26 pour plus de détails sur le contexte économique de 2021 et les perspectives pour 2022.

Facteurs clés de succès

- Franchise pancanadienne chef de file dans les émissions de titres de créance de gouvernements, la tenue de marché des FNB et les prêts de titres, et dotée de capacités reconnues pour les solutions de gestion des risques, les produits structurés et les dérivés sur actions.
- Accent sur les relations avec les clients, et activités clients et revenus diversifiés.
- Saine gestion des risques.
- Approche flexible de l'allocation du capital, et capacité éprouvée à s'adapter à l'évolution des marchés des capitaux et à générer une performance financière constante.
- Culture entrepreneuriale : approche intégrée, travail d'équipe et alignement entre les groupes incluant les autres secteurs de la Banque.

Objectifs et stratégies

Priorités stratégiques	Réalisations et faits saillants 2021
Maintenir la position de leader dans la souscription de titres de créance au Canada	Encore une fois classée au premier rang pour l'émission de titres de créance de gouvernements, rang que nous maintenons depuis sept ans : > Premier mandat à titre de cochef de file pour la Banque mondiale (Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou BIRD) dans le cadre de l'émission d'obligations en matière de développement durable d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 14 janvier 2026. > Premier mandat à titre de cochef de file pour l'émission d'obligations vertes de la province de l'Ontario d'une valeur de 1,25 G\$ échéant le 1^{er} février 2027. > Cochef de file de la nouvelle émission d'une valeur de 1,25 G\$ de CDP Financière inc. échéant le 19 octobre 2026 (la première opération de l'émetteur en dollars canadiens depuis plus de dix ans). > Chef de file pour une réémission d'une valeur de 354 M\$ pour l'Autorité financière des Premières Nations échéant le 16 juin 2030 (la plus grande opération jamais réalisée par l'Autorité financière des Premières Nations). > Premier mandat à titre de cochef de file pour la réémission d'obligations vertes d'une valeur de 225 M\$ pour la ville d'Ottawa échéant le 11 mai 2051. Chef de file de la souscription de titres de créance de sociétés : > Soutien apporté à Aéroports de Montréal durant une période difficile : ○ Unique conseiller financier de Aéroports de Montréal dans le cadre de l'obtention d'un important financement de plusieurs parties prenantes gouvernementales pour un total de 500 M\$ pour le Réseau express métropolitain (REM), un important projet d'infrastructure de transport en commun à Montréal. ○ Co-agent de sollicitation lors de sollicitations de consentements auprès des détenteurs d'obligations pour qu'ils renoncent temporairement à certaines dispositions en vertu de son acte constitutif de fiducie. ○ Co-teneur de livres pour l'émission d'obligations à revenu de 30 ans d'une valeur de 400 M\$. > Co-agent principal dans le cadre d'un placement privé de billets de premier rang d'une valeur de 150 M\$ US de Capital Power Corporation. > Co-teneur de livres dans le cadre d'une émission à deux tranches de billets liés au développement durable pour une valeur de 1,1 G\$ et de billets non garantis de premier rang d'une valeur de 400 M\$ d'Enbridge Inc. > Co-teneur de livres pour une émission de billets non garantis de premier rang de 30 ans d'une valeur de 500 M\$ pour Ontario Power Generation Inc. > Co-teneur de livres pour une première émission à rendement élevé de SECURE Energy Services Inc. d'une valeur de 200 M\$ et unique preneur ferme dans le cadre de la réémission des billets d'une valeur de 140 M\$. > Co-coordonnateur général et co-teneur de livres au titre d'une émission transfrontalière de billets à rendement élevé pour Vidéotron Ltée, qui a permis de lever 750 M\$ et 500 M\$ US en juin 2021, et co-teneur de livres d'une émission de billets à rendement élevé d'une valeur de 650 M\$ en janvier 2021.
Maintenir la position de leader dans les produits de placement	Chef de file canadien en matière de qualité et d'innovation : > Prix de la « Meilleure performance au Canada » remis par <i>SRP</i> pour nos billets et nos CPG liés aux marchés pour la cinquième année consécutive. Les prix SRP sont basés sur une analyse de la plus grande base de données sur les produits structurés. Les lauréats sont sélectionnés d'après les rendements mesurables de leurs produits. > Précurseur du lancement de quatre fonds communs de placement de Purpose Investments Inc. qui reproduisent les stratégies employées habituellement par les billets structurés. Avec des actifs sous gestion de plus de 1,6 G\$, ces fonds aident les investisseurs à avoir accès à des stratégies de revenus et de croissance, tout en diversifiant leurs portefeuilles en dehors des catégories d'actifs plus traditionnelles. > Financière Banque Nationale tire parti de sa technologie de négociation pour aider les sociétés et les fonds d'investissement cotés à mieux gérer leur liquidité, ce qui a permis de lever 1,0 G\$ pour ces émetteurs. Créer des conditions propices à l'égard de nos émissions internationales en élargissant notre réseau : > La Banque a établi une solide franchise internationale, attirant une vaste gamme d'investisseurs provenant des canaux institutionnels et de particuliers. Maintenir notre position de chef de file sur le marché des FNB par la modification progressive et l'amélioration de nos systèmes et infrastructures de négociation : > Mise en œuvre de nouvelles technologies et d'infrastructures et réseaux de négociation de pointe afin de soutenir nos fonctions de tenue de marché pour plus de 1 100 FNB au Canada. > Financière Banque Nationale a été désignée comme principal teneur de marché pour près d'un fonds sur trois lancés par des gestionnaires d'actifs indépendants en 2021.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2021
Étendre la couverture des clients pour accroître la présence dans les services-conseils	Participation à des mandats d'envergure, notamment : > Co-conseiller financier pour Groupe Vision New Look inc. dans le cadre de l'acquisition de la société par un consortium d'investisseurs dirigé par FFL Partners, LLC et la Caisse de dépôt et placement du Québec pour une valeur totale de 970 M\$. > Conseiller financier exclusif auprès de Savaria Corporation relativement à son acquisition de Handicare Group AB pour 521 M\$. Dans le cadre de l'opération, la Banque était aussi l'unique preneur ferme des facilités de crédit consenties totalisant 600 M\$, et co-teneur de livres pour un placement privé de titres de participation d'une valeur de 122 M\$ et unique fournisseur de solutions de couverture de change. > Co-conseiller financier auprès de la Compagnie électrique Lion relativement à sa fusion d'une valeur de 1,9 G\$ US avec la société d'acquisition à vocation spécifique Northern Genesis Acquisition Corp. qui s'est traduite par un produit net de 490 M\$ US et une inscription à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto. > Unique conseiller financier de Groupe WSP Global Inc. relativement à l'acquisition de Golder Associés d'une valeur de 1,14 G\$ US. Dans le cadre de cette opération, la Banque a également agi à titre de co-teneur de livres à l'égard d'un financement bancaire entièrement engagé d'une valeur de 960 M\$ US. > Conseiller financier exclusif auprès de Whitecap Resources Inc. (Whitecap) relativement à l'acquisition de TORC Oil & Gas Ltd. pour un montant d'environ 900 M\$ en décembre 2020, et conseiller financier exclusif de Whitecap dans le cadre de la vente d'une redevance dérogatoire brute au titre de sa participation directe dans le projet de séquestration de CO₂ de Weyburn (le projet Weyburn) pour un produit en trésorerie de 188 M\$ en octobre 2021. Grâce au projet Weyburn, Whitecap détient un statut d'émetteur net négatif, emmagasinant en permanence plus de CO₂ qu'elle n'en émet dans le cadre de ses activités, statut qui a été maintenu à la suite des opérations annoncées. > Co-conseiller financier auprès de J.C. Flowers & Co. LLC et de Vårde Partners, Inc. relativement à la vente de Financière Fairstone inc. à la Banque Duo du Canada.
Tirer parti du leadership dans le placement d'actions pour accroître les positions de chef de file et cochef de file	> Co-teneur de livres relativement au placement de titres de participation, par voie de prise ferme, par Northland Power Inc. pour un montant de 990 M\$, dont le produit a servi principalement à financer l'acquisition d'un portefeuille d'actifs d'exploitation renouvelables terrestres en Espagne d'une capacité nette combinée de 551 mégawatts, et à assurer le financement de projets de développement existants. > Co-teneur de livres dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme d'actions ordinaires de Premium Brands Holdings Corporation d'une valeur de 230 M\$. Il s'agit de la plus importante émission publique de titres de participation de l'histoire de cette société, et du 11^e financement consécutif auquel participe la Banque. Un produit brut total de 1,3 G\$ a été levé. > Co-preneur ferme principal et co-teneur de livres dans le cadre du premier appel public à l'épargne de 161 M\$ de Tidewater Renewables Ltd. (ce qui comprend l'exercice de l'option de surallocation des preneurs fermes). Cette opération constituait la scission d'un nombre d'actifs de transition énergétique de Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd., incluant le premier complexe commercial de diesel renouvelable et d'hydrogène renouvelable au Canada, qui est en cours de construction. > La Banque a agi à titre de teneur de livres chef de file relativement au premier placement par voie de prise ferme en 20 ans de Ballard Power Systems Inc. en novembre 2020, qui a permis de lever plus de 400 M\$ US. La Banque a par la suite levé un montant additionnel de 550 M\$ US pour Ballard en février 2021, en tant que co-teneur de livres au moyen d'un placement public par voie de prise ferme d'actions ordinaires. Dans l'ensemble, le produit brut de plus de 950 M\$ US obtenu pour l'exercice complet de 2021 a permis de renforcer le bilan, offrant ainsi la flexibilité additionnelle de financer sa stratégie de croissance, y compris au moyen d'activités comme l'innovation de produits, les investissements dans l'augmentation et la localisation de la capacité de production, les acquisitions futures et les investissements et agrandissements stratégiques. Au total, la Banque a aidé à lever plus de 1,2 G\$ US au cours des deux dernières années. > Co-teneur de livres auprès de Nuvei Corporation dans le cadre d'un reclassement d'actions d'un montant de 500 M\$ US en juin 2021. Il s'agit du troisième financement par actions consécutif de Nuvei auquel la Banque participe. Un produit brut total de 1 837 M\$ US a été levé. > Co-teneur de livres du premier appel public à l'épargne de 115 M\$ de Dialogue Technologies de la Santé inc. Nous sommes heureux d'avoir dirigé l'exécution de cette opération réussie, qui a suscité une importante demande de la part des investisseurs en cette période d'incertitude sur les marchés causée par la COVID-19. Nous espérons ardemment poursuivre une relation à long terme avec la société.

Priorités et perspectives pour 2022

- Continuer d'étendre nos activités dans nos champs d'expertise en nous concentrant toujours sur les clients canadiens et sur une présence ciblée à l'étranger.
- Continuer d'être un partenaire stratégique pour nos clients.
- Accroître la part de marché avec les entreprises pour tous les produits tarifés à la commission.
- Conserver notre position de chef de file à l'échelle du Canada dans nos activités établies : émissions des administrations publiques, produits structurés des marchés de FNB et de prêts de titres.
- Continuer d'automatiser les processus, d'utiliser l'intelligence artificielle et d'accroître le partage des données dans l'ensemble du secteur des Marchés financiers.
- Continuer et optimiser notre collaboration avec les autres secteurs de la Banque.
- Maintenir un contrôle serré des charges d'exploitation et un ratio d'efficacité parmi les meilleurs de l'industrie.

Résultats par secteur d'exploitation – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020 ⁽²⁾	Variation %
Marchés mondiaux			
Titres de participation	685	706	(3)
Titres à revenus fixes	357	430	(17)
Produits de base et devises	128	132	(3)
	1 170	1 268	(8)
Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement	976	786	24
Revenu total en équivalent imposable	2 146	2 054	4
Frais autres que d'intérêts	880	812	8
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable	1 266	1 242	2
Dotations aux pertes de crédit	10	239	(96)
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	1 256	1 003	25
Charge d'impôts en équivalent imposable	333	265	26
Résultat net	923	738	25
Actif moyen ⁽³⁾	150 147	123 943	21
Prêts et acceptations moyens ⁽³⁾ (grandes entreprises seulement)	18 518	18 782	(1)
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	9	21	(57)
Dépôts moyens ⁽³⁾	43 397	35 433	22
Ratio d'efficacité en équivalent imposable ⁽⁴⁾	41,0 %	39,5 %	

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

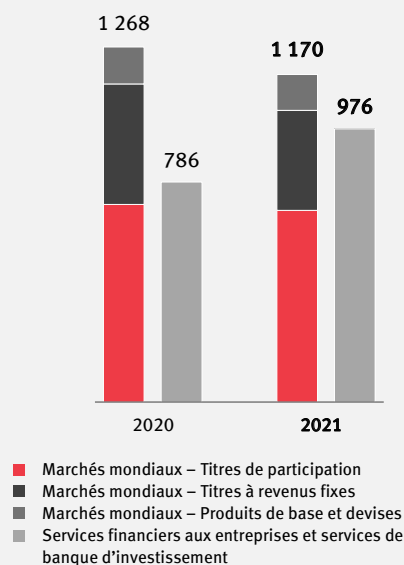
(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(4) Pour de plus amples renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, se reporter aux sections « Mode de présentation de l'information » et « Glossaire » aux pages 18 à 21 et 123 à 126, respectivement.

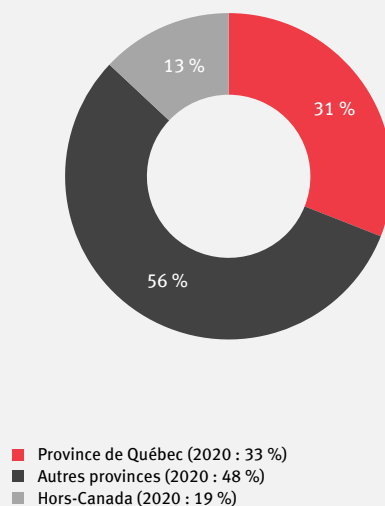
Revenu total par catégorie

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)



Répartition géographique du revenu total

Exercice terminé le 31 octobre 2021
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾



(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Résultats financiers

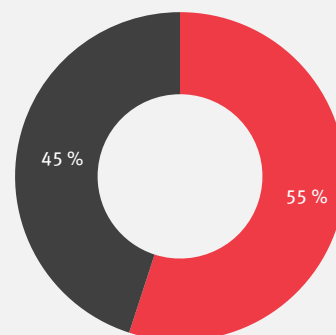
Le résultat net du secteur des Marchés financiers se chiffre à 923 M\$ pour l'exercice 2021, soit une hausse de 25 % par rapport à 2020 attribuable à la diminution des dotations aux pertes de crédit ainsi qu'à la croissance du revenu total. Le résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable de 1 266 M\$ est en croissance de 24 M\$ ou 2 % par rapport à 2020. Le revenu total en équivalent imposable s'établit à 2 146 M\$ contre 2 054 M\$, une hausse de 92 M\$ ou 4 % par rapport à l'exercice 2020. Les revenus des marchés mondiaux sont en baisse de 8 % compte tenu de la diminution de tous les types de revenus qui avaient bénéficié d'un contexte favorable à l'exercice précédent. Les revenus des services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement augmentent de 24 % par rapport à l'exercice 2020, principalement en raison de la hausse des revenus liés aux activités sur les marchés des capitaux, des revenus liés aux activités de fusions et acquisitions ainsi que des revenus des services bancaires.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par la hausse de la rémunération et des avantages du personnel, notamment la rémunération variable résultant de la croissance des revenus, ainsi que par la hausse des frais liés aux investissements technologiques et des frais de soutien aux opérations. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable s'élève à 41,0 % en 2021, comparativement à 39,5 % en 2020.

Le secteur a enregistré des dotations aux pertes de crédit de 10 M\$ au cours de l'exercice 2021 comparativement à 239 M\$ en 2020. Cette baisse s'explique par des renversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés au cours de l'exercice 2021 découlant de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit, alors qu'en 2020, des dotations aux pertes de crédit significatives avaient été enregistrées à la suite de la détérioration importante des perspectives macroéconomiques causée par la COVID-19. Par ailleurs, les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés sont en hausse de 7 M\$ par rapport à l'exercice 2020.

Revenu total par catégorie

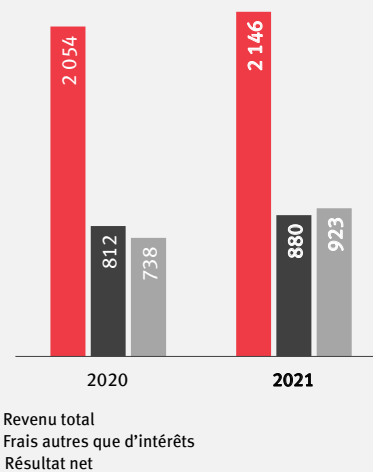
Exercice terminé le 31 octobre 2021
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾



- Marchés mondiaux (2020 : 62 %)
- Services financiers aux entreprises et services de banque d'investissement (2020 : 38 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable) ⁽¹⁾
(en millions de dollars canadiens)



(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Analyse sectorielle | Financement spécialisé aux États-Unis et International

La Banque complète sa croissance canadienne par une stratégie internationale ciblée et disciplinée dont l'objectif est de générer des rendements supérieurs. La Banque met actuellement l'accent sur le financement spécialisé aux États-Unis, par l'intermédiaire de Credigy, et sur les services bancaires aux particuliers et aux entreprises au Cambodge, par l'intermédiaire d'ABA Bank. Elle détient aussi des participations minoritaires dans des groupes financiers actifs dans l'Afrique francophone et dans l'axe Afrique-Asie. La Banque maintient un moratoire sur tout nouvel investissement important dans les marchés émergents. Au cours de l'exercice 2021, le secteur du Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I) a représenté 11 % du revenu total consolidé et 17 % du résultat net.

Financement spécialisé aux États-Unis – Credigy

Fondée en 2001, Credigy est une société de financement spécialisé dotée d'une structure de capital flexible qui lui permet d'acquérir ou de financer une gamme diversifiée d'actifs. Établie à Atlanta (Géorgie), Credigy est surtout active dans les actifs productifs provenant d'un vaste éventail de catégories d'actifs, principalement des créances à la consommation garanties aux États-Unis.

Revue de l'économie et du marché

Comme au Canada, la reprise économique américaine a dans l'ensemble surpris par sa vigueur. La consommation de services continue de récupérer tranquillement alors que la consommation de biens ralentit après avoir atteint des niveaux records. Cependant, ce ralentissement s'explique en partie par la présence de goulots d'étranglement qui frappent notamment le secteur automobile. Nous nous attendons à ce que ces problèmes s'estompent au courant de 2022 pour permettre à la demande de se redéployer. La reprise de l'emploi a déçu ces derniers mois dans un contexte de recrudescence de cas de COVID-19 et le marché du travail affiche toujours un manque à gagner de près de 4 millions de travailleurs par rapport au niveau prépandémique. Nous continuons toutefois d'anticiper des progrès supplémentaires dans les prochains mois dans un contexte où les pénuries de main-d'œuvre sont actuellement aiguës à la lumière de nombreux indicateurs économiques. De tels progrès, combinés à l'amélioration de la situation financière des ménages, suggèrent encore une année de croissance robuste l'année prochaine notamment en raison de la consommation. Les ménages ont accumulé des sommes importantes en épargne excédentaire et ont bénéficié d'un effet de richesse sans précédent depuis le début de la pandémie, en raison de solides performances des marchés financiers et de l'appréciation des prix des logements. Le marché immobilier a ralenti après une très forte poussée, l'activité demeurant vigoureuse sur une base historique. Malgré un niveau d'inflation inégalé en 30 ans, la Réserve fédérale américaine continue de préconiser une politique monétaire très accommodante qui devrait perdurer pour encore plusieurs trimestres, en attendant le retour de l'emploi à son niveau pré-pandémique.

Voir la section « Survol et perspectives économiques » à la page 26 pour plus de détails sur le contexte économique de 2021 et les perspectives pour 2022.

Facteurs clés de succès

- Capacité à saisir des occasions dans des conditions de marché qui changent rapidement, grâce à une stratégie d'investissement disciplinée, mais adaptable.
- Diversification entre plusieurs catégories d'actifs productifs.
- Crédibilité sur le marché acquise grâce à plus de 330 transactions depuis la création de la société, ce qui représente au total des investissements de plus de 19 G\$ US.
- Approche de souscription rigoureuse renforcée par l'amélioration continue des capacités de modélisation et d'analytique, et expertise dans certaines catégories d'actifs.
- Expertise éprouvée dans la gestion et l'administration efficaces des actifs liés au secteur de la consommation.
- Résilience face aux ralentissements économiques grâce à la faible exposition à des actifs non garantis, grâce à des placements présentant de bons profils de crédit et grâce à des rehaussements structurels qui offrent une protection contre les risques de baisse.

Objectifs et stratégies

Credigy vise à fournir des solutions sur mesure pour l'acquisition ou le financement d'actifs liés au secteur de la consommation en vue d'obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2021
Maintenir le flux de transactions en étant un partenaire de choix pour les institutions bancaires et non bancaires qui sont confrontées à des défis complexes et à des changements stratégiques	> Vigie active de l'économie et des occasions. > Équilibre de transactions avec des partenaires existants et nouveaux. > Maintien d'un actif moyen d'environ 7,5 G\$.
Maintenir un portefeuille diversifié d'actifs productifs	> Les actifs productifs représentent 98 % de l'actif. > Diversification continue des catégories d'actifs en mettant l'accent sur les actifs garantis de haute qualité liés au secteur de la consommation. > Souplesse d'investissement par financement et acquisitions directes.

Priorités stratégiques	Réalisations et faits saillants 2021
Obtenir les meilleurs rendements ajustés en fonction des risques	> Suivi et amélioration des modèles de crédit afin de cibler les investissements qui présentent le meilleur rapport risque/rendement. > Structuration de la majorité des investissements de manière à offrir une protection contre les risques de baisse. > Poursuite de l'approche disciplinée pour assurer l'équilibre risque/rendement et un rendement de l'actif d'au moins 2,5 %.

En 2021, Credigy a misé sur sa flexibilité et son approche d'investissement disciplinée pour tirer parti des occasions émergentes et gérer les risques liés à la pandémie.

Priorités et perspectives pour 2022

- Effectuer un suivi actif des conditions macroéconomiques pour mettre en œuvre des stratégies d'atténuation des risques.
- Favoriser la diversification des actifs et le profil risque/rendement équilibré des investissements.
- Faire fructifier les relations avec les partenaires actuels et potentiels.
- Enregistrer une croissance de l'actif en privilégiant les investissements assortis de rehaussements structurels, qui protègent contre les risques de ralentissement économique.
- Rester prêt à saisir les occasions, particulièrement lorsque les conditions de liquidité des marchés évoluent rapidement.

International – ABA Bank

Fondée en 1996, ABA Bank offre des services financiers aux particuliers et aux entreprises au Cambodge. Troisième banque commerciale du pays et forte d'un rendement des capitaux propres de plus de 20 %, ABA Bank est aussi la banque qui enregistre la croissance la plus rapide au Cambodge. Elle offre une gamme complète de services financiers à des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) ainsi qu'à des particuliers grâce à 79 succursales, à 786 guichets automatiques bancaires et autres bornes libre-service, et à des plateformes avancées de services bancaires en ligne et mobiles. ABA Bank a été désignée comme la meilleure banque du Cambodge par les magazines *Global Finance* (septième année consécutive) et *Euromoney* (huitième année consécutive).

Revue de l'économie et du marché

La pandémie continue de peser sur la croissance économique du Cambodge, particulièrement dans le secteur du tourisme. La campagne de vaccination efficace (78 % de la population est vaccinée en date d'octobre 2021) a contribué au retrait des mesures de restriction visant les visiteurs étrangers depuis octobre 2021. Après s'être contractée de 3 % en 2020, l'économie devrait croître de 2 % en 2021. En 2022, la croissance devrait se rapprocher encore plus de son taux habituel de 7 %, la consommation mondiale et le tourisme renouant avec des niveaux plus normaux. Cette croissance sera également soutenue par l'adhésion du Cambodge à la communauté économique de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Le marché cambodgien est sous-bancarisé, le pays connaît une forte adoption et utilisation des appareils mobiles et des médias sociaux, et plus de 65 % des 16,7 millions d'habitants ont moins de 35 ans.

Facteurs clés de succès

- Stratégie de prêts ciblée et axée sur les MPME grâce à des produits simples.
- Gestion des risques disciplinée qui se traduit par une qualité de crédit élevée.
- Capacité à financer la croissance des prêts grâce à la stratégie de dépôts.
- Stratégie de dépôts basée sur les technologies de pointe, permettant l'expansion d'un écosystème bancaire transactionnel autosuffisant.
- Équipe de direction expérimentée et employés qualifiés soutenus par de solides programmes de formation.
- Structure de gouvernance basée sur des normes canadiennes rigoureuses, mais autonomie laissée à l'équipe de direction locale pour mettre en œuvre les priorités stratégiques et les objectifs d'affaires.
- Tirer parti de la réputation d'institution financière de classe mondiale de la Banque Nationale.

Objectifs et stratégies

ABA Bank désire poursuivre le développement des services bancaires omnicanal dans le but d'être le partenaire de choix des MPME en matière de prêts, tout en augmentant la pénétration de la Banque sur le marché des dépôts et des services transactionnels pour les particuliers et les entreprises.

Priorités stratégiques	Réalizations et faits saillants 2021
Accroître la part de marché des prêts aux MPME	> Croissance de 31 % des volumes de prêts. > Ouverture de 2 nouvelles succursales, qui portent leur nombre total à 79 dans tout le pays. > Renforcement de sa position de troisième banque en importance sur le marché grâce à l'augmentation de sa part de marché. > Adaptation de sa stratégie en matière de prêts aux MPME en vue de soutenir les besoins croissants de ses clients à mesure que leur entreprise gagne en maturité.
Maintenir la qualité du crédit	> Portefeuille bien diversifié (98 % des prêts étant garantis). > Les prêts non productifs représentent 0,8 % du portefeuille de prêts au 31 octobre 2021, ce qui est sous la moyenne du marché. > Maintien de la politique de report des paiements mise en œuvre en 2020 pour aider les clients d'ABA Bank touchés par le ralentissement dû à la pandémie de COVID-19. > <i>Standard & Poor's</i> a maintenu sa notation de crédit à long terme d'ABA Bank à « B+ », avec une perspective « stable », en se fondant sur le renforcement de la franchise d'ABA Bank, la hausse de sa part de marché et sa rentabilité supérieure à la moyenne.
Maintenir la croissance des dépôts et des services transactionnels	> Hausse des dépôts de 34 % comparativement à 2020. > Amélioration continue des capacités de libre-service bancaire, notamment la première application bancaire mobile à grande échelle au Cambodge. > Les transactions de libre-service bancaire ont représenté 98 % du nombre total des transactions. > Nouvelle expansion d'ABA 24/7, le réseau d'emplacements de libre-service bancaire permettant aux clients d'accéder à leurs comptes en tout temps et qui compte maintenant 16 emplacements dans tout le pays.
Maintenir la reconnaissance internationale des progrès d'ABA Bank	> Pour la septième année consécutive, ABA Bank reçoit le prix « Meilleure banque de l'année au Cambodge » remis par le magazine <i>Global Finance</i>. > Pour la huitième année consécutive, le magazine <i>Euromoney</i> nomme ABA Bank « Meilleure banque de l'année au Cambodge ». > Le magazine <i>Asian Banking and Finance</i> nomme ABA Bank la « Banque de détail nationale de l'année » pour 2021.

Tout au long de la pandémie, ABA Bank s'est démarquée en maintenant l'essentiel de ses activités ouvertes au Cambodge pendant les périodes de confinement et en tirant parti de sa plateforme numérique de pointe. Elle a également fait un don d'un million de dollars pour soutenir les efforts du pays visant à lutter contre la propagation de la COVID-19.

Priorités et perspectives pour 2022

Conserver une croissance supérieure à 10 % et un rendement des capitaux propres solide en continuant de cibler le marché des MPME

- Ouvrir deux succursales en 2022 afin d'accroître sa présence au Cambodge, poursuivre la modernisation de son réseau de succursales et gagner un accès direct à un bassin plus important de MPME et de dépôts de particuliers.
- Augmenter la base de dépôts en offrant des services pratiques aux particuliers grâce à une infrastructure numérique et des capacités de libre-service bancaire avancées, et en étendant le réseau des emplacements de libre-service.
- Mettre l'accent sur les MPME dans des secteurs peu touchés par le ralentissement économique actuel.
- Adapter l'offre de produits pour soutenir la croissance des clients d'ABA Bank et leurs besoins en constante évolution.

Établir de solides fondations pour une croissance durable

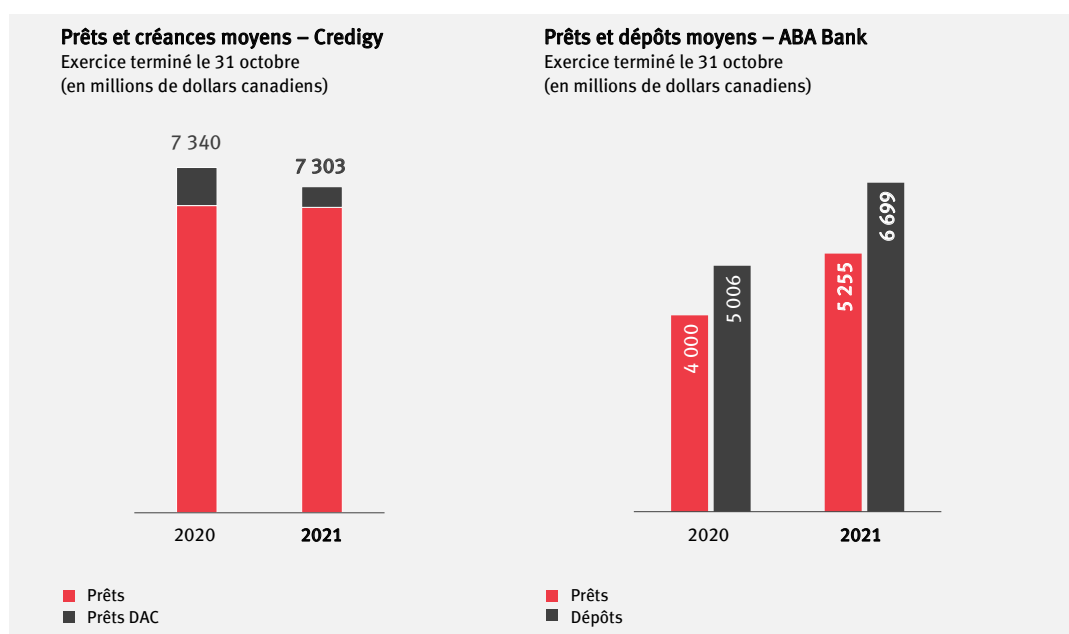
- Maintenir une gouvernance forte, une gestion des risques disciplinée et des processus d'affaires sains.
- Développer le modèle de services bancaires transactionnels pour accélérer la migration des transactions en espèces, des paiements et des transferts d'argent vers des canaux de services bancaires numériques et en libre-service.
- Assurer une bonne qualité du crédit au sein du portefeuille de prêts pour que les prêts non productifs demeurent sous la moyenne du marché.
- Continuer de cibler les prêts entièrement garantis pour limiter les pertes potentielles.

Résultats par secteur d'exploitation – FSEU&I

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Revenu total			
Credigy	486	406	20
ABA Bank	510	410	24
International	5	4	
	1 001	820	22
Frais autres que d'intérêts			
Credigy	139	144	(3)
ABA Bank	173	171	1
International	3	4	
	315	319	(1)
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	686	501	37
Dotations aux pertes de crédit			
Credigy	(41)	59	
ABA Bank	26	21	24
	(15)	80	
Résultat avant charge d'impôts	701	421	67
Charge d'impôts			
Credigy	86	43	
ABA Bank	60	26	
	146	69	
Résultat net			
Credigy	302	160	89
ABA Bank	251	192	31
International	2	–	
	555	352	58
Participations ne donnant pas le contrôle	–	34	
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	555	318	75
Actif moyen ⁽¹⁾	16 150	14 336	13
Prêts et créances moyens ⁽¹⁾	12 558	11 340	11
Prêts dépréciés nets – Phase 3 ⁽¹⁾	40	30	33
Prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC)	464	855	(46)
Dépôts moyens ⁽¹⁾	6 699	5 006	34
Ratio d'efficience ⁽¹⁾	31,5 %	38,9 %	

(1) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.



Résultats financiers

Le secteur FSEU&I affiche un résultat net de 555 M\$ pour l'exercice 2021, par rapport à 352 M\$ pour l'exercice 2020, une croissance de 58 %. Le revenu total du secteur se chiffre à 1 001 M\$, contre 820 M\$ en 2020, un bond de 22 % qui s'explique principalement par la hausse des revenus de la filiale ABA Bank de 100 M\$ attribuable à l'augmentation des prêts et des dépôts ainsi que par les revenus de Credigy, en hausse de 80 M\$ à la suite de la disposition de portefeuilles de prêts et des réévaluations de la juste valeur de certains portefeuilles de prêts.

Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice 2021 s'établissent à 315 M\$ par rapport à 319 M\$ pour l'exercice 2020. Cette baisse de 4 M\$ provient d'une diminution des frais autres que d'intérêts de la filiale Credigy qui reflète la réduction des frais de service.

Les dotations aux pertes de crédit du secteur sont en baisse de 95 M\$ par rapport à l'exercice 2020, en partie en raison des perspectives économiques plus favorables et de la réévaluation de portefeuilles de prêts DAC de la filiale Credigy.

Credigy

Le résultat net de la filiale Credigy de 302 M\$ pour l'exercice 2021, présenté dans le secteur FSEU&I, est en hausse de 89 % par rapport à 2020. Le revenu total de la filiale se chiffre à 486 M\$ en 2021, en hausse comparativement à 406 M\$ pour l'exercice 2020. La croissance des portefeuilles de prêts et la bonne performance de certains portefeuilles ont entraîné une augmentation du revenu net d'intérêts, alors que la hausse des revenus autres que d'intérêts s'explique par un gain de 26 M\$ enregistré au premier trimestre de 2021 à la suite de la disposition de portefeuilles de prêts, par l'impact favorable de la réévaluation de la juste valeur de certains portefeuilles ainsi que par la bonne performance de certains portefeuilles de prêts en 2021 alors que les effets de la pandémie de COVID-19 avaient eu un impact défavorable sur la performance de ces mêmes portefeuilles en 2020. Les frais autres que d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont en baisse de 5 M\$ en raison d'une diminution des frais de service, partiellement contrebalancée par une augmentation de la rémunération variable. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale sont en baisse de 100 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en partie en raison des perspectives macroéconomiques plus favorables, de la réévaluation de portefeuilles de prêts DAC ainsi que d'une diminution des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux états financiers consolidés.

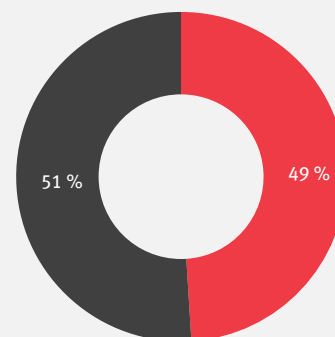
ABA Bank

Le résultat net de la filiale ABA Bank de 251 M\$ pour l'exercice 2021 est en hausse de 31 % par rapport à l'exercice 2020. La croissance des activités de la filiale, principalement l'augmentation soutenue des prêts et des dépôts, explique la hausse du revenu total de 24 % par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse a toutefois été atténuée par la baisse des taux d'intérêt et par la variation du taux de change. Les frais autres que d'intérêts de la filiale de 173 M\$ sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent, l'augmentation de la rémunération variable ayant été compensée par la variation du taux de change. Les dotations aux pertes de crédit de la filiale totalisent 26 M\$ pour l'exercice 2021, une hausse de 5 M\$ par rapport à l'exercice 2020 qui provient d'un accroissement des dotations aux pertes de crédit sur les prêts non dépréciés essentiellement attribuable aux répercussions anticipées sur les clients de la filiale à la suite d'une augmentation des cas de COVID-19 au cours de l'exercice 2021.

Le taux effectif d'imposition est en hausse pour l'exercice 2021 principalement en raison de mesures fiscales incitatives accordées par le gouvernement cambodgien et enregistrées au cours du deuxième trimestre de 2020.

Revenu total par catégorie

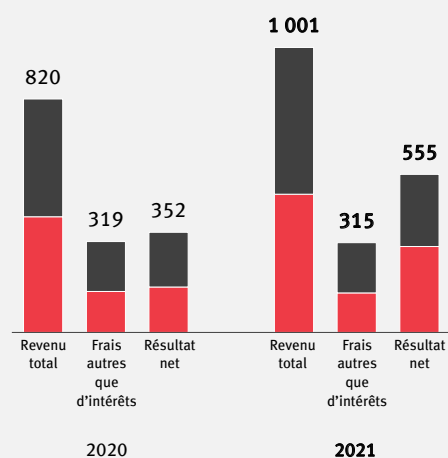
Exercice terminé le 31 octobre 2021



■ Credigy (2020 : 50 %)
■ ABA Bank (2020 : 50 %)

Résultats d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)



■ Credigy
■ ABA Bank et International

Analyse sectorielle | Autres

La rubrique *Autres* regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés. Les services centralisés comprennent : Technologie de l'information, Gestion des risques, Expérience employé, Opérations et Finances. Dans l'ensemble de l'organisation, ces services offrent des avis et des conseils aux secteurs d'exploitation en plus d'offrir une expertise et un soutien dans leur domaine respectif.

Résultats par secteur d'exploitation – Autres

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020 ⁽²⁾
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable	(200)	(177)
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable	314	179
Revenu total en équivalent imposable	114	2
Frais autres que d'intérêts	423	397
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable	(309)	(395)
Dotations aux pertes de crédit	–	3
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	(309)	(398)
Charge (économie) d'impôts en équivalent imposable	(87)	(86)
Perte nette	(222)	(312)
Participations ne donnant pas le contrôle	–	8
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	(222)	(320)
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(7)	(133)
Perte nette excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	(215)	(179)
Éléments particuliers après impôts et participations ne donnant pas le contrôle ⁽¹⁾	(7)	(123)
Perte nette attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque excluant les éléments particuliers ⁽¹⁾	(215)	(197)
Actif moyen ⁽³⁾	62 503	56 665

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Résultats financiers

La perte nette de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels s'élève à 222 M\$ pour l'exercice 2021, comparativement à une perte nette de 312 M\$ en 2020. La variation de la perte nette s'explique principalement par des gains sur placements, par un gain de 33 M\$ sur réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks, ainsi que par la diminution des frais entourant les mesures déployées par la Banque pour protéger la santé et garantir la sécurité des employés et des clients dans les circonstances liées à la pandémie de COVID-19, plus élevés au cours de l'exercice 2020. Ces éléments ont été en partie contrebalancés par une perte de 30 M\$ (26 M\$ déduction faite des impôts) liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia, ainsi que par la hausse de la rémunération variable en lien avec la croissance des revenus. Les éléments particuliers enregistrés au cours de l'exercice 2021 ont eu un impact défavorable de 7 M\$ sur le résultat net de la rubrique *Autres* comparativement à un impact défavorable de 133 M\$ au cours de l'exercice 2020. Par ailleurs, les revenus des activités de trésorerie ont été moins élevés en 2021 comparativement à l'exercice précédent, en partie en raison de la volatilité des marchés au cours de l'exercice 2020.

Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, enregistrés au cours de l'exercice 2021 comprennent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 7 M\$. Les éléments particuliers, déduction faite des impôts, enregistrés au cours de l'exercice 2020 comprenaient une perte de change de 36 M\$ sur la cession de filiales de Credigy situées au Brésil, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 52 M\$, des indemnités de départ de 35 M\$ et une charge relative à Maple de 10 M\$. La perte nette excluant les éléments particuliers de 215 M\$ pour l'exercice 2021 se compare à une perte nette de 179 M\$ pour l'exercice 2020.

Information financière trimestrielle

Le résultat net, les revenus, les frais autres que d'intérêts ainsi que les dotations aux pertes de crédit trimestriels sont affectés par un certain nombre de tendances et de facteurs. Le tableau ci-dessous présente un résumé des résultats des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats trimestriels ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)					2021				2020			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats												
Revenu net d'intérêts	1 190	1 230	1 156	1 207	1 124	1 096	1 105	930				
Revenus autres que d'intérêts	1 021	1 024	1 082	1 017	876	872	931	993				
Revenu total	2 211	2 254	2 238	2 224	2 000	1 968	2 036	1 923				
Frais autres que d'intérêts	1 258	1 216	1 199	1 180	1 259	1 074	1 121	1 091				
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	953	1 038	1 039	1 044	741	894	915	832				
Dotations aux pertes de crédit	(41)	(43)	5	81	110	143	504	89				
Charge d'impôts	218	242	233	202	139	149	32	133				
Résultat net	776	839	801	761	492	602	379	610				

(1) Plus de détails concernant le quatrième trimestre de 2021 sont présentés sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com, où l'on retrouve le communiqué de presse relatif aux résultats financiers du quatrième trimestre de 2021 émis le 1^{er} décembre 2021. De plus, un sommaire des résultats pour les 12 derniers trimestres est présenté au tableau 1 aux pages 114 et 115 de ce Rapport de gestion.

L'analyse des huit derniers trimestres reflète le rendement soutenu de tous les secteurs d'exploitation et permet d'identifier des éléments favorables et défavorables qui ont affecté les résultats. Le résultat net de tous les trimestres de l'exercice 2021 a été plus élevé que celui réalisé à la période correspondante de l'exercice 2020. L'augmentation importante du résultat net est due à la hausse du résultat net de tous les secteurs d'exploitation attribuable, notamment, à une forte croissance des revenus ainsi qu'à des dotations aux pertes de crédit moins élevées en raison de l'amélioration des perspectives macroéconomiques au cours de l'exercice 2021. Au cours du quatrième trimestre de 2021, la Banque a enregistré des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 7 M\$ (déduction faite des impôts) alors qu'au quatrième trimestre de 2020, la Banque avait enregistré une perte de change sur cession de filiales, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles et des indemnités de départ qui avaient eu un impact défavorable de 133 M\$ sur le résultat net.

Le revenu net d'intérêts a augmenté au cours de tous les trimestres de 2021 par rapport aux trimestres correspondants de 2020. Ces augmentations sont principalement attribuables à la croissance des prêts et des dépôts des particuliers et des entreprises, aux activités liées aux revenus de négociation du secteur des Marchés financiers, à la croissance des portefeuilles de prêts de la filiale Credigy, ainsi qu'à la croissance du revenu net d'intérêts de la filiale ABA Bank, en lien avec la croissance soutenue de ses activités. Par ailleurs, le revenu net d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine est en hausse pour tous les trimestres de 2021, à l'exception du premier trimestre, en raison d'un rétrécissement des marges sur les dépôts causé par la baisse des taux d'intérêt, qui a été partiellement compensée par la croissance des volumes de prêts.

Les revenus autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2021 sont en hausse. Cette augmentation s'explique par la croissance soutenue des activités de tous les secteurs à l'exception du secteur des Marchés financiers pour lequel les revenus autres que d'intérêts sont en baisse en raison des revenus liés aux activités de négociation. Les revenus autres que d'intérêts du secteur de Gestion de patrimoine affichent des hausses marquées pour tous les trimestres de 2021 en raison de la croissance de la moyenne des actifs sous administration et des actifs sous gestion à la suite d'entrées nettes dans les diverses solutions et de la progression des marchés boursiers au cours de l'exercice 2021. Les revenus autres que d'intérêts du premier trimestre de 2021 du secteur FSEU&I comprennent un gain à la suite de la disposition de portefeuilles de prêts. De plus, les revenus autres que d'intérêts du quatrième trimestre de 2020 comprenaient une perte de change sur cession de filiales.

Les frais autres que d'intérêts de tous les trimestres de 2021 sont en hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à l'exception du quatrième trimestre pour lequel ils sont stables. Ces hausses proviennent de la rémunération et des avantages du personnel, des investissements technologiques liés au plan de transformation de la Banque et au développement des affaires. Par ailleurs, ces hausses ont été atténuées par la baisse de certains frais, notamment la taxe compensatoire sur les salaires ainsi que les frais entourant les mesures déployées par la Banque pour protéger la santé et garantir la sécurité des employés et des clients en lien avec la pandémie de COVID-19, plus élevés au cours des trimestres de 2020. De plus, les frais autres que d'intérêts du quatrième trimestre de 2021 comprennent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ alors que des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$ et des indemnités de départ de 48 M\$ avaient été enregistrées au quatrième trimestre de 2020. Les frais autres que d'intérêts du premier trimestre de 2020 comprenaient une charge relative à Maple de 13 M\$.

Les dotations aux pertes de crédit sont en baisse pour tous les trimestres de 2021, comparativement aux trimestres correspondants de 2020. La diminution est attribuable à des reversements de provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés, à compter du deuxième trimestre de 2021, qui découlent de l'amélioration des perspectives macroéconomiques et des conditions de crédit au cours de l'exercice 2021 comparativement à une détérioration importante des perspectives macroéconomiques causée par la COVID-19 au cours de l'exercice précédent, notamment au cours du deuxième trimestre de 2020 alors que des dotations aux pertes de crédit sur prêts non dépréciés très élevées avaient été enregistrées. La diminution des dotations aux pertes de crédit s'explique également par la baisse des dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés, qui provient essentiellement des Services aux particuliers et aux entreprises ainsi que de la filiale Credigy. De plus, des réévaluations importantes de portefeuilles de prêts DAC de la filiale Credigy ont contribué à la diminution des dotations aux pertes de crédit au troisième trimestre de 2021.

La variation du taux effectif d'imposition entre les trimestres de 2021 et 2020 s'explique essentiellement par un niveau et une proportion plus élevés de revenus de dividendes exonérés d'impôts au cours des trimestres de 2020. De plus, le taux effectif d'imposition plus faible du deuxième trimestre de 2020 s'explique par la baisse du taux d'imposition de la filiale ABA Bank, en raison de mesures fiscales incitatives accordées par le gouvernement cambodgien.

Analyse du bilan consolidé

Résumé du bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	Variation %
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 879	29 142	16
Valeurs mobilières	106 304	102 131	4
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 516	14 512	(48)
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	182 689	164 740	11
Autres	25 407	21 100	20
	355 795	331 625	7
Passif et capitaux propres			
Dépôts	240 938	215 878	12
Autres	95 233	98 589	(3)
Dette subordonnée	768	775	(1)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	18 853	16 380	15
Participations ne donnant pas le contrôle	3	3	–
	355 795	331 625	7

Au 31 octobre 2021, l'actif total de la Banque s'établit à 355,8 G\$ comparativement à 331,6 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 24,2 G\$ ou 7 %.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 33,9 G\$ au 31 octobre 2021, sont en hausse de 4,8 G\$ par rapport au bilan consolidé au 31 octobre 2020, principalement en raison de l'augmentation des dépôts auprès de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine. Le niveau élevé de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières s'explique en partie par les liquidités obtenues dans le cadre des initiatives de financement déployées par le gouvernement du Canada en 2020, par l'entremise de la Banque du Canada, dont l'objectif est de soutenir le système financier canadien dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion des risques de liquidité et de financement est présentée aux pages 94 à 103 du présent Rapport de gestion.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières augmentent de 4,2 G\$ par rapport au 31 octobre 2020, en raison de l'augmentation de 6,5 G\$ ou 8 % des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net, notamment les titres de participation, atténuée par la baisse de 2,3 G\$ des valeurs mobilières autres que celles évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées diminuent de 7,0 G\$, principalement en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers et de la trésorerie. Les politiques de gestion du risque de marché sont présentées aux pages 87 à 93 du présent Rapport de gestion.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations, déduction faite des provisions pour pertes de crédit, comptent pour 51 % de l'actif total et s'élèvent à 182,7 G\$ au 31 octobre 2021, en hausse de 18,0 G\$ ou 11 % par rapport au 31 octobre 2020.

L'encours des prêts hypothécaires résidentiels au 31 octobre 2021 se chiffre à 72,5 G\$, en hausse de 7,5 G\$ ou 12 % par rapport au 31 octobre 2020. La croissance est principalement attribuable à la demande soutenue du crédit hypothécaire dans le secteur des Particuliers et Entreprises. Les prêts aux particuliers totalisent 41,1 G\$ à la fin de l'exercice 2021, en hausse de 3,5 G\$ par rapport à 37,6 G\$ à la fin de l'exercice précédent. Cette hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur de Gestion de patrimoine et de la filiale ABA Bank, atténuée par une diminution de l'encours des portefeuilles de prêts de la filiale Credigy à la suite de remboursements et de la disposition de portefeuilles de prêts. Les créances sur cartes de crédit, qui s'établissent à 2,2 G\$, sont en hausse de 0,1 G\$ comparativement au 31 octobre 2020.

Les prêts et acceptations aux entreprises et aux administrations publiques, qui totalisent 67,9 G\$ au 31 octobre 2021, sont en hausse de 6,6 G\$ ou 11 % par rapport au 31 octobre 2020. La hausse provient principalement de la croissance des activités des Services aux entreprises et de la filiale Credigy.

Le tableau 9 à la page 121 présente, entre autres, les prêts bruts et les acceptations par catégorie d'emprunteurs en date du 31 octobre 2021. Les prêts hypothécaires résidentiels (y compris les marges de crédit hypothécaires) affichent une forte croissance depuis 2017 et s'établissent à 89,0 G\$ au 31 octobre 2021; ils comptent pour 49 % de l'ensemble des prêts et acceptations. Cette hausse des hypothèques résidentielles est attribuable à une demande soutenue du crédit hypothécaire. Par ailleurs, les prêts aux particuliers totalisent 16,5 G\$ au 31 octobre 2021. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, les principales hausses ont été observées dans les secteurs agriculture, services publics, finance et assurances, services immobiliers et constructions immobilières ainsi que autres services. Au 31 octobre 2021, certains secteurs sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment pétrole et gaz, et pipelines. Par ailleurs, les prêts DAC de la filiale Credigy sont en baisse par rapport au 31 octobre 2020 en raison de remboursements et d'échéances de certains portefeuilles.

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés comprennent tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues ainsi que les prêts dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) de la filiale Credigy.

Au 31 octobre 2021, les prêts dépréciés bruts excluant les prêts DAC totalisent 662 M\$, alors qu'ils s'élevaient à 817 M\$ au 31 octobre 2020 (tableau 10, page 121). Les prêts dépréciés nets excluant les prêts DAC se chiffrent à 283 M\$ au 31 octobre 2021 comparativement à 465 M\$ au 31 octobre 2020, une diminution de 182 M\$ qui provient de la baisse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts des Services aux particuliers et des Services aux entreprises ainsi que des portefeuilles de prêts du secteur des Marchés financiers. Cette diminution a été contrebalancée en partie par la hausse des prêts dépréciés nets des portefeuilles de prêts du secteur de Gestion de patrimoine et de la filiale ABA Bank. Les prêts DAC bruts s'établissent à 464 M\$ au 31 octobre 2021, alors qu'ils se chiffraient à 855 M\$ au 31 octobre 2020, en raison d'échéances et de remboursements de certains portefeuilles.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 78 à 86 du présent Rapport de gestion, ainsi qu'à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Autres actifs

Au 31 octobre 2021, les autres actifs se chiffrent à 25,4 G\$ comparativement à 21,1 G\$ au 31 octobre 2020, une augmentation de 4,3 G\$ qui s'explique principalement par l'augmentation de 3,1 G\$ des instruments financiers dérivés en lien avec les activités du secteur des Marchés financiers ainsi que par l'augmentation de 0,6 G\$ de l'actif au titre des prestations définies des régimes de retraite.

Passif-dépôts

Les dépôts de 240,9 G\$ au 31 octobre 2021 sont en hausse de 25,0 G\$ ou 12 % par rapport à l'exercice précédent. Les dépôts des particuliers de 70,1 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 12 de la page 122, représentent 29 % de l'ensemble des dépôts, et sont en hausse de 2,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2020. Cette hausse provient de la croissance des activités des Services aux particuliers, du secteur des Marchés financiers et de la filiale ABA Bank, atténuée par une diminution des dépôts du secteur de Gestion de patrimoine.

Selon le tableau 12, les dépôts des entreprises et administrations publiques totalisent 167,9 G\$, en croissance de 24,1 G\$ par rapport à 143,8 G\$ au 31 octobre 2020. La hausse est attribuable aux activités de financement du secteur des Marchés financiers et de la trésorerie, dont 3,5 G\$ au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques, ainsi qu'aux activités des Services aux entreprises. Les dépôts provenant des institutions de dépôts sont en baisse de 1,6 G\$ par rapport à l'exercice précédent.

Autres passifs

Les autres passifs de 95,2 G\$ au 31 octobre 2021 sont en baisse de 3,4 G\$ depuis le 31 octobre 2020, l'augmentation de 3,9 G\$ des engagements afférents à des titres vendus à découvert et de 6,5 G\$ des instruments financiers dérivés ayant été plus que compensée par la diminution de 16,6 G\$ des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Dette subordonnée et autres obligations contractuelles

La dette subordonnée est relativement stable depuis le 31 octobre 2020. Les obligations contractuelles sont présentées en détail dans la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2021, les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque s'établissent à 18,9 G\$, en hausse de 2,5 G\$ comparativement à 16,4 G\$ au 31 octobre 2020. L'augmentation s'explique par le résultat net, déduction faite des dividendes, par l'émission de BCRL – Série 2 de 500 M\$, par les émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions, par les réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que par les gains sur les instruments de couverture des flux de trésorerie des autres éléments cumulés du résultat global. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par les pertes de change non réalisées sur les investissements dans des établissements étrangers et par le rachat des actions privilégiées série 34 et série 36 pour un montant de 800 M\$.

Les états consolidés de la variation des capitaux propres, à la page 136 du présent Rapport annuel, présentent en détail les éléments qui constituent les capitaux propres. De plus, une analyse des fonds propres réglementaires de la Banque est présentée à la section « Gestion de capital » du présent Rapport de gestion.

Acquisitions

Acquisition de Technologie Flinks inc.

Le 8 septembre 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Technologie Flinks inc. (Flinks), une fintech chef de file spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 30,2 %. Flinks fournit des services au vaste écosystème fintech de l'Amérique du Nord et offre des solutions de données technologiques attrayantes. L'acquisition a été effectuée pour permettre à la Banque de se positionner dans un marché à forte croissance afin de poursuivre l'amélioration de l'expérience client et de bénéficier des innovations technologiques futures. Au moment de l'acquisition dont le prix s'élève à 73 M\$ en espèces contre des actions privilégiées avec droits de vote, la participation détenue par la Banque dans Flinks s'établit à 82,9 %, ce qui lui confère le contrôle de Flinks. Immédiatement après l'acquisition, la Banque a fait un placement additionnel en actions privilégiées avec droits de vote de 30 M\$ et ainsi, la participation totale détenue par la Banque dans Flinks s'établit à 85,9 %. La somme du prix d'acquisition de 73 M\$, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 101 M\$. Cet excédent est inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les bénéfices futurs attendus de Flinks grâce à son positionnement favorable dans ce marché en croissance. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. La participation antérieurement détenue en tant qu'entreprise associée a été réévaluée à la juste valeur, ce qui a généré un gain non imposable sur réévaluation de 33 M\$, comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy Ltd.

Le 15 décembre 2020, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy Ltd. à la suite de la décision des détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle d'exercer leurs options de vente pour un montant de 300 M\$ en vertu d'une entente conclue en 2013. Suivant cette transaction, Credigy Ltd. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Exposition à certaines activités

Le Conseil de stabilité financière (*Financial Stability Board* ou FSB) a formé un groupe de travail, nommé *Enhanced Disclosure Task Force* (EDTF), ayant comme objectif de développer des principes pour rehausser la communication de renseignements sur les risques des grandes banques. Le groupe EDTF a publié un rapport dans lequel 32 recommandations ont été formulées. L'information requise par le groupe EDTF se retrouve dans le présent Rapport annuel ou dans les documents intitulés « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » et « Informations financières complémentaires » disponibles sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca. Une table des matières pour aider les utilisateurs à trouver les informations relatives aux 32 recommandations est présentée à la page 13 du présent Rapport annuel.

De plus, les recommandations du FSB visent une plus grande transparence et une meilleure évaluation relativement à certaines expositions qui portent notamment sur les entités structurées, les expositions à des prêts à risque élevé et des prêts de catégorie Alt-A, les titres adossés à des créances avec flux groupés, les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales, et les structures de financement à levier. La Banque ne commercialise aucun programme de financement hypothécaire spécifique à une clientèle alternative à risque ou de catégorie Alt-A. La Banque ne détient aucune position directe significative dans des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles et commerciales qui ne sont pas assurées par la SCHL. Les positions sur dérivés de crédit sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Les structures de financement à effet de levier sont généralement utilisées pour atteindre un objectif précis, par exemple faire une acquisition, effectuer une prise de contrôle par emprunt ou racheter des actions. Les expositions associées aux structures de financement à effet de levier prennent la forme d'engagements déboursés et non déboursés. Au 31 octobre 2021, le total des engagements pour ce type de prêts s'élève à 4 048 M\$ (3 681 M\$ au 31 octobre 2020). Les détails sur les autres expositions sont fournis dans le tableau sur les entités structurées à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des entreprises associées, des coentreprises, des administrateurs, des principaux dirigeants et autres parties liées. Les ententes contractuelles et autres opérations sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés aux principaux dirigeants de la Banque, excluant les prêts hypothécaires consentis sur leur résidence principale, ne peut excéder le double de leur traitement annuel.

De plus, ces prêts sont accordés aux principaux dirigeants admissibles, aux conditions consenties à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes :

- l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle;
- les prêts hypothécaires sont offerts au taux préférentiel employé;
- les marges de crédit hypothécaires portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien;
- les prêts personnels portent intérêt au taux offert aux clients réguliers basé sur le risque;
- les avances sur les cartes de crédit portent intérêt à un taux fixe prescrit selon la politique de la Banque;
- les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 0,5 %, ce dernier ne devant pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien.

La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Des informations additionnelles sur les parties liées sont présentées aux notes 9, 27 et 28 afférentes aux états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

En juin 2021, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 115 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2016.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 610 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années 2015, 2014, 2013 et 2012.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2016, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2021.

Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Rachat d'actions ordinaires

Le 30 novembre 2021, le conseil d'administration de la Banque a approuvé une offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, débutant le 10 décembre 2021 et visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 9 décembre 2022. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités est assujettie à l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX).

Titrisation et arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les IFRS, ne sont pas tenues d'être constatées dans le bilan consolidé, ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent, entre autres, les opérations avec des entités structurées, les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties, les instruments de crédit et les actifs financiers reçus en garantie.

Entités structurées

La Banque a recours à des entités structurées, entre autres, pour diversifier ses sources de financement et pour offrir des services à ses clients, notamment pour les aider à titriser leurs actifs financiers ou leur offrir des occasions de placement. En vertu des IFRS, une entité structurée doit être consolidée si la Banque contrôle cette entité. La méthode comptable concernant les critères de consolidation des entités structurées se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Des renseignements supplémentaires au sujet des entités structurées non consolidées et consolidées sont présentés à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Titrisation d'actifs financiers de la Banque

Prêts hypothécaires

La Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swaps de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paie à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH. Au 31 octobre 2021, l'encours des titres LNH émis par la Banque et vendus à FCH totalise 22,4 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par l'assureur-prêt qui a assuré le prêt. Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement pour diversifier ses sources de financement. En vertu des normes IFRS, puisque la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés à la FCH, les critères de décomptabilisation ne sont pas respectés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux états financiers consolidés.

Créances sur cartes de crédit

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable. La Banque a recours à cette entité à des fins de gestion de capital et dans le but d'obtenir du financement. La Banque assume le rôle de gestionnaire des créances vendues et conserve la relation client. De plus, elle administre elle-même le programme de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions du programme.

Au 31 octobre 2021, le portefeuille de créances sur cartes de crédit détenu par CCCT II (déduction faite du certificat bancaire détenu par la Banque) représente un encours de 1,9 G\$. CCCT II a émis des billets aux investisseurs dont 0,1 G\$ sont détenus par des tiers et 1,8 G\$ par la Banque. Les nouvelles créances sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

Les différentes séries de billets sont notées par les agences de notation *Fitch* et *DBRS*. La Banque conserve, du portefeuille de créances vendues, l'écart excédentaire représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure : ainsi, elle fournit la protection de premier niveau contre les pertes. Le recours de second niveau des séries émises est assuré par les billets subordonnés aux billets de premier rang et représente 5,8 % du montant des séries émises. La Banque consolide CCCT II, puisqu'elle en détient le contrôle.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire les coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre à ces fonds des services administratifs et de structuration de transactions. La Banque offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. Les notes 26 et 27 afférentes aux états financiers consolidés présentent et décrivent les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu des contrats d'instruments financiers dérivés avec ces fonds, dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. La Banque n'est pas tenue de consolider ces fonds, car elle n'en détient pas le contrôle.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus de ses activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché. Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les opérations sur instruments financiers dérivés sont exprimées en termes de montants nominaux de référence. Ces montants ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les notes 1 et 16 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut divers contrats de garantie. Les principaux types de garanties sont les lettres de garanties, les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit, certaines activités de prêts de titres et certaines ententes d'indemnisation. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties.

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour de plus amples renseignements sur ces instruments de crédit hors bilan et autres, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Actifs financiers reçus en garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque reçoit des actifs financiers en garantie relativement aux transactions sur valeurs mobilières acquises en vertu de contrats de revente, d'emprunts et de prêts de titres, et d'opérations sur des instruments dérivés. La note 26 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements supplémentaires sur les actifs financiers reçus en garantie.

Gestion du capital

La Gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

Cadre de gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Ce processus vise à déterminer le niveau des fonds propres dont la Banque doit disposer afin de poursuivre ses activités d'affaires et de faire face aux pertes non prévues découlant de conditions économiques et opérationnelles extrêmement difficiles. La Banque a mis en place un processus interne rigoureux d'évaluation de l'adéquation des fonds propres qui se définit comme suit :

- procéder à une évaluation globale des risques;
- mesurer les risques importants et les exigences de capital relativement à la planification financière de la Banque pour le prochain exercice ainsi que les profils de risque actuels et prospectifs;
- intégrer des simulations de crises à l'échelle de l'entreprise et effectuer une analyse de sensibilité pour déterminer une réserve de capital au-delà des seuils réglementaires minimaux (pour de plus amples renseignements sur les simulations de crises à l'échelle de l'entreprise, se reporter à la section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion);
- procéder à une agrégation du capital et à des analyses du caractère raisonnable du capital interne par rapport au capital réglementaire;
- comparer le capital interne projeté avec les seuils de capital réglementaire, les cibles d'exploitation internes et les banques concurrentes;
- fournir une attestation du caractère suffisant des niveaux de capital de la Banque.

L'évaluation de l'adéquation des fonds propres fait partie intégrante de la planification et de la stratégie en matière de capital. La Banque établit des objectifs internes en matière de ratio des fonds propres, incluant une réserve discrétionnaire en surplus des exigences réglementaires, qui lui permettent de disposer d'une structure financière solide et de suffisamment de capital pour satisfaire les besoins d'affaires établis par la direction selon son appétit pour le risque, tout en assurant un rendement concurrentiel à ses actionnaires, dans des conditions normales ainsi que selon diverses simulations de crises rigoureuses et vraisemblables. Le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

La mesure du rendement du capital ajusté en fonction du risque et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA) découlant de l'évaluation du capital économique requis sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'exploitation de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour la répartition du capital entre les différents secteurs d'exploitation.

Structure et gouvernance

L'équipe de Gestion du capital est, avec ses partenaires de Gestion des risques, de Financement d'actifs et trésorerie et des Finances, responsable du maintien des processus et des moyens de contrôle intégrés permettant l'évaluation globale de l'adéquation des fonds propres.

Le Conseil supervise la structure et l'élaboration de la politique de gestion du capital de la Banque et veille à ce que celle-ci maintienne un capital suffisant, conformément aux exigences réglementaires et en tenant compte de la situation de marché. Le Conseil délègue certaines responsabilités au comité de gestion des risques (CGR), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. Toutefois, le Conseil, sur recommandation du CGR, doit assumer les responsabilités suivantes :

- examiner et approuver la politique de gestion du capital;
- examiner et approuver l'appétit pour le risque de la Banque, y compris les principales cibles en termes de capital et de risque et les limites correspondantes;
- examiner et approuver le plan et la stratégie de capital sur une base annuelle, y compris le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres de la Banque;
- examiner et approuver l'exécution des mesures importantes concernant le capital, y compris les mesures d'urgence;
- examiner les informations importantes à communiquer se rapportant au capital, y compris les ratios d'adéquation des fonds propres selon l'Accord de Bâle;
- s'assurer du caractère approprié de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres réglementaires.

Le bureau de la présidence est chargé de définir la stratégie de la Banque et il joue un rôle clé dans l'orientation des mesures et des décisions à prendre à l'égard du capital. Le comité de gestion intégré des risques supervise la gestion du capital, ce qui consiste à examiner la stratégie et le plan en matière de capital, et l'exécution de toutes les mesures importantes touchant au capital, y compris les mesures d'urgence, ainsi qu'à faire des recommandations relatives à ces mesures.

Accord de Bâle et contexte réglementaire

Accord de Bâle

L'Accord de Bâle propose un éventail d'approches comportant différents degrés de complexité et dont le choix détermine la sensibilité des fonds propres aux risques. Une approche moins complexe, telle que la méthode standardisée, utilise des pondérations réglementaires, alors qu'une approche plus complexe utilise les estimations internes de la Banque à l'égard des composantes du risque pour établir l'actif pondéré en fonction des risques et calculer les fonds propres réglementaires.

Comme l'exige l'Accord de Bâle, l'actif pondéré en fonction des risques est calculé pour chacun des risques de crédit, de marché et opérationnel. La Banque utilise l'approche de notation interne (NI) avancée pour le risque de crédit afin de fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles. Le risque de crédit de certains portefeuilles considérés comme étant de moindre importance est pondéré conformément à l'approche standardisée de l'Accord de Bâle. La méthode de pondération simple est utilisée afin de calculer la charge liée aux titres de participation du portefeuille bancaire. Cette méthode exige une gestion proactive du capital alloué aux portefeuilles comptant des titres de participation du portefeuille bancaire puisqu'au-delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital réglementaire devient prohibitif. En ce qui a trait au risque opérationnel, la Banque utilise la méthode standardisée. L'actif pondéré en fonction des risques de marché est déterminé principalement selon l'approche des modèles internes, tandis que l'approche standardisée est utilisée pour évaluer le risque spécifique de taux d'intérêt.

Pour ce qui est des risques liés aux opérations de titrisation, le traitement des fonds propres dépend du type d'expositions sous-jacentes et des informations disponibles sur ces expositions. La Banque doit utiliser l'approche de titrisation fondée sur les notations internes (*Securitization : Internal-Ratings-Based-Approach* ou SEC-IRBA) si elle est en mesure d'appliquer un modèle fondé sur les notations internes approuvé et a suffisamment d'informations pour calculer les exigences de fonds propres pour toutes les expositions sous-jacentes du portefeuille titrisé. Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'une combinaison d'intrants réglementaires et d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes, le niveau de rehaussement de crédit, l'échéance effective, le nombre d'expositions et la perte moyenne en cas de défaut (PCD) pondérée.

Si la Banque ne peut pas utiliser l'approche SEC-IRBA, elle doit se servir de l'approche de la titrisation fondée sur les notations externes (*Securitization : External-Ratings-Based-Approach* ou SEC-ERBA) pour les expositions de titrisation dont les notations sont établies à l'externe. Cette approche établit la pondération en fonction des risques sur la base de notations déterminées à l'externe. La Banque utilise les notations établies par *Moody's*, *Standard & Poor's* (S&P), *Fitch*, *Kroll Bond Rating Agency*, ou *DBRS*, ou une combinaison de ces notations. La Banque utilise l'approche basée sur les évaluations internes (*Securitization : Internal Assessment Approach* ou SEC-IAA) pour les expositions de titrisation non notées liées aux structures d'émission de papier commercial adossé à des actifs dont elle est le promoteur. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'approche SEC-IAA s'appuient principalement sur les critères publiés par les agences de notation mentionnées précédemment et tiennent compte des facteurs de risque que la Banque juge pertinents pour évaluer la qualité de crédit des expositions. L'approche SEC-IAA utilisée par la Banque comprend une évaluation de la mesure pour laquelle le rehaussement du crédit disponible pour la protection contre les pertes fournit une couverture pour les pertes attendues. Les niveaux simulés de couverture dont la Banque a besoin pour chaque cote interne de risque cadrent avec les exigences publiées par les agences de notation pour des cotes externes équivalentes par catégorie d'actifs. Si la Banque ne peut pas appliquer l'approche SEC-ERBA ou l'approche SEC-IAA, elle doit utiliser la formule réglementaire en vertu de l'approche de titrisation standardisée (*Securitization : Standardized Approach* ou SEC-SA). Selon cette approche, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé d'intrants spécifiques à l'exposition de titrisation, tels que l'exigence implicite de fonds propres liée aux expositions sous-jacentes calculées à l'aide de la méthode standardisée pour risque de crédit et le niveau de rehaussement de crédit et des défaillances.

Si aucune des approches ci-dessus ne peut être utilisée, il faut attribuer une pondération des risques de 1 250 % à l'exposition de titrisation. La Banque peut appliquer une diminution des exigences de fonds propres pour les expositions de titrisation qui respectent les critères du dispositif de titrisations simples, transparentes et comparables (STC).

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. Les règles de l'Accord de Bâle s'appliquent au niveau consolidé de la Banque. Les actifs des entités non consolidées à des fins réglementaires sont ainsi exclus du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) » comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité (BCRL) et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et des AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent les dettes subordonnées admissibles et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

Le BSIF est responsable de l'application de l'Accord de Bâle au Canada. Tel que requis par l'Accord de Bâle, le BSIF exige que les instruments des fonds propres réglementaires autres que les actions ordinaires soient assortis d'une clause de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) afin de veiller à ce que les investisseurs assument les pertes avant les contribuables lorsque le gouvernement détermine qu'il y a de l'intérêt public de contribuer à la survie d'une institution financière non viable. Les instruments émis avant le 1^{er} janvier 2013 qui seraient conformes à Bâle III, si ce n'était de l'absence d'une clause de FPUNV, font l'objet de droits acquis et seront progressivement éliminés sur une période de 10 ans. Au 31 octobre 2021, la Banque a toujours un instrument de dette subordonnée de catégorie 2 non assorti d'une clause de FPUNV, et elle prévoit l'éliminer progressivement sans recourir à la clause de rachat sur événement réglementaire. De plus, dans les règlements de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (SADC) et de la *Loi sur les banques* (Canada), le gouvernement du Canada détaille les régimes de conversion, d'émission et d'indemnisation pour les instruments de recapitalisation interne émis par les BISI (collectivement, les « règlements sur la recapitalisation interne »). En vertu de la *Loi sur la SADC*, lorsque le BSIF a déterminé que la Banque a cessé d'être viable, ou est sur le point de l'être, le gouverneur en conseil peut, suivant une recommandation du ministre des Finances si ce dernier est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de le faire, prendre un décret exigeant que la SADC convertisse la totalité ou une partie de certaines actions et certains éléments du passif de la Banque en actions ordinaires (une « conversion aux fins de recapitalisation interne »).

Les règlements sur la recapitalisation interne qui régissent la conversion et l'émission des instruments de recapitalisation interne sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018, et ceux qui régissent l'indemnisation des détenteurs d'instruments convertis sont entrés en vigueur le 27 mars 2018. Les actions et les éléments du passif émis avant la date d'entrée en vigueur des règlements sur la recapitalisation interne ne sont pas soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne, sauf si, dans le cas d'un élément du passif, les modalités de cet élément du passif sont, à cette date ou par la suite, modifiées afin d'accroître le montant du principal ou de prolonger son échéance et que l'élément du passif modifié respecte les exigences afin d'être soumis à une conversion aux fins de recapitalisation interne.

Les règlements sur la recapitalisation interne prescrivent les types d'actions et d'éléments de passif qui peuvent faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. En règle générale, tout titre de créance de premier rang qui comporte un terme initial ou modifié de plus de quatre cents jours, qui n'est pas garanti, ou ne l'est qu'en partie, et qui porte un numéro *Committee on Uniform Securities Identification Procedures* (CUSIP), un numéro *International Securities Identification Number* (ISIN) ou un numéro d'identification semblable peut faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne. Les actions, autres que les actions ordinaires, et les titres de dette subordonnée, qui ne sont pas assortis d'une clause FPUNV, peuvent aussi en faire l'objet. Toutefois, certains autres titres de créance de la Banque, comme les obligations structurées (définies dans les règlements sur la recapitalisation interne), les obligations sécurisées, les dépôts et certains instruments financiers dérivés ne seront pas soumis à une conversion aux fins de la recapitalisation interne.

Au 31 octobre 2021, la valeur des éléments de passif en circulation faisant l'objet de la conversion dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne s'élève à 11,9 G\$ (8,4 G\$ au 31 octobre 2020).

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux BISI de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,5 % établies par le BSIF. Le 17 juin 2021, le BSIF a fait passer le niveau de la réserve pour stabilité intérieure de 1,0 % à 2,5 %, et ce, à compter du 31 octobre 2021. La réserve pour stabilité intérieure, dont le niveau varie entre 0 % et 2,5 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 70 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

La ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) du BSIF, qui s'applique à toutes les BISI dans le cadre des règlements sur la recapitalisation interne du gouvernement fédéral, est entrée en vigueur le 23 septembre 2018. La ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable. Le BSIF exige des BISI qu'elles maintiennent un ratio TLAC fondé sur les risques d'au moins 24,0 % (incluant la réserve pour stabilité intérieure) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 % au 1^{er} novembre 2021. La Banque a commencé à émettre des créances admissibles à la recapitalisation interne au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2019 afin que ses ratios TLAC s'améliorent avec le refinancement normal de ses créances à terme non garanties arrivant à échéance. La Banque respecte les exigences TLAC au 1^{er} novembre 2021.

Exigences – Ratios réglementaires selon Bâle III

	Au 31 octobre 2021											
	Réserve de conservation des fonds propres		Minimum établi par le CBCB		Surcharge relative aux BIS1		Minimum établi par le BSIF ⁽¹⁾		Réserve pour stabilité intérieure ⁽²⁾		Minimum établi par le BSIF ⁽¹⁾ , y compris la réserve pour stabilité intérieure	
	Minimum											
Ratios des fonds propres												
CET1	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1,0 %	8,0 %	2,5 %	10,5 %					
catégorie 1	6,0 %	2,5 %	8,5 %	1,0 %	9,5 %	2,5 %	12,0 %					
total	8,0 %	2,5 %	10,5 %	1,0 %	11,5 %	2,5 %	14,0 %					
Ratio de levier	3,0 %	s.o.	s.o.	s.o.	3,0 %	s.o.	3,0 %					

s.o. Sans objet

(1) Les ratios des fonds propres incluent la réserve de conservation des fonds propres et la surcharge relative aux BIS1.

(2) Le 17 juin 2021, le BSIF a fait passer le niveau de la réserve pour stabilité intérieure de 1,0 % à 2,5 %, et ce, à compter du 31 octobre 2021.

La Banque veille à ce que ses niveaux de fonds propres excèdent en tout temps les limites minimales relatives aux capitaux propres établies par le BSIF, y compris la réserve pour stabilité intérieure. Une structure solide de capital permet à la Banque de couvrir les risques inhérents à ses activités, de soutenir ses secteurs d'exploitation et de protéger sa clientèle.

D'autres exigences de divulgation en vertu du Pilier 3 de l'Accord de Bâle, assorties d'un ensemble de recommandations définies par le groupe de travail EDTF, sont présentées dans le document intitulé « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » publié trimestriellement et disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. De plus, une liste complète des instruments de fonds propres et de leurs principales caractéristiques est également disponible sur le site Internet de la Banque.

Contexte réglementaire

La Banque surveille de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation. En réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19, le 27 mars 2020, le BSIF a annoncé une série d'ajustements réglementaires pour soutenir la résilience financière et opérationnelle des banques. Les mesures annoncées par le BSIF qui ont continué d'avoir un impact pour la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 sont décrites à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du présent Rapport de gestion à la page 17. Une brève description des projets de réglementation en cours est présentée ci-dessous.

Réforme de Bâle III

En décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire (*Group of Central Bank Governors and Heads of Supervision* ou GHOS), qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Les réformes approuvées par le GHOS, dans le document intitulé *Bâle III : finalisation des réformes de l'après-crise*, visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des banques.

Le 27 mars 2020, en réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19, le GHOS a annoncé le report de la mise en œuvre des réformes de la norme internationale des fonds propres de Bâle III. Le BSIF a ainsi reporté au premier trimestre de 2023 la mise en œuvre de l'approche standard et de l'approche NI avancée au titre du risque de crédit, la révision du cadre de risque opérationnel et du dispositif de ratio de levier, ainsi que l'introduction d'un plancher des fonds propres plus sensible aux risques. La mise en œuvre des exigences de divulgation financière au titre du Pilier 3 qui ont été finalisées par le CBCB en décembre 2018 a également été reportée au moins jusqu'au premier trimestre de 2023. Le 29 novembre 2021, le BSIF a reporté au deuxième trimestre de 2023 la mise en œuvre des éléments de la réforme de Bâle III mentionnés précédemment. Finalement, la mise en œuvre des révisions finales du nouveau cadre de risque de marché, intitulé « Examen fondamental du portefeuille de négociation » et publié en janvier 2019, ainsi que les révisions du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) sont reportées au premier trimestre de 2024.

Le 11 mars 2021, le BSIF a lancé une consultation sectorielle sur les modifications réglementaires visant à intégrer la plus récente et dernière série des réformes de Bâle III à ses lignes directrices sur les fonds propres, les exigences de levier et les exigences de communication financière applicables aux banques canadiennes. Les propositions du BSIF s'arriment aux normes internationales établies par le CBCB tout en reflétant les réalités du marché canadien. Le 4 mai 2021, le BSIF a lancé une consultation sectorielle sur les changements correspondants aux relevés réglementaires, soit le Relevé des normes de fonds propres de Bâle (RNFPB) et le Relevé du ratio de levier (RRL). Enfin, le 18 juin 2021, le BSIF a lancé une consultation ciblée sur les modifications réglementaires qu'il propose d'apporter au traitement de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) et de la couverture du risque de marché d'autres ajustements de valorisation visant les instruments financiers dérivés hors bourse, collectivement désignés XVA. La Banque participe activement à ces consultations.

Levée des mesures d'assouplissement et autres projets

Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé la levée de la réduction temporaire des multiplicateurs de la valeur à risque (VaR) simulée associée aux exigences de fonds propres au titre du risque de marché pour les banques et a rétabli le niveau à la valeur qui était en vigueur avant la pandémie, soit une augmentation de deux des multiplicateurs de la VaR simulée. La date de mise en œuvre de cet ajustement du multiplicateur de la VaR était le 1^{er} mai 2021.

Le 31 mars 2021, le CBCB a publié la version définitive de deux séries de principes relativement au risque opérationnel et à la résilience opérationnelle : *Principles for Operational Resilience* et *Revisions to the Principles for the Sound Management of Operational Risk*. Ces publications font suite à une consultation sur ces documents qui s'est tenue en août 2020. Dans le premier document, le CBCB fournit une série de principes sur le thème de la résilience opérationnelle. Bien que ces principes aient pour but d'aider les banques à mieux résister et s'adapter en cas d'événements graves défavorables, ainsi qu'à relancer leurs activités par la suite, ils sont largement repris de principes existants. Dans le deuxième document, le CBCB a mis à jour ses principes existants de gestion saine du risque opérationnel. La Banque ne s'attend pas à ce que ces directives aient une incidence significative sur ses activités actuellement. Le 18 juin 2021, le BSIF a publié pour consultation deux documents sur les pratiques proposées de gestion de données sur l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel : « Attentes en matière de tenue des données visant les institutions qui appliquent l'approche standard aux données sur l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel » et « Outil d'évaluation – données sur l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel ». Cette consultation vise à garantir que les institutions financières disposent d'un cadre de gestion efficace des données actuelles et historiques sur le risque opérationnel. La Banque participe à cette consultation.

Le 10 juin 2021, le CBCB a publié le document consultatif intitulé « Traitement prudentiel de l'exposition aux risques liés aux cryptoactifs », qui présente les propositions préliminaires pour le traitement prudentiel de l'exposition aux risques liés aux cryptoactifs détenus par les banques. Le 5 juillet 2021, le BSIF a lancé sa propre consultation à ce sujet afin que les points de vue du Canada soient bien représentés dans les discussions internationales. Le BSIF sollicite des commentaires sur les questions du CBCB énoncées dans le document consultatif et sur d'autres questions. La Banque participe à cette consultation.

Le 12 août 2021, le BSIF a confirmé que l'exclusion des titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) dans la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier, disposition instaurée au début de la pandémie de COVID-19, ne sera pas prolongée au-delà du 31 décembre 2021. Les réserves auprès des banques centrales continueront quant à elles d'être exclues de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier.

La gestion du capital en 2021

Activités de gestion

Le 13 mars 2020, le BSIF a indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les banques interrompent toute augmentation de dividendes et tout rachat d'actions. Depuis cette date, la Banque n'a pas augmenté ses dividendes ni effectué de rachat de ses actions ordinaires. Le 4 novembre 2021, le BSIF a modifié ses attentes sur les distributions des fonds propres permettant aux institutions financières d'augmenter les dividendes réguliers et, sous réserve de l'exigence concernant l'approbation du BSIF, de racheter des actions. Le 30 novembre 2021, le conseil d'administration de la Banque a approuvé une augmentation du dividende trimestriel sur actions ordinaires de 16 cents pour le premier trimestre de l'exercice financier 2022 ainsi qu'une offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal des activités, débutant le 10 décembre 2021 et visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de douze mois se terminant le 9 décembre 2022. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités est assujettie à l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX).

Le 21 avril 2021, la Banque a émis 500 M\$ de billets de capital à recours limité (BCRL) – Série 2 pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent de 500 M\$ d'actions privilégiées de premier rang de série 45 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 2. Les BCRL – Série 2 se vendent 1 000 \$ chacun et portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année jusqu'au 15 août 2026 exclusivement et, par la suite, à un taux annuel correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 3,045 % jusqu'au 15 août 2076. Comme les BCRL – Série 2 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces billets sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Le 17 mai 2021, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 mai 2021, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 34, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 16 000 000 actions privilégiées série 34 pour un prix total de 400 M\$.

Le 16 août 2021, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 août 2021, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 36, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 16 000 000 actions privilégiées série 36 pour un prix total de 400 M\$.

Au 31 octobre 2021, la Banque compte 337 912 283 actions ordinaires émises et en circulation comparativement à 335 997 660 un an plus tôt. Elle compte également 66 000 000 actions privilégiées émises et en circulation, comparativement à 98 000 000 au 31 octobre 2020. De plus, elle compte 1 000 000 BCRL au 31 octobre 2021 comparativement à 500 000 au 31 octobre 2020. Pour de plus amples renseignements sur les instruments de fonds propres, se reporter aux notes 15 et 18 afférentes aux états financiers consolidés.

Dividendes

La stratégie en matière de dividende sur les actions ordinaires de la Banque est de cibler un ratio de versement des dividendes de 40 % à 50 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires excluant les éléments particuliers, en considérant la situation financière, les besoins de trésorerie, les exigences réglementaires ainsi que tout autre facteur jugé pertinent par les membres du Conseil.

Pour l'exercice 2021, la Banque a déclaré des dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires de 958 M\$, ce qui représente 31 % du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires (2020 : 50 %). Les dividendes déclarés sont en-deçà de la fourchette cible de distribution en raison de l'interruption de toute augmentation de dividendes prescrite par le BSIF depuis le 13 mars 2020. Toutefois, le 4 novembre 2021, le BSIF a modifié ses attentes sur la distribution des fonds propres en permettant au conseil d'administration et à la haute direction des banques canadiennes de décider de la distribution des fonds propres, soit l'augmentation de dividendes et le rachat d'actions. La Banque fait preuve de prudence dans la gestion de ses fonds propres réglementaires et elle demeure confiante en sa capacité de faire croître ses résultats pour les années à venir.

Actions, autres instruments de capitaux propres et options d'achat d'actions

	Au 31 octobre 2021	
	Nombre d'actions ou de BCRL	M\$
Actions privilégiées de premier rang		
Série 30	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300
	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres		
BCRL – Série 1	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500
	1 000 000	1 000
	67 000 000	2 650
Actions ordinaires	337 912 283	3 160
Options d'achat d'actions	11 348 680	

Au 26 novembre 2021, le nombre d'actions ordinaires en circulation se chiffre à 337 918 444 et le nombre d'options en cours est de 11 329 474. Les clauses relatives aux FPUNV exigent la conversion des instruments de fonds propres en un nombre variable d'actions ordinaires lorsque le BSIF considère une banque comme non viable ou que le gouvernement annonce publiquement qu'une banque a accepté ou a convenu d'accepter une injection de capitaux. Si un événement déclencheur faisant intervenir les clauses FPUNV devait se produire, toutes les actions privilégiées et tous les BCRL de la Banque ainsi que les billets à moyen terme échéant le 1^{er} février 2028, qui sont des instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV, seraient convertis en actions ordinaires de la Banque selon une formule de conversion automatique, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher contractuel de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires de la Banque à la date de l'événement déclencheur (cours moyen pondéré sur 10 jours). Selon un prix-plancher de 5,00 \$ et en tenant compte des dividendes et intérêts cumulés estimés, ces instruments de fonds propres assortis d'une clause FPUNV se convertiraient en un maximum de 763 millions d'actions ordinaires de la Banque, d'où un effet dilutif de 69,3 % selon le nombre d'actions ordinaires de la Banque en circulation au 31 octobre 2021.

Ratio des fonds propres réglementaires

Le ratio des fonds propres CET1, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres s'établissent, respectivement, à 12,4 %, à 15,0 % et à 15,9 % au 31 octobre 2021, soit au-delà des exigences réglementaires, comparativement à des ratios de 11,8 %, de 14,9 % et de 16,0 %, respectivement, au 31 octobre 2020. Le ratio des fonds propres CET1 a augmenté par rapport au 31 octobre 2020 essentiellement en raison du résultat net, déduction faite des dividendes, des émissions d'actions ordinaires liées au régime d'options d'achat d'actions et des réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces facteurs ont été atténués par la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques, par l'impact de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues dont le facteur scalaire est passé de 70 % à 50 %, par l'impact de la levée de la réduction temporaire des multiplicateurs de la VaR et par l'impact de l'acquisition de Flinks. La stabilité du ratio des fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres est essentiellement attribuable aux rachats des actions privilégiées série 34 et série 36 qui ont été atténués par les éléments décrits ci-dessus et par l'émission des billets de capital à recours limité (BCRL) – Série 2. Enfin, le ratio de levier en date du 31 octobre 2021 s'établit à 4,4 %, stable par rapport au 31 octobre 2020. La croissance des fonds propres de catégorie 1, en raison des mêmes éléments que ceux décrits ci-dessus, et l'augmentation importante de l'exposition totale ont été atténuées par les mesures temporaires annoncées par le BSIF concernant l'exclusion des expositions dans les réserves de banques centrales et les titres émis par des emprunteurs souverains qui sont admissibles à titre d'actifs HQLA en vertu de la ligne directrice *Normes de liquidité*.

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2021		2020	
	Ajustés ⁽²⁾		Ajustés ⁽²⁾	
Fonds propres				
CET1	12 866	12 973	10 924	11 167
catégorie 1	15 515	15 622	13 869	14 112
total	16 643	16 643	15 167	15 167
Actif pondéré en fonction des risques	104 358	104 358	94 808	94 808
Exposition totale	351 160	351 160	321 038	321 038
Ratios des fonds propres				
CET1	12,3 %	12,4 %	11,5 %	11,8 %
catégorie 1	14,9 %	15,0 %	14,6 %	14,9 %
total	15,9 %	15,9 %	16,0 %	16,0 %
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	4,3 %	4,4 %

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Les fonds propres et ratios des fonds propres ajustés ne tiennent pas compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du présent Rapport de gestion à la page 17.

Variation des fonds propres réglementaires ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		
Solde au début	11 167	9 692
Émission d'actions ordinaires (y compris au titre du régime d'options d'achat d'actions)	93	98
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation	(1)	2
Rachat d'actions ordinaires	–	(30)
Autres surplus d'apport	11	9
Dividendes sur actions privilégiées et actions ordinaires et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 089)	(1 072)
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tierces parties	–	–
Déduction de l'écart de crédit de la Banque (déduction faite des impôts)	(20)	35
Autres	496	188
Variations des autres éléments cumulés du résultat global		
Écarts de conversion	(190)	53
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(30)	87
Autres	–	3
Variation du goodwill et des immobilisations incorporelles (déduction faite des passifs d'impôt)	(110)	(70)
Autres, y compris les ajustements réglementaires et arrangements transitoires		
Variation de l'actif des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite des passifs d'impôt)	(402)	(71)
Variation du montant excédant le seuil de 15 %		
Actifs d'impôt différé	–	–
Participations significatives dans des actions ordinaires d'institutions financières	–	–
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (déduction faite des passifs d'impôt)	7	(41)
Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 instaurés par le BSIF ⁽²⁾	(136)	243
Variation des autres ajustements réglementaires	–	–
Solde à la fin	12 973	11 167
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Solde au début	2 945	2 800
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1	500	500
Rachats de fonds propres	(800)	(350)
Variation des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–	–
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	4	(5)
Solde à la fin	2 649	2 945
Total des fonds propres de catégorie 1	15 622	14 112
Fonds propres de catégorie 2		
Solde au début	1 055	874
Nouvelles émissions d'instruments admissibles à titre de fonds propres de catégorie 2	–	–
Rachat de fonds propres	–	–
Variation des instruments de catégorie 2 non admissibles faisant l'objet d'un retrait progressif	–	–
Fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tierces parties	–	–
Variation de certaines provisions pour pertes de crédit	20	128
Autres, y compris des ajustements réglementaires et arrangements transitoires	(54)	53
Solde à la fin	1 021	1 055
Total des fonds propres réglementaires	16 643	15 167

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Cette rubrique comprend la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues mise en place au cours du deuxième trimestre de 2020. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du présent Rapport de gestion à la page 17.

Actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs de risque

L'actif pondéré en fonction des risques a augmenté de 9,6 G\$ pour s'établir à 104,4 G\$ au 31 octobre 2021, comparativement à 94,8 G\$ au 31 octobre 2020. Cette augmentation découle principalement de la croissance organique de l'actif pondéré en fonction des risques et de la levée de la réduction temporaire des multiplicateurs de la valeur à risque (VaR) simulée pour le risque de marché, atténuées par l'amélioration de la qualité du crédit du portefeuille de prêts et par la variation de change. La variation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque par type de risque est présentée dans le tableau suivant.

Variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs ⁽¹⁾

Trimestre terminé le (en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2021	31 juillet 2021	30 avril 2021	31 janvier 2021	31 octobre 2020
	Total	Total	Total	Total	Total
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques au début	85 914	82 514	81 100	78 985	77 944
Taille du portefeuille	1 944	3 745	2 656	3 323	812
Qualité du portefeuille	(430)	(720)	(326)	(64)	801
Mises à jour des modèles	(7)	–	–	(212)	(447)
Méthode et politique	–	–	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Variation de change	(208)	375	(916)	(932)	(125)
Risque de crédit – actif pondéré en fonction des risques à la fin	87 213	85 914	82 514	81 100	78 985
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques au début	4 072	3 307	3 489	3 497	4 724
Variation des niveaux de risque ⁽²⁾	(302)	(193)	(182)	(8)	(1 227)
Mises à jour des modèles	–	–	–	–	–
Méthode et politique	–	958	–	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque de marché – actif pondéré en fonction des risques à la fin	3 770	4 072	3 307	3 489	3 497
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques au début	13 153	12 884	12 594	12 326	12 146
Variation des niveaux de risque	222	269	290	268	180
Acquisitions et cessions	–	–	–	–	–
Risque opérationnel – actif pondéré en fonction des risques à la fin	13 375	13 153	12 884	12 594	12 326
Actif pondéré en fonction des risques à la fin	104 358	103 139	98 705	97 183	94 808

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Comprend également la variation des taux de change qui n'est pas considérée comme étant importante.

Le tableau ci-dessus présente la variation de l'actif pondéré en fonction des risques selon les principaux facteurs sous-jacents aux différentes catégories de risques.

La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation du risque.

La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en œuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation. Le 16 mars 2021, le BSIF a annoncé la levée de la réduction temporaire des multiplicateurs de la valeur à risque (VaR) simulée associée aux exigences de fonds propres au titre du risque de marché pour les banques, et ce, à compter du 1^{er} mai 2021. L'effet de cette mesure est reflété dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques selon le risque de marché, pour le trimestre terminé le 31 juillet 2021.

Allocation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction du risque réglementaire

Le capital économique est la mesure interne utilisée par la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La ventilation par secteur d'exploitation du capital économique et de l'actif pondéré en fonction des risques réglementaires a été effectuée sur une base individuelle avant l'allocation du goodwill et des immobilisations incorporelles. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin de quantifier précisément ces risques.

La section « Gestion des risques » du présent Rapport de gestion fournit toutes les informations relatives aux principaux types de risques. Le regroupement « Autres risques » présenté ci-dessous comprend notamment le risque d'affaires, le risque structurel de taux d'intérêt et l'avantage de la diversification entre les types de risques.

Répartition des risques par secteur d'exploitation

Au 31 octobre 2021

(en millions de dollars canadiens)

Banque Nationale du Canada					
Secteurs d'exploitation	Particulier et Entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Financement spécialisé aux États-Unis et International	Autres
Principales activités	Services bancaires Services de crédit Financement Investissement Activités d'assurances	Courtage de plein exercice Gestion privée Courtage direct Solutions de placement Services administratifs et de négociation Produits transactionnels aux conseillers Services fiduciaires et de succession	Titres de participation, à revenus fixes, produits de base et devises Services de banque d'affaires Services de banque d'investissement	Financement spécialisé aux États-Unis • Credigy International • ABA Bank (Cambodge) • Participations minoritaires dans les marchés émergents	Activités de trésorerie Gestion des liquidités Financement de la Banque Gestion de l'appariement du bilan Services centralisés Services Fintech • Flinks
Capital économique par type de risque	Crédit 2 462 Marché – Opérationnel 419 Autres risques 195 Total 3 076	Crédit 153 Marché – Opérationnel 272 Autres risques 442 Total 867	Crédit 2 470 Marché 233 Opérationnel 338 Autres risques 545 Total 3 586	Crédit 942 Marché 32 Opérationnel 112 Autres risques 39 Total 1 125	Crédit 201 Marché 159 Opérationnel (61) Autres risques (562) Total (263)
Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Crédit 36 961 Marché – Opérationnel 5 173 Total 42 134	Crédit 2 406 Marché – Opérationnel 3 370 Total 5 776	Crédit 29 871 Marché 3 691 Opérationnel 4 186 Total 37 748	Crédit 11 541 Marché – Opérationnel 1 404 Total 12 945	Crédit 6 434 Marché 79 Opérationnel (758) Total 5 755

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Gestion des risques

Les textes grisés et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de la présente section du rapport de gestion font partie intégrante des états financiers consolidés. Ils représentent les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché ainsi que les risques de liquidité et de financement tel qu'exigé par l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir*.

La prise de risques fait partie intégrante des activités d'une institution financière et la Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités. Elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'affaires. La Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus. Elle assume certains risques inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus, principalement les risques opérationnels. L'objectif d'une gestion saine et efficace des risques est de donner l'assurance raisonnable que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables, de contrôler la volatilité des résultats de la Banque et de s'assurer que la prise de risques contribue à la création de valeur pour les actionnaires.

Cadre de la gestion des risques

Les risques sont gérés de façon rigoureuse. Ils sont identifiés, mesurés et contrôlés afin d'atteindre un juste équilibre entre le rendement obtenu et les risques assumés. La Banque continue de surveiller de près les effets et les conséquences potentielles de la pandémie de COVID-19. Il est impossible de prévoir toutes les répercussions qu'elle aura sur l'économie mondiale et dans les pays où la Banque exerce ses activités, de même que sur la Banque, notamment sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière, ses ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, sa réputation, sa capacité à respecter les exigences réglementaires, ainsi que sur ses clients. À ses débuts, la pandémie a eu des effets perturbateurs et défavorables dans les pays où la Banque exerce ses activités et, à plus grande échelle, sur l'économie mondiale. La COVID-19 a également mis en perspective et pourrait continuer de mettre en perspective bon nombre de risques principaux et émergents auxquels la Banque est exposée. Malgré cette situation exceptionnelle, les risques sont gérés de façon rigoureuse. Par conséquent, les processus de prise de décisions sont guidés par une évaluation et une gestion des risques en phase avec l'appétit pour le risque de la Banque et par des niveaux prudents de fonds propres et de liquidités. Quelle que soit la rigueur accordée à la gestion des risques et aux mesures d'atténuation mises en place, les risques ne peuvent pas être éliminés en totalité et ceux qui subsistent peuvent parfois entraîner des pertes considérables.

La Banque s'est dotée de principes directeurs pour soutenir une gestion saine et efficace des risques :

- le risque est l'affaire de tous : les unités d'affaires, les fonctions liées à la gestion des risques et à la surveillance, de même que l'Audit interne jouent un rôle important pour assurer la mise en place du cadre de gestion des risques;
- centrée client : la qualité des données est la clé pour connaître les clients, bien gérer les risques et offrir un excellent service à la clientèle;
- à l'échelle de l'entreprise : une vision intégrée des risques est à la base d'une gestion saine et efficace des risques et d'une prise de décisions éclairée par la direction;
- capital humain : les employés de la Banque sont engagés, expérimentés et possèdent une grande expertise; leur curiosité contribue à leur perfectionnement continu et leur rigueur favorise l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle;
- basée sur des faits : une bonne gestion des risques repose sur un discernement rigoureux et un bon jugement ainsi que sur des modèles et des systèmes perfectionnés.

Appétit pour le risque

L'appétit pour le risque représente le niveau de risque qu'une entreprise est prête à assumer afin de réaliser sa stratégie d'affaires. La Banque définit son appétit pour le risque par des seuils de tolérance, par l'alignement sur sa stratégie d'affaires et par l'intégration de la gestion des risques à sa culture d'entreprise. L'appétit pour le risque est intégré aux processus de prise de décisions ainsi que de planification stratégique et financière et de gestion du capital.

Le cadre de l'appétit pour le risque repose sur des principes, des énoncés, des mesures ainsi que des cibles, et il est renforcé par des politiques et des limites. Les cibles d'appétit pour le risque sont établies en tenant compte des contraintes réglementaires de la Banque et des attentes de nos parties prenantes, notamment les clients, les employés, la communauté, les actionnaires, les organismes de réglementation, les gouvernements et les agences de notation. Le cadre de l'appétit pour le risque est défini par les principes et énoncés suivants :

La marque de commerce, la réputation et la pérennité de la Banque sont au cœur de nos décisions, ce qui requiert :

- le maintien d'une notation de crédit élevée;
- une position solide en capital et en liquidités;
- une gestion rigoureuse du risque de non-conformité à la réglementation, incluant les pratiques de vente;
- aucune tolérance pour la négligence en matière de sécurité de l'information.

Nous comprenons les risques encourus; ils sont alignés sur notre stratégie d'affaires et se traduisent par :

- un juste équilibre entre le risque et le rendement;
- un profil de risque stable;
- un niveau stratégique de concentration aligné sur les cibles approuvées.

Notre transformation et notre simplification sont réalisées sans compromettre la gestion rigoureuse des risques, ce qui se reflète dans :

- une tolérance peu élevée aux risques opérationnels et de réputation;
- la stabilité des opérations et des systèmes informatiques en temps normal ainsi qu'en temps de crise.

La direction de la Banque et les unités d'affaires sont impliquées dans le processus de détermination de l'appétit pour le risque et il leur revient de suivre adéquatement les indicateurs de risques identifiés. L'évaluation de ces besoins s'effectue au moyen du processus de planification stratégique d'entreprise. Les indicateurs de risques font l'objet d'une diffusion régulière, ce qui assure que le profil de risque de la Banque est aligné sur le niveau déterminé d'appétit pour le risque, à défaut de quoi des mesures correctrices pourraient être prises. Pour de plus amples renseignements sur les principaux indicateurs de risque suivis par la direction de la Banque pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, se reporter aux pages suivantes.

Simulations de crises à l'échelle de l'entreprise

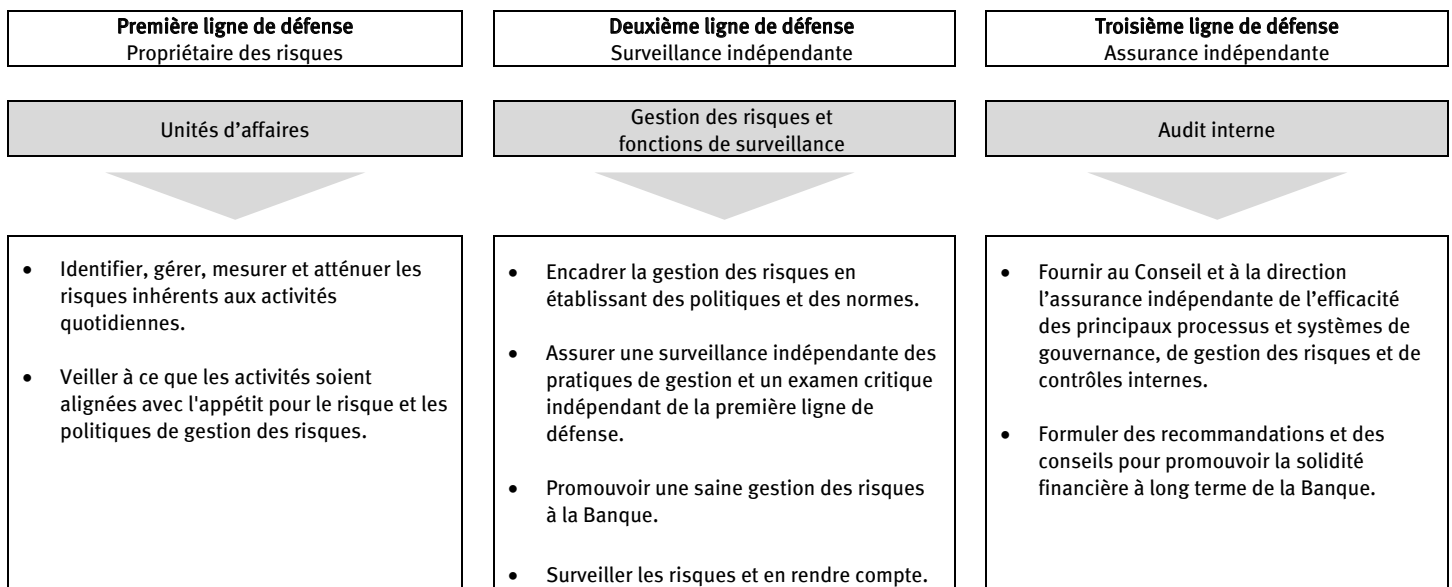
Un programme de simulation de crises à l'échelle de l'entreprise est en place à la Banque. Il fait partie d'un processus plus exhaustif visant à s'assurer que la Banque maintienne des niveaux adéquats de fonds propres, conformément à ses stratégies d'affaires et à son appétit pour le risque. La simulation de crises est un mécanisme de gestion des risques consistant à évaluer les effets potentiels, sur la situation financière de la Banque, ses fonds propres et sa liquidité, d'un ensemble de changements précis dans les facteurs de risque correspondant à des événements exceptionnels, mais plausibles. Ce programme soutient le processus de décision de la direction, en identifiant les domaines de vulnérabilité potentielle pour la Banque dans son ensemble qui sont reflétés dans l'établissement des limites ainsi que dans la planification d'affaires à plus long terme. Les scénarios de même que les résultats des simulations sont approuvés par le comité de surveillance des simulations de crises et font l'objet d'une révision par le comité des risques globaux (CRG) et par le comité de gestion des risques (CGR). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Tests de tension et simulations de crises » du présent Rapport de gestion pour les risques de crédit, de marché et de liquidité.

Intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle

La gestion des risques est intégrée à l'évolution culturelle de la Banque par l'entremise, notamment, des axes suivants :

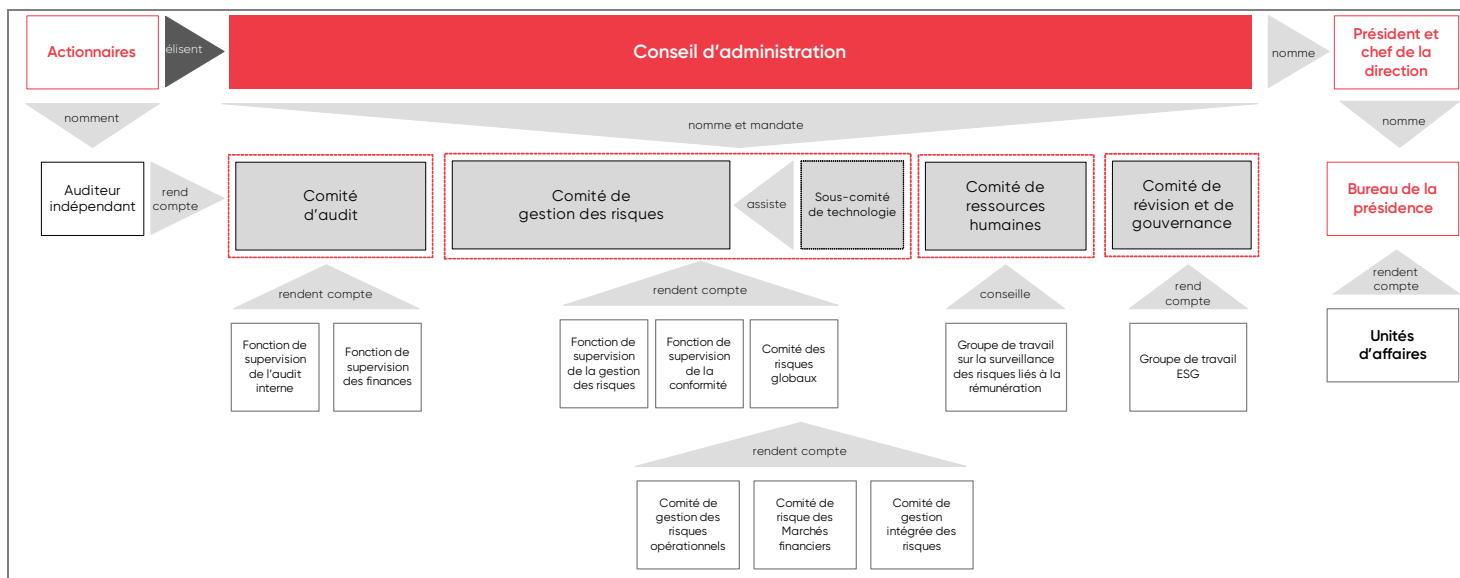
- Ton donné par la direction : la direction de la Banque fait continuellement la promotion de la gestion des risques dans ses communications internes. L'appétit pour le risque de la Banque est ainsi connu par tous.
- Responsabilité partagée : un modèle équilibré où les initiatives de développement des affaires sont combinées avec la préoccupation constante d'une gestion des risques saine et efficace est préconisé. À cet égard, le risque est considéré notamment dans les plans d'affaires des secteurs, dans l'analyse d'initiatives stratégiques et lors du lancement de nouveaux produits.
- Transparence : intégrée dans les valeurs de l'entreprise, l'importance de la transparence nous permet de communiquer rapidement nos préoccupations sans peur de représailles. Nous nous positionnons comme une organisation apprenante où les employés ont droit à l'erreur.
- Comportements : la gestion des risques est renforcée par des programmes de rémunération incitative structurés de façon à respecter la tolérance au risque de la Banque.
- Développement en continu : tous les employés doivent suivre annuellement une formation obligatoire sur la conformité à la réglementation, qui porte notamment sur le code de conduite et de déontologie de la Banque et la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes (RPCFAT) ainsi que des formations en lien avec la cybersécurité. Des programmes de formation sur la gestion des risques sont également offerts à l'ensemble des secteurs de la Banque.

En plus des cinq axes identifiés, l'Audit interne effectue une évaluation de la culture dans le cadre de ses mandats. Enfin, en vue d'assurer l'efficacité du cadre de la gestion des risques en place, la Banque a clairement défini les rôles et responsabilités en renforçant le concept de trois lignes de défense. La section « Structure de gouvernance » présentée aux pages suivantes définit ce concept ainsi que les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.



Structure de gouvernance *

Le graphique ci-dessous présente l'architecture de gouvernance globale de la Banque ainsi que les relations de gouvernance établies pour la gestion des risques.



Le conseil d'administration (Conseil) ⁽¹⁾

Le Conseil a la responsabilité d'approuver et de superviser la gestion des affaires commerciales et internes de la Banque et établit, de concert avec la direction, les orientations stratégiques. Il approuve et supervise également la philosophie de risque global et l'appétit de la Banque pour le risque, reconnaît et comprend les principaux risques auxquels la Banque fait face et s'assure que les systèmes appropriés sont en place afin de permettre une gestion et un contrôle efficaces de ces risques. De plus, il veille à ce que la Banque exerce ses activités conformément aux pratiques et stratégies en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Il remplit son mandat à la fois directement et par l'entremise de ses comités : le comité d'audit, le comité de gestion des risques (incluant le sous-comité de technologie), le comité de ressources humaines ainsi que le comité de révision et de gouvernance. De plus, les différentes fonctions de supervision, le comité des risques globaux et les groupes de travail lui rendent compte et le conseillent.

Le comité d'audit ⁽¹⁾

Le comité d'audit supervise le travail de l'auditeur interne et de l'auditeur indépendant, veille à la solidité financière de la Banque, encadre la présentation de l'information financière, les processus d'analyse et les contrôles internes de la Banque et examine tout signalement d'irrégularités liées à la comptabilisation, aux contrôles internes ou à l'audit.

Le comité de gestion des risques (CGR) ⁽¹⁾

Le comité de gestion des risques examine le cadre de l'appétit pour le risque et en recommande l'approbation par le Conseil. Il approuve les principales politiques de gestion des risques, ainsi que les limites de tolérance au risque. Il s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer les risques adéquatement et efficacement, et ce, de manière continue. Finalement, il surveille le profil de risque et les tendances liées aux activités de la Banque et s'assure de leur cohérence avec l'appétit pour le risque.

Le sous-comité de technologie ⁽¹⁾

Le sous-comité de technologie assiste le comité de gestion des risques et l'appuie, entre autres, dans la stratégie technologique de la Banque ainsi que la surveillance et la gestion des risques technologiques, notamment en ce qui a trait aux cyberrisques, à la cybercriminalité et à la protection des renseignements personnels.

Le comité de ressources humaines ⁽¹⁾

Le comité de ressources humaines examine et approuve les politiques et programmes de rémunération globale de la Banque en tenant compte du cadre de la gestion des risques et en recommande l'approbation au Conseil. Il recommande annuellement au Conseil l'approbation des objectifs et des indicateurs clés de performance du président et chef de la direction, dont il évalue également les réalisations et la performance. Il recommande au Conseil l'approbation de la rémunération du président et chef de la direction, des membres du bureau de la présidence et des responsables des fonctions de supervision. Il s'assure qu'il existe à la Banque des programmes en gestion des ressources humaines efficaces et veille entre autres à ce que la culture organisationnelle soit alignée sur les pratiques et stratégies ESG de la Banque. Ce comité s'intéresse à l'ensemble des pratiques en ressources humaines, notamment la santé et le bien-être des employés, la gestion des talents ainsi que l'inclusion et la diversité. Enfin, il examine et étudie périodiquement le plan de relève de la direction.

Le comité de révision et de gouvernance ⁽¹⁾

Le comité de révision et de gouvernance veille à ce que les pratiques de la Banque soient saines et conformes à la législation et aux meilleures pratiques, notamment en matière de responsabilités ESG, et soient alignées sur la mission commune de la Banque. Il s'assure de la compétence des administrateurs en procédant à l'évaluation de la performance et de l'efficacité du Conseil et de ses membres, et planifie la relève des administrateurs et la composition du Conseil. Il s'assure que des mécanismes sont en place pour éviter que les opérations financières interdites entre la Banque et les parties liées soient réalisées.

(1) Des renseignements additionnels sur l'architecture de gouvernance de la Banque se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 qui sera disponible prochainement sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca, ou sur celui de SEDAR, à l'adresse sedar.com. Le texte intégral des mandats du Conseil, de ses comités et de son sous-comité est disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

Le bureau de la présidence et la direction de la Banque

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales fonctions et unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence veille à l'exercice d'une saine gestion des risques alignée sur l'atteinte des objectifs et les stratégies d'affaires de la Banque. La direction de la Banque promeut l'intégration de la gestion des risques à sa culture organisationnelle et gère les principaux risques auxquels elle est exposée.

La fonction de supervision de l'audit interne

Le service de l'Audit interne constitue la troisième ligne de défense du cadre de la gestion des risques. Il est responsable de fournir de façon objective, au Conseil et à la direction de la Banque, une assurance indépendante sur l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et de formuler des recommandations et des conseils pour promouvoir la solidité à long terme de la Banque.

La fonction de supervision des finances

Le service des Finances est responsable de la gestion optimale des ressources financières et de la gouvernance adéquate de l'information financière. Il aide les secteurs d'exploitation et les fonctions de soutien à l'égard de leur rendement financier, veille au respect d'exigences réglementaires et s'occupe de la présentation de l'information de la Banque aux actionnaires ainsi que de la présentation de l'information à l'externe des diverses unités, entités et filiales de la Banque. Il est responsable de la gestion du capital et participe activement aux activités du comité de gestion de l'appariement du bilan.

La fonction de supervision de la gestion des risques

La fonction de supervision de la gestion des risques a pour responsabilité d'identifier, de mesurer et de superviser, de manière indépendante et selon une approche intégrée, les divers risques auxquels sont exposées la Banque et ses filiales et de promouvoir l'intégration de la gestion des risques à la culture organisationnelle de la Banque. L'équipe de Gestion des risques appuie la direction et le Conseil dans la compréhension et la supervision des principaux risques. De plus, ce secteur développe, maintient et communique le cadre d'appétit pour le risque tout en s'assurant de l'intégrité et de la fiabilité des mesures de risque.

La fonction de supervision de la conformité

Le service de la Conformité est responsable de la mise en place d'un cadre de gestion du risque de non-conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque, en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'exploitation. Il exerce aussi une surveillance et une évaluation indépendantes de la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et normes portant sur la gestion du risque de non-conformité à la réglementation.

Le comité des risques globaux (CRG)

Le comité des risques globaux a la responsabilité de définir les paramètres des politiques qui déterminent la tolérance et la stratégie globale en matière de risque, à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et de fixer les limites ainsi que les seuils de tolérance et d'intervention permettant à la Banque de gérer adéquatement les principaux risques auxquels elle est exposée. Le comité approuve et surveille notamment tous les crédits d'envergure. Il recommande également l'approbation, par le Conseil, de la philosophie de risque, de l'appétit pour le risque et de la gestion du profil de risque. Le comité de gestion des risques opérationnels, le comité de risque des Marchés financiers et le comité de gestion intégrée des risques présentés dans le graphique de la structure de gouvernance sont les principaux comités qui relèvent du comité des risques globaux. Le comité des risques globaux remplit également son mandat par l'entremise du comité senior d'évaluation des transactions complexes, du comité des banques, du comité de supervision des modèles et des comités de révision des produits et activités.

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération

Le groupe de travail sur la surveillance des risques liés à la rémunération soutient le comité de ressources humaines dans son rôle de surveillance des risques liés à la rémunération. Il se compose de trois membres, soit le premier vice-président à la direction, Gestion des risques, le chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances, et la première vice-présidente à la direction, Expérience employé. Le groupe de travail aide à voir à ce que les politiques et les programmes de rémunération n'incitent pas indûment les membres de la haute direction, les dirigeants, les preneurs de risques importants et l'ensemble des employés à prendre des risques qui outrepasseraient les balises de tolérance au risque de la Banque. À cet égard, il s'assure que la Banque respecte la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise publiée par le BSIF et les principes et normes en matière de saines pratiques de rémunération émis par le Conseil de stabilité financière, dont le suivi et la mise en œuvre sont assurés au Canada par le BSIF. Le CGR prend également connaissance des rapports présentés par ce groupe.

Le groupe de travail ESG

Sous le leadership du chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances, et composé de plusieurs dirigeants de différents secteurs de la Banque, le groupe de travail ESG a pour principale fonction d'élaborer et de soutenir les initiatives et la stratégie en matière de responsabilités ESG de la Banque. Ses membres se réunissent mensuellement. Ce groupe est responsable de la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), des Principes bancaires responsables de l'ONU et des engagements de la Banque en matière de changements climatiques, dont l'objectif du Net Zéro. Au minimum deux fois par année, le groupe de travail ESG fait rapport au comité de révision et de gouvernance sur ses avancées et les projets ESG en cours ou à venir. De plus, des présentations sont également faites ponctuellement au comité d'audit et au CGR sur des sujets d'intérêt particulier, tel que le rapport GIFCC.

Les unités d'affaires

À titre de première ligne de défense, les unités d'affaires gèrent les risques liés à leurs propres activités, dans les limites fixées et conformément aux politiques de gestion des risques, en s'assurant de déceler, d'analyser, de gérer et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation de ces risques. La direction de ces unités doit s'assurer du respect par les employés des politiques et des limites en vigueur.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques, ainsi que les normes et les procédures qui les accompagnent, établissent les responsabilités, identifient et décrivent les principaux risques découlant des activités, précisent les exigences auxquelles sont soumises les unités d'affaires dans l'évaluation et la gestion de ces risques, stipulent la procédure d'autorisation de la prise de risque et fixent les limites de risque à respecter. Ces politiques, qui couvrent les principaux risques de la Banque, sont révisées régulièrement afin d'en valider la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés, des changements réglementaires et des plans d'affaires des unités de la Banque et s'appliquent à l'ensemble de la Banque et de ses filiales, le cas échéant. D'autres politiques, normes et procédures viennent se greffer aux politiques principales et couvrent certains aspects plus précis de la gestion des risques, tels que la poursuite des activités de la Banque, le lancement de nouveaux produits et le démarrage de nouvelles initiatives ou activités, ou encore l'évaluation des instruments financiers.

Gouvernance de la gestion du risque de modèles

La Banque a de plus en plus recours à des modèles pour orienter la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, la stratégie à l'égard des marchés des capitaux, la répartition du capital économique et réglementaire, la gestion globale du risque de crédit, la gestion de patrimoine et les mesures de rentabilité. Les modèles sont, en fait, devenus une norme en matière de gestion des risques. Ainsi, les banques accordent une importance accrue au « risque de modèle », ce qui explique la mise en œuvre d'une politique et de processus de gestion du risque de modèles rigoureux afin d'en assurer une utilisation appropriée et efficace pour la gestion des risques.

Le cadre de gouvernance pour la gestion du risque de modèles de la Banque repose sur les éléments clés suivants : les politiques et normes de gestion du risque de modèles, le groupe de validation des modèles et le comité de supervision des modèles. Les politiques et normes établissent les principes et les règles applicables à l'élaboration et à la validation indépendante des modèles. L'étendue des modèles couverts est vaste, allant des modèles d'établissement des prix en fonction du risque de marché et des modèles de prise de décisions automatisées en matière de crédit jusqu'au modèle de gestion du capital lié au risque commercial, y compris les modèles relatifs au capital réglementaire et au capital en situation de crise, les modèles relatifs aux pertes de crédit attendues et les modèles de criminalité financière. Le cadre couvre également les modèles plus avancés du type intelligence artificielle.

Une des pierres angulaires des politiques de la Banque s'appuie sur le principe général selon lequel tous les modèles qui sont considérés comme importants pour la Banque ou qui sont utilisés dans l'évaluation du capital réglementaire doivent faire l'objet d'une surveillance accrue au cours de leur cycle de vie ainsi que d'une validation indépendante. À cette fin, tous les modèles utilisés par la Banque sont classés en fonction de leur niveau de risque (faible, moyen ou élevé). Selon cette évaluation, la Banque applique des lignes directrices strictes à l'égard des exigences relatives à l'élaboration et à la documentation des modèles, à leur examen indépendant, au suivi de leur performance et à la fréquence minimale de leur révision. La Banque estime que la meilleure protection contre le risque de modèles est la mise en œuvre d'un cadre d'élaboration et de validation rigoureux.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque, et sa première vice-présidente, chef de la conformité et chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficie d'un accès direct au CGR ainsi qu'au président et chef de la direction et peut communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers. La première vice-présidente, chef de la conformité et chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité rencontre régulièrement le président du CGR avec lequel elle a un lien hiérarchique, en l'absence de la direction afin, notamment, d'examiner avec lui les questions liées aux relations entre la fonction de conformité et la direction de la Banque ainsi qu'à l'accès à l'information requise.

Les gestionnaires des unités d'affaires doivent veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle quotidiens des risques de non-conformité à la réglementation découlant des activités dont ils ont la responsabilité. La Conformité exerce une surveillance indépendante afin d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires qui s'appliquent à ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.

Évaluation indépendante par le service de l'Audit interne

Le service de l'Audit interne, une fonction indépendante et objective au sein de la Banque, fournit à la direction et au Conseil, par l'intermédiaire du comité d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise par la Banque de ses activités, donne des conseils en vue de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Ce service aide la Banque à atteindre ses objectifs en évaluant l'efficacité des principaux processus et systèmes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne et en formulant des recommandations et des conseils pour les renforcer et promouvoir la solidité financière à long terme de la Banque.

La première vice-présidente, Audit interne, relève de la présidente du comité d'audit. Son indépendance est également assurée par un lien administratif avec le président et chef de la direction, et elle peut en tout temps convoquer une réunion hors calendrier du comité d'audit.

Risques principaux et risques émergents

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les types de risques présents à l'échelle de la Banque, puisque ceux-ci pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque. Dans le cadre de son approche en matière de gestion des risques, la Banque identifie, évalue, passe en revue et surveille l'éventail des risques principaux et des risques émergents auxquels elle s'expose, et ce, afin de les gérer de façon proactive et de mettre en œuvre les stratégies appropriées pour les atténuer. Les risques principaux et les risques émergents cernés sont présentés à la haute direction, et ensuite communiqués au CGR.

La Banque qualifie de façon distincte les risques auxquels elle est exposée : un « risque principal » est un risque qui a été identifié, qui est clairement défini et qui pourrait influencer fortement les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque, alors qu'un « risque émergent » est un risque qui, bien qu'il puisse également avoir un impact pour la Banque, n'est pas bien compris sur le plan de ses probabilités, de ses conséquences, du moment où il surviendra ou de l'étendue de ses répercussions éventuelles.

Dans le cours normal de ses affaires la Banque est exposée aux risques principaux suivants.

Risque de crédit	Risque de marché	Risque de liquidité et de financement	Risque opérationnel	Risque de non-conformité à la réglementation	Risque de réputation	Risque stratégique	Risque environnemental et social
------------------	------------------	---------------------------------------	---------------------	--	----------------------	--------------------	----------------------------------

Risques liés à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu et pourrait continuer d'avoir des effets perturbateurs et défavorables dans les pays où la Banque exerce ses activités et, à plus grande échelle, sur l'économie mondiale. Celle-ci a également eu, et pourrait continuer d'avoir, des répercussions sur la Banque, sur la façon dont elle mène ses activités, de même que sur ses clients, mettant ainsi en perspective certains risques principaux et émergents auxquels la Banque est exposée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 » du présent Rapport de gestion.

La Banque est également exposée à d'autres risques dits « émergents » ou jugés importants, qui sont définis ci-après.

Risques et tendance	Description
Sécurité de l'information et cybersécurité 	Omniprésente dans notre quotidien, la technologie est au cœur des services bancaires et est devenue le principal moteur de l'innovation du secteur financier. Si cette transformation numérique répond aux besoins croissants de la clientèle tout en augmentant l'efficacité opérationnelle des institutions, elle comporte néanmoins des risques de sécurité de l'information et de cybersécurité. Les renseignements personnels et les données financières des clients des institutions financières demeurent des cibles de choix pour les criminels. Ces criminels, qui sont de mieux en mieux organisés et qui utilisent des stratagèmes de plus en plus sophistiqués, tentent de profiter des technologies pour dérober des informations.
	Face à la recrudescence des cybermenaces et à la sophistication des cybercriminels, la Banque est notamment exposée à des risques liés aux fuites de données, aux logiciels malveillants, aux accès non autorisés, au piratage informatique, à l'hameçonnage, au vol d'identité, au vol de propriété intellectuelle, au vol d'actifs, à l'espionnage industriel et à l'éventualité d'un déni de service en raison d'activités visant à causer des pannes de réseau et l'interruption des services.
	Les cyberattaques, tout comme l'interruption ou la défaillance des systèmes qui soutiennent la Banque et ses clients, pourraient entraîner une attrition de la clientèle, des pertes financières, l'incapacité des clients à effectuer des transactions, le non-respect de la législation en matière de vie privée ou de toute autre loi en vigueur, des litiges, amendes, pénalités ou interventions de nature réglementaire, des dommages à la réputation, des coûts de conformité, des mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement, la hausse des coûts pour assurer l'entretien et la mise à jour des systèmes et infrastructures technologiques, lesquels pourraient tous affecter les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Banque, en plus d'avoir un impact sur sa réputation.
	Il est également possible que la Banque ne puisse pas mettre en place des mesures préventives efficaces contre toutes les cyberattaques puisque les techniques utilisées se multiplient, changent fréquemment, proviennent d'un large éventail de sources et sont de plus en plus perfectionnées.
	C'est dans ce contexte que la Banque déploie des efforts pour assurer l'intégrité ainsi que la protection de ses systèmes et de l'information qu'elle détient. La Banque réitère son engagement d'amélioration continue au niveau de la sécurité de l'information dans l'ultime but de protéger ses clients et de préserver leur confiance. Avec ses partenaires du secteur financier et les autorités réglementaires, elle s'engage à poursuivre ses efforts d'atténuation des risques liés aux technologies. Des équipes multidisciplinaires qui regroupent des spécialistes de cybersécurité et de prévention de la fraude visent spécifiquement à anticiper ce type de menaces. En outre, la Banque poursuit les initiatives de son propre programme de cybersécurité visant à adapter ses capacités de protection, de surveillance, de détection et de réponse en fonction de l'évolution des menaces pour continuer à réduire les délais de détection de toute anomalie ou incident de cybersécurité et en limiter autant que possible les incidences. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir des prises de décisions basées sur une saine gestion des risques. Le sous-comité de technologie est informé régulièrement des tendances et des faits nouveaux en la matière, et il tire des leçons des incidents opérationnels survenus dans d'autres grandes entreprises afin de mieux comprendre les risques potentiels, notamment ceux liés à la cybersécurité et à la protection des renseignements personnels.
	Les risques liés à la protection des renseignements personnels existent tout au long du cycle de vie de la donnée et s'expliquent, notamment, par des mesures de contrôles insuffisants et des processus fragiles. Il peut s'agir, entre autres, de risques financiers, réputationnels, technologiques ou encore juridiques. Les innovations et la multiplication de solutions technologiques intégrant la collecte, l'utilisation et le partage de renseignements personnels ont mené ces dernières années à d'importants changements législatifs.
	Ces changements se sont accélérés dans plusieurs juridictions, dont le Canada et le Québec. La <i>Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels</i> du gouvernement du Québec adoptée en septembre 2021 entrera graduellement en vigueur au cours des trois prochaines années. Le dépôt d'un nouveau projet de loi fédéral est attendu prochainement.
	La Banque continue de surveiller l'évolution législative pertinente et d'enrichir sa gouvernance par la mise à jour de ses politiques ainsi que la mise en place d'un programme de protection des renseignements personnels fondé sur sa détermination à maintenir la confiance de ses clients.

Risques et tendance	Description
Risques géopolitiques 	Les décisions gouvernementales et les relations internationales peuvent avoir un impact significatif sur l'environnement dans lequel la Banque exerce ses activités. Les événements géopolitiques peuvent entraîner de la volatilité, avoir un impact négatif sur les actifs à risque et provoquer une détérioration des conditions financières. Ils peuvent également affecter directement ou indirectement les activités bancaires en ayant un impact sur les clients. Bien que de nouveaux risques puissent émerger à tout moment, nous avons quelques préoccupations qui nous amènent à surveiller un certain nombre de situations à l'heure actuelle. Le bras de fer géopolitique entre les États-Unis et la Chine suscite des craintes depuis quelques années, et ces tensions pourraient se poursuivre dans un avenir prévisible. Les entreprises, en particulier celles des secteurs jugés stratégiques, risquent de plus en plus de se retrouver dans un dédale de règles contradictoires où se conformer aux réglementations américaines signifie enfreindre la loi chinoise, et vice versa. Ces tensions pourraient également conduire à un démantèlement partiel des liens entre les deux superpuissances sur les marchés financiers et il n'est pas exclu que le Canada soit pris dans les tirs croisés des deux pays. Mais le potentiel de confrontation ne se limite pas à la relation sino-américaine, car le protectionnisme gagne en popularité alors que de plus en plus de pays mettent en œuvre des mesures visant à la fois à soutenir financièrement les entreprises nationales dans des secteurs clés (haute technologie, soins de santé et alimentation) et à les protéger de la concurrence mondiale par des restrictions commerciales. La combinaison des pénuries d'approvisionnement et des tensions géopolitiques a fait passer l'accent de l'efficacité à la sécurité de l'approvisionnement. Nous continuerons à surveiller tous ces développements, à analyser tout nouveau risque qui apparaît et à évaluer les implications éventuelles pour notre organisation.
Risques économiques 	Bien que l'économie se soit rétablie rapidement pendant la pandémie, de nombreux risques subsistent. Malgré des taux de vaccination élevés au Canada, l'évolution de la pandémie reste incertaine alors que l'accès aux vaccins demeure difficile pour plusieurs pays émergents. Dans ce contexte, une autre vague de contagion ou l'apparition d'un variant plus virulent pourrait entraîner un retour à des mesures sanitaires plus strictes et retarder la reprise de certains secteurs de l'économie. Si tel était le cas, la confiance des consommateurs et des entreprises pourrait être ébranlée, ce qui pourrait affaiblir l'activité économique. En outre, les perspectives d'inflation restent incertaines. Bien que les banques centrales considèrent que l'inflation élevée actuelle est transitoire, il existe un risque que les goulets d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement ne soient pas résolus aussi rapidement que prévu. Inversement, si l'inflation s'avère plus persistante, elle pourrait éroder le pouvoir d'achat des consommateurs et entraîner une reprise économique moins vigoureuse. Mais les travailleurs semblent être en bonne position pour négocier des compensations étant donné les pénuries de main-d'œuvre actuelles, ce qui pose un autre risque, à savoir l'émergence d'une spirale inflationniste induite par les salaires. Si un tel scénario de désancrage de l'inflation se concrétisait (au-dessus de l'objectif), les banques centrales pourraient privilégier une politique monétaire restrictive en relevant sensiblement les taux d'intérêt. En raison des mesures monétaires extraordinaires, les taux d'intérêt sont restés très bas à l'échelle mondiale. Cet environnement a pu conduire à des stratégies de prise de risque excessive de la part des acteurs du marché à la recherche de rendements supplémentaires, ce qui pourrait entraîner des répercussions négatives si les taux d'intérêt devaient augmenter rapidement. Cela représenterait un vent contraire important pour le secteur immobilier et pour les ménages canadiens dont l'endettement s'est considérablement accru ces dernières années. Enfin, les questions climatiques représentent un risque supplémentaire dans le contexte actuel. Si trop peu de mesures sont adoptées sur le front climatique, les événements météorologiques graves s'intensifieront et entraîneront des difficultés économiques à long terme. À l'inverse, une transition trop rapide pourrait entraîner d'autres risques, notamment des coûts économiques à court et moyen terme et une pression à la hausse sur les coûts de production. En résumé, dans cet environnement toujours incertain, la Banque reste vigilante face à de nombreux facteurs et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les impacts négatifs dans les limites de son appétit pour le risque.
Dépendance envers la technologie et les tiers 	La Banque est dépendante de la technologie, parce que ses clients demandent une accessibilité accrue aux produits et services par l'entremise de diverses plateformes qui doivent gérer d'importants volumes de données. Les changements technologiques rapides, combinés aux pressions de la clientèle et de la concurrence, nécessitent des investissements importants et continus en technologie. La mise en place inadéquate d'améliorations technologiques ou de nouveaux produits ou services pourrait affecter de façon significative la capacité de la Banque à bien servir et retenir ses clients. Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure technologique de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et d'autres services de communication. La Banque utilise également les services de tiers pour le soutien de certains processus d'affaires et pour le traitement d'activités informatiques. L'interruption de ces services ou un bris de sécurité pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque à fournir des produits et services à ses clients et à exercer ses activités, sans compter l'impact de tels événements sur sa réputation. Afin d'atténuer ce risque, la Banque dispose d'un cadre de gestion des risques liés aux tiers qui comprend diverses validations en matière de sécurité de l'information, de santé financière et de performance qui sont effectuées avant de conclure une entente et tout au long de sa durée de vie. Il comprend aussi des plans de continuité des affaires, testés périodiquement afin d'assurer leur efficacité en temps de crise. Une structure de gouvernance et de reddition de comptes est également en place afin de soutenir la prise de décisions basée sur une saine gestion des risques. Malgré ces mesures préventives et les efforts déployés par la Banque pour gérer les tiers, il est possible que certains risques se matérialisent. Si cela devait se produire, la Banque compterait alors sur des mécanismes d'atténuation élaborés en collaboration avec les différents propriétaires d'entente et les tiers concernés. Consciente de l'importance des risques liés aux tiers, la Banque s'assure de l'évolution de ses pratiques en collaboration avec ses partenaires du secteur financier et des autorités réglementaires.

Risques et tendance	Description
Changements climatiques 	Conformément aux recommandations du GIFCC, la Banque identifie deux types de risques liés aux changements climatiques, soit les risques physiques et les risques de transition. Les risques physiques représentent les impacts potentiels de la multiplication et de l'intensification des épisodes climatiques extrêmes ou des changements chroniques dans les conditions météorologiques sur les actifs physiques, les infrastructures, la chaîne de valeur, etc. Les risques de transition englobent quant à eux les impacts potentiels de l'évolution d'une économie à faibles émissions de carbone, tels que des changements technologiques, des orientations politiques ou publiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par le biais de taxes ou d'incitatifs, de même que des changements réglementaires visant à encadrer et à promouvoir une telle économie. L'intérêt des parties prenantes de la Banque envers les risques liés aux changements climatiques, notamment ses clients, ses actionnaires, les gouvernements et les organismes de réglementation, aligné sur un paysage sociétal, politique et réglementaire en constante évolution, démontre bien l'importance croissante de ces risques. Il est notamment possible que les modèles d'affaires de la Banque et ceux de ses clients ne parviennent pas à s'aligner sur une économie à faibles émissions de carbone, ou encore que leurs réponses aux stratégies gouvernementales et aux changements réglementaires ne soient pas adéquates ou n'atteignent pas les objectifs fixés. Ainsi, ces risques pourraient entraîner des pertes financières pour la Banque, affecter ses opérations et la façon dont elle mène ses activités, en plus de porter atteinte à sa réputation et d'augmenter son risque de non-conformité à la réglementation, ou encore avoir des répercussions sur les activités et la situation financière des clients à qui elle offre des services financiers. Les impacts véritables de ces risques seront fonction de faits à venir qui sont hors du contrôle de la Banque. Ils requièrent donc une vigilance particulière afin de réduire l'exposition de la Banque à ces externalités négatives et, parallèlement, à saisir de nouvelles occasions de croissance. Bien que la Banque s'engage à faire tout ce qui est sous son contrôle pour mitiger les risques liés aux changements climatiques et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, elle ne peut prévoir l'efficacité des stratégies climatiques dirigées par les gouvernements et les changements réglementaires mis de l'avant ni assumer la responsabilité d'atteindre les objectifs fixés aux termes de ces stratégies et changements. La Banque continue de suivre de près les développements à ce sujet et elle poursuit la mise en place de son cadre de gestion des risques associés aux changements climatiques. Pour plus de renseignements, se reporter à la section « Risque environnemental et social » du présent Rapport de gestion.
Innovation technologique et concurrence 	D'une part, la performance financière de la Banque dépend de sa capacité à développer et mettre en marché des produits et services nouveaux et innovateurs, à adopter et développer de nouvelles technologies contribuant à différencier ses produits et services et générer des économies de coûts, et à mettre en marché ces nouveaux produits et services au moment opportun et à un prix concurrentiel. D'autre part, le défaut d'effectuer une révision adéquate des changements critiques au sein de l'entreprise avant et pendant la mise en place et le déploiement de systèmes technologiques clés ou le défaut d'aligner les attentes des clients et les engagements pris à leur endroit ainsi que les capacités opérationnelles pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque. La transition vers de nouvelles solutions et canaux numériques s'est nettement accélérée avec la pandémie de COVID-19, la demande de services bancaires numériques ayant crû au détriment des services bancaires traditionnels. L'arrivée de nouveaux acteurs non conventionnels sur le marché amplifie la pression concurrentielle, car ces acteurs offrent de nouvelles technologies qui permettent de rehausser l'expérience client avec le développement de nouveaux outils d'analyse de données et de solutions personnalisées tout en respectant les attentes de l'utilisateur pour ce qui est de la simplicité, et ce, à moindre coût. Ces nouvelles entreprises numériques, qui ne sont pas nécessairement soumises aux mêmes exigences réglementaires, bénéficient de la capacité de pouvoir réagir rapidement aux nouvelles habitudes des consommateurs grâce au déploiement de nouvelles technologies. Ainsi, pour atténuer les risques de désintermédiation et promouvoir l'accessibilité à des technologies novatrices pour ses clients, la Banque continue l'intégration de l'intelligence artificielle dans ses processus d'affaires et maintient un engagement fort en faveur de l'innovation par l'entremise de son groupe spécialisé en capital de risque NA Capital de risque qui effectue des investissements stratégiques dans les technologies émergentes.
Capacité de recruter des ressources clés et de les maintenir en poste 	Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité à recruter des personnes clés, à les développer et à les maintenir en poste. Il existe une forte concurrence pour attirer et conserver les personnes les plus compétentes dans le secteur des services financiers, notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs dans certains secteurs et l'adoption du concept d'une main-d'œuvre mondiale. Par conséquent, des comptes-rendus sont présentés au Conseil périodiquement par l'entremise des mécanismes de gouvernance du comité de ressources humaines, dans le but de déployer les stratégies appropriées visant à mettre en place les conditions de succès favorisant la compétitivité de la Banque, en tant qu'employeur. La Banque ou une entreprise acquise par la Banque ne peut garantir qu'elle pourra continuer de recruter des gens possédant des expertises spécifiques ou les garder en poste.

Autres facteurs pouvant avoir une incidence sur les activités, les résultats d'exploitation, la situation financière et la réputation de la Banque

Risques internationaux

Par le truchement des opérations de certaines de ses unités (principalement ses bureaux de New York et Londres) et filiales au Canada ou à l'étranger (notamment Credigy Ltd., NBC Global Finance Limited et Advanced Bank of Asia Limited), la Banque est exposée à certains risques liés à sa présence sur les marchés internationaux ou dans des juridictions étrangères. Bien que ces risques n'affectent pas une proportion significative des portefeuilles de la Banque, leur impact ne doit pas être négligé, surtout s'ils sont d'ordre juridique ou réglementaire. Le risque peut être particulièrement élevé lorsqu'il s'agit d'une exposition dans un territoire où le caractère exécutoire des conventions ou ententes conclues par la Banque n'est pas certain, ou encore dans des pays ou régions soumis à des perturbations de nature politique ou socio-économique ou des pays pouvant faire l'objet de sanctions internationales. De façon générale, la Banque peut être exposée de multiples façons aux risques posés par les autres pays, ne serait-ce que par le biais de la législation ou de la réglementation étrangère. Dans toutes ces situations, il y a lieu de considérer ce qu'il est convenu d'appeler un « risque pays ». Le risque pays, en effet, vise non seulement les activités que la Banque exerce à l'étranger, mais aussi les affaires qu'elle conduit avec les clients non-résidents de même que les services qu'elle propose à sa clientèle active à l'étranger, comme les téléversements ou les produits internationaux, et les opérations qu'elle effectue à partir du Canada en devises étrangères.

Dans le cadre de ses activités, la Banque est tenue de respecter les exigences réglementaires en matière de lutte contre le RPCFAT en vigueur dans chacune des juridictions où elle fait affaire. Elle est également tenue de respecter les exigences réglementaires liées aux sanctions en vigueur dans ces différentes juridictions. Le risque de RPCFAT est un risque financier, réglementaire et de réputation. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité à la réglementation » du présent Rapport de gestion.

La Banque est exposée financièrement aux risques à l'extérieur du Canada et des États-Unis principalement par le biais de ses opérations interbancaires sur les marchés financiers internationaux ou de ses activités de financement du commerce international. Cette exposition géographique représente une proportion modérée du montant global du risque encouru. La répartition géographique des prêts fait l'objet d'une divulgation trimestrielle dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Afin de contrôler le degré de risque pays qu'elle encourt, la Banque fixe des limites de concentration de crédit par pays, qu'elle revoit et fait approuver par le Conseil lors du renouvellement de la politique de gestion du risque de crédit. Ces limites sont établies en pourcentage du capital réglementaire de la Banque, en fonction du niveau de risque que représente chaque pays, particulièrement les pays émergents. Le risque est gradué au moyen d'un mécanisme de classement semblable à celui qui prévaut pour le risque de défaut de crédit. En plus des limites-pays, des plafonds et des limites d'autorisation sont établis, en pourcentage des fonds propres, pour les régions du monde considérées comme à haut risque, qui couvrent en fait toutes les régions à l'exception de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et des pays développés d'Asie.

Acquisitions

La capacité de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation. La Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant la décision de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon la difficulté qu'a la Banque à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque a de la difficulté à intégrer l'entreprise acquise, à maintenir un niveau de gouvernance approprié sur l'entreprise acquise ou à retenir les personnes clés au sein de l'entreprise acquise, les hausses de revenus, les économies de coûts, l'accroissement des parts de marché et les autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se matérialiser.

Propriété intellectuelle

La Banque veille à protéger les éléments de propriété intellectuelle qui émanent de ses employés dans le cadre de leurs fonctions. Toutefois, dans certaines situations, la Banque pourrait être limitée dans sa capacité à acquérir des droits de propriété intellectuelle. De plus, l'acquisition de ces droits ne garantit pas à la Banque leur efficacité pour dissuader, empêcher ou se défendre d'une appropriation induite d'éléments de propriété intellectuelle par un tiers. Par ailleurs, les produits et services développés par la Banque sont déployés dans un marché compétitif où des tiers pourraient détenir des droits de propriété intellectuelle antérieurs à ceux de la Banque. En pareilles circonstances, rien ne garantit que la Banque réussisse à se défendre contre une réclamation en contrefaçon, qu'elle puisse modifier ses produits et services de manière à éviter les atteintes aux droits des tiers ou qu'elle obtienne une licence à des conditions commercialement acceptables.

Procédures judiciaires et réglementaires

La Banque prend des mesures raisonnables pour se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les territoires où elle est présente. Si ces mesures devaient se révéler inefficaces, il est possible que la Banque fasse l'objet de décisions judiciaires ou réglementaires pouvant entraîner des amendes, des dommages ou d'autres coûts ou encore des restrictions susceptibles d'influer négativement sur ses résultats d'exploitation et de nuire à sa réputation. La Banque peut aussi faire l'objet de litiges dans le cours normal de ses affaires. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés, et l'issue défavorable de tels litiges pourrait avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'exploitation de la Banque. Les dommages à la réputation qui en résulteraient pourraient aussi influencer sur les perspectives commerciales futures de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés.

Risque fiscal

Les lois fiscales applicables à la Banque sont nombreuses et complexes et peuvent être modifiées en tout temps. Cette complexité peut entraîner des interprétations juridiques différentes entre la Banque et les autorités fiscales respectives avec lesquelles elle traite. De plus, les changements législatifs et les changements de politiques fiscales, y compris leur interprétation par les autorités fiscales et les tribunaux, peuvent avoir une incidence sur les bénéfices de la Banque. Les initiatives internationales et domestiques peuvent entraîner des changements dans les lois et politiques fiscales, y compris les efforts internationaux du G20 et de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour élargir la base fiscale et les propositions domestiques potentielles pour augmenter les impôts payables par les banques et les compagnies d'assurance. Pour de plus amples renseignements sur les impôts sur le résultat, se reporter à la section « Impôts sur le résultat » à la page 56 du présent Rapport de gestion, à la section « Principales méthodes et estimations comptables » à la page 112 du présent Rapport de gestion et à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Conventions, méthodes et estimations comptables utilisées par la Banque

Les conventions et les méthodes comptables utilisées par la Banque établissent la façon dont la Banque présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et exigent que la direction fasse des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Toute modification à ces estimations et ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque.

Facteurs additionnels

Enfin, des facteurs tels que les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun, la capacité d'aligner avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux, de catastrophes naturelles ou d'urgences de santé publique comme la pandémie de COVID-19, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques peuvent aussi influencer sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

La pandémie de COVID-19 a eu, et pourrait continuer d'avoir, des répercussions sur les clients de la Banque. Puisqu'une grande partie des activités de la Banque consiste à octroyer des prêts ou à offrir des liquidités de multiples façons à ses clients, en l'occurrence des particuliers, des entreprises de divers secteurs et des administrations publiques, les répercussions de la pandémie sur ces derniers pourraient avoir des incidences importantes sur les dotations aux pertes de crédit prévues par la Banque.

Gouvernance

Une politique-cadre régit de manière centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque et ses filiales et elle est complétée par une série de politiques et normes internes qui lui sont subordonnées. Ces dernières traitent d'aspects particuliers de la gestion telles les limites de concentration par groupe d'emprunteurs et secteurs d'activité, les latitudes de crédit, les exigences en matière de sûretés ou la quantification des risques, ou encore couvrent plus en profondeur des secteurs d'exploitation donnés.

Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers et les opérations commerciales internationales sont encadrées par des directives élaborées à l'intention de ces unités d'affaires, dont l'énoncé est adapté au contexte précis de ces activités. C'est également le cas pour les filiales de courtage offrant des services aux particuliers. Exceptionnellement, certaines unités d'affaires ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, qui doit respecter en tout temps l'esprit de la politique-cadre de la Banque. La direction de Gestion des risques définit l'univers des filiales comportant des risques de crédit importants ainsi que l'ampleur des risques encourus.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit et notation;
- évaluation du capital économique;
- tests de tension et simulations de crises;
- processus d'octroi de crédit;
- processus de révision et renouvellement;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes sous surveillance et recouvrement;
- évaluation du risque de contrepartie;
- évaluation du risque de règlement;
- évaluation du risque environnemental.

Limites de concentration

La Banque établit des limites de concentration de crédit et de règlement par groupe de débiteurs (entreprises, producteurs de pétrole et gaz, secteur gouvernemental, banques), par secteur d'activité, par pays et par région qui sont soumises pour approbation par le CGR. Certains types de financement ou programmes de financement font aussi l'objet de limites spécifiques. Les dépassements de limites de concentration par groupe de débiteurs ou région sont rapportés trimestriellement au CGR. De plus, tous les secteurs d'activité, les pays et les régions dont l'exposition est équivalente à un pourcentage prédéterminé de la limite autorisée correspondante sont signalés à la direction de Gestion des risques de la Banque. Au moins une fois par année, la Banque révisé ces expositions par secteur d'activité, par pays et par région afin de déterminer la pertinence des limites de concentration correspondantes.

Reddition de comptes

Un rapport de gestion intégré des risques est présenté trimestriellement à la haute direction et au CGR faisant état de l'évolution du portefeuille de crédit et des faits saillants couvrant les éléments suivants :

- la croissance du volume du portefeuille de crédit par secteur d'exploitation;
- la répartition du portefeuille de crédit, selon les différents critères pour lesquels des limites de concentration sont établies;
- la variation des provisions et des dotations pour pertes de crédit;
- la variation des prêts dépréciés;
- l'évolution des comptes sous surveillance.

Évaluation du risque de crédit et notation

La juste évaluation du risque que représente un débiteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque et basé sur une échelle graduée de 1 à 10, comportant 19 échelons, pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut du débiteur, de la contrepartie ou du tiers visé, ce qui permet d'estimer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille. Deux méthodes peuvent principalement être utilisées pour l'évaluation du risque de crédit, soit l'approche de notation interne (NI) avancée ou l'approche standardisée, tel que définies par l'Accord de Bâle pour fixer les limites minimales réglementaires en matière de fonds propres pour la plupart de ses portefeuilles.

Les principaux paramètres utilisés dans la mesure du risque de crédit, selon l'approche NI avancée, que représentent l'encours des prêts et les montants non utilisés sont les suivants :

- la probabilité de défaut (PD), qui représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet;
- la perte en cas de défaut (PCD), qui représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut;
- l'exposition en cas de défaut (ECD), qui représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.

La méthodologie ainsi que les données et les périodes de ralentissement utilisées pour estimer la PCD sont décrites dans le tableau suivant.

APPROCHE NI AVANCÉE	DONNÉES ⁽¹⁾	PÉRIODES DE RALENTISSEMENT ⁽¹⁾	MÉTHODES DE CALCUL DE LA PCD
Particuliers	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 1996 à 2019.	1996-1998 et 2008-2009	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
Entreprises	Historique des données internes de la Banque au cours de la période de 2000 à 2018. Analyse comparative des résultats en utilisant : • les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2017; • l'historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1998 à 2018.	2000-2003, 2008-2009 et 2015-2016	PCD basée sur l'historique des données internes de la Banque sur les recouvrements et les pertes.
États souverains	Les cours des obligations en défaut observés par <i>Moody's</i> au cours de la période de 1983 à 2015. L'historique des notations observées par S&P au cours de la période de 1975 à 2016.	1999-2001 et 2008-2012	Basée sur une PCD implicite de marché calculée à partir des baisses du cours des obligations observées à la suite du défaut de l'émetteur.
Institutions financières	Historique de données de pertes et de recouvrement du <i>Global Credit Data Consortium</i> au cours de la période de 1991 à 2013.	1991-1992, 1994, 1997-1998, 2001-2002 et 2008-2009	Modèle de prévision de la PCD à partir de différents facteurs de risque liés à l'émission et à l'émetteur.

(1) La performance des modèles issus de l'approche NI avancée est mesurée trimestriellement et les méthodologies sont validées par une tierce partie indépendante annuellement. Un rapport sur la performance des modèles sous l'approche NI avancée est présenté annuellement au CGR. Selon le plus récent rapport de performance, les modèles demeurent performants et ne requièrent pas l'ajout de nouvelles données.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Cette catégorie comprend les portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels, de prêts à la consommation ainsi que de prêts à certaines petites entreprises. Pour évaluer le risque de crédit, des modèles NI avancés sont en place pour les principaux portefeuilles, notamment les prêts hypothécaires, les marges de crédit hypothécaires, les cartes de crédit, les prêts budgétaires, les marges de crédit et les PME de détail. La gestion globale des portefeuilles de crédit aux particuliers s'appuie sur une analyse des risques des prêts par regroupements (lots) constitués sur la base de profils communs des débiteurs et des produits. Cette approche est éprouvée en matière d'évaluation des risques propres aux particuliers, notamment pour estimer les défauts et les pertes de crédit. Plusieurs facteurs sont pris en compte pour cette évaluation, particulièrement :

- le pointage relatif au comportement;
- les caractéristiques du produit de prêt;
- les garanties fournies;
- l'ancienneté de l'engagement au bilan de la Banque;
- le statut du prêt (productif, en retard ou en défaut).

L'utilité d'un tel mécanisme pour mesurer adéquatement le risque repose sur sa capacité de différencier les niveaux de risque de façon efficace en fonction des lots. Par conséquent, les résultats font l'objet d'examen périodiques et donnent lieu, si nécessaire, à des ajustements aux modèles. Les déplacements de débiteurs d'un lot à un autre font partie des éléments pris en considération dans l'évaluation du risque de crédit.

La définition des lots est aussi établie en fonction de la PD, de la PCD et de l'ECD, dont la mesure est basée sur les caractéristiques du débiteur et de la transaction elle-même. Le risque de crédit de ces portefeuilles est estimé à l'aide de modèles d'évaluation par pointage permettant de déterminer la PD du débiteur. Pour sa part, la PCD est estimée à partir des facteurs propres à la transaction, notamment les caractéristiques du produit de prêt (par exemple une marge de crédit par rapport à un prêt à terme), le ratio prêt-valeur et les types de garanties.

Les modèles d'évaluation par pointage servent aussi à des fins d'octroi de crédit. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées mesurant, à partir de données historiques internes et externes, les caractéristiques de la demande et du débiteur ainsi que de ses antécédents, afin d'estimer le comportement futur du débiteur en matière de crédit et de lui attribuer une probabilité de défaut. Les données sur lesquelles s'appuie cette analyse comprennent des renseignements relatifs au débiteur lui-même, notamment sa situation d'emploi actuelle et passée, des données historiques sur les prêts dans les systèmes de gestion de la Banque et, enfin, des informations provenant de sources extérieures comme celles des agences de notation de crédit.

À des fins de gestion et du suivi des engagements courants, la Banque a également recours à des modèles d'évaluation du comportement par pointage. L'évaluation du risque se fonde sur des analyses statistiques portant sur le comportement passé des débiteurs avec lesquels la Banque entretient une relation durable, dans le but de tenter de prévoir leur comportement futur. Les renseignements nécessaires à une telle analyse portent, entre autres, sur les flux monétaires propres au débiteur et les tendances des activités d'emprunt. Les informations sur les caractéristiques qui déterminent le comportement dans ces modèles proviennent, elles aussi, tant de sources internes sur les engagements courants que de sources externes. Le tableau à la page suivante présente le regroupement de PD et la qualité du crédit du portefeuille de crédit aux particuliers qui y est associé.

Souscription des prêts hypothécaires

Afin d'atténuer les impacts d'un ralentissement économique et d'assurer à long terme la qualité de son portefeuille, la Banque préconise une saine gestion du risque au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels qui vise à confirmer : i) la volonté du débiteur de rembourser ses obligations financières, ii) la capacité du débiteur de rembourser ses dettes et iii) la qualité du bien immobilier pris en garantie. De plus, conformément aux règles applicables, la Banque adopte une approche prudente lors de la qualification des débiteurs et elle utilisera, par exemple, un taux d'intérêt plus élevé afin d'atténuer le risque d'une hausse des taux d'intérêt à court et à moyen terme.

Malgré tout, les risques d'un ralentissement économique pourraient nuire à la rentabilité du portefeuille hypothécaire. Dans ses analyses de tests de tension, la Banque envisage différents scénarios pour mesurer l'impact d'une conjoncture défavorable. Dans de telles circonstances, les résultats des analyses démontrent une hausse marquée des pertes de crédit. Ceci contribuerait à une baisse de la rentabilité et entraînerait une diminution des ratios des fonds propres de la Banque.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Le 8 avril 2021, le BSIF a annoncé la reprise de la consultation sur le taux d'intérêt admissible minimal octroyé sur les prêts hypothécaires non assurés et a réitéré l'importance des saines pratiques de souscription hypothécaire. Le 20 mai 2021, le BSIF a annoncé qu'à compter du 1^{er} juin 2021, le taux d'intérêt admissible sur les prêts hypothécaires non assurés (c'est-à-dire les prêts hypothécaires résidentiels assortis d'une mise de fonds d'au moins 20 %) sera le plus élevé entre le taux d'intérêt contractuel majoré de 2 % et un taux plancher établi à 5,25 %. De plus, il exige de revoir l'étalonnage du taux d'intérêt admissible au moins une fois l'an, en décembre, pour garantir son adéquation aux risques conjoncturels.

Le BSIF a bien conscience que la reprise économique du pays après la pandémie passe indéniablement par un système financier solide capable de soutenir la population canadienne dans le contexte actuel et que les conditions du marché immobilier au Canada pourraient accentuer le risque financier qui pèse sur les prêteurs. Ainsi, pour l'instant, il prend des mesures proactives pour favoriser la résilience soutenue des banques. Le taux d'intérêt admissible minimal offre une marge de sécurité supplémentaire qui garantit que les emprunteurs auront la capacité d'effectuer leurs versements hypothécaires si la situation devait évoluer, comme par exemple, en cas de diminution du revenu ou d'augmentation des taux d'intérêt.

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques

Cette catégorie comprend les portefeuilles de crédit aux entreprises autres que certaines petites entreprises classées dans les portefeuilles de crédit aux particuliers, et les portefeuilles de crédit aux administrations publiques et aux institutions financières.

Ces portefeuilles de crédit se font attribuer une cote de risque fondée sur l'examen individuel détaillé du débiteur. Cet examen englobe les dimensions financière et non financière de ce dernier, et couvre entre autres sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds, la qualité de sa gestion et son nombre d'années en affaires. La Banque dispose d'outils et de modèles de notation du risque qui permettent d'évaluer spécifiquement le risque propre à un débiteur par rapport à son secteur et à ses pairs. Les modèles utilisés sont adaptés au grand secteur d'activité auquel appartient le débiteur. Ainsi, des modèles sont en place pour 10 différents secteurs : entreprises commerciales, grandes entreprises, institutions financières, États souverains, fonds d'investissement, énergie, immobilier, agriculture, assurances et financement de projets – partenariats publics privés.

Cette évaluation du risque conduit à l'attribution d'une cote de risque de défaut liée au débiteur qui traduit la qualité du crédit de ce dernier. À chaque niveau de cote de risque de défaut (voir le tableau ci-dessous) correspond une PD. Cette classification du risque de crédit que représente un débiteur permet à la Banque de différencier d'une manière appropriée les évaluations respectives de la capacité du débiteur de satisfaire ses obligations contractuelles. L'attribution des cotes de risque de défaut repose sur l'évaluation des risques d'ordre commercial et financier propres à un débiteur, à partir d'un examen de sa solvabilité. Cette évaluation s'effectue au moyen de divers modèles de quantification du risque décrits un peu plus loin.

L'échelle des cotes de risque de défaut des entreprises et des administrations publiques préconisée par la Banque présente quelques similitudes avec les systèmes utilisés par les principales agences de notation externes. Le tableau ci-dessous présente un regroupement des cotes par grandes catégories de risque et compare ces cotes avec celles de deux grandes agences de notation.

Cotes internes de risque de défaut *

Descriptif ⁽¹⁾	Portfeuille de crédit aux particuliers	Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux administrations publiques				
	PD (%) – Particuliers	Cotes	PD (%) – Entreprises et institutions financières	PD (%) – États souverains	Standard & Poor's	Moody's
Excellent	0,000–0,144	1–2,5	0,000–0,125	0,000–0,094	AAA à A-	Aaa à A3
Bon	0,145–0,506	3–4	0,125–0,451	0,094–0,464	BBB+ à BBB-	Baa1 à Baa3
Satisfaisant	0,507–2,681	4,5–6,5	0,451–4,743	0,464–6,607	BB+ à B	Ba1 à B2
À signaler	2,682–9,348	7–7,5	4,743–11,161	6,607–19,120	B- à CCC+	B3 à Caa1
Faible	9,349–9,999	8–8,5	11,161–99,999	19,120–99,999	CCC & CCC-	Caa2 & Caa3
Défaut	1	9–10	100	100	CC, C & D	Ca, C & D

(1) De plus amples renseignements sont présentés dans la note 7 – *Prêts et provisions pour pertes de crédit* afférente aux états financiers consolidés.

La Banque dispose également de modèles d'évaluation spécifiques par grand secteur d'activité qui attribuent une cote de risque à la facilité de crédit en fonction des sûretés et des garanties que le débiteur est en mesure de fournir et, dans certains cas, d'autres facteurs. Ainsi, la Banque dispose d'un système de cotes de risque bidimensionnel qui, à partir de modèles et s'appuyant sur un historique de données internes et externes, établit pour chaque débiteur une cote de risque de défaut. De plus, des modèles attribuent à chaque facilité de crédit une cote de risque de PCD indépendante de la cote de risque de défaut qui est attribuée au débiteur.

Les cotes de risque de défaut de la Banque et de risque de PCD, ainsi que les paramètres de risque s'y rapportant, contribuent directement à éclairer les décisions d'octroi, de renouvellement et de suivi de crédit. Ils servent également à établir et analyser la tarification basée sur le risque. Par ailleurs, d'un point de vue de gestion de portefeuille de crédit, ils sont aussi utilisés dans l'établissement des limites de concentration par contrepartie, des limites de concentration sectorielles et des limites de pouvoirs décisionnels ainsi que dans la détermination de l'appétit pour le risque de crédit de ces portefeuilles. En outre, ils représentent une composante importante pour l'estimation des pertes anticipées, des pertes non-anticipées, de la mesure du capital économique minimal requis ainsi que de la mesure du niveau des fonds propres minimal requis prescrit par les autorités réglementaires.

L'évaluation du risque de crédit des débiteurs et de leurs facilités, via les paramètres PD et PCD, est effectuée au moins une fois l'an ou plus régulièrement si des changements notables (déclencheurs) sont observés lors d'une mise à jour de l'information financière ou si un autre élément qualitatif indicateur d'une détérioration de la solvabilité du débiteur ou d'une détérioration des garanties associées aux facilités dudit débiteur est constaté. Une liste de comptes sous surveillance existe également permettant à la Banque de suivre de façon plus dynamique la situation financière des débiteurs dont la cote de risque de défaut est supérieure ou égale à 7,0. Ce processus vise à réduire au maximum le risque de défaut de paiement du débiteur et permet une gestion proactive du risque de crédit.

Validation

Le groupe de Gestion des risques assure la surveillance de l'efficacité des systèmes de cotes de risque et des paramètres connexes, qui est également soumise à une revue régulière, conformément aux politiques de la Banque. Des tests rétroactifs sont effectués à intervalles réguliers afin de valider l'efficacité des modèles utilisés pour estimer la PD, la PCD et l'ECD. Pour la PD plus particulièrement, ces tests rétroactifs prennent la forme de diverses mesures appliquées sur un mode séquentiel afin d'évaluer les critères suivants :

- le pouvoir discriminant du modèle;
- la proportion d'outrepassements;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des intrants et des résultats du modèle.

Les modèles de quantification du risque de crédit sont élaborés et testés par une équipe spécialisée, et font l'objet d'un suivi de performance par les unités d'affaires concernées et les services connexes de gestion du risque de crédit. La validation des modèles est effectuée par une unité qui est indépendante à la fois des spécialistes ayant développé le modèle et des unités d'affaires concernées. L'approbation des nouveaux modèles ou des modifications aux modèles existants est soumise à un processus d'escalade établi par la politique de gestion du risque de modèle. De plus, tout nouveau modèle ou tout changement à un modèle existant ayant une incidence marquée sur les fonds propres réglementaires doit faire l'objet d'une approbation du Conseil avant d'être soumis aux instances réglementaires.

Les systèmes, méthodes et modèles servant à déterminer les cotes de risque de défaut et de facilité font également l'objet d'une validation périodique indépendante, dont la fréquence est définie en fonction du niveau de risque de modèle. L'obligation de revoir régulièrement les modèles ayant une incidence notable sur les fonds propres réglementaires accroît la certitude que ces mécanismes de quantification remplissent leur fonction conformément aux attentes.

Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs de risque permettant le juste classement du risque de défaut par niveau, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes comme la conjoncture économique et la situation du crédit et, enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Les systèmes d'évaluation et de notation du risque de crédit de la Banque sont supervisés par le comité de supervision des modèles, le CRG et le CGR, et font partie intégrante d'un encadrement exhaustif de surveillance du risque de crédit à l'échelle de la Banque. À l'instar des éléments mentionnés ci-dessus, les politiques, la définition des responsabilités, l'allocation des ressources et les processus en place sont documentés et soumis à un examen périodique.

Évaluation du capital économique

L'évaluation du capital économique minimal requis de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers débiteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les débiteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. L'estimation des pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuie sur l'historique des pertes subies, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital économique minimal requis pour l'ensemble des portefeuilles de crédit de la Banque. L'estimation du capital économique prend également en considération les anticipations de migrations potentielles de cote de risque de défaut des débiteurs durant le terme résiduel de leurs engagements de crédit. Les principaux facteurs de risque ayant un impact sur le capital économique sont les suivants :

- la PD du débiteur;
- l'ECD du débiteur;
- la PCD du débiteur;
- la corrélation entre les défauts des divers débiteurs;
- le terme résiduel des engagements de crédit;
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Tests de tension et simulations de crises

La Banque procède à des tests de tension dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crises dans certains secteurs d'activité et portefeuilles clés. Une méthodologie globale de tests de tension couvre la majorité des portefeuilles de crédit aux particuliers, aux entreprises et aux administrations publiques afin de fournir à la Banque un portrait d'ensemble de la situation. Ces tests permettent de mesurer, par la simulation de scénarios précis, la provision pour pertes de crédit selon la norme IFRS 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9) et le niveau de capital réglementaire nécessaire pour absorber les pertes potentielles et aussi d'évaluer l'impact sur la solvabilité de la Banque. De plus, ces tests contribuent à la gestion des portefeuilles en influençant l'établissement des limites de concentration par débiteur, par produit ou par secteur d'activité.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global compte tenu du risque de la Banque. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein des équipes de Gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant un niveau de risque plus élevé pour la Banque sont approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le CRG approuve et surveille tous les crédits d'envergure. Les demandes de crédit dépassant les latitudes de la direction sont soumises à l'approbation du Conseil. Le processus d'octroi de crédit exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et un mode dynamique de gestion de portefeuille.

Processus de révision et renouvellement

La Banque révisé périodiquement les dossiers de crédit. Le processus de révision lui permet d'actualiser les renseignements sur la qualité des facilités émises et couvre, entre autres, les cotes de risque, le respect des conditions de crédit et le comportement du débiteur. Dans le cas des portefeuilles de crédit aux entreprises, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé au moins une fois par année. À la suite de cette révision périodique, pour les crédits à demande ou inutilisés, la Banque décide si elle veut poursuivre sa relation d'affaires avec le débiteur et, s'il y a lieu, révisé les conditions de crédit. Pour les portefeuilles de crédit aux particuliers, le risque de crédit de tous les débiteurs est révisé de façon continue.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. Outre la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés pour garantir le remboursement des crédits octroyés, la Banque a recours à des mécanismes de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit, la syndication et les cessions de prêts, ainsi qu'à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention par la Banque de sûretés de qualité du débiteur constitue la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. Ce mécanisme n'est pas un substitut à l'évaluation rigoureuse de la capacité du débiteur à faire face à ses obligations financières. Il en constitue toutefois un complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. Dans certaines circonstances, il n'est pas nécessaire de prendre des garanties. La prise de garanties dépend du niveau de risque que représente le débiteur ainsi que du type de prêt consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées. La validité et le caractère exécutoire, sur le plan juridique, des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle.

La Banque a adopté dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie de prêts octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt des biens donnés en garantie sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actifs suivantes, de même que des cautionnements (garantis ou non par des sûretés sur les actifs des cautions) ainsi que des garanties gouvernementales et bancaires :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, matériel roulant;
- immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et établissements industriels;
- espèces et titres négociables.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par l'encours de ses prêts et par les montants des engagements non utilisés envers un débiteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de l'encours des prêts et des montants non utilisés, et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

La Banque contrôle ces divers risques d'abord au moyen d'une approche de diversification de ses expositions. Les critères de gestion établis dans ses politiques, normes et procédures visent, entre autres, à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites au chapitre des expositions : limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur d'activité, par pays, par région, par produit et par type d'instrument financier. L'établissement de ces limites repose sur le cadre d'appétit pour le risque de crédit de la Banque et elles sont revues périodiquement. Le suivi de ces limites, particulièrement des dérogations, fait l'objet de rapports périodiques au Conseil par la direction du groupe de Gestion des risques.

Des analyses sont menées en continu afin de déceler les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un débiteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Autres méthodes d'atténuation

Les mécanismes d'atténuation du risque de crédit propres aux opérations sur instruments financiers dérivés, qui sont couramment utilisés par la Banque, sont décrits en détail à la section portant sur le risque de contrepartie.

Instruments financiers dérivés de crédit et contrats de garantie financière

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance de crédit. Lorsque la Banque acquiert une protection de crédit, elle verse à la contrepartie une prime sur le swap en échange de la promesse par celle-ci d'un paiement dans le cas où surviendrait un défaut de l'entité sous-jacente ou un autre événement impliquant la contrepartie et couvert par la convention juridique. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les débiteurs, la Banque définit dans ses normes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à servir à l'atténuation du risque de crédit de la Banque. La Banque peut également réduire son risque de crédit en contractant une garantie financière dans laquelle un garant indemnise la Banque pour une perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement en vertu des dispositions contractuelles de l'instrument d'emprunt.

Syndication de prêts

La Banque énonce des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires pour la syndication des prêts.

Suivi des comptes sous surveillance et recouvrement

Les crédits octroyés et les débiteurs font l'objet d'un suivi permanent, qui varie néanmoins en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement rigoureux des dossiers présentant un risque de défaut élevé. Par ailleurs, s'il arrive que les prêts subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point qu'une intensification du suivi devienne nécessaire, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques (les « unités spécialisées en intervention ») intervient. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes déboursées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes.

Les unités spécialisées en intervention soumettent trimestriellement un rapport de surveillance (appelé « liste de surveillance » ou *watchlist*) à un comité de surveillance qui permet de suivre la situation des débiteurs à risque et les mesures correctives qui ont été formulées. De plus, les dossiers dont le montant autorisé est de 4 M\$ et plus font l'objet d'une présentation au comité de surveillance qui révise les plans d'action et les rapports de surveillance. Le pouvoir d'autoriser des provisions pour pertes de crédit est attribué, au moyen de latitudes déléguées en fonction du palier hiérarchique, dans la politique de gestion du risque de crédit.

Des renseignements relatifs à la comptabilisation des prêts dépréciés et des provisions pour pertes de crédit sont présentés aux notes 1 et 7 afférentes aux états financiers consolidés.

Tolérance et restructuration

L'identification des situations où un débiteur, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, commence à démontrer des signes évidents d'un problème de solvabilité est traitée au cas par cas et requiert du jugement. La norme régissant l'intervention en matière de prêts énonce les principes qu'il convient d'appliquer dans de tels cas, dans le but d'orienter la prise de décision en matière de restructuration de prêts et de déterminer les cas d'application d'une restructuration en urgence. Une situation de restructuration en urgence prévaut lorsque la Banque, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières du débiteur, offre à ce dernier une concession particulière qui est contraire aux politiques de la Banque. Ces concessions pourraient inclure la réduction du taux d'intérêt, une renonciation au capital et la prolongation de la date d'échéance.

La Banque a établi un cadre de gestion pour les entreprises débitrices représentant un risque de défaut plus élevé que la normale. On y définit entre autres les rôles et responsabilités des gestionnaires de prêts dans la gestion des crédits à haut risque, de même que les responsabilités des unités spécialisées en intervention et autres parties prenantes dans le processus. Enfin, la politique de gestion du risque de crédit et un cadre de gestion fixent les pouvoirs d'autorisation en matière de restructuration en urgence. Au cours des exercices 2021 et 2020, le montant des prêts restructurés en urgence n'était pas significatif.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt relativement à divers types de transactions portant sur des instruments financiers. Les risques les plus élevés sont ceux qui surviennent lorsque la Banque négocie de gré à gré des instruments financiers dérivés avec des contreparties, ou encore lorsqu'elle acquiert des valeurs mobilières en vertu de conventions de revente ou vend des valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat. Les opérations de prêts de titres ainsi que les activités de courtage de valeurs mobilières impliquant des instruments financiers dérivés sont également sources de risque de contrepartie. La note 16 afférente aux états financiers consolidés présente une description du risque de crédit relatif aux instruments financiers dérivés par type de produit négocié.

Le groupe de Gestion des risques dispose de modèles par type de contreparties, qui lui permettent d'utiliser une méthodologie avancée pour le calcul du risque de crédit et du capital économique auxquels la Banque est exposée. Les expositions sont assujetties à des limites. Ces limites sont établies en tenant compte de la volatilité potentielle des actifs sous-jacents jusqu'à l'échéance du contrat.

Les engagements des contreparties liés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés ainsi qu'à des opérations d'emprunt et de prises en pension de titres font fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. Les techniques d'atténuation diffèrent quelque peu de celles utilisées pour les prêts et les avances et varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié. La première d'entre elles, et la plus courante, est la conclusion avec les parties concernées de conventions-cadres : de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA), du *Global Master Repurchase Agreement* (GMRA) et du *Global Master Securities Lending Agreement* (GMSLA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final représente par conséquent le solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui diminue l'exposition en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'une convention ISDA, GMRA ou GMSLA soit conclue avec ses contreparties négociant des instruments financiers dérivés, des contrats de change à terme et des opérations d'emprunt ou des prises en pension de titres.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit pour les instruments financiers dérivés et les contrats de change à terme complète dans plusieurs cas la convention ISDA, et donne le droit à la Banque et à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des actifs en garantie de l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes sur chaque opération dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annexes* (CSA), sont obligatoires lorsque les institutions financières transigent entre elles sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles limitent l'ampleur du risque de crédit tout en accordant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer de négocier avec la contrepartie. La Banque a toujours recours, lorsque la réglementation l'exige, à ce type de convention juridique dans le cadre de ses opérations avec des institutions financières et des gouvernements. Pour les opérations avec les entreprises, la Banque préconise plutôt l'utilisation de mécanismes internes prévus dans les conventions de crédit. Les politiques internes de la Banque fixent les conditions régissant la mise en place de telles méthodes d'atténuation.

De plus, la réclamation d'actifs en garantie dans le cadre des opérations d'emprunt et de prise en pension de titres ne résulte pas uniquement d'une décision interne de crédit. De fait, il s'agit de pratiques du marché imposées par les organismes d'autoréglementation du secteur des services financiers, tel l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à une transaction avec risque significatif de corrélation (*Wrong-Way Risk*). Il y a deux types de risque significatif de corrélation : le risque significatif de corrélation général (*General Wrong-Way Risk*) et le risque significatif de corrélation spécifique (*Specific Wrong-Way Risk*). Le risque général survient lorsque la probabilité de défaut des contreparties est positivement corrélée aux facteurs de risque généraux du marché. Le risque spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie spécifique est positivement corrélée avec la probabilité de défaut de la contrepartie en raison de la nature des transactions avec cette contrepartie.

Évaluation du risque de règlement

Le risque de règlement vise potentiellement toute opération qui comporte une réciprocité simultanée de paiement ou de règlement entre la Banque et une contrepartie. Les contrats de change sont un exemple de transaction pouvant comporter de grands risques de règlement. Cependant, l'implantation de systèmes de règlements multilatéraux permettant la compensation des règlements entre institutions participantes a grandement contribué à la réduction des risques découlant du règlement de transactions de change entre les banques. La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant d'opérations sur instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement de transactions financières, notamment celles sur les valeurs mobilières liées à des conventions de rachat ou de revente. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau présentant les montants nominaux de référence à la note 16 afférente aux états financiers consolidés.

Plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un risque de règlement, particulièrement l'utilisation de certains services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue le paiement ou le règlement d'une transaction sans recevoir en retour celui qui lui est dû par la contrepartie, et sans qu'il lui soit possible de récupérer les sommes livrées (règlement irrévocable).

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque consiste à n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de la contrepartie. Cependant, cette méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque peut mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables ses virements ou de débiter les règlements à la contrepartie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur des instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, les décalages horaires imposent aux parties des échéances strictes au chapitre des paiements des devises sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain. Or, compte tenu de l'importance des montants en cause, la Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à des pénalités.

Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, pour les transactions sur les marchés financiers comme pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Évaluation du risque environnemental

Le risque environnemental vise les impacts sur le risque de crédit qui peuvent se traduire par une diminution de la capacité de remboursement ou de la valeur de l'actif donné en garantie liée à la transition énergétique et à des événements météorologiques extrêmes. Ultimement, le risque environnemental pourrait conduire à la fois à des probabilités de défaut plus élevées et à des pertes de crédit plus élevées en cas de défaut des contreparties. Dans ce contexte, le cadre de gestion des risques a été élargi pour inclure de nouvelles mesures afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque environnemental. À cet effet, la Banque a développé et met en œuvre progressivement un processus d'évaluation et de quantification des impacts des changements climatiques sur sa stratégie et ses résultats. Pour les clients œuvrant au sein d'industries spécifiques, les impacts des changements climatiques sont discutés au moins une fois par année dans le cadre du processus d'octroi de crédit ou de renouvellement.

L'exposition au risque de crédit environnemental de la Banque est aussi évaluée à travers différents mécanismes de contrôle et de surveillance. Par exemple, des analyses de vulnérabilité au risque physique et à celui de transition du portefeuille de prêts sont effectuées pour l'ensemble des activités de financement afin d'avoir une meilleure visibilité de l'exposition au risque environnemental. De plus, le risque de concentration du portefeuille de prêts est évalué périodiquement afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'impact significatif majeur sur ce risque causé par le risque environnemental. Une matrice des secteurs d'activité/industries a également été développée, ce qui permet au groupe de Gestion des risques d'avoir une vision claire sur les secteurs les plus touchés du portefeuille de prêts en ce qui concerne les risques liés au climat. Ces diverses initiatives ont permis de prendre des actions concrètes dans le processus de révision des limites sectorielles, chaque secteur d'activité ou industrie ayant maintenant une section ESG détaillant le risque environnemental.

Le groupe de Gestion des risques surveille de près l'évolution des tendances et des méthodologies de calcul, et participe activement aux divers groupes de discussion de l'industrie.

Les montants des tableaux suivants représentent l'exposition maximale au risque de crédit à la date de présentation de l'information financière, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle ^{(1) *}

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2021		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI avancée
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	66 791	10 578	–	–	–	77 369	9 %	91 %
Crédits rotatifs admissibles	2 270	6 282	–	–	–	8 552	– %	100 %
Particuliers – autres	15 519	2 481	–	–	31	18 031	29 %	71 %
	84 580	19 341	–	–	31	103 952		
Autres que particuliers								
Entreprises	70 589	27 783	26 190	161	5 415	130 138	11 %	89 %
États souverains	55 323	6 217	58 452	294	83	120 369	2 %	98 %
Institutions financières	7 228	126	72 122	2 248	619	82 343	28 %	72 %
	133 140	34 126	156 764	2 703	6 117	332 850		
Portefeuille de négociation	–	–	–	17 010	–	17 010	– %	100 %
Titrisation	3 269	–	–	–	4 206	7 475	68 %	32 %
Total – Risque de crédit brut	220 989	53 467	156 764	19 713	10 354	461 287	13 %	87 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	25 009	258	26 385	2 203	3 955	57 810		
Approche NI avancée	195 980	53 209	130 379	17 510	6 399	403 477		
Total – Risque de crédit brut	220 989	53 467	156 764	19 713	10 354	461 287	13 %	87 %

(en millions de dollars canadiens)						Au 31 octobre 2020 ⁽⁶⁾		
	Montants utilisés ⁽²⁾	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽³⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽⁴⁾	Total	Approche standardisée ⁽⁵⁾	Approche NI avancée
Particuliers								
Hypothèques résidentielles	57 062	9 751	–	–	–	66 813	10 %	90 %
Crédits rotatifs admissibles	2 488	6 286	–	–	–	8 774	– %	100 %
Particuliers – autres	14 394	2 314	–	–	32	16 740	25 %	75 %
	73 944	18 351	–	–	32	92 327		
Autres que particuliers								
Entreprises	62 569	24 256	23 804	1	4 772	115 402	11 %	89 %
États souverains	58 054	5 638	55 193	180	102	119 167	2 %	98 %
Institutions financières	3 534	399	66 120	2 350	514	72 917	15 %	85 %
	124 157	30 293	145 117	2 531	5 388	307 486		
Portefeuille de négociation	–	–	–	14 011	–	14 011	2 %	98 %
Titrisation	2 247	–	–	–	3 807	6 054	75 %	25 %
Total – Risque de crédit brut	200 348	48 644	145 117	16 542	9 227	419 878	10 %	90 %
Approche standardisée ⁽⁵⁾	21 840	284	14 045	2 394	3 906	42 469		
Approche NI avancée	178 508	48 360	131 072	14 148	5 321	377 409		
Total – Risque de crédit brut	200 348	48 644	145 117	16 542	9 227	419 878	10 %	90 %

- (1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.
- (2) Excluent les titres de participation et certains autres actifs tels les participations dans des filiales déconsolidées et contreprises, les immeubles et actifs assortis du droit d'utilisation, les goodwill, les actifs d'impôt différé et les immobilisations incorporelles.
- (3) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.
- (4) Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
- (5) Incluent les expositions aux contreparties centrales éligibles (CCE).
- (6) Certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les écarts de crédit, les taux de change, les cours des actions, les prix des produits de base et les volatilités implicites. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de négociation, d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.

À ses débuts, la pandémie de COVID-19 a provoqué des replis et une volatilité accrue des marchés boursiers, une baisse des taux d'intérêt, une hausse rapide et soudaine du chômage, de même qu'un ralentissement économique. Les gouvernements, les autorités monétaires et les organismes de réglementation sont intervenus dès le printemps 2020 pour soutenir l'économie et le système financier, notamment en adoptant des mesures budgétaires et monétaires pour accroître les liquidités et soutenir les revenus. Bien que l'on ait constaté une reprise de l'économie mondiale au cours de l'exercice 2021, si la pandémie perdure, notamment par des vagues subséquentes, ses effets sur l'économie mondiale pourraient s'aggraver et les mesures mises en place pourraient ne pas être suffisantes sur le long terme pour éviter entièrement des conditions récessives.

Les portefeuilles de négociation comprennent des positions sur des instruments financiers et des produits de base détenus soit à des fins de négociation, soit afin de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation. Les positions détenues à des fins de négociation sont celles détenues à des fins de revente à court terme ou dans le but de profiter des variations de prix réelles ou prévues à court terme ou de fixer les profits tirés des activités d'arbitrage. Ces portefeuilles visent l'un des objectifs suivants : la tenue de marché, la liquidation de positions pour des clients ou la vente de produits financiers à des clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent les instruments financiers destinés à être détenus jusqu'à leur échéance ainsi que ceux détenus soit à des fins de gestion de la liquidité quotidienne, soit pour le maintien d'un rendement cible ou pour la gestion de l'appariement du bilan de la Banque.

Gouvernance

La politique de gestion du risque de marché régit la gestion globale du risque de marché dans l'ensemble des unités et des filiales de la Banque exposées à ce risque. Elle est approuvée par le CRG. Elle présente les principes de la gestion du risque de marché et le cadre qui définit les mesures de risques, les activités de contrôle et de surveillance, l'établissement des limites de risque de marché ainsi que le signalement des dépassements.

Le comité de risque des Marchés financiers supervise tous les risques du secteur des Marchés financiers qui pourraient avoir un impact négatif sur les résultats de la Banque, sur la liquidité ou sur le capital. Ce comité assure la surveillance du cadre de risque du secteur des Marchés Financiers afin d'assurer que les contrôles soient en place afin de contenir le risque conformément au cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

Les limites du risque de marché préservent le lien et la cohérence entre les cibles d'appétit pour le risque de marché de la Banque et la gestion quotidienne du risque de marché par l'ensemble des parties intéressées, notamment la haute direction et les unités d'affaires, ainsi que le service des Risques des marchés dans sa fonction de contrôle indépendant. Le processus de surveillance et de signalement de la Banque consiste à comparer l'exposition au risque de marché aux niveaux d'alerte et aux limites du risque de marché déterminés pour l'ensemble des niveaux d'autorisation et d'approbation de limites.

Évaluation du risque de marché

Le groupe de Gestion des risques a recours à diverses mesures de risque pour estimer l'ampleur des pertes pouvant être subies dans des scénarios plus ou moins pessimistes et sur des horizons à court et à long terme. Pour ce qui est des horizons à court terme, les mesures de risque de la Banque comprennent la valeur à risque (VaR), la VaR en période de tension (SVaR) et des mesures de sensibilité. En ce qui a trait aux horizons à long terme ou aux changements importants et soudains du marché, notamment ceux découlant d'un manque de liquidités sur le marché, les mesures de risque comprennent des simulations de crises selon un large éventail de scénarios.

Modèles de la VaR et de la SVaR

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché par activité et par type de risque. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Pour la VaR, la Banque utilise une répartition historique des prix afin de calculer les pertes probables à un niveau de confiance de 99 %, suivant l'évolution quotidienne des facteurs de risque sur des périodes historiques de deux ans. La VaR représente la perte quotidienne maximale que la Banque pourrait, dans 99 cas sur 100, subir dans un portefeuille donné. Autrement dit, la perte subie pourrait dépasser ce montant dans un cas seulement sur 100.

La VaR liée à un portefeuille de négociation est mesurée en supposant une période de détention d'un jour pour la gestion continue du risque de marché et une période de détention de 10 jours aux fins des fonds propres réglementaires. La VaR est calculée quotidiennement à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, et pour l'ensemble des portefeuilles de négociation du secteur des Marchés financiers et du groupe de Financement d'actifs et trésorerie de la Banque.

En plus de la VaR quotidienne, la Banque calcule une VaR en période de tension liée aux activités de négociation. Cette mesure statistique du risque est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

La méthode de la VaR est appropriée pour mesurer le risque dans une conjoncture normale, particulièrement en ce qui a trait aux positions de négociation dans les marchés financiers liquides. Cependant, cette méthode présente des faiblesses pour mesurer le risque lorsque des événements extrêmes et soudains liés au risque de marché ont lieu et, par conséquent, le risque de marché de la Banque pourrait vraisemblablement être sous-estimé. Les faiblesses de la méthode de la VaR sont notamment les éléments suivants :

- les variations antérieures des facteurs du risque de marché ne permettent pas toujours d'obtenir des prédictions exactes de la distribution et des corrélations relatives aux variations futures des marchés;
- une VaR à un jour n'intègre pas complètement le risque de marché lié aux positions qui ne peuvent pas être liquidées ou couvertes dans une journée;
- la base de données historiques sur les facteurs du risque de marché utilisée dans le calcul de la VaR peut ne pas refléter les pertes pouvant découler d'une conjoncture inhabituelle (par exemple : une période d'extrême illiquidité) en lien avec la période utilisée pour estimer la VaR;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne reflète pas les pertes potentielles au-delà de ce centile.

Compte tenu des faiblesses de la VaR, cette mesure ne représente pour la Banque qu'une composante de son processus de surveillance en matière de gestion des risques de la Banque, qui comprend également les simulations de crises, l'analyse de sensibilité ainsi que l'analyse et l'établissement de limites en ce qui a trait à la concentration et aux liquidités, entre autres.

La Banque effectue également des tests rétroactifs du modèle de la VaR qui consistent à comparer les profits et les pertes aux résultats statistiques de la VaR. Les tests rétroactifs sont essentiels pour vérifier la capacité du modèle de la VaR à prévoir adéquatement le risque maximal de pertes de marché et pour valider ainsi, rétroactivement, la qualité et la précision des résultats obtenus au moyen de ce modèle. Si les résultats des tests rétroactifs présentent des écarts importants, le modèle de la VaR peut être révisé conformément au cadre de gestion du risque de modèles de la Banque. Tous les modèles de risque de marché et leur performance font l'objet d'une validation périodique indépendante par le groupe de validation des modèles.

Contrôle du risque de marché

Un ensemble complet de limites est appliqué à l'égard des mesures de risque de marché, et ces limites font l'objet d'un suivi et d'un signalement réguliers. Tout dépassement est signalé au niveau de direction approprié. Les profils de risque des activités de la Banque demeurent conformes à son degré d'appétit pour le risque et aux limites qui en découlent, et sont suivis et communiqués aux négociateurs, aux dirigeants des unités d'affaires concernées, à la haute direction et aux comités du Conseil.

La Banque utilise également le capital économique pour le risque de marché à titre d'indicateur de l'appétit pour le risque et aux fins de l'établissement de limites. Cet indicateur mesure le montant de capital requis pour absorber les pertes imprévues attribuables à des événements liés au risque de marché sur un horizon d'un an et selon un niveau de confiance déterminé. Pour de plus amples renseignements liés au capital économique, se reporter à la section « Gestion du capital » du présent Rapport de gestion.

Les tableaux suivants présentent le total des actifs et des passifs au bilan consolidé de la Banque, ventilé entre les actifs et passifs financiers qui comportent un risque de marché et ceux qui ne sont pas assujettis au risque de marché. On y distingue les positions liées aux activités de négociation pour lesquelles les principales mesures de risque sont la VaR et la SVaR, ainsi que les positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.

Conciliation du risque de marché avec les éléments du bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2021			
		Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
	Solde au bilan	Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 879	401	16 518	16 960	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	84 811	82 995	1 816	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 583	–	9 583	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	11 910	–	11 910	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 516	–	7 516	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	182 689	7 827	174 862	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	16 484	16 033	451	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	691	–	691	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	8 232	–	–	8 232	
	355 795	107 256	223 347	25 192	
Passifs					
Dépôts	240 938	14 215	226 723	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 836	–	6 836	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	20 266	20 266	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	17 293	–	17 293	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Instruments financiers dérivés	19 367	18 999	368	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	25 170	9 058	16 112	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	143	–	143	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	6 158	–	113	6 045	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dette subordonnée	768	–	768	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	336 939	62 538	268 356	6 045	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale présenté à la page 91 du Rapport de gestion.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages 91 et 93 du Rapport de gestion.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens)

Au 31 octobre 2020

	Solde au bilan	Mesures du risque de marché		Non assujettis au risque de marché	Risque principal associé au risque lié aux activités autres que de négociation
		Négociation ⁽¹⁾	Autres que de négociation ⁽²⁾		
Actifs					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 142	617	12 799	15 726	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières					
À la juste valeur par le biais du résultat net	78 326	75 279	3 047	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁴⁾
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 726	–	12 726	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾ et actions ⁽⁵⁾
Au coût amorti	11 079	–	11 079	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	14 512	–	14 512	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	164 740	7 545	157 195	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Instruments financiers dérivés	13 422	13 207	215	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Actif au titre des prestations définies	126	–	126	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	7 552	–	–	7 552	
	331 625	96 648	211 699	23 278	
Passifs					
Dépôts	215 878	9 998	205 880	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Acceptations	6 866	–	6 866	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 368	16 368	–	–	
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 859	–	33 859	–	Taux d'intérêt ^{(3) (6)}
Instruments financiers dérivés	12 923	12 300	623	–	Taux d'intérêt ⁽⁷⁾ et taux de change ⁽⁷⁾
Passifs relatifs à des créances cédées	22 855	6 135	16 720	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Passif au titre des prestations définies	156	–	156	–	Autres ⁽⁸⁾
Autres	5 562	–	64	5 498	Taux d'intérêt ⁽³⁾
Dettes subordonnées	775	–	775	–	Taux d'intérêt ⁽³⁾
	315 242	44 801	264 943	5 498	

- (1) Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la VaR ainsi que la SVaR totale. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale présenté à la page 91 du Rapport de gestion.
- (2) Positions liées aux activités autres que de négociation pour lesquelles d'autres mesures de risque sont utilisées.
- (3) Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau illustrant la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification ainsi que la SVaR totale, et au tableau illustrant la sensibilité aux taux d'intérêt, présentés aux pages 91 et 93 du Rapport de gestion.
- (4) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 6 afférente aux états financiers consolidés.
- (5) La juste valeur des titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est présentée aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.
- (6) Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti et assujettis au risque de crédit à des fins de gestion de capital. Le risque de taux d'intérêt sur des transactions ayant une échéance de plus d'un jour est inclus dans la mesure de la VaR et de la SVaR lorsqu'elles sont afférentes à des activités de négociation.
- (7) Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 16 et 17 afférentes aux états financiers consolidés.
- (8) Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Activités de négociation

Le tableau présenté ci-dessous illustre la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque et leur effet de diversification, ainsi que la SVaR totale, soit la VaR des portefeuilles actuels de la Banque, obtenue à la suite de la calibration des facteurs de risque sur une période de tension de 12 mois.

VaR et SVaR des portefeuilles de négociation ^{(1) *}

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021				2020			
	Bas	Haut	Moyenne	À la fin	Bas	Haut	Moyenne	À la fin
Taux d'intérêt	(4,5)	(11,0)	(7,2)	(8,2)	(4,0)	(15,6)	(7,4)	(8,0)
Taux de change	(0,3)	(2,3)	(0,9)	(0,9)	(0,3)	(2,7)	(0,9)	(1,5)
Actions	(4,4)	(10,2)	(6,2)	(6,0)	(2,7)	(17,5)	(8,3)	(8,0)
Contrats sur produits de base	(0,4)	(1,9)	(0,9)	(1,4)	(0,6)	(2,1)	(1,0)	(0,8)
Effet de diversification ⁽²⁾	n.s.	n.s.	7,8	11,3	n.s.	n.s.	8,0	9,1
VaR totale de négociation	(4,8)	(12,3)	(7,4)	(5,2)	(4,6)	(19,6)	(9,6)	(9,2)
SVaR totale de négociation	(6,5)	(23,1)	(13,8)	(9,5)	(6,9)	(39,9)	(17,1)	(17,9)

n.s. Le calcul de l'effet de diversification sur le cours le plus haut et sur le cours le plus bas n'est pas significatif puisqu'ils peuvent survenir à des jours différents et pour divers types de risques.

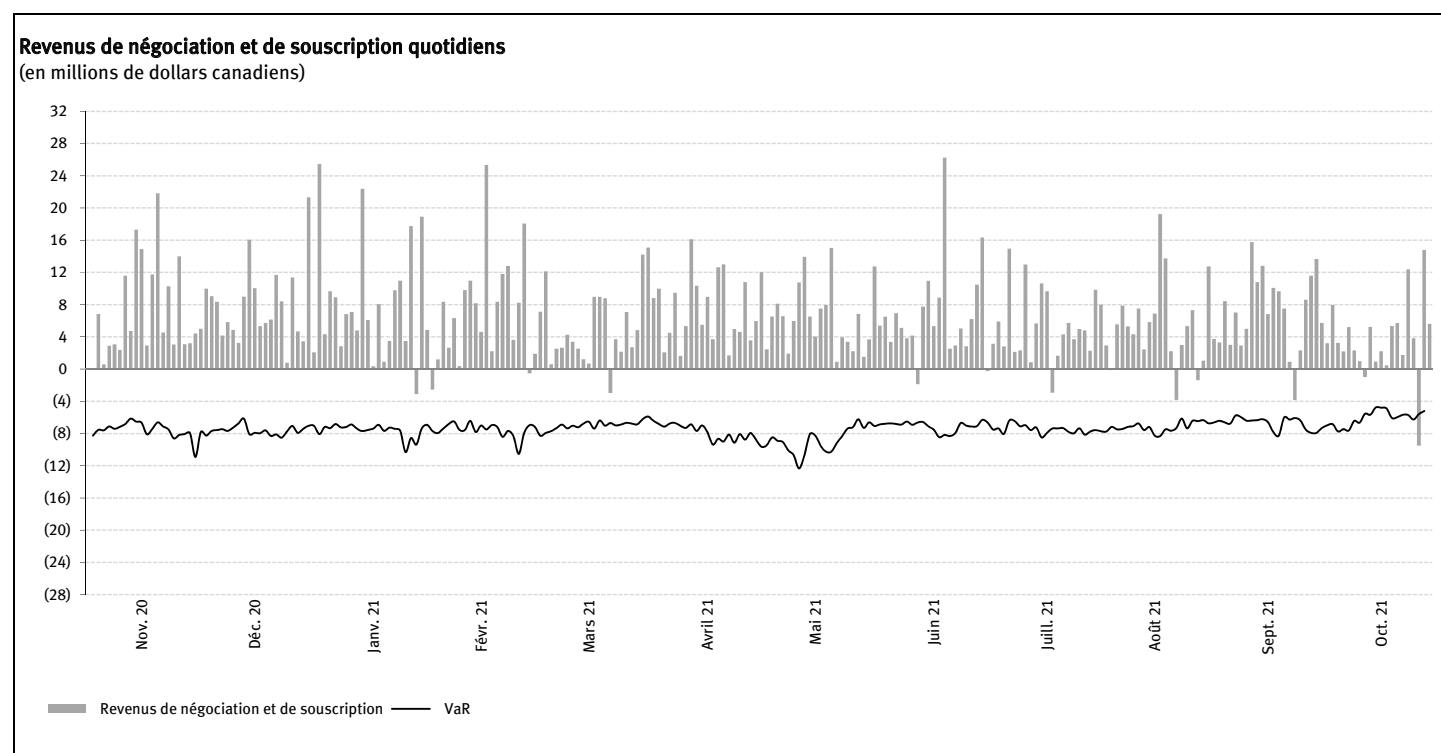
(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR et la SVaR quotidiennes, selon un niveau de confiance de 99 %.

(2) La VaR totale de négociation totale est inférieure à la somme des VaR individuelles par facteur de risque, en raison de l'effet de diversification.

La VaR totale de négociation moyenne de 7,4 M\$ pour l'exercice 2021 est en baisse par rapport à 9,6 M\$ pour l'exercice 2020. La moyenne de la SVaR totale de négociation a aussi connu une baisse, passant de 17,1 M\$ pour l'exercice 2020 à 13,8 M\$ pour l'exercice 2021. Les baisses s'expliquent principalement par une diminution du risque sur actions.

Les revenus tirés des activités de négociation sont comparés à la VaR, représentant une évaluation rétroactive de la pertinence de cette mesure de risque, de même que le rendement financier des activités de négociation par rapport aux risques courus.

Le tableau présenté ci-dessous illustre les revenus de négociation et de souscription ainsi que la VaR sur une base quotidienne. Les revenus de négociation et de souscription quotidiens ont été positifs pendant 95 % des jours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021. De plus, neuf jours ont été marqués par des pertes nettes de négociation et de souscription quotidiennes supérieures à 1 M\$ et pour un de ces jours, les pertes excédaient la VaR.



Tests de tension et simulations de crises

Les tests de tension représentent une méthode de gestion du risque qui consiste à estimer les pertes potentielles dans des conditions de marché et de variations des facteurs de risque anormales. Cette méthode permet d'augmenter la transparence des données en explorant une gamme d'événements graves mais plausibles.

Ces simulations de crises donnent les résultats que dégageraient les portefeuilles si les hypothèses de ces événements extrêmes devaient se réaliser. Actuellement, le cadre de simulations de crises de la Banque, qui est appliqué à toutes les positions comportant un risque de marché, se compose notamment des catégories de scénarios chocs suivants :

- scénarios historiques basés sur des situations passées de perturbations majeures;
- scénarios hypothétiques conçus pour être prospectifs face aux tensions potentielles sur les marchés;
- scénarios spécifiques aux classes d'actifs, notamment :
 - augmentation/diminution parallèle marquée des taux d'intérêt; variations non parallèles des taux d'intérêt (aplatissement et accentuation) et augmentation/diminution des écarts de crédit;
 - effondrement soudain des marchés boursiers combiné à une hausse importante de la structure à terme de la volatilité; augmentation des cours des actions combinée à une diminution de la volatilité;
 - augmentation/diminution importante des prix des produits de base combinée à une hausse/baisse de la volatilité; augmentation/diminution des prix des produits de base à court terme et à long terme;
 - dépréciation/appréciation du dollar américain et des autres devises par rapport au dollar canadien.

Risque structurel de taux d'intérêt

Dans le cadre de ses activités bancaires de base, par exemple l'octroi de prêts et la collecte de dépôts, la Banque s'expose à un risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence éventuelle négative des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique des capitaux propres de la Banque. Les activités liées aux opérations de couverture, aux placements et au financement à terme sont également exposées au risque structurel de taux d'intérêt. Les principaux risques de taux d'intérêt auxquels la Banque est exposée proviennent des diverses sources suivantes :

- le risque lié à la courbe de taux d'intérêt, lequel se rapporte aux variations du niveau, de la pente et de la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le risque lié à la réévaluation, lequel découle des écarts d'échéance et de périodes de réévaluation des éléments du bilan et hors bilan;
- le risque lié aux options, qu'il soit implicite (par exemple, le remboursement anticipé de prêts hypothécaires) ou explicite (par exemple, les hypothèques à taux plafonné ou les garanties de taux), relativement aux produits inscrits au bilan;
- le risque de base résultant d'une corrélation imparfaite entre différentes courbes de taux d'intérêt.

L'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt structurel est évaluée et contrôlée principalement au moyen de l'impact de simulations de crises et de chocs de marché sur la valeur économique des capitaux propres de la Banque et sur le revenu net d'intérêts prévu pour les 12 prochains mois. Ces mesures reposent sur des projections de flux de trésorerie établies en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. La Banque a notamment élaboré des hypothèses clés concernant le niveau des remboursements anticipés de prêts, le remboursement des dépôts et le comportement des clients auxquels des garanties de taux ont été accordées. Ces hypothèses spécifiques ont été élaborées à partir d'analyses historiques et sont revues fréquemment.

L'établissement des prix de cession interne des fonds est un processus selon lequel les unités d'affaires de la Banque sont facturées ou rémunérées en fonction des fonds qu'elles reçoivent ou qu'elles fournissent. Au moyen de ce système, toutes les activités de financement ainsi que le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité liés à ces activités sont centralisés au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La gestion active du risque structurel de taux d'intérêt peut constituer une source importante de rentabilité pour la Banque et de plus-value pour les actionnaires. L'objectif de la Banque est de maximiser son revenu net d'intérêts annuel et la valeur économique de ses capitaux propres, compte tenu de son appétit pour le risque. Cet objectif doit être atteint dans les limites de risque prescrites et se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre, approuvée par le CRG et soumise pour information au CGR, qui fixe un seuil de tolérance au risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Gouvernance

La gestion du risque structurel de taux d'intérêt de la Banque relève du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. À cet égard, les dirigeants et employés de ce groupe sont responsables de la gestion au jour le jour des risques inhérents aux décisions concernant la couverture du risque structurel de taux d'intérêt et des opérations qui en découlent. Ils représentent le premier niveau d'examen critique en ce qui a trait à l'exécution de ces activités. Le CRG approuve et appuie les degrés d'exposition et les stratégies en matière de risque structurel de taux d'intérêt, selon les recommandations du groupe de Financement d'actifs et trésorerie. Le groupe de Gestion des risques est responsable de l'évaluation du risque structurel de taux d'intérêt, de la surveillance des activités et de la conformité à la politique de gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque et de la politique. La supervision du risque structurel de taux d'intérêt est principalement effectuée par le comité de risque des Marchés financiers. Ce comité passe en revue l'exposition au risque structurel de taux d'intérêt, l'utilisation des limites et les changements apportés aux hypothèses.

Tests de tension et simulations de crises

Des tests de tension sont effectués sur une base régulière pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts annuel et sur la valeur économique des capitaux propres afin de guider la gestion du risque structurel de taux d'intérêt. Des scénarios de crises où le niveau, la pente et la forme de la courbe de taux d'intérêt sont modifiés, font l'objet de simulations. Des scénarios de volatilité et des scénarios basés sur la courbe de rendement sont également testés. Tous les facteurs de risque mentionnés ci-dessus sont couverts par des scénarios précis et sont assortis de limites de risque approuvées par le Conseil ou par le CRG.

Des simulations dynamiques sont également appliquées pour estimer le revenu net d'intérêts futur de la Banque, sa valeur économique future et son exposition future au risque structurel de taux d'intérêt. Ces simulations permettent d'établir des projections de flux monétaires au niveau des actifs, des passifs et des produits hors bilan sur un horizon de placement donné. En raison de leur nature dynamique, elles reposent sur des hypothèses quant aux variations des volumes, des préférences des clients à l'égard des modalités, des remboursements anticipés de dépôts et de prêts et de la courbe de taux d'intérêt.

Le tableau suivant illustre l'incidence potentielle avant impôts d'une augmentation immédiate et soutenue de 100 points de base ou d'une diminution immédiate et soutenue de 25 points de base des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres et sur le revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois des portefeuilles autres que de négociation, en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Dans le contexte actuel de taux d'intérêt très bas, la Banque estime qu'une analyse de sensibilité avec une diminution immédiate et soutenue de 25 points de base des taux d'intérêt fournit une information plus pertinente.

Sensibilité aux taux d'intérêt – Activités autres que de négociation (avant impôts) *

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021			2020 ⁽¹⁾		
	Dollar canadien	Autres devises	Total	Dollar canadien	Autres devises	Total
Effet sur les capitaux propres						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	(277)	39	(238)	(239)	15	(224)
Diminution du taux d'intérêt de 25 points de base	67	(9)	58	49	(4)	45
Effet sur le revenu net d'intérêts						
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base	91	17	108	175	7	182
Diminution du taux d'intérêt de 25 points de base	(32)	(4)	(36)	(56)	(2)	(58)

(1) À la suite du raffinement de la méthodologie de calcul des mouvements de taux d'intérêt, certains montants ont été modifiés par rapport à ceux présentés précédemment au 31 octobre 2020.

Lignes de gouvernance en matière d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles de valeurs mobilières composés de valeurs liquides et de valeurs moins liquides servant à des fins de placement à long terme, d'investissement stratégique et de gestion des liquidités. Ces investissements comportent des risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration.

Les lignes de gouvernance en matière d'investissement établissent les principes directeurs et les normes générales de gestion que doivent suivre tous les gestionnaires de portefeuille de ces titres dans les portefeuilles de la Banque et de ses filiales. Ces lignes de gouvernance requièrent que les unités d'affaires actives dans la gestion de ces types de portefeuilles adoptent des politiques internes d'investissement fixant, entre autres, des cibles et des limites pour la répartition des actifs dans les portefeuilles visés, et des mécanismes d'approbation interne. L'objectif principal recherché est de réduire le risque de concentration par secteur industriel, par émetteur, par emplacement géographique, par instrument et par niveau de qualité du crédit.

Des limites globales en valeur et en proportion des fonds propres de la Banque sont fixées à l'encours des actions privilégiées liquides, des titres de participation liquides excluant les actions privilégiées, ainsi que des instruments classés comme non liquides dans les portefeuilles de valeurs mobilières. L'exposition globale en actions ordinaires à l'égard d'un émetteur individuel ainsi que l'encours total investi dans des souscriptions privées, pour les services de banque d'affaires, sont également assujettis à des limites. Certaines restrictions sont également établies sur les placements définis comme spéciaux. Enfin, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le CGR pour des investissements en titres de participation et de créance incluant les investissements stratégiques. Ceux-ci y sont définis comme les achats d'actifs d'entreprise de même que les acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquiescer le contrôle ou simplement de créer une relation durable.

Risque structurel de change

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en devises autres que le dollar canadien. Ce risque, principalement en dollars américains, est mesuré en évaluant l'incidence de la fluctuation des devises sur les résultats non distribués. La Banque utilise des instruments financiers (dérivés et non dérivés) pour couvrir ce risque. Un changement défavorable dans les taux de change peut en outre se répercuter sur ses ratios des fonds propres, en raison du montant de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en monnaie étrangère. Lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à d'autres monnaies, les gains de change non réalisés sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger de la Banque, ainsi que l'impact sur les opérations de couverture, sont présentés dans les autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. En outre, l'équivalent en dollars canadiens de l'actif pondéré en fonction des risques libellé en dollars américains et des déductions réglementaires au titre des fonds propres augmente. La situation inverse se produit lorsque le dollar canadien s'apprécie par rapport au dollar américain. La gestion du risque structurel de change vise à s'assurer que les incidences possibles sur les ratios des fonds propres et sur le résultat net sont dans la limite de tolérance établie par les politiques en matière de risque.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement représente le risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations quotidiennes financières et de trésorerie sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes. Ce risque survient lorsque les sources de fonds deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus dans le cadre des engagements de la Banque. Le risque de liquidité découle de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, de même que des caractéristiques de certains produits tels les engagements de crédit et les dépôts sans échéance fixe.

L'objectif premier de la Banque, en tant qu'institution financière, est de gérer la liquidité de manière à soutenir sa stratégie d'affaires et à lui permettre d'honorer ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, et ce, même dans des conditions extrêmes. Cela se réalise notamment par la mise en œuvre d'une politique-cadre approuvée par le CGR qui fixe un appétit pour le risque, des structures de surveillance sous le contrôle de divers comités, des indicateurs de risque, des procédures de reddition de comptes, une délégation de responsabilités et une séparation des fonctions. De plus, la Banque prépare un plan de financement annuel prenant en considération la croissance anticipée de l'actif et du passif.

Contexte réglementaire

La Banque travaille étroitement avec les organismes de réglementation nationaux et internationaux en vue de la mise en œuvre de normes réglementaires en matière de liquidités. La Banque adapte ses processus et ses politiques de sorte qu'ils reflètent son appétit pour le risque en matière de liquidités en ce qui concerne ces nouvelles exigences.

En réponse à l'impact de la pandémie de COVID-19 et pour soutenir la résilience financière et opérationnelle des institutions financières, la Banque du Canada et le BSIF ont pris des mesures exceptionnelles au cours du deuxième trimestre de 2020. Au cours de l'exercice 2021, comme les risques financiers et économiques causés par la pandémie se sont quelque peu atténués, la plupart des mesures d'assouplissement ont été éliminées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du présent Rapport de gestion aux pages 17 et 18.

Les *Normes de liquidité* (NL) sont revues annuellement afin de refléter les changements réglementaires au niveau national et international; elles constituent le cadre de référence en matière de liquidités proposé par le BSIF et comprennent six chapitres :

- vue d'ensemble;
- ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR);
- ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR);
- flux de trésorerie nets cumulatifs (*Net Cumulative Cash Flow* ou NCCF);
- outils de suivi des liquidités;
- outils de suivi des liquidités intrajournalières.

Le LCR a pour but de veiller à ce que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme tandis que le NSFR est un ratio structurel qui est déterminé sur un horizon d'un an. La mesure du NCCF est définie comme un outil de supervision calculant une période de survie. Elle repose sur les hypothèses d'une simulation de crise définie par le BSIF, lesquelles visent à représenter la situation combinée d'une crise propre à une banque et d'une crise systémique. La Banque publie trimestriellement le LCR. Depuis janvier 2021, le NSFR est également publié trimestriellement conformément à la ligne directrice du BSIF révisée *Exigences de communication financière du ratio de liquidité à long terme* (NSFR), qui a pris effet le 1^{er} janvier 2021. Cette ligne directrice énonce les exigences de communication du ratio NSFR auxquelles les BSI doivent souscrire.

Le 11 mars 2021, le BSIF a diffusé, à des fins de consultation publique, des révisions à sa ligne directrice NL qui prendraient effet au premier trimestre de 2023. Le BSIF apporte des changements afin d'améliorer la sensibilité au risque et de s'assurer que les institutions financières détiennent suffisamment de trésorerie ou d'autres investissements liquides pour répondre à des demandes de liquidité éventuelles et pour soutenir l'octroi continu de prêts, particulièrement en périodes de stress financier. Le 29 novembre 2021, le BSIF a reporté au 1^{er} avril 2023 la mise en œuvre des révisions à sa ligne directrice NL.

La Banque continue de surveiller de près l'évolution de la réglementation et participe activement aux divers processus de consultation.

Gouvernance

Le groupe de Financement d'actifs et trésorerie est responsable de la gestion du risque de liquidité et de financement. Bien que la gestion quotidienne et stratégique des risques liés à la gestion des liquidités et aux activités de financement et de nantissement soit assumée par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, le groupe de Gestion des risques a la responsabilité d'évaluer le risque de liquidité et de surveiller la conformité à la politique qui en découle. Le groupe de Gestion des risques s'assure qu'un cadre de gestion du risque approprié est en place et veille au respect du cadre d'appétit pour le risque. Cette structure assure ainsi une fonction d'examen critique efficace et indépendante à l'égard des décisions, de la stratégie et de l'exposition aux risques de liquidité, de financement et de nantissement.

La politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque est soumise à l'examen et à l'approbation du CGR, selon les recommandations du CRG. La Banque a établi trois niveaux de limites. Les deux premiers niveaux de limites comprennent la situation de trésorerie globale de la Banque et sont respectivement approuvés par le Conseil et le CRG, tandis que le troisième niveau de limites est davantage axé sur des éléments précis du risque de liquidité et est approuvé par le comité de risque de Marchés financiers. Le Conseil approuve l'encadrement de gestion au jour le jour et la gouvernance de ce risque, ainsi que les plans de relève destinés à gérer les situations d'exception et de crise de liquidité. Le groupe de Gestion des risques, soutenu par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie, soumet toute demande de révision de limite proposée au comité approuvateur.

La supervision du risque de liquidité est confiée principalement au comité de risque des Marchés financiers, qui réunit des représentants des Marchés financiers, du groupe de Financement d'actifs et trésorerie et du groupe de Gestion des risques.

La Banque s'est également dotée de politiques et de lignes directrices pour régir les sûretés sur ses propres actifs en faveur de contreparties, en raison de l'impact que ces transferts d'actifs peuvent avoir sur sa liquidité. Conformément aux dispositions de sa politique de liquidité, financement et nantissement, la Banque procède à des simulations du montant potentiel de sûretés pouvant lui être réclamées par les contreparties dans le cadre des ententes CSA en vigueur, dans l'éventualité d'une décote de la Banque ou d'autres événements de faible probabilité. Ces simulations sont effectuées selon divers scénarios de décote de la Banque ou de fluctuation de la valeur au marché des opérations visées par les ententes CSA.

Par l'entremise du comité de risque des Marchés financiers, le groupe de Gestion des risques présente, sur une base régulière, un rapport sur l'évolution des indicateurs de liquidités, de financement et de nantissement et la conformité aux limites réglementaires et celles approuvées par le Conseil et le CRG. Lorsque les rapports de contrôle signalent une non-conformité aux limites et, de façon générale, une détérioration du niveau des indicateurs de liquidité, le groupe de Financement d'actifs et trésorerie intervient pour rectifier la situation. Conformément au processus d'escalade, les situations problématiques sont signalées à la direction ainsi qu'au CRG et au CGR. Un rapport exécutif sur la gestion du risque de liquidité et du financement de la Banque, soumis trimestriellement au CGR, présente la position de liquidité de la Banque et les situations de non-conformité aux limites et autres règles constatées durant la période de référence ainsi que les mesures correctives adoptées.

Gestion des liquidités

La Banque effectue des opérations de gestion des liquidités, du financement et du nantissement non seulement à partir de son siège social et de ses bureaux régionaux au Canada, mais également par l'entremise de certains de ses centres à l'étranger. Quoique le volume des opérations à l'étranger représente une part appréciable de la gestion globale des liquidités, la Banque gère celles-ci de façon centralisée. Cette organisation des activités de gestion des liquidités, du financement et du nantissement au sein du groupe de Financement d'actifs et trésorerie permet à la Banque de mieux coordonner l'ensemble de ses activités de financement et de surveillance des risques. Toutes les opérations de financement interne entre entités de la Banque sont contrôlées par le groupe de Financement d'actifs et trésorerie.

La structure centralisée des activités simplifie le processus d'attribution et de contrôle des limites applicables à la gestion des liquidités, au financement et au nantissement. Néanmoins, la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement comporte des dispositions particulières pour les centres financiers les plus actifs en termes de financement sur le marché institutionnel, et fixe pour ces centres des limites et seuils d'alerte en matière de financement à court terme garanti et non garanti, tant en valeur absolue qu'en importance relative.

Le système d'établissement des prix de cession interne des fonds de la Banque attribue une tarification à la liquidité en imputant le coût aux divers secteurs d'exploitation ou en les rémunérant, selon le cas. Les coûts de liquidité sont imputés aux activités utilisatrices de liquidités, principalement les prêts à long terme et les engagements de crédit ou les valeurs mobilières moins liquides, ainsi que les investissements stratégiques. La tarification des liquidités est créditée aux fournisseurs de fonds, principalement le financement sous forme de dépôts stables des différents canaux de distribution de la Banque.

Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne, qui est contrôlée au moyen de limites fixées aux ratios de liquidité. Parmi ces ratios et paramètres, la Banque porte une attention particulière aux fonds obtenus sur le marché institutionnel et aux flux de trésorerie cumulatifs en fonction d'horizons temporels divers.

De plus, les activités de garantie de sûretés de la Banque sont suivies en fonction des diverses limites fixées par la Banque, et elles sont soumises à des tests de tension mensuels selon diverses simulations. Plus particulièrement, la Banque utilise différents scénarios pour estimer les montants potentiels de sûretés additionnelles qui pourraient lui être réclamés dans l'éventualité d'une dégradation de son évaluation de crédit.

Le risque de liquidité peut être évalué de nombreuses façons. Par conséquent, la Banque utilise diverses mesures à cette fin. L'un des principaux outils de suivi du risque de liquidité est la période de survie de la Banque, basée sur les hypothèses en matière d'échéance contractuelle et de comportement appliquées aux éléments du bilan et aux engagements hors bilan.

Tests de tension et simulations de crises

La période de survie mesure, au moyen de diverses simulations, le nombre de mois nécessaire pour disposer de tous les actifs liquides de la Banque dans le cas où celle-ci perdrait des dépôts de façon prématurée ou dans le cas où les fonds provenant du marché institutionnel ne seraient pas renouvelés à l'échéance. Cette période est mesurée sur une base mensuelle à l'aide de trois scénarios qui sont élaborés de manière à évaluer la sensibilité à une crise spécifique à la Banque et/ou d'ordre systémique. Des simulations de pertes de dépôts sont effectuées en fonction de leur degré de stabilité, tandis que la valeur de certains actifs est grevée d'un montant qui tient compte de la capacité à les liquider en situation de crise. Les scénarios et les limites appropriées sont inclus dans la politique de gouvernance de la gestion des liquidités, du financement et du nantissement de la Banque.

La Banque tient à jour un plan global de continuité des affaires et de relève post-crise financière qui décrit les mesures à suivre en cas de situation critique de la liquidité. Ce plan est revu et approuvé annuellement par le Conseil dans le cadre de la planification de la relève et de la continuité des affaires. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Risque de non-conformité de la réglementation » du présent Rapport de gestion.

Appétit pour le risque de liquidité

La Banque surveille et gère son appétit pour le risque au moyen de limites relatives aux liquidités, de ratios et de tests de tension. L'appétit pour le risque de liquidité de la Banque repose sur les trois principes suivants :

- s'assurer que la Banque dispose d'un montant d'actifs liquides non grevés suffisant pour couvrir ses exigences financières, dans des conditions normales et sous tension;
- s'assurer que la Banque maintient une réserve de liquidités supérieure à l'exigence réglementaire minimale;
- s'assurer que la Banque maintient des sources de financement diversifiées et stables.

Actifs liquides

Dans le but de protéger les déposants et les créanciers des situations de crises imprévues, la Banque maintient un portefeuille d'actifs liquides non grevés pouvant être facilement liquidés, afin de respecter ses obligations financières. La majorité des actifs liquides non grevés sont libellés en dollars canadiens ou en dollars américains. Par ailleurs, tous les actifs qui peuvent être rapidement titrisés sont considérés comme des actifs liquides. Les réserves de liquidités de la Banque ne tiennent pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités d'urgence des banques centrales. Les tableaux suivants fournissent de l'information sur les actifs grevés et non grevés de la Banque.

Portefeuille d'actifs liquides ⁽¹⁾

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021					2020
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 879	–	33 879	6 781	27 098	23 271
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	25 482	30 515	55 997	26 995	29 002	21 103
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	13 536	4 058	17 594	12 916	4 678	7 371
Autres titres de créance	7 189	2 203	9 392	2 191	7 201	5 332
Titres de participation	60 097	37 294	97 391	70 567	26 824	33 346
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 248	–	9 248	5 703	3 545	3 950
Au 31 octobre 2021	149 431	74 070	223 501	125 153	98 348	
Au 31 octobre 2020	140 783	60 560	201 343	106 970		94 373

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Actifs liquides non grevés par entité		
Banque Nationale (société mère)	62 438	47 135
Filiales canadiennes	12 471	21 928
Filiales et succursales étrangères	23 439	25 310
	98 348	94 373

Au 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020
Actifs liquides non grevés par monnaie		
Dollar canadien	47 293	50 568
Dollar américain	40 999	26 099
Autres devises	10 056	17 706
	98 348	94 373

Portefeuille d'actifs liquides ⁽¹⁾ – Moyenne ⁽⁵⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars canadiens)

	2021					2020
	Actifs liquides appartenant à la Banque ⁽²⁾	Actifs liquides reçus ⁽³⁾	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés ⁽⁴⁾	Actifs liquides non grevés	Actifs liquides non grevés
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	38 267	–	38 267	6 029	32 238	19 784
Valeurs mobilières						
Émises ou garanties par le gouvernement du Canada, le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	28 734	27 349	56 083	35 734	20 349	19 590
Émises ou garanties par les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	14 012	5 719	19 731	13 836	5 895	5 962
Autres titres de créance	6 739	1 734	8 473	2 060	6 413	5 970
Titres de participation	64 120	40 824	104 944	70 593	34 351	31 155
Prêts						
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	9 778	–	9 778	6 085	3 693	3 581
Au 31 octobre 2021	161 650	75 626	237 276	134 337	102 939	
Au 31 octobre 2020	128 850	64 855	193 705	107 663		86 042

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Les actifs liquides appartenant à la Banque comprennent des actifs pour lesquels il n'existe aucune restriction légale ou géographique.

(3) Correspondent à des valeurs mobilières reçues à titre de garantie relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

(4) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs liquides grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, ainsi que les titres adossés à des créances et des actifs liquides légalement restreints de transferts.

(5) La moyenne est calculée à partir de la somme des soldes de fin de période des 12 mois de l'exercice, divisée par 12.

Sommaire des actifs grevés et non grevés ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2021	
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	275	6 506	27 098	–	33 879	1,9
Valeurs mobilières	38 599	–	67 705	–	106 304	10,9
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	7 516	–	–	7 516	2,1
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 307	–	3 545	141 837	182 689	10,5
Instruments financiers dérivés	–	–	–	16 484	16 484	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	225	225	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 216	1 216	–
Goodwill	–	–	–	1 504	1 504	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 510	1 510	–
Autres actifs	–	–	–	4 468	4 468	–
	76 181	14 022	98 348	167 244	355 795	25,4

(en millions de dollars canadiens)					Au 31 octobre 2020	
	Actifs grevés ⁽²⁾		Actifs non grevés		Actifs grevés en % du total des actifs	
	Donnés en garantie	Autres ⁽³⁾	Disponibles pour garantie	Autres ⁽⁴⁾	Total	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	344	5 527	23 271	–	29 142	1,8
Valeurs mobilières	34 979	–	67 152	–	102 131	10,5
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	14 512	–	–	14 512	4,4
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	37 556	–	3 950	123 234	164 740	11,3
Instruments financiers dérivés	–	–	–	13 422	13 422	–
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	–	–	–	409	409	–
Immobilisations corporelles	–	–	–	1 155	1 155	–
Goodwill	–	–	–	1 414	1 414	–
Immobilisations incorporelles	–	–	–	1 434	1 434	–
Autres actifs	–	–	–	3 266	3 266	–
	72 879	20 039	94 373	144 334	331 625	28,0

- (1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.
- (2) Dans le cours normal de ses activités de financement, la Banque fournit des actifs en garantie selon des modalités normalisées. Les actifs grevés comprennent les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert, les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées, les garanties afférentes aux prêts et emprunts de titres contre titres, les garanties afférentes aux transactions d'instruments financiers dérivés, les titres adossés à des créances, les prêts hypothécaires résidentiels titrisés et transférés en vertu du programme des Obligations hypothécaires du Canada, les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des activités de financement de la Banque et les prêts hypothécaires transférés dans le cadre du programme d'obligations sécurisées.
- (3) Les autres actifs grevés comprennent des actifs pour lesquels il y a des restrictions et qui, par conséquent, ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement, ainsi que les actifs utilisés pour couvrir les ventes à découvert.
- (4) Les autres actifs non grevés sont des actifs qui ne peuvent être utilisés à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont potentiellement admissibles comme garantie de programme de financement (par exemple, les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada)).

Ratio de liquidité à court terme

Le ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio* ou LCR) a été mis en place principalement pour s'assurer que les banques puissent surmonter de graves difficultés à court terme. Le LCR se calcule en divisant le montant total des actifs liquides de haute qualité (*high-quality liquid assets* ou HQLA) par le montant total des sorties nettes de trésorerie. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un LCR minimal de 100 %. Ainsi, un LCR supérieur à 100 % permet de garantir que les banques disposent de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours. Les hypothèses relatives au scénario du LCR sont établies par le CBCB et la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

Le tableau de la page suivante présente les positions moyennes du LCR calculées à partir des observations quotidiennes du trimestre. Le LCR moyen de la Banque au cours du trimestre terminé le 31 octobre 2021 est de 154 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio de liquidité à court terme ^{(1) (2)}

(en millions de dollars canadiens)

	Pour le trimestre terminé le		
	31 octobre 2021		31 juillet 2021
	Valeur non pondérée ⁽³⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)	Valeur pondérée ⁽⁴⁾ totale (moyenne)
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)			
Total des HQLA	s.o.	71 262	68 127
Sorties de trésorerie			
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises dont :	60 140	4 955	4 847
Dépôts stables	27 179	815	808
Dépôts moins stables	32 961	4 140	4 039
Financement institutionnel non garanti, dont :	103 309	53 903	52 125
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	25 024	6 097	5 581
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	69 344	38 865	37 208
Dettes non garanties	8 941	8 941	9 336
Financement institutionnel garanti	s.o.	18 864	22 184
Exigences supplémentaires dont :	47 205	11 468	11 276
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	11 357	5 082	4 869
Sorties associées à une perte de financement sur titres de dette garantis	1 278	1 278	1 318
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit et engagements de crédit	34 570	5 108	5 089
Autres engagements de crédit contractuels	1 774	775	807
Autres engagements de crédit conditionnels	111 723	1 691	1 659
Total des sorties de trésorerie	s.o.	91 656	92 898
Entrées de trésorerie			
Prêts garantis (par ex. prise en pension)	95 497	17 585	19 901
Entrées liées aux expositions pleinement productives	10 647	6 978	7 160
Autres entrées de trésorerie	19 846	19 846	20 842
Total des entrées de trésorerie	125 990	44 409	47 903
		Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾	Valeur ajustée totale ⁽⁵⁾
Total des HQLA		71 262	68 127
Total des sorties nettes de trésorerie		47 247	44 995
Ratio de liquidité à court terme (%) ⁽⁶⁾		154 %	154 %

s.o. Sans objet

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs non pondérées sont calculées comme des soldes impayés échéant ou remboursables dans les 30 jours (pour les entrées et les sorties de trésorerie).

(4) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des marges de sécurité respectives (pour les HQLA) ou des taux d'entrée et de sortie.

(5) Les valeurs ajustées totales sont calculées après l'application des marges de sécurité et des taux d'entrée et de sortie, et de tout plafond applicable.

(6) Chaque donnée du tableau représente la moyenne des observations quotidiennes du trimestre.

Au 31 octobre 2021, les actifs liquides de niveau 1 représentent 85 % des HQLA de la Banque, qui comprennent la trésorerie, les dépôts auprès des banques centrales, les obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux du Canada. Les sorties de trésorerie découlent de l'application d'hypothèses, définies par le BSIF, sur les dépôts, la dette, le financement garanti, les engagements et les exigences de garanties supplémentaires. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui proviennent principalement de prêts garantis et de prêts performants. La Banque s'attend à ce que les LCR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance. La variation entre le trimestre terminé le 31 octobre 2021 et le trimestre précédent découle du cours normal des activités. Les réserves de liquidités de la Banque dépassent largement le total des sorties nettes de trésorerie.

Les hypothèses à l'égard du LCR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Liquidité intrajournalière

La Banque gère sa liquidité intrajournalière de façon à ce que le montant des liquidités disponibles excède ses exigences de liquidité intrajournalière maximales. La Banque surveille sa liquidité intrajournalière toutes les heures et présente son évolution tous les mois au comité de risque des Marchés financiers.

Ratio structurel de liquidité à long terme

Le CBCB a élaboré le ratio structurel de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio* ou NSFR) afin de promouvoir la résilience du secteur bancaire. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Une structure de financement viable vise à réduire la probabilité que des difficultés qui perturberaient les sources de financement régulières d'une banque érodent sa position de liquidité au point d'accroître le risque d'une défaillance et, potentiellement, engendrent des tensions systémiques de plus grande envergure. Le NSFR se calcule en divisant le montant du financement stable disponible par le montant du financement stable exigé. Le BSIF exige que les banques canadiennes maintiennent un NSFR minimal de 100 %.

Le tableau suivant présente les positions calibrées du NSFR calculées selon la stabilité des passifs et la liquidité des actifs conformément à la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF. Le NSFR de la Banque au 31 octobre 2021 est de 117 %, bien au-delà de l'exigence réglementaire de 100 %, ce qui démontre que la position de liquidité à long terme de la Banque est solide.

Exigences de déclaration relatives au ratio structurel de liquidité à long terme ^{(1) (2)}

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2021				Au 31 octobre 2021	Au 31 juillet 2021
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée ⁽³⁾	Valeur pondérée ⁽³⁾
	Sans échéance	6 mois et moins	Plus de 6 mois à 1 an	Plus de 1 an		
Éléments de financement stable disponible (FSD)						
Fonds propres :	18 856	—	—	768	19 624	19 349
Fonds propres réglementaires	18 856	—	—	768	19 624	19 349
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de particuliers et dépôts de petites entreprises :	55 231	12 559	3 218	14 651	79 362	79 326
Dépôts stables	25 335	6 227	1 332	4 832	36 081	36 289
Dépôts moins stables	29 896	6 332	1 886	9 819	43 281	43 037
Financement institutionnel :	69 516	67 318	8 445	31 456	82 896	81 862
Dépôts opérationnels	24 005	—	—	—	12 003	12 148
Autres financements institutionnels	45 511	67 318	8 445	31 456	70 893	69 714
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	3 193	1 469	20 507	—	—
Autres passifs ⁽⁵⁾ :	23 288	14 051			793	805
Passifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.	10 248			s.o.	s.o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	23 288	2 233	287	1 283	793	805
FSD total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	182 675	181 342
Éléments de financement stable exigé (FSE)						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	7 198	6 836
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	—	—	—	—	—	—
Prêts et titres productifs :	42 606	58 864	21 204	93 746	128 378	122 289
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	288	86	—	14	33	25
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	3 872	35 150	1 817	818	5 725	5 739
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts aux particuliers et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	17 527	19 623	13 813	33 958	60 191	58 958
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	157	2 291	7	141	1 343	1 619
Prêts hypothécaires résidentiels productifs, dont :	9 172	3 929	5 525	53 696	47 911	45 122
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standardisée de Bâle II pour le risque de crédit	9 172	3 929	5 525	53 696	47 911	45 122
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	11 747	76	49	5 260	14 518	12 445
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants ⁽⁴⁾	—	3 193	1 469	20 507	—	—
Autres actifs ⁽⁵⁾ :	3 022	41 875			16 784	15 154
Produits de base physiques, y compris l'or	275	s.o.			275	285
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale ⁽⁵⁾	s.o.	8 013			6 811	5 992
Actifs d'instruments dérivés du NSFR ⁽⁵⁾	s.o.	11 005			757	261
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée ⁽⁵⁾	s.o.	16 498			825	734
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	2 747	5 457	178	724	8 116	7 882
Éléments hors bilan ⁽⁵⁾	s.o.	95 992			3 613	3 579
FSE total	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	155 973	147 858
Ratio de liquidité à long terme (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	117 %	123 %

s.o. Sans objet

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures de gestion du capital, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Le BSIF a prescrit un format de tableau afin d'uniformiser la divulgation dans l'ensemble du secteur bancaire.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des pondérations prescrites par la ligne directrice *Normes de liquidité* du BSIF.

(4) Selon les spécifications du BSIF, le passif associé aux transactions provenant du programme des Obligations hypothécaires du Canada et les hypothèques grevées correspondantes reçoivent un poids de 0 % de FSD et de FSE, respectivement.

(5) Selon les spécifications du BSIF, il n'est pas nécessaire de différencier les échéances.

Le NSFR représente le montant du FSD par rapport à celui du FSE. Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs censés être fiables dans un horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à un an. Le montant du FSE d'une institution est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'elle détient et de celles de ses positions hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. La Banque s'attend à ce que les NSFR présentés varient d'un trimestre à l'autre, sans que ces variations ne représentent nécessairement une tendance à long terme.

Les hypothèses à l'égard du NSFR diffèrent de celles utilisées pour les informations à fournir au sujet de la liquidité présentées dans les tableaux aux pages précédentes ou pour les règles internes de gestion de la liquidité. Alors que le cadre de l'information à fournir au sujet de la liquidité est établi par le groupe EDTF, les mesures de liquidité internes de la Banque font appel à des hypothèses qui sont calibrées en fonction de son modèle d'affaires et de son expérience.

Risque de financement

Le risque de financement correspond au risque lié à la capacité continue de la Banque à mobiliser suffisamment de fonds pour financer les activités commerciales réelles ou proposées sur une base garantie ou non, à un prix acceptable. La Banque maintient un bon équilibre entre ses sources de financement au moyen d'une diversification appropriée de ses véhicules de financement non garantis, de programmes de titrisation et de financement garanti. La Banque diversifie également son financement par devise, par secteur géographique et par échéance. La priorité en matière de gestion du financement consiste à atteindre l'équilibre optimal entre les dépôts, la titrisation, le financement garanti et le financement non garanti, ce qui donne lieu à une stabilité optimale de financement et une sensibilité moindre aux événements imprévisibles.

Les niveaux de financement et de liquidité sont demeurés sains et robustes au cours de l'exercice et la Banque ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa position en matière de risque de liquidité et de financement. Pour de plus amples renseignements, se reporter au tableau « Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan » à la note 29 afférente aux états financiers consolidés.

Notations de crédit

Les notations de crédit attribuées par les agences de notation représentent leur évaluation de la qualité du crédit de la Banque à partir de l'information qualitative et quantitative qui leur est fournie. Les notations de crédit peuvent être révisées en tout temps en fonction de divers facteurs, dont le contexte macroéconomique, les méthodologies utilisées par les agences de notation ou la situation financière actuelle et anticipée de la Banque. Les notations de crédit sont un des principaux facteurs qui influencent la capacité de la Banque à accéder aux marchés financiers à un coût raisonnable. Une révision à la baisse des notations de crédit de la Banque pourrait avoir une incidence défavorable sur le coût, la taille et l'échéance du financement futur et pourrait également entraîner une obligation accrue de nantissement de garanties ou une diminution de la capacité d'exercer certaines activités commerciales garanties à un coût raisonnable, y compris des opérations de couverture et des produits dérivés.

Les niveaux de financement et de liquidité demeurent sains et robustes et la Banque continue d'avoir un excellent accès au marché pour ses besoins de financement. Les notations de crédit de la Banque sont favorables auprès de toutes les agences, ce qui témoigne de la grande qualité de ses instruments d'emprunt, et la Banque a pour objectif de maintenir ces notations de crédit élevées. Le 13 janvier 2021, *Fitch Ratings* a modifié la tendance de toutes les notations de la Banque et de ses entités liées de « Négative » à « Stable ». Fitch estime que la Banque est en bonne position pour résister aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Le 30 avril 2021, *DBRS Limited* (DBRS) a également modifié la tendance de « Stable » à « Positive ». DBRS reconnaît la solide performance de la Banque des dernières années. La perspective de *Moody's* et de *S&P* demeure inchangée à « Stable ». Le tableau suivant présente les notations de crédit de la Banque de quatre agences en date du 31 octobre 2021.

Notations de crédit de la Banque

	Au 31 octobre 2021			
	Moody's	S&P	DBRS	Fitch
Dette de premier rang à court terme	P-1	A-1	R-1 (moyen)	F1+
Papier commercial canadien		A-1 (moyen)		
Dépôts à long terme	Aa3		AA (bas)	AA-
Dette à long terme de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne des banques ⁽¹⁾	Aa3	A	AA (bas)	AA-
Dette à long terme de premier rang ⁽²⁾	A3	BBB+	A (élevé)	A+
Dette subordonnée FPUNV	Baa2 (hyb)	BBB	BBB (élevé)	
Billets de capital à recours limité FPUNV	Ba1 (hyb)	BB+	BBB	
Actions privilégiées FPUNV	Ba1 (hyb)	P-3 (élevé)	Pfd-2 (bas)	
Risque de contrepartie ⁽³⁾	Aa3/P-1			AA-
Programme d'obligations sécurisées	Aaa		AAA	AAA
Perspective	Stable	Stable	Positive	Stable

(1) Inclut la dette de premier rang émise avant le 23 septembre 2018 ainsi que la dette de premier rang émise le ou après le 23 septembre 2018 qui est exclue du régime de recapitalisation interne des banques.

(2) Assujettie à une conversion du régime de recapitalisation interne des banques.

(3) Moody's utilise la terminologie « Risque de contrepartie » tandis que Fitch utilise plutôt la terminologie « Contrepartie dérivée ».

Garanties

Conformément au cadre global de gestion des liquidités, la Banque s'assure d'examiner régulièrement ses contrats qui stipulent qu'une garantie supplémentaire pourrait être exigée dans l'éventualité d'une diminution de sa notation de crédit. La gestion de la situation de trésorerie de la Banque tient déjà compte des exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un à trois crans. Le tableau ci-après présente les exigences de garanties supplémentaires advenant la diminution de sa notation de crédit de un ou de trois crans.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 octobre 2021	
	Diminution d'un cran	Diminution de trois crans
Dérivés ⁽¹⁾	25	30

(1) Exigences contractuelles relatives à des ententes connues sous le nom de *Credit Support Annexes*.

Stratégie de financement

Le principal objectif de la stratégie de financement est de soutenir la croissance interne de la Banque, tout en lui permettant de survivre à des crises sévères prolongées et de respecter les obligations réglementaires et les cibles financières.

Le cadre de financement de la Banque se résume de la façon suivante :

- poursuivre une stratégie de dépôts diversifiés en vue de financer les activités bancaires de base au moyen de dépôts stables provenant des réseaux de chacun des principaux secteurs d'exploitation;
- maintenir une saine gestion du risque de liquidité grâce à une expertise centralisée et une gestion des mesures de liquidité dans le cadre d'appétit pour le risque prédéfini;
- maintenir un accès actif à divers marchés afin d'assurer la diversification du financement sur le marché institutionnel par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument et par échéance, que le financement soit garanti ou non.

La stratégie de financement est mise en œuvre conformément aux objectifs globaux qui visent à renforcer la vigueur de la franchise de la Banque auprès des participants du marché et à consolider son excellente réputation. La Banque surveille et analyse de façon continue les tendances de marché et les possibilités d'accès à un financement moins coûteux et plus souple en tenant compte des risques et des occasions observés. La stratégie de dépôts demeure une priorité pour la Banque, et nous continuons de privilégier les dépôts plutôt que le financement sur le marché institutionnel.

La Banque contrôle et surveille de façon active les expositions au risque de liquidité et les besoins de financement au sein des entités, des secteurs d'exploitation et par devise. Le processus comprend l'évaluation de la situation de trésorerie de chaque secteur d'exploitation et celle de l'ensemble de la Banque ainsi que le risque de liquidité découlant de l'obtention de financement non garanti et garanti en devises. La stratégie de financement est mise en œuvre au moyen du plan de financement et de la stratégie de dépôts, qui sont surveillés, mis à jour pour refléter les résultats réels et évalués régulièrement.

Sources de financement diversifiées

La diversification par source, par emplacement géographique, par devise, par instrument, par échéance et par déposant vise principalement à atténuer le risque de liquidité et de financement en faisant en sorte que la Banque maintienne d'autres sources de financement qui renforcent sa capacité à survivre à des chocs majeurs mais réalistes propres à une institution financière et affectant l'ensemble du marché. À cette fin, la Banque prend les mesures suivantes :

- prendre en compte la diversification du financement dans le processus de planification des activités;
- maintenir divers programmes de financement permettant d'accéder à différents marchés;
- appliquer les limites sur la concentration du financement;
- maintenir des relations solides avec les fournisseurs de fonds;
- être active dans différents marchés de financement à différentes échéances et pour divers instruments;
- déterminer et surveiller les principaux facteurs qui ont une incidence sur la capacité à mobiliser des fonds.

La Banque est active sur les plateformes de financement et de titrisation suivantes :

- dette de premier rang non garantie libellée en dollars canadiens;
- programmes de dette de premier rang non garantie libellée en dollars américains;
- placement de billets à moyen terme canadiens au moyen d'un prospectus préalable;
- programmes de papier commercial libellé en dollars américains;
- certificats de dépôt libellés en dollars américains;
- programme européen de billets à moyen terme;
- programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- *Canadian Credit Card Trust II*;
- programme législatif d'obligations sécurisées.

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel de la Banque. Les informations présentées sont harmonisées avec les catégories recommandées par le groupe EDTF pour fins de comparaison avec d'autres banques.

Échéances contractuelles résiduelles du financement institutionnel ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 octobre 2021						
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Sous-total 1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts de banques ⁽²⁾	470	—	—	6	476	14	41	531
Certificats de dépôt et papier commercial ⁽³⁾	1 696	5 753	7 523	2 001	16 973	—	—	16 973
Billets de premier rang non garantis à moyen terme ^{(4) (5)}	441	—	756	2 682	3 879	2 354	6 909	13 142
Billets structurés de premier rang non garantis	—	—	—	—	—	362	2 628	2 990
Obligations sécurisées et titres adossés à des actifs								
Titrisation de prêts hypothécaires	—	1 688	1 523	1 465	4 676	5 501	14 993	25 170
Obligations sécurisées	—	1 431	—	1 236	2 667	2 141	3 944	8 752
Titrisation de créances sur cartes de crédit	36	—	—	—	36	28	48	112
Passifs subordonnés ⁽⁶⁾	—	—	—	—	—	—	768	768
	2 643	8 872	9 802	7 390	28 707	10 400	29 331	68 438
Financement garanti	36	3 119	1 523	2 701	7 379	7 670	18 985	34 034
Financement non garanti	2 607	5 753	8 279	4 689	21 328	2 730	10 346	34 404
	2 643	8 872	9 802	7 390	28 707	10 400	29 331	68 438
Au 31 octobre 2020	2 192	5 359	8 080	5 770	21 401	9 312	28 389	59 102

- (1) Les acceptations bancaires ne sont pas incluses dans ce tableau.
(2) Les dépôts de banques comprennent tous les dépôts à terme non négociables de banques.
(3) Inclut les billets de dépôt au porteur.
(4) Les certificats de dépôt libellés en euros sont inclus dans les billets de premier rang non garantis à moyen terme.
(5) Inclut les dépôts qui font l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques.
(6) La dette subordonnée est présentée dans ce tableau, mais la Banque considère qu'elle ne fait pas partie de son financement institutionnel.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement tous les risques opérationnels, ils peuvent être gérés de manière rigoureuse et transparente afin d'être maintenus à un niveau acceptable. Le cadre de gestion des risques opérationnels de la Banque repose sur le concept de trois lignes de défense et favorise l'attribution claire de responsabilités aux divers paliers d'intervention, tel que mentionné ci-dessous.

Cadre de gestion du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel est décrit dans la Politique de gestion des risques opérationnels qui découle de la Politique de gestion des risques. Le cadre de gestion du risque opérationnel est aligné sur l'appétit pour le risque de la Banque et est complété par des politiques, normes et procédures spécifiques à chaque risque opérationnel, qui sont sous la responsabilité de groupes spécialisés.

Les secteurs utilisent plusieurs outils et méthodes de gestion du risque opérationnel pour identifier, évaluer et gérer leurs risques opérationnels ainsi que les mesures de contrôle. Ces outils et méthodes leur permettent notamment :

- de reconnaître et de comprendre les risques inhérents et résiduels auxquels leurs activités et opérations sont exposées;
- d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour gérer et surveiller les risques identifiés en vue de les maintenir à un niveau acceptable;
- de gérer les risques proactivement et de façon continue.

Outils et méthodes de gestion du risque opérationnel

Collecte et analyse des données sur les événements opérationnels

Le service des Risques opérationnels dispose d'un processus d'identification, de collecte et d'analyse des données sur les événements opérationnels internes de la Banque et de ses filiales. Ce processus permet notamment de déterminer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels ainsi que les pertes opérationnelles subies et d'évaluer l'efficacité des contrôles internes. Il contribue également à la réduction des événements opérationnels, au maintien des pertes à un niveau acceptable et, par conséquent, à la diminution des charges potentielles de capital et à la réduction de la probabilité d'atteinte à la réputation de la Banque. Les données sur les événements opérationnels internes sont traitées et sauvegardées dans une base de données centralisée et font l'objet d'un exercice périodique d'assurance qualité.

Analyse et leçons apprises des incidents opérationnels observés dans d'autres grandes entreprises

La collecte et l'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux incidents opérationnels importants, notamment ceux liés à la fraude, à la sécurité de l'information et au vol des renseignements personnels survenus dans d'autres organisations, permettent à la Banque d'évaluer la rigueur de ses propres pratiques de gestion des risques opérationnels et de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant, pour les renforcer.

Programme d'autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires et service centralisé d'agir de manière proactive pour identifier et évaluer les risques opérationnels importants ou nouveaux auxquels ils sont exposés, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable. Le programme permet ainsi d'anticiper certains facteurs pouvant nuire à la performance ou à l'atteinte des objectifs.

Indicateurs de risques clés

Les indicateurs de risques clés permettent de surveiller les facteurs d'exposition aux risques opérationnels importants et de suivre l'évolution des risques afin de les gérer de façon proactive. Les unités d'affaires et les services centralisés établissent les indicateurs clés associés à leurs principaux risques opérationnels et leur attribuent des seuils de tolérance. Ces indicateurs sont surveillés périodiquement et lorsqu'ils démontrent une augmentation significative du risque ou que leur seuil de tolérance est dépassé, ils sont transmis au niveau hiérarchique approprié et des plans d'action sont mis en place au besoin.

Analyse de scénarios

L'analyse de scénarios, qui fait partie du programme de simulation de crises à l'échelle de la Banque, est un outil important et pertinent pour évaluer les impacts liés à des événements potentiellement graves. Elle permet de définir l'appétit pour le risque, les limites d'exposition au risque et la planification d'affaires. Plus précisément, elle confère à la direction une meilleure compréhension des risques auxquels la Banque fait face et l'aide à prendre les décisions de gestion adéquates en vue d'atténuer les risques opérationnels potentiels qui ne cadrent pas avec l'appétit pour le risque.

Programme d'assurance

Afin de se prémunir contre toute perte importante liée à une exposition imprévisible aux risques opérationnels, la Banque souscrit aussi des assurances dont la nature et les montants répondent à ses besoins de couverture.

Rapports et communication sur les risques opérationnels

Les événements opérationnels ayant un impact financier excédant les seuils de tolérance ou un impact significatif d'ordre réglementaire ou de réputation sont soumis aux paliers décisionnels concernés. La direction a l'obligation de rendre compte de sa gestion et de rester attentive aux enjeux courants et futurs. Des rapports sur le profil de risques de la Banque, les faits saillants et les risques émergents sont soumis périodiquement et en temps opportun au comité de gestion des risques opérationnels, au CRG et au CGR. Cette communication rehausse la transparence et la gestion proactive des principaux facteurs de risque opérationnel.

Risque de non-conformité à la réglementation

Le risque de non-conformité à la réglementation a trait au risque découlant de la possibilité que la Banque, qu'un de ses employés ou qu'un de ses partenaires d'affaires ne se conforment pas aux exigences réglementaires en vigueur là où elle exerce ses activités, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Ce risque se retrouve dans toutes les activités quotidiennes de chaque secteur de la Banque. Une situation de non-conformité aux exigences réglementaires peut avoir un impact négatif sur la réputation de la Banque et entraîner des pénalités, des sanctions et une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Structure organisationnelle de la Conformité

La Conformité constitue une fonction de supervision indépendante au sein de la Banque. La première vice-présidente, chef de la conformité et chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité agit à titre d'agent principal de la conformité (APC) et de chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité (CLRPC) pour la Banque, ses filiales et ses centres étrangers. Elle est responsable de mettre en place et de tenir à jour les programmes de gestion de la conformité à la réglementation, les exigences réglementaires relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales et à la lutte contre la corruption. L'APC et CLRPC a un lien hiérarchique direct avec le président du CGR et le rencontre au moins trimestriellement. Elle peut également communiquer directement avec la haute direction, les dirigeants et les administrateurs de la Banque, de ses filiales et de ses centres étrangers.

Cadre de gestion de la conformité à la réglementation

La Banque mène ses activités dans un secteur hautement réglementé. Elle met tout en œuvre pour assurer une saine gestion de la conformité à la réglementation en privilégiant une approche proactive et en mettant l'accent sur l'intégration des exigences réglementaires dans ses activités courantes.

Cette gestion proactive permet ainsi d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme, à tous égards importants, aux exigences réglementaires qui s'appliquent là où elle exerce ses activités, autant au Canada qu'à l'échelle internationale.

La mise en place d'un cadre de gestion de la conformité à la réglementation à l'échelle de la Banque relève de la Conformité, qui a le mandat suivant :

- veiller à la mise en place de politiques et normes permettant de respecter les exigences réglementaires en vigueur, y compris celles relatives à la lutte contre le RPCFAT, aux sanctions internationales ainsi qu'à la lutte contre la corruption;
- élaborer des programmes de formation en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT à l'intention des employés, dirigeants et administrateurs de la Banque;
- exercer une supervision indépendante et un suivi des programmes, politiques et procédures mis en place par la direction de la Banque, ses filiales et ses centres étrangers afin de s'assurer que les mécanismes de contrôle sont suffisants, respectés et efficaces;
- faire rapport au Conseil de la Banque sur les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le RPCFAT et lui indiquer tout changement important quant à l'efficacité du cadre de gestion des risques.

La Banque s'impose des normes élevées en matière de gestion de la conformité à la réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Les principaux développements réglementaires ayant fait l'objet d'un suivi au cours de la dernière année sont décrits ci-après.

Réforme de la *Loi sur les langues officielles*

Le projet de loi C-32 *Loi sur les langues officielles*, déposé le 15 juin 2021, a pour objectifs la protection du français et l'atteinte d'une pleine égalité des deux langues officielles canadiennes (français et anglais). Les entreprises de compétence fédérale, dont la Banque, seront soumises à cette loi. La réforme prévoit le droit des travailleurs de travailler en français ainsi que des consommateurs d'être servis en français. Elle trouvera application au Québec ainsi que dans les régions à forte présence francophone (en attente d'une définition). Elle permettra également la protection des minorités anglophones.

Projet de loi 96 *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*

Le 13 mai 2021, le gouvernement du Québec a déposé le projet de loi 96 et a publié des amendements à la *Charte de la langue française* qui la rendent plus exigeante avec des sanctions plus sévères. Les objectifs sont notamment de renforcer la présence et l'usage du français au Québec, de mettre en place une nouvelle *Charte de la langue française* et d'affirmer que le français est la seule langue officielle du Québec. Les grands thèmes abordés sont le comité de francisation, le droit du travail et de l'emploi, les contrats et droit de la consommation, l'affichage, les mesures de redressement et les sanctions.

Projet de loi 18 visant la protection des personnes vulnérables

Le projet de loi 18 *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes* propose principalement une révision des dispositions législatives relatives à la protection des personnes incapables et vise à mettre fin aux régimes de protection de conseiller et de curateur au majeur. La tutelle au majeur demeurera en place, mais il sera possible de la moduler selon le degré d'incapacité du majeur. Ce projet de loi crée également les concepts de représentation temporaire du majeur et de l'assistant au majeur.

Protection des consommateurs

Plusieurs changements réglementaires sont entrés en vigueur au cours de la dernière année, dont le *Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés*. D'autres changements réglementaires entreront en vigueur prochainement, dont le projet de loi C-86 ainsi que son règlement d'application modifiant la *Loi sur les banques* (Canada). L'objectif de ces changements réglementaires est d'assurer la protection du consommateur par des divulgations additionnelles au client, l'évaluation de la convenance des produits et services, la formation des employés et le processus de traitement des plaintes.

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes (RPCFAT)

Les modifications apportées aux règlements pris en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* annoncées dans la Gazette du Canada en juillet 2019 et en juin 2020 sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2021, à l'exception de certaines obligations en lien avec les déclarations dont l'entrée en vigueur est prévue en 2023-2024.

Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution des technologies et du contexte sociétal, la protection des renseignements personnels demeure un sujet d'actualité au Canada. De récentes mesures réglementaires (en Europe, le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) entré en vigueur en 2018, et aux États-Unis, le *California Consumer Privacy Act* en 2020) témoignent d'une volonté de mettre en place un cadre législatif renforcé lorsqu'il est question de confidentialité et d'utilisation de renseignements personnels. Au Québec, le gouvernement a adopté en septembre 2021 le projet de loi 64, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* qui introduit des modifications importantes en matière de protection des renseignements personnels, principalement en favorisant la transparence, en rehaussant le niveau de confidentialité des données et en encadrant la collecte et l'utilisation ainsi que le partage des renseignements personnels. Le dépôt d'un nouveau projet de loi fédéral sur la modernisation de la protection des renseignements personnels est attendu prochainement.

Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)

Le 30 avril 2022, une protection distincte pour les régimes enregistrés d'épargne-études et les régimes enregistrés d'épargne-invalidité sera accordée dans le cadre des changements au régime d'assurance-dépôts du gouvernement du Canada. De nouvelles exigences seront par ailleurs mises en place pour la protection des dépôts en fiducie, notamment des dépôts faits par les courtiers-fiduciaires et les fiduciaires professionnels.

Plans de redressement et de règlement

Dans le cadre des mesures réglementaires visant à gérer les risques systémiques, les BISI sont tenues d'établir des plans de redressement et de règlement. Un plan de redressement est essentiellement une feuille de route comportant des directives pour le redressement d'une banque en cas de difficultés financières importantes, alors qu'un plan de règlement donne des directives pour une cessation ordonnée des activités en cas d'échec, lorsqu'un redressement n'est plus possible. La Banque améliore et met à jour régulièrement ses plans de redressement et de règlement dans l'éventualité de ces événements à haut risque mais à faible probabilité d'occurrence. De plus, la Banque et les autres BISI continuent de travailler en collaboration avec la SADC pour établir un plan de règlement complet qui permettrait d'assurer une cessation ordonnée des activités de la Banque. Ces plans sont approuvés par le Conseil et présentés aux organismes de réglementation nationaux.

Alinéa 871(m) – Versements d'équivalents de dividendes

L'alinéa 871(m) du code fiscal américain (*Internal Revenue Code* ou IRC) vise à s'assurer que les personnes non américaines s'acquittent d'un impôt sur des paiements pouvant être assimilés à des dividendes sur des actions américaines, lorsque ces paiements sont versés sur certains instruments dérivés. Les instruments dérivés dont les sous-jacents sont des actions américaines (incluant les fonds négociés en bourses américaines) ou des « indices non admissibles » conclus à partir du 1^{er} janvier 2017 sont visés par l'obligation de retenue à la source et de déclaration. La date d'entrée en vigueur de certains volets de cette réglementation a été reportée au 1^{er} janvier 2023. Certaines des obligations du *Qualified Derivatives Dealer*, en vertu de l'alinéa 871(m) de l'IRC et de l'accord intermédiaire qualifié (*Qualified intermediary*), sont aussi reportées au 1^{er} janvier 2023.

Norme commune de déclaration - Loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers

La loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers (*Foreign Account Tax Compliance Act* ou FATCA), une loi américaine, et la norme commune de déclaration (*Common Reporting Standard* ou CRS), une norme internationale dont les principes ont été intégrés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, visent à contrer l'évasion fiscale des contribuables par l'échange de renseignements fiscaux au niveau international par l'intermédiaire des institutions financières. L'application des nouvelles pénalités est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Réformes axées sur le client – Modifications au Règlement 31-103

En vertu du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, un nouveau processus de déclaration de conflits d'intérêts et d'activités externes est disponible depuis le 30 juin 2021. Les travaux se poursuivent pour la livraison au 31 décembre 2021 des éléments portant sur la connaissance du client et celle du produit, les communications trompeuses, l'information sur la relation et la formation.

Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales robustes. Les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) en particulier sont en voie d'être abandonnés et les taux sans risque, tels que le SOFR (*Secured Overnight Financing Rate*), l'ESTR (*Euro Short-Term Rate*), le SONIA (*Sterling Overnight Index Average*), le SARON (*Swiss Average Rate Overnight*) et le TONAR (*Tokyo Overnight Average Rate*), sont recommandés pour succéder aux taux LIBOR. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, à la section « Modifications de méthodes comptables ».

Risque de réputation

Le risque de réputation représente la possibilité qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée de manière négative par le public – que ce jugement soit fondé ou non – et que cela puisse porter atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus. Le risque de réputation découle généralement d'un manquement à la gestion d'un autre risque. Il en est ainsi d'incidents de non-conformité aux lois et règlements ou de défaillances de processus. Tous les risques doivent donc être gérés efficacement afin de protéger la réputation de la Banque.

La Banque cherche à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite visant tous les employés, des politiques portant sur l'éthique et la gouvernance corporative et des programmes de formation appropriés. Elle dispose également d'un cadre de gestion de crise qui comprend des paramètres efficaces d'intervention, de communication et de comportements à adopter afin de minimiser les impacts sur ses activités, ses clients et ses employés.

La Banque dispose également d'une politique – approuvée par le CRG – à l'égard du risque de réputation couvrant toutes les activités et pratiques de la Banque. Cette politique fixe les principes et les règles de gestion du risque de réputation pour les clients, les employés et les communautés, tous des parties prenantes de la Banque. La politique est complétée par les dispositions particulières de la politique sur les nouveaux produits et activités, qui déterminent les approbations requises par les divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits ou activités au sein des unités d'affaires. Ces dispositions ont entre autres pour objet d'encadrer la gestion du risque de réputation, qui peut être élevé avec de tels produits ou activités. La politique des nouveaux produits et activités requiert que tout nouveau produit ou activité dont le risque de réputation est jugé élevé pour la Banque soit soumis à l'approbation du CRG. Les activités des services de la Conformité, des Affaires juridiques, des Communications et Responsabilité sociale d'entreprise ainsi que des Relations investisseurs complètent l'encadrement de la gestion du risque de réputation.

Risque stratégique

Le risque stratégique découle de la possibilité de subir une perte financière ou une atteinte à la réputation à la suite d'une orientation inappropriée des stratégies, une mauvaise exécution ou une adaptation inefficace aux changements économiques, financiers ou réglementaires. Le plan stratégique d'entreprise est élaboré par le bureau de la présidence et approuvé par le Conseil, en considérant l'appétit global de la Banque pour le risque. Les initiatives du plan stratégique, une fois approuvées, font l'objet d'un suivi régulier permettant de vérifier leur avancement. Dans le cas où un écart existe, des stratégies peuvent être revues et ajustées, s'il est jugé pertinent de le faire.

De plus, la Banque s'est dotée d'une politique spécifique approuvée par le Conseil pour les investissements stratégiques définis comme des achats d'actifs d'entreprise ou des acquisitions de participations jugées importantes dans une entité, dans le but d'acquérir le contrôle ou simplement de créer une relation durable. Ainsi, les projets d'acquisitions et autres investissements stratégiques sont examinés par le biais d'un processus de diligence raisonnable visant à s'assurer que ces investissements sont alignés sur le plan stratégique d'entreprise et l'appétit pour le risque de la Banque.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social représente la possibilité que des enjeux environnementaux et sociaux entraînent une perte financière pour la Banque ou affectent ses activités. Ce risque touche de nombreux aspects, notamment la pollution et les déchets, l'utilisation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources, les changements climatiques, la biodiversité, les droits de la personne, l'inclusion et la diversité, les normes du travail, la santé communautaire, la santé et la sécurité au travail, les droits et la consultation des peuples autochtones ainsi que l'héritage culturel. Les impacts du risque environnemental et social peuvent également se traduire par une exposition accrue aux risques stratégiques, de réputation et de non-conformité à la réglementation advenant une réponse de la Banque jugée inadéquate ou le non-respect de ses engagements. La Banque est exposée à ce risque de manière directe par ses propres activités et de manière indirecte par les activités de ses clients.

L'évaluation et l'atténuation du risque environnemental et social font partie intégrante du cadre de la gestion des risques de la Banque. Les enjeux environnementaux et sociaux sont désormais au cœur du processus décisionnel et ils deviennent de plus en plus stratégiques pour la Banque. La prise en compte de ces risques peut même constituer un atout non négligeable dans certaines transactions de financement ou d'investissement, et elle contribue à promouvoir des pratiques exemplaires auprès des parties prenantes de la Banque.

Dans cette optique, la Banque s'est dotée de principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) démontrant l'importance qu'elle accorde au développement durable et au maintien du meilleur équilibre des intérêts entre les parties prenantes dans la société. Les principes ESG sont intégrés dans les priorités de l'organisation. Des indicateurs ESG ont été ajoutés dans divers tableaux de bord et sont intégrés progressivement au cadre d'appétit pour le risque. Des rapports sur ces indicateurs et les engagements de la Banque sont présentés périodiquement à plusieurs comités du Conseil.

La Banque a également mis en place une politique environnementale qui s'applique aux activités et aux prises de décisions à l'échelle de la Banque. Cette politique énonce clairement les principes en place permettant d'identifier et de limiter le risque environnemental, les risques liés aux changements climatiques, ainsi que les répercussions sur la collectivité et sur ses secteurs d'activité. Ayant comme objectif de veiller proactivement au positionnement stratégique de l'ensemble de son portefeuille, la Banque continue d'afficher sa volonté de soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et continue à suivre de près les développements et toutes les implications qui pourront en résulter.

Pour ce faire, elle a donné son appui à diverses initiatives concernant le développement durable et poursuit la mise en œuvre de ses engagements par l'implantation de plusieurs initiatives ayant pour but d'intégrer les questions environnementales et sociales dans ses décisions d'affaires et opérationnelles. Ces efforts impliquent également une adaptation continue et renforcée de même que des mesures d'atténuation additionnelles en cas d'interruption ou de perturbation de ses activités liées à des crises majeures telles des catastrophes naturelles ou des crises sanitaires.

L'intégration des facteurs ESG aux processus de la Banque continue de progresser conformément à la mise en œuvre de sa stratégie et des principes directeurs approuvés par le Conseil. Cette intégration se fait sous forme de vérification diligente, notamment dans le cadre du processus d'octroi de crédit, en commençant par le portefeuille de crédit aux grandes entreprises. Pour cette clientèle, le cadre d'analyse du risque ESG prévoit notamment la collecte d'information sur l'empreinte carbone, une classification face aux risques climatiques (de transition et physiques) selon le secteur d'activité et les notes des agences de notation ESG. Plusieurs autres critères sont pris en considération, notamment la gestion des déchets, les normes du travail, la gouvernance d'entreprise, la responsabilité associée aux produits et les politiques en matière de droits de la personne.

La Banque travaille également en collaboration avec divers partenaires de l'industrie pour identifier et mettre en place de saines pratiques de gestion qui visent à promouvoir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Soucieuse de son rôle mobilisateur, la Banque appuie les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Elle a également démontré son engagement à mitiger les risques associés aux changements climatiques en devenant signataire du Partenariat pour la comptabilité financière du carbone (*Partnership for Carbon Accounting Financials* ou PCAF) et en joignant l'Alliance bancaire Net Zéro (*Net-Zero Banking Alliance* ou NZBA) des Nations Unies, en plus de se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre pour ses propres activités. Pour l'année à venir, la Banque travaille sur un plan afin de bien définir les actions à entreprendre pour respecter ces engagements et à l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer les montants qui s'y rapportent. La Banque s'engage par ailleurs à communiquer, en toute transparence, les informations recommandées par ces groupes et à publier des rapports de performance de façon périodique.

Principales méthodes et estimations comptables

Le résumé des principales méthodes comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés du présent Rapport annuel. Les méthodes comptables présentées ci-dessous sont considérées comme critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces méthodes font appel à des jugements et estimations complexes et subjectifs à propos de questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et de ces estimations pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque.

Considérations liées à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer et en raison de l'incertitude découlant de la nature sans précédent de cette pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement a augmenté encore davantage. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. Se reporter à la note 1 afférente aux états financiers consolidés pour un résumé des plus importants processus utilisés dans la préparation des estimations pour établir les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS ainsi que des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Classement des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteurs pour les actifs financiers et les cours vendeurs pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de la transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent d'investissements dans des fonds de couverture, de certains instruments financiers dérivés, de titres de participation et de créance de sociétés privées, de certains prêts, ainsi que de certains dépôts (billets de dépôts structurés).

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable et a une incidence sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net*, sur certains *Prêts*, sur les *Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*, sur les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, sur les *Instruments financiers dérivés*, ainsi que sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats du secteur des Marchés financiers et de la rubrique Autres. Enfin, cette estimation a une incidence sur les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers, se reporter aux notes 3 et 6 afférentes aux états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Les pertes de crédit attendues sont une estimation basée sur la pondération probabiliste des pertes de crédit sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'établissement des hypothèses et des estimations, ainsi que les transferts entre les trois phases et l'application de l'information prospective font appel au jugement. Toute modification de ces hypothèses et de ces estimations, ainsi que l'utilisation d'hypothèses et d'estimations différentes, mais tout aussi raisonnables, pourraient avoir une incidence sur les provisions pour pertes de crédit et les dotations aux pertes de crédit pour l'exercice. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux cotes de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme les taux de chômage, les indices des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul de pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La direction fait appel à des jugements lorsqu'elle détermine s'il y a une indication objective de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée. Elle fait aussi appel à des jugements afin de déterminer l'UGT ou le groupe d'UGT auquel un actif ou un goodwill sera affecté. De plus, la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT, en vue de déterminer s'il y a une perte de valeur, exige de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses. Pour de plus amples renseignements sur les estimations et les hypothèses relatives au calcul de la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT, se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés.

Toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable d'un actif non financier et, par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Ces estimations comptables ont une incidence sur les *Immobilisations corporelles*, les *Immobilisations incorporelles* et le *Goodwill* présentés dans le bilan consolidé. Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les frais autres que d'intérêts du secteur concerné, à la rubrique *Autres*.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La charge et l'obligation au titre des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles basées selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

Les réévaluations découlant de ces régimes représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations définies présenté dans les *Autres actifs (Autres passifs)* du bilan consolidé, sur les charges liées aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont présentées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et sur les *Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi* présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Tous les secteurs d'exploitation sont touchés par cette estimation comptable. Pour de plus amples renseignements, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges liées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux principales hypothèses des régimes, se reporter à la note 23 afférente aux états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans les *Autres actifs* et *Autres passifs* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôt différé dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. Selon les informations dont elle dispose, la Banque est d'avis qu'il est probable que tous les actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur la charge d'impôts, se reporter aux notes 1 et 24 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et Mastercard International Incorporated (Mastercard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement ont fait l'objet de certaines procédures en appel dans toutes les juridictions. Ces procédures en appel ont toutes été rejetées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 confirmant l'approbation du règlement intervenu en 2017, ce qui met un terme à l'implication de la Banque dans ce recours.

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, l'effet de la valeur temps de l'argent.

La comptabilisation d'une provision pour litiges nécessite l'intervention de la direction de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence monétaire. La Banque examine individuellement les provisions pour litiges en tenant compte de l'évolution de chaque cas, l'expérience passée de la Banque dans des transactions similaires et l'opinion des conseillers juridiques. Chaque nouvelle information peut faire changer l'évaluation de la Banque quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte et peut faire varier le montant de la provision comptabilisée. De plus, le coût réel du règlement de ces litiges peut être sensiblement supérieur ou inférieur aux montants comptabilisés.

Entités structurées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes et des transactions avec des entités structurées. Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée est consolidée lorsque la Banque conclut, après l'évaluation de la substance de sa relation avec l'entité et des rendements variables de celle-ci auxquels elle a droit ou est exposée, qu'elle a le contrôle de ladite entité. La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque contrôle une entité. De plus amples renseignements sont fournis dans la section « Titrisation et arrangements hors bilan » du présent Rapport de gestion et à la note 27 afférente aux états financiers consolidés.

Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2023

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. L'IFRS 17 fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Des modifications à l'IFRS 17 publiées par l'IASB en juin 2020 prévoient un report de deux ans de sa date d'entrée en vigueur et d'autres changements visant à répondre aux préoccupations et aux problèmes de mise en œuvre soulevés après la publication de l'IFRS 17 en 2017. Dans sa version modifiée, l'IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, il est possible d'avoir recours à l'application rétrospective modifiée ou à l'approche fondée sur la juste valeur.

Données financières supplémentaires

Tableau 1 – Résultats trimestriels

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les données par action)					
	Total	T4	T3	T2	T1
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	4 783	1 190	1 230	1 156	1 207
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	4 144	1 021	1 024	1 082	1 017
Revenu total	8 927	2 211	2 254	2 238	2 224
Frais autres que d'intérêts ⁽²⁾	4 853	1 258	1 216	1 199	1 180
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	953	1 038	1 039	1 044
Dotations aux pertes de crédit	2	(41)	(43)	5	81
Charge d'impôts	895	218	242	233	202
Résultat net	3 177	776	839	801	761
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	776	839	801	761
Résultat par action ordinaire					
de base	9,06 \$	2,22 \$	2,39 \$	2,28 \$	2,16 \$
dilué	8,96	2,19	2,36	2,25	2,15
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,84 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,71 \$
Privilégiés					
Série 30	1,0063	0,2516	0,2516	0,2515	0,2516
Série 32	0,9598	0,2400	0,2399	0,2400	0,2399
Série 34	0,7000	–	–	0,3500	0,3500
Série 36	1,0125	–	0,3375	0,3375	0,3375
Série 38	1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781
Série 40	1,1500	0,2875	0,2875	0,2875	0,2875
Série 42	1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽³⁾					
	20,7 %	18,7 %	21,3 %	22,0 %	21,2 %
Actif total	355 795	354 040	350 742	343 637	
Passif financier à long terme ⁽⁴⁾	768	769	771	773	
Prêts dépréciés nets ⁽⁵⁾	283	312	349	400	
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
moyen – de base	337 212	337 779	337 517	337 142	336 408
moyen – dilué	340 861	342 400	341 818	340 614	338 617
fin de période		337 912	337 587	337 372	336 770
Par action ordinaire					
Valeur comptable ⁽³⁾		47,95 \$	46,00 \$	43,59 \$	41,48 \$
Cours de l'action					
haut	104,32 \$	104,32	96,97	89,42	73,81
bas	65,54	95,00	89,47	72,30	65,54
Nombre d'employés – mondial		26 920	26 428	26 211	26 231
Nombre de succursales au Canada		384	389	401	402

(1) Les Revenus autres que d'intérêts de l'exercice 2020 incluaient une perte de change sur cession de filiales de 24 M\$ (2019 : gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital de 79 M\$, gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$).

(2) Les Frais autres que d'intérêts de l'exercice 2021 incluent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ (2020 : pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$; 2019 : 57 M\$). Les Frais autres que d'intérêts de l'exercice 2020 incluaient des indemnités de départ de 48 M\$ (2019 : 10 M\$) et une charge relative à Maple de 13 M\$ (2019 : 11 M\$). Des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$ avaient été enregistrées en 2019.

(3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(4) Correspond à la dette subordonnée.

(5) Tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés; les prêts dépréciés nets présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC.

2020					2019				
Total	T4	T3	T2	T1	Total	T4	T3	T2	T1
4 255	1 124	1 096	1 105	930	3 596	936	855	942	863
3 672	876	872	931	993	3 836	979	1 093	828	936
7 927	2 000	1 968	2 036	1 923	7 432	1 915	1 948	1 770	1 799
4 545	1 259	1 074	1 121	1 091	4 301	1 095	1 154	1 026	1 026
3 382	741	894	915	832	3 131	820	794	744	773
846	110	143	504	89	347	89	86	84	88
453	139	149	32	133	462	127	100	102	133
2 083	492	602	379	610	2 322	604	608	558	552
42	2	13	11	16	66	14	17	19	16
2 041	490	589	368	594	2 256	590	591	539	536
5,73 \$	1,37 \$	1,67 \$	1,01 \$	1,69 \$	6,39 \$	1,68 \$	1,68 \$	1,52 \$	1,51 \$
5,70	1,36	1,66	1,01	1,67	6,34	1,67	1,66	1,51	1,50
2,84 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,71 \$	0,71 \$	2,66 \$	0,68 \$	0,68 \$	0,65 \$	0,65 \$
1,0063	0,2516	0,2516	0,2515	0,2516	1,0156	0,2515	0,2516	0,2562	0,2563
0,9636	0,2400	0,2399	0,2399	0,2438	0,9750	0,2437	0,2438	0,2437	0,2438
1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500	1,4000	0,3500	0,3500	0,3500	0,3500
1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375	1,3500	0,3375	0,3375	0,3375	0,3375
1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781	1,1125	0,2781	0,2781	0,2782	0,2781
1,1500	0,2875	0,2875	0,2875	0,2875	1,1500	0,2875	0,2875	0,2875	0,2875
1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094	1,2375	0,3094	0,3093	0,3094	0,3094
14,9 %	13,7 %	17,0 %	10,7 %	18,0 %	18,0 %	18,2 %	18,7 %	17,8 %	17,2 %
331 625	322 453	316 950	289 191		281 458	276 312	269 106	263 355	
775	777	779	774		773	773	772	764	
465	453	479	436		450	420	379	373	
335 508	335 859	335 552	335 603	335 020	335 104	334 393	334 843	335 478	335 716
337 580	338 264	337 231	337 317	338 111	337 630	336 900	337 768	338 515	338 585
	335 998	335 666	335 400	335 818		334 172	334 210	335 116	335 500
	39,97 \$	38,91 \$	38,74 \$	37,58 \$		36,89 \$	36,12 \$	35,49 \$	34,85 \$
74,79 \$	72,85	65,54	74,79	74,22	68,02 \$	68,02	64,16	63,82	61,80
38,73	62,99	51,38	38,73	68,25	54,97	60,38	60,71	60,31	54,97
	26 517	26 544	26 589	26 314		25 487	24 881	24 137	23 960
	403	409	413	416		422	429	428	428

Tableau 2 – Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019	2018	2017
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽²⁾	4 964	4 463	3 791	3 526	3 645
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable ^{(2) (3)}	4 152	3 729	3 971	3 885	3 208
Revenu total en équivalent imposable	9 116	8 192	7 762	7 411	6 853
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	4 853	4 545	4 301	4 063	3 857
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts en équivalent imposable	4 263	3 647	3 461	3 348	2 996
Dotations aux pertes de crédit	2	846	347	327	244
Résultat avant charge d'impôts en équivalent imposable	4 261	2 801	3 114	3 021	2 752
Charge d'impôts en équivalent imposable ⁽²⁾	1 084	718	792	789	728
Résultat net	3 177	2 083	2 322	2 232	2 024
Participations ne donnant pas le contrôle	–	42	66	87	84
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041	2 256	2 145	1 940
Actif moyen ⁽⁵⁾	363 662	318 199	286 162	265 940	248 351

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Pour l'exercice 2021, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 181 M\$ (2020 : 208 M\$; 2019 : 195 M\$; 2018 : 144 M\$; 2017 : 209 M\$), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 8 M\$ (2020 : 57 M\$; 2019 : 135 M\$; 2018 : 101 M\$; 2017 : 35 M\$) et un montant équivalent est constaté à la *Charge d'impôts*.

(3) Les *Revenus autres que d'intérêts* de l'exercice 2021 incluent un gain de 33 M\$ à la suite de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia (2020 : perte de change sur cession de filiales de 24 M\$; 2019 : gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital de 79 M\$, gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$).

(4) Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2021 incluent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ (2020 : pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$; 2019 : 57 M\$). Les *Frais autres que d'intérêts* de l'exercice 2020 incluaient des indemnités de départ de 48 M\$ (2019 : 10 M\$) et une charge relative à Maple de 13 M\$ (2019 : 11 M\$). Des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$ avaient été enregistrées en 2019.

(5) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Tableau 3 – Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019	2018	2017
Particuliers et Entreprises					
Revenu net d'intérêts	2 583	2 445	2 384	2 276	2 127
Actif moyen ⁽²⁾	127 716	117 338	112 798	106 857	102 139
Actif moyen portant intérêts ⁽²⁾	121 593	111 488	106 995	101 446	97 339
Marge nette d'intérêts ⁽²⁾	2,12 %	2,19 %	2,23 %	2,24 %	2,19 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽³⁾	448	442	455	426	351
Actif moyen ⁽²⁾	7 146	5 917	6 219	6 167	5 947
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽³⁾	1 226	946	474	409	772
Actif moyen ⁽²⁾	150 147	123 943	112 493	100 721	94 991
FSEU&I					
Revenu net d'intérêts	907	807	656	584	466
Actif moyen ⁽²⁾	16 150	14 336	10 985	9 270	7 519
Autres					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽³⁾	(200)	(177)	(178)	(169)	(71)
Actif moyen ⁽²⁾	62 503	56 665	43 667	42 925	37 755
Total					
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable ⁽³⁾	4 964	4 463	3 791	3 526	3 645
Actif moyen ⁽²⁾	363 662	318 199	286 162	265 940	248 351

(1) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(2) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(3) Pour l'exercice 2021, le *Revenu net d'intérêts* du secteur des Marchés financiers a été majoré de 175 M\$ (2020 : 202 M\$; 2019 : 191 M\$; 2018 : 141 M\$; 2017 : 207 M\$), le *Revenu net d'intérêts* de la rubrique *Autres* a été majoré de 6 M\$ (2020 : 6 M\$; 2019 : 3 M\$; 2018 : 3 M\$; 2017 : 2 M\$), le *Revenu net d'intérêts* du secteur de Gestion de patrimoine a été majoré de 1 M\$ en 2019 et le *Revenu net d'intérêts* de la Banque a été majoré de 181 M\$ (2020 : 208 M\$; 2019 : 195 M\$; 2018 : 144 M\$; 2017 : 209 M\$).

Tableau 4 – Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019	2018	2017
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	415	314	246	322	291
Commissions de courtage en valeurs mobilières	238	204	166	169	174
Revenus des fonds communs de placement	563	477	449	438	412
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	900	735	677	665	604
Revenus de crédit	164	147	134	126	130
Revenus sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	342	320	283	277	231
Revenus sur cartes	148	138	175	159	132
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	274	262	271	280	279
Revenus (pertes) de négociation en équivalent imposable ^{(2) (3)}	276	601	923	902	375
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente, montant net					140
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	151	93	77	77	
Revenus d'assurances, montant net	131	128	136	121	117
Revenus de change, autres que de négociation	202	164	137	134	115
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	23	28	34	28	35
Autres ⁽⁴⁾	325	118	263	187	173
	4 152	3 729	3 971	3 885	3 208
Canada	4 000	3 631	3 780	3 589	3 027
États-Unis	106	5	85	108	136
Autres pays	46	93	106	188	45
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable en % du revenu total en équivalent imposable ⁽²⁾	45,5 %	45,5 %	51,2 %	52,4 %	46,8 %

(1) Les données des exercices antérieurs à 2021 ont été ajustées à la suite de la modification du classement de certains montants entre les rubriques des *Revenus autres que d'intérêts* afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine.

(2) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

(3) Les *Revenus (pertes) de négociation* de l'exercice 2021 ont été majorés de 8 M\$ (2020 : 57 M\$; 2019 : 135 M\$; 2018 : 101 M\$; 2017 : 35 M\$).

(4) Les *Autres* revenus de l'exercice 2021 incluent un gain de 33 M\$ à la suite de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia (2020 : perte de change sur cession de filiales de 24 M\$; 2019 : gain sur cession d'actions de Corporation Fiera Capital de 79 M\$, gain sur cession d'immobilisations corporelles de 50 M\$ et perte liée à l'évaluation à la juste valeur d'une participation de 33 M\$).

Tableau 5 – Revenus liés aux activités de négociation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019	2018	2017
Revenus liés aux activités de négociation	1 059	1 147	828	866	726
Équivalent imposable ⁽²⁾	179	259	323	239	240
Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable ⁽²⁾	1 238	1 406	1 151	1 105	966
Marchés financiers					
Titres de participation	685	706	621	575	506
Titres à revenus fixes	357	430	285	263	290
Produits de base et devises	128	132	126	130	107
	1 170	1 268	1 032	968	903
Autres secteurs	68	138	119	137	63
	1 238	1 406	1 151	1 105	966

(1) Pour les exercices antérieurs à 2021, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21. L'équivalent imposable présenté dans ce tableau est lié aux portefeuilles de négociation. La Banque utilise également l'équivalent imposable pour certains portefeuilles d'investissement et les montants se chiffrent à 10 M\$ pour l'exercice 2021 (2020 : 6 M\$; 2019 : 7 M\$; 2018 : 6 M\$; 2017 : 4 M\$).

Tableau 6 – Frais autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019	2018	2017
Rémunération et avantages du personnel ⁽¹⁾	3 027	2 713	2 532	2 466	2 358
Frais d'occupation ⁽²⁾	147	151	254	193	195
Technologie	482	433	372	375	364
Frais d'amortissement – immobilisations	152	140	44	43	41
Frais d'amortissement – technologie ⁽³⁾	339	372	332	245	204
Communications	53	58	62	63	61
Honoraires professionnels	246	244	249	244	254
Frais de déplacement et de développement des affaires	109	103	128	128	122
Taxes sur capital et salaires	52	73	70	79	73
Divers ⁽⁴⁾	246	258	258	227	185
Total	4 853	4 545	4 301	4 063	3 857
Canada	4 428	4 124	3 931	3 750	3 571
États-Unis	203	209	210	205	209
Autres pays	222	212	160	108	77
Frais autres que d'intérêts en % du revenu total en équivalent imposable ⁽⁵⁾	53,2 %	55,5 %	55,4 %	54,8 %	56,3 %
Frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers en % du revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers ⁽⁵⁾	53,1 %	53,7 %	54,5 %	54,8 %	56,3 %

(1) La rémunération et les avantages du personnel de l'exercice 2020 incluaient des indemnités de départ de 48 M\$ (2019 : 10 M\$).

(2) Les frais d'occupation de l'exercice 2019 incluaient des provisions pour contrats déficitaires de 45 M\$.

(3) Les frais d'amortissement – technologie de l'exercice 2021 incluent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ (2020 : pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$; 2019 : 57 M\$).

(4) Les frais divers de l'exercice 2020 incluaient une charge relative à Maple de 13 M\$ (2019 : 11 M\$).

(5) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Tableau 7 – Dotations aux pertes de crédit ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars canadiens)

	2021	2020	2019	2018	2017 ⁽²⁾
Services aux particuliers ⁽³⁾					
Phase 3	65	147	166	158	153
Phases 1 et 2	(77)	121	8	9	–
	(12)	268	174	167	153
Services aux entreprises					
Phase 3	32	110	35	40	43
Phases 1 et 2 ⁽⁴⁾	(14)	139	28	21	(40)
	18	249	63	61	3
Gestion de patrimoine					
Phase 3	1	4	–	–	–
Phases 1 et 2	–	3	–	1	–
	1	7	–	1	–
Marchés financiers					
Phase 3	72	65	18	–	–
Phases 1 et 2	(62)	174	12	4	–
	10	239	30	4	–
FSEU&I					
Phase 3	13	46	94	126	48
Phases 1 et 2	(2)	41	(24)	(3)	–
Prêts DAC	(26)	(7)	10	(29)	–
	(15)	80	80	94	48
Autres					
Phase 3	–	–	–	–	–
Phases 1 et 2 ⁽⁵⁾	–	3	–	–	40
	–	3	–	–	40
Total des dotations aux pertes de crédit					
Phase 3	183	372	313	324	244
Phases 1 et 2	(155)	481	24	32	–
Prêts DAC	(26)	(7)	10	(29)	–
	2	846	347	327	244
Prêts et acceptations moyens	172 323	159 275	148 765	139 603	130 882
Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾					
en % des prêts et acceptations moyens ⁽⁶⁾	0,11 %	0,23 %	0,21 %	0,23 %	0,19 %
Dotations aux pertes de crédit					
en % des prêts et acceptations moyens ⁽⁶⁾	– %	0,53 %	0,23 %	0,23 %	0,19 %

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les dotations aux pertes de crédit sur les prêts dépréciés présentées dans ce tableau excluent les dotations aux pertes de crédit sur les prêts DAC.

(2) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(3) Incluant les créances sur cartes de crédit.

(4) Au cours de l'exercice 2017, la Banque avait révisé à la baisse la provision sectorielle sur prêts non dépréciés qui était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz pour un montant de 40 M\$.

(5) Au cours de l'exercice 2017, les dotations aux pertes de crédit comprenaient une augmentation de 40 M\$ de la provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit qui était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

(6) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Tableau 8 – Évolution des volumes moyens ⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable) ⁽²⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2021		2020		2019		2018		2017	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	21 349	0,36	16 083	0,55	13 149	1,64	16 282	1,27	15 802	0,72
Valeurs mobilières	116 023	1,41	97 025	1,84	85 772	1,97	75 923	1,64	66 591	1,75
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	11 559	0,90	16 408	1,39	22 472	1,60	20 090	1,09	19 878	1,03
Prêts hypothécaires résidentiels	68 297	2,93	59 801	3,13	54 493	3,30	51 509	3,07	50 218	2,82
Prêts aux particuliers	38 434	3,16	36 273	3,68	35 816	4,25	35 041	3,98	33 298	3,65
Créances sur cartes de crédit	1 864	13,47	1 995	14,62	2 221	14,06	2 165	13,69	2 209	13,09
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	56 192	2,73	53 325	3,37	47 986	4,42	42 803	4,09	37 794	3,33
Prêts DAC	686	22,64	1 073	16,45	1 386	13,37	1 486	13,12	1 238	15,18
Actif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	314 404	2,22	281 983	2,69	263 295	3,12	245 299	2,81	227 028	2,58
Autres actifs	49 258		36 216		22 867		20 641		21 323	
	363 662	1,92	318 199	2,39	286 162	2,87	265 940	2,60	248 351	2,36
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	68 334	0,42	63 634	0,87	58 680	1,22	53 179	1,08	50 878	0,99
Institutions de dépôts	6 522	0,09	6 494	0,63	5 987	1,80	5 985	1,45	7 567	0,69
Autres dépôts	161 373	0,68	137 253	1,26	119 793	2,06	108 012	1,66	95 809	1,21
	236 229	0,58	207 381	1,12	184 460	1,79	167 176	1,47	154 254	1,11
Dettes subordonnées	758	3,22	759	3,25	758	3,25	564	3,20	423	3,81
Engagements autres que des dépôts ⁽¹⁾	57 698	0,21	49 671	0,65	47 404	1,35	47 762	1,20	44 204	0,74
Passif moyen portant intérêt ⁽¹⁾	294 685	0,68	257 811	1,23	232 622	1,90	215 502	1,57	198 881	1,11
Autres passifs	51 298		44 702		38 827		36 492		36 722	
Capitaux propres	17 679		15 686		14 713		13 946		12 748	
	363 662	0,55	318 199	1,00	286 162	1,55	265 940	1,27	248 351	0,89
Marge nette d'intérêts ⁽¹⁾		1,37		1,39		1,32		1,33		1,47

(1) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

(2) Pour de plus amples renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, se reporter à la section « Mode de présentation de l'information » aux pages 18 à 21.

Tableau 9 – Répartition des prêts bruts et des acceptations par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)										
	2021		2020		2019		2018		2017	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Hypothèques résidentielles ⁽¹⁾	89 035	48,5	81 543	49,2	74 448	48,4	70 591	48,1	66 398	48,4
Crédits rotatifs admissibles	3 589	2,0	3 599	2,2	4 099	2,7	4 211	2,9	4 217	3,1
Autres prêts aux particuliers	12 949	7,0	11 569	7,0	11 606	7,5	12 246	8,3	12 150	8,9
Agriculture	7 357	4,0	6 696	4,0	6 308	4,1	5 759	3,9	4 923	3,6
Pétrole et gaz, et pipelines	4 325	2,4	5 052	3,0	4 329	2,8	4 056	2,8	3 364	2,5
Mines	529	0,3	756	0,5	758	0,5	1 032	0,7	470	0,3
Services publics	5 387	2,9	4 352	2,6	3 372	2,2	2 715	1,9	2 347	1,7
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 541	0,8	1 079	0,7	1 168	0,8	1 049	0,7	1 336	1,0
Fabrication	5 502	3,0	5 545	3,3	6 303	4,1	5 303	3,6	4 274	3,1
Commerce de gros	2 598	1,4	2 206	1,3	2 221	1,4	2 163	1,5	2 066	1,5
Commerce de détail	2 978	1,6	2 955	1,8	3 289	2,1	3 069	2,1	3 431	2,5
Transports	1 811	1,0	1 528	0,9	1 682	1,1	1 452	1,0	1 425	1,0
Communications	1 441	0,8	1 184	0,7	1 614	1,0	1 597	1,1	1 662	1,2
Finance et assurances	4 960	2,7	4 347	2,6	4 335	2,8	4 732	3,2	4 932	3,6
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	18 195	9,9	14 171	8,6	11 635	7,6	11 629	7,9	10 418	7,6
Services professionnels	1 872	1,0	1 490	0,9	1 846	1,2	1 582	1,1	1 416	1,0
Éducation et soins de santé	4 073	2,2	3 800	2,3	3 520	2,3	3 284	2,2	2 886	2,1
Autres services	5 875	3,2	5 296	3,2	4 937	3,2	4 715	3,2	4 762	3,5
Gouvernement	1 159	0,6	1 160	0,7	1 071	0,7	1 445	1,0	1 452	1,1
Autres	8 047	4,4	6 715	4,0	4 222	2,7	2 534	1,7	1 233	0,9
Prêts DAC	464	0,3	855	0,5	1 166	0,8	1 576	1,1	1 990	1,4
	183 687	100,0	165 898	100,0	153 929	100,0	146 740	100,0	137 152	100,0

(1) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

Tableau 10 – Prêts dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)					
	2021	2020	2019	2018	2017 ⁽²⁾
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾					
Services aux particuliers	106	206	187	199	81
Services aux entreprises	112	206	222	187	121
Gestion de patrimoine	16	2	3	3	1
Marchés financiers	9	21	23	–	–
FSEU&I	40	30	15	15	3
Autres	–	–	–	–	–
	283	465	450	404	206
Prêts dépréciés bruts	662	817	684	630	380
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	379	352	234	226	
Provisions individuelles et collectives sur prêts dépréciés					174
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾	283	465	450	404	206
Taux de provisionnement ⁽⁴⁾	57,3 %	43,1 %	34,2 %	35,9 %	45,8 %
Prêts dépréciés nets en % des prêts et acceptations ⁽⁴⁾	0,2 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,2 %

(1) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés présentés dans ce tableau excluent les prêts DAC.

(2) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(3) Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

(4) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » aux pages 123 à 126.

Tableau 11 – Provisions pour pertes de crédit

Exercice terminé le 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019	2018	2017 ⁽¹⁾
Solde au début	1 343	755	714	735	769
Dotations aux pertes de crédit	2	846	347	327	244
Radiations	(192)	(294)	(351)	(367)	(320)
Dispositions	(14)	–	(1)	(24)	–
Recouvrements	44	44	52	45	13
Variations des taux de change et autres	(14)	(8)	(6)	(2)	(11)
Solde à la fin	1 169	1 343	755	714	695
Composition des provisions :					
Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽²⁾	379	352	234	226	174
Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés	708	872	501	498	
Provisions pour pertes de crédit sur engagements hors bilan et autres actifs	171	185	77	56	
Provisions pour pertes de crédit sur prêts DAC	(89)	(66)	(57)	(66)	(24)
Sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz ⁽³⁾					139
Collective sur prêts non dépréciés ⁽⁴⁾					406

(1) Les données sont présentées selon l'IAS 39.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent des prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les provisions pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés présentées dans ce tableau excluent les provisions pour pertes de crédit sur les prêts DAC.

(3) La provision sectorielle sur prêts non dépréciés – Pétrole et gaz était constituée collectivement pour le portefeuille de prêts aux entreprises de production et de service du secteur pétrole et gaz.

(4) La provision collective sur prêts non dépréciés pour risque de crédit était constituée pour l'ensemble du portefeuille de crédit de la Banque, à l'exception des prêts qui étaient visés par la provision sectorielle et des prêts DAC.

Tableau 12 – Dépôts

Au 31 octobre (en millions de dollars canadiens)	2021		2020		2019		2018		2017	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	70 076	29,1	67 499	31,3	60 065	31,7	55 688	32,6	52 175	33,3
Entreprises et administrations publiques	167 870	69,7	143 787	66,6	125 266	66,1	110 321	64,6	99 115	63,3
Institutions de dépôts	2 992	1,2	4 592	2,1	4 235	2,2	4 821	2,8	5 381	3,4
Total	240 938	100,0	215 878	100,0	189 566	100,0	170 830	100,0	156 671	100,0
Canada	216 906	90,0	195 730	90,7	172 764	91,1	156 054	91,4	145 288	92,8
États-Unis	9 234	3,8	8 126	3,7	6 907	3,7	6 048	3,5	5 825	3,7
Autres pays	14 798	6,2	12 022	5,6	9 895	5,2	8 728	5,1	5 558	3,5
Total	240 938	100,0	215 878	100,0	189 566	100,0	170 830	100,0	156 671	100,0
Dépôts des particuliers en % de l'actif total		19,7		20,4		21,3		21,2		21,2

Glossaire

Acceptation

L'acceptation et l'engagement de client en contrepartie d'acceptation représentent une garantie de paiement par une banque et sont négociables sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Actif moyen

L'actif moyen représente la moyenne des soldes d'actifs quotidiens de l'exercice.

Actif moyen portant intérêts

L'actif moyen portant intérêts comprend les dépôts auprès d'institutions financières portant intérêts et certains éléments de trésorerie, les valeurs mobilières, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées et les prêts, et exclut les autres actifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de l'exercice.

Actif pondéré en fonction des risques

Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.

Actifs sous administration

Actifs à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente ainsi que la tenue de livres. Les actifs sous administration ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Actifs sous gestion

Actifs gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les actifs sous gestion, qui peuvent aussi être des actifs sous administration, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF)

Le BSIF a pour mandat de réglementer et de surveiller les institutions financières et les régimes de retraite privés sous le régime d'une loi fédérale, dans le but d'éviter aux déposants et aux souscripteurs de subir des pertes indues et de contribuer ainsi à la confiance du public dans le système financier canadien.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres nécessaires à sa solvabilité et à la poursuite de ses activités commerciales. Le capital économique prend en compte les risques de crédit, de marché, opérationnel et d'affaires, ainsi que d'autres risques auxquels la Banque est exposée. De plus, le calcul du capital économique tient compte de l'effet de diversification de ces risques entre eux et entre les différents secteurs d'exploitation. Le capital économique permet ainsi à la Banque de déterminer le montant des fonds propres dont elle doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité.

Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens

Les capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Conventions-cadres de compensation

Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Couverture

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture.

Dépôts moyens

Les dépôts moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Dotations aux pertes de crédit

Montant imputé au résultat en vue de porter les provisions pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction et composé des dotations aux pertes de crédit sur actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

Dotations aux pertes de crédit en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les dotations aux pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Engagements autres que des dépôts moyens

Les engagements autres que des dépôts moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.

Entité structurée

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalent imposable

L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt et de change, aux cours des titres de participation et prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Les dérivés comprennent les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés, les swaps et les options. Le montant nominal du dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le montant nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Levier opérationnel

Levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le levier opérationnel correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts. Le levier opérationnel en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté) correspond à la différence entre le taux de croissance du revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté) et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers (ou ajustés).

Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts est calculée en divisant le revenu net d'intérêts par l'actif moyen portant intérêts.

Passif moyen portant intérêts

Le passif moyen portant intérêts comprend les dépôts, les engagements afférents à des titres vendus à découvert, les engagements afférents à des valeurs à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées ainsi que la dette subordonnée et exclut les autres passifs. La moyenne est calculée en fonction des soldes quotidiens de l'exercice.

Point de base

Unité de mesure correspondant à un centième pour cent (0,01 %).

Prêts dépréciés

La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Prêts dépréciés nets

Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3.

Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts et acceptations

Cette mesure représente les prêts dépréciés nets exprimés en pourcentage du solde des prêts et acceptations.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations représentent la somme du solde des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts et acceptations moyens

Les prêts et acceptations moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Prêts et créances moyens

Les prêts et créances moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Prêts moyens

Les prêts moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Provisions pour pertes de crédit

Les provisions pour pertes de crédit représentent une estimation objective de la direction des pertes de crédit attendues à la date du bilan. Ces provisions pour pertes de crédit sont principalement liées aux prêts et à des éléments hors bilan tels que les engagements de prêt et les garanties financières.

Radiations nettes en pourcentage des prêts et acceptations moyens

Cette mesure représente les radiations nettes (déduction faites des recouvrements) exprimées en pourcentage des prêts et acceptations moyens.

Ratio d'efficacité

Ratio d'efficacité en équivalent imposable

Ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le ratio d'efficacité représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total et mesure l'efficacité des activités de la Banque. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable représente les frais autres que d'intérêts exprimés en pourcentage du revenu total en équivalent imposable. Le ratio d'efficacité en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté) représente les frais autres que d'intérêts excluant les éléments particuliers (ou ajustés) exprimés en pourcentage du revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers (ou ajusté).

Ratio de levier

Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme (LCR)

Le ratio LCR est une mesure qui permet de garantir que la Banque dispose de suffisamment d'actifs liquides de haute qualité pour couvrir les sorties nettes de trésorerie lors d'une crise sévère de liquidité d'une durée de 30 jours.

Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)

Le ratio NSFR est une mesure qui permet de garantir que la Banque maintienne un profil de financement stable pour atténuer le risque de tensions sur le financement.

Ratio des fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisés par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)

Les fonds propres CET1 comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio de versement des dividendes

Ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le ratio de versement des dividendes représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action. Le ratio de versement des dividendes excluant les éléments particuliers (ou ajusté) représente les dividendes sur actions ordinaires (montant par action) exprimés en pourcentage du résultat de base par action excluant les éléments particuliers (ou ajusté).

Ratio du total des fonds propres

Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques correspondant.

Ratio prêt-valeur

Le ratio prêt-valeur est calculé en fonction du montant total de la facilité aux fins des prêts hypothécaires résidentiels et des marges de crédit hypothécaires divisé par la valeur des propriétés résidentielles connexes.

Rendement de l'actif moyen

Le rendement de l'actif moyen représente le résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen.

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP)

Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le RCP représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens. Il s'agit d'une mesure générale de l'efficacité de la Banque quant à l'utilisation des capitaux propres. Le RCP excluant les éléments particuliers (ou ajusté) représente le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers (ou ajusté) exprimé en pourcentage des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires moyens excluant les éléments particuliers (ou ajustés).

Rendement total pour les actionnaires (RTA)

Le RTA correspond au rendement total moyen d'un placement en actions ordinaires de la Banque. Le rendement tient compte de l'évolution du cours des actions et du réinvestissement des dividendes dans d'autres actions ordinaires de la Banque.

Résultat de base par action

Résultat de base par action excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base. Le résultat de base par action excluant les éléments particuliers (ou ajusté) se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers (ou ajusté) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base.

Résultat dilué par action

Résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (ou ajusté)

Le résultat dilué par action se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées. Le résultat dilué par action excluant les éléments particuliers (ou ajusté) se calcule en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires excluant les éléments particuliers (ou ajusté) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Revenus liés aux activités de négociation

Revenus liés aux activités de négociation en équivalent imposable (ou ajustés)

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation. Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers. Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu. Les revenus des activités de négociation en équivalent imposable comprennent le revenu net d'intérêts en équivalent imposable (ou ajusté) et les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable (ou ajustés) liés aux activités de négociation.

Taux de croissance annuel composé (TCAC)

Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période.

Taux de provisionnement

Cette mesure représente les provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés exprimées en pourcentage du solde des prêts dépréciés bruts.

Valeur à risque (VaR)

La VaR est une mesure statistique du risque permettant de quantifier les risques de marché en fonction des produits, des types de risque et du risque global au sein d'un portefeuille. La VaR représente la perte maximale pouvant être subie à un niveau de confiance précis sur un certain horizon et dans des conditions de marché normales. La VaR présente l'avantage de fournir une mesure homogène des risques de marché liés aux divers instruments financiers, basée sur un même niveau de confiance statistique et un même horizon temporel.

Valeur à risque en période de tension (SVaR)

La SVaR est une mesure statistique du risque qui est établie à l'aide de la même méthode de calcul que celle utilisée pour calculer la VaR, à l'exception du fait que l'historique des facteurs de risque sur deux ans est remplacé par une période de 12 mois, correspondant à une période continue de difficultés financières importantes qui est appropriée pour les portefeuilles de la Banque.

Valeur comptable d'une action ordinaire

La valeur comptable d'une action ordinaire se calcule en divisant les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires à une date donnée.

Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente

Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur garantie à court terme.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées moyennes

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées moyennes représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Valeurs mobilières moyennes

Les valeurs mobilières moyennes représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice.

Valeurs mobilières vendues en vertu de convention de rachat

Engagement financier relatif à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

Volumes moyens

Les volumes moyens représentent la moyenne des soldes quotidiens de l'exercice des postes du bilan consolidé.

États financiers consolidés audités

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	128
Rapport de l'auditeur indépendant	129
Bilans consolidés	132
États consolidés des résultats	133
États consolidés du résultat global	134
États consolidés de la variation des capitaux propres	136
États consolidés des flux de trésorerie	137
Notes afférentes aux états financiers consolidés audités	138

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF), que les états financiers doivent être préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôles internes nécessaires afin de s'acquitter de sa responsabilité, qui est de fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et l'exactitude des comptes financiers et de la protection adéquate de l'actif de la Banque. Les contrôles en place comprennent notamment les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, ainsi que la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre des comptes sur le rendement, le code de déontologie ainsi que la communication de politiques et procédures d'exploitation.

À titre de chef de la direction et de chef des finances, nous avons supervisé les travaux d'évaluation de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En nous fondant sur les résultats des travaux d'évaluation effectués, nous avons conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 octobre 2021 et qu'ils fournissent une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les IFRS.

Le conseil d'administration (le Conseil) a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité d'audit. Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le comité d'audit est responsable, par l'intermédiaire de l'Audit interne, de l'évaluation indépendante et objective de l'efficacité du système de contrôles internes de la Banque, c'est-à-dire des processus de gouvernance, des processus de gestion des risques et des mesures de contrôle. De plus, le comité d'audit examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au Conseil.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par la présence de la Conformité, qui exerce une surveillance et une évaluation indépendantes dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer efficacement les risques de non-conformité à la réglementation et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences réglementaires.

La première vice-présidente, Audit interne et la première vice-présidente, chef de la conformité et chef de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité bénéficient respectivement d'un lien fonctionnel direct avec la présidente du comité d'audit et avec le président du comité de gestion des risques. Toutes deux disposent d'un accès direct au président et chef de la direction.

Conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), le BSIF a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants. Par conséquent, il examine et fait enquête sur les activités et les affaires de la Banque, au besoin, afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la Banque est saine.

L'auditeur indépendant Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., dont le rapport paraît ci-après, a été nommé par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Il bénéficie d'un accès sans réserve au comité d'audit pour discuter de questions relatives à son audit et à l'information financière.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Ghislain Parent
Chef des finances et premier vice-président à la direction, Finances

Montréal, Canada, le 30 novembre 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la Banque) qui comprennent les bilans consolidés aux 31 octobre 2021 et 2020, et les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la variation des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice terminé le 31 octobre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Provisions pour pertes de crédit – Se reporter aux notes 1 et 7 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Les provisions pour pertes de crédit représentent l'estimation de la direction des pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers calculées conformément au cadre prescrit en vertu de l'IFRS 9 – *Instruments financiers* pour les PCA. Le calcul des PCA est basé sur la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD) des actifs sous-jacents et représente une estimation objective fondée sur la prévision des pertes attendues en fonction des variables macroéconomiques de trois scénarios et de la pondération probabiliste de ces scénarios. Les PCA pour la durée de vie sont enregistrées pour les actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou qui sont dépréciés; autrement, les PCA pour les 12 mois à venir sont enregistrées. En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Nous avons identifié les provisions pour pertes de crédit comme une question clé de l'audit en raison de la complexité inhérente des modèles de PCA utilisés et du jugement important requis par la direction en ce qui concerne la nature prospective de certaines hypothèses clés, y compris l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie. Un jugement important de l'auditeur a été requis pour évaluer : i) les modèles et les méthodologies utilisés pour mesurer les PCA; ii) les prévisions des scénarios macroéconomiques et leur pondération probabiliste; iii) la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit; iv) les ajustements aux résultats de la modélisation représentant le jugement expert de la direction en matière de crédit. L'audit des modèles des PCA et des jugements et hypothèses clés a exigé un degré important de jugement de l'auditeur et un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer des professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit portant sur les modèles et les jugements et hypothèses clés utilisés par la direction pour estimer les PCA incluaient, notamment :

- Avec l'aide de professionnels ayant des compétences spécialisées en matière de risque de crédit et d'économie :
 - pour une sélection de modèles de PCA, l'évaluation du caractère approprié des modèles utilisés pour estimer les PCA;
 - l'évaluation des prévisions des scénarios macroéconomiques et de leur pondération probabiliste en les comparant avec des prévisions indépendantes et des données publiques de l'industrie, y compris l'impact de la pandémie de COVID-19;
 - l'évaluation de la détermination de l'augmentation importante du risque de crédit par la direction et du caractère approprié de la programmation du modèle connexe;
 - l'évaluation des ajustements aux résultats de la modélisation en évaluant le jugement expert de la direction en matière de crédit.

Impôts sur le résultat – Positions fiscales incertaines – Se reporter aux notes 1 et 24 des états financiers

Description de la question clé de l'audit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. La Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent le risque relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Tel que présenté à la note 24, la Banque a reçu de nouvelles cotisations pour des impôts supplémentaires et des intérêts à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque pour certaines années d'imposition et pourrait recevoir de nouvelles cotisations pour des années d'imposition subséquentes pour des activités similaires. La Banque n'a comptabilisé aucun passif relativement à ces positions fiscales incertaines.

Nous avons identifié l'évaluation des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne comme une question clé de l'audit compte tenu des jugements importants posés par la direction lors de l'évaluation de la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque et lors de l'interprétation de la législation fiscale, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes. L'audit de ces jugements a nécessité un degré important de jugement de l'auditeur et a entraîné un effort d'audit accru, y compris la nécessité d'impliquer nos spécialistes en fiscalité.

Traitement de la question clé de l'audit au cours de l'audit

Nos procédures d'audit relativement au traitement comptable des positions fiscales incertaines relatives à certains dividendes de source canadienne ont notamment inclus les aspects suivants :

- Avec l'assistance de nos spécialistes en fiscalité, nous avons évalué l'estimation de la direction quant à la probabilité de l'acceptation de la position de la Banque en évaluant :
 - l'interprétation de la Banque de la législation en vigueur, de la jurisprudence et des positions administratives pertinentes;
 - la correspondance entre la Banque et les autorités fiscales pertinentes;
 - les avis et opinions à l'égard des positions fiscales obtenus par la Banque de ses conseillers fiscaux externes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion et le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux NAGR du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- Nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la Banque.
- Nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la Banque    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque    cesser son exploitation.
- Nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.
- Nous obtenons des   l  ments probants suffisants et appropri  s concernant l'information financi  re des entit  s et activit  s de la Banque pour exprimer une opinion sur les   tats financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la r  alisation de l'audit du groupe, et assumons l'enti  re responsabilit   de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  fici  nce importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.

Nous fournissons   galement aux responsables de la gouvernance une d  claration pr  cisant que nous nous sommes conform  s aux r  gles de d  ontologie pertinentes concernant l'ind  pendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement   tre consid  r  s comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre ind  pendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiqu  es aux responsables de la gouvernance, nous d  terminons quelles ont   t   les plus importantes dans l'audit des   tats financiers de la p  riode consid  r  e : ce sont les questions cl  s de l'audit. Nous d  crivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes l  gaux ou r  glementaires en emp  chent la publication ou si, dans des circonstances extr  mement rares, nous d  terminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre    ce que les cons  quences n  fastes de la communication de cette question d  passent les avantages pour l'int  r  t public.

L'associ   responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le pr  sent rapport de l'auditeur ind  pendant est d  livr   est Carl Magnan.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 30 novembre 2021
Montr  al, Qu  bec

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilit   publique n   A121501

Bilans consolidés

Au 31 octobre		2021	2020
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		33 879	29 142
Valeurs mobilières			
	Notes 3, 4 et 6		
À la juste valeur par le biais du résultat net		84 811	78 326
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		9 583	12 726
Au coût amorti		11 910	11 079
		106 304	102 131
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		7 516	14 512
Prêts			
	Note 7		
Hypothécaires résidentiels		72 542	64 959
Aux particuliers		41 053	37 613
Créances sur cartes de crédit		2 150	2 038
Aux entreprises et aux administrations publiques		61 106	54 422
		176 851	159 032
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 836	6 866
Provisions pour pertes de crédit		(998)	(1 158)
		182 689	164 740
Autres			
Instruments financiers dérivés	Note 16	16 484	13 422
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	Note 9	225	409
Immobilisations corporelles	Note 10	1 216	1 155
Goodwill	Note 11	1 504	1 414
Immobilisations incorporelles	Note 11	1 510	1 434
Autres actifs	Note 12	4 468	3 266
		25 407	21 100
		355 795	331 625
Passif et capitaux propres			
Dépôts			
	Notes 4 et 13	240 938	215 878
Autres			
Acceptations		6 836	6 866
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		20 266	16 368
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées			
	Note 8	17 293	33 859
Instruments financiers dérivés	Note 16	19 367	12 923
Passifs relatifs à des créances cédées	Notes 4 et 8	25 170	22 855
Autres passifs	Note 14	6 301	5 718
		95 233	98 589
Dettes subordonnées		768	775
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque			
	Notes 18 et 22		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 650	2 950
Actions ordinaires		3 160	3 057
Surplus d'apport		47	47
Résultats non distribués		13 028	10 444
Autres éléments cumulés du résultat global		(32)	(118)
		18 853	16 380
Participations ne donnant pas le contrôle		3	3
		18 856	16 383
		355 795	331 625

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

Laurent Ferreira
Président et chef de la direction

Karen Kinsley
Administratrice

États consolidés des résultats

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Revenus d'intérêts		
Prêts	5 460	5 915
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	1 092	1 140
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	181	224
Valeurs mobilières au coût amorti	178	211
Dépôts auprès d'institutions financières	76	88
	6 987	7 578
Frais d'intérêts		
Dépôts	1 635	2 552
Passifs relatifs à des créances cédées	372	392
Dette subordonnée	17	19
Autres	180	360
	2 204	3 323
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	4 783	4 255
Revenus autres que d'intérêts		
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	415	314
Commissions de courtage en valeurs mobilières	238	204
Revenus des fonds communs de placement	563	477
Frais de gestion de placement et de services fiduciaires	900	735
Revenus de crédit	506	467
Revenus sur cartes	148	138
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	274	262
Revenus (pertes) de négociation	268	544
Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	151	93
Revenus d'assurances, montant net	131	128
Revenus de change, autres que de négociation	202	164
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	23	28
Autres	325	118
	4 144	3 672
Revenu total	8 927	7 927
Frais autres que d'intérêts		
Rémunération et avantages du personnel	3 027	2 713
Frais d'occupation	299	291
Technologie	821	805
Communications	53	58
Honoraires professionnels	246	244
Autres	407	434
	4 853	4 545
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382
Dotations aux pertes de crédit	2	846
	4 072	2 536
Résultat avant charge d'impôts	4 072	2 536
Charge d'impôts	895	453
Résultat net	3 177	2 083
Résultat net attribuable aux		
Actionnaires privilégiés et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres	123	118
Actionnaires ordinaires	3 054	1 923
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041
Participations ne donnant pas le contrôle	–	42
	3 177	2 083
Résultat par action (en dollars)		
de base	9,06	5,73
dilué	8,96	5,70
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	2,84	2,84

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Le Revenu net d'intérêts comprend les revenus de dividendes. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Résultat net	3 177	2 083
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts		
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(314)	43
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	16	56
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	95	(14)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	–	(20)
	(203)	65
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	6	240
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(34)	(155)
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	2
	(30)	87
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	280	(271)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	26	(6)
	306	(277)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	3
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	475	238
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	64	(2)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(12)	(44)
	527	192
Total des autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	600	70
Résultat global	3 777	2 153
Résultat global attribuable aux		
Actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 790	2 099
Participations ne donnant pas le contrôle	(13)	54
	3 777	2 153

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés du résultat global (suite)

Impôts sur le résultat – Autres éléments du résultat global

La charge ou l'économie d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Écart de change, montant net		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur les investissements dans des établissements à l'étranger	14	(13)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger	(2)	6
Incidence des opérations de couverture des gains (pertes) nets de change	24	(4)
Reclassement dans le résultat net de l'incidence des opérations de couverture des (gains) pertes nets de change	–	(18)
	36	(29)
Variation nette des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2	86
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(12)	(56)
Reclassement dans le résultat net de la variation des provisions pour pertes de crédit sur les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–	1
	(10)	31
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture des flux de trésorerie	100	(97)
Reclassement dans le résultat net des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés	9	(2)
	109	(99)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises	–	1
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	170	86
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	24	–
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(5)	(16)
	189	70
	324	(26)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés de la variation des capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre		2021	2020
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début	Note 18	2 950	2 450
Émissions d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres		500	500
Rachats d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres à des fins d'annulation		(800)	–
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres à la fin		2 650	2 950
Actions ordinaires au début	Note 18	3 057	2 949
Émissions d'actions ordinaires au titre du régime d'options d'achat d'actions		104	111
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation		–	(5)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation		(1)	2
Actions ordinaires à la fin		3 160	3 057
Surplus d'apport au début		47	51
Charge au titre des options d'achat d'actions	Note 22	11	9
Options d'achat d'actions levées		(11)	(13)
Surplus d'apport à la fin		47	47
Résultats non distribués au début		10 444	9 312
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		3 177	2 041
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	Note 18	(131)	(119)
Dividendes sur actions ordinaires	Note 18	(958)	(953)
Prime versée sur actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation	Note 18	–	(25)
Frais d'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres, déduction faite des impôts		(4)	(5)
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi		475	238
Gains (pertes) nets sur les titres de participation désignés à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		64	(2)
Variation nette de la juste valeur attribuable au risque de crédit lié aux passifs financiers désignés			
à la juste valeur par le biais du résultat net		(12)	(44)
Effet du passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de participations ne donnant pas le contrôle	Note 14	(25)	–
Autres		(2)	1
Résultats non distribués à la fin		13 028	10 444
Autres éléments cumulés du résultat global au début		(118)	16
Écart de change, montant net		(190)	53
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		(30)	87
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		306	(277)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		–	3
Autres éléments cumulés du résultat global à la fin		(32)	(118)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque		18 853	16 380
Participations ne donnant pas le contrôle au début	Note 19	3	358
Participations ne donnant pas le contrôle découlant de l'acquisition de Technologie Flinks inc.	Note 31	3	–
Achat de la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale Credigy Ltd.	Note 31	10	–
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC		–	(350)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		–	42
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(13)	12
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle		–	(59)
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin		3	3
Capitaux propres		18 856	16 383

Autres éléments cumulés du résultat global

Au 31 octobre		2021	2020
Autres éléments cumulés du résultat global			
Écart de change, montant net		(129)	61
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres de créance à la juste valeur			
par le biais des autres éléments du résultat global		71	101
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie		23	(283)
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées et des coentreprises		3	3
		(32)	(118)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

États consolidés des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	3 177	2 083
Ajustements pour		
Dotations aux pertes de crédit	2	846
Amortissement des immobilisations corporelles incluant les actifs au titre de droits d'utilisation	195	196
Amortissement des immobilisations incorporelles	286	252
Pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles	16	71
Gain sur réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Technologie Flinks inc.	(33)	–
Réévaluation à la juste valeur d'une participation	30	–
Perte de change sur cession de filiales	–	24
Impôts différés	119	(158)
Pertes (gains) sur cessions de valeurs mobilières autres que de négociation, montant net	(151)	(93)
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(23)	(28)
Charge au titre des options d'achat d'actions	11	9
Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	(6 485)	(16 503)
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	6 996	3 211
Prêts et acceptations, déduction faite de la titrisation	(15 661)	(10 883)
Dépôts	25 060	26 312
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	3 898	3 519
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	(16 566)	11 959
Instruments financiers dérivés, montant net	3 382	778
Titrisation – cartes de crédit	49	(846)
Intérêts et dividendes à recevoir et intérêts à payer	(186)	(156)
Actifs et passifs d'impôt exigible	272	(167)
Autres éléments	1 725	(445)
	6 113	19 981
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émissions d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres	500	500
Rachats d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres à des fins d'annulation	(800)	–
Émissions d'actions ordinaires (incluant l'incidence des actions acquises à des fins de négociation)	92	100
Rachats d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	(30)
Achat de la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale Credigy Ltd.	(300)	–
Investissement dans la filiale Technologie Flinks inc.	(30)	–
Rachat de parts de fiducie émises par Fiducie d'actifs BNC	–	(350)
Frais d'émission d'actions et d'autres instruments de capitaux propres	(4)	(5)
Remboursement d'obligations locatives	(96)	(88)
Dividendes versés sur les actions et distributions sur les autres instruments de capitaux propres	(1 101)	(1 300)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle	–	(59)
	(1 739)	(1 232)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de Technologie Flinks inc.	(73)	–
Variation nette des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	225	(4)
Achats de valeurs mobilières autres que de négociation	(7 348)	(16 247)
Échéances de valeurs mobilières autres que de négociation	2 500	1 873
Cessions de valeurs mobilières autres que de négociation	6 655	11 543
Variation nette des immobilisations corporelles excluant les actifs au titre de droits d'utilisation	(217)	(182)
Variation nette des immobilisations incorporelles	(350)	(332)
	1 392	(3 349)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 029)	44
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 737	15 444
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	29 142	13 698
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	33 879	29 142
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Intérêts versés	2 261	3 535
Intérêts et dividendes reçus	6 858	7 634
Impôts payés sur les résultats	542	536

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers consolidés audités.

(1) Cette rubrique représente le solde de *Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé. Ce solde comprend un montant de 6,8 G\$ au 31 octobre 2021 (5,9 G\$ au 31 octobre 2020) pour lequel il y a des restrictions.

Notes afférentes aux états financiers consolidés audités

Note 1	Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables	138	Note 18	Capital-actions et autres instruments de capitaux propres	199
Note 2	Modifications futures de méthodes comptables	156	Note 19	Participations ne donnant pas le contrôle	202
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	157	Note 20	Informations sur le capital	203
Note 4	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	168	Note 21	Revenus liés aux activités de négociation	204
Note 5	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	169	Note 22	Palements fondés sur des actions	205
Note 6	Valeurs mobilières	170	Note 23	Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	208
Note 7	Prêts et provisions pour pertes de crédit	172	Note 24	Impôts sur le résultat	212
Note 8	Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés	184	Note 25	Résultat par action	214
Note 9	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	185	Note 26	Garanties, engagements et passifs éventuels	214
Note 10	Immobilisations corporelles	186	Note 27	Entités structurées	217
Note 11	Goodwill et immobilisations incorporelles	187	Note 28	Informations relatives aux parties liées	220
Note 12	Autres actifs	188	Note 29	Gestion des risques associés aux instruments financiers	221
Note 13	Dépôts	189	Note 30	Informations sectorielles	226
Note 14	Autres passifs	189	Note 31	Acquisitions	227
Note 15	Dette subordonnée	190	Note 32	Événement postérieur à la date du bilan consolidé	228
Note 16	Instruments financiers dérivés	190			
Note 17	Opérations de couverture	194			

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables

La Banque Nationale du Canada (la Banque) est une institution financière constituée et établie au Canada, dont les actions se négocient à la Bourse de Toronto et le siège social est établi au 600, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) Canada. La Banque est une banque à charte inscrite de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (BSIF).

La Banque Nationale du Canada offre des services financiers à des particuliers, des entreprises, des clients institutionnels et des gouvernements partout au Canada, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle mène ses activités dans quatre secteurs d'exploitation, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine, Marchés financiers et Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I). La Banque offre une gamme complète de services, notamment des solutions bancaires et d'investissement à l'intention des particuliers et des entreprises, des services financiers et des services de banque d'investissement aux grandes entreprises, le courtage en valeurs mobilières, l'assurance et la gestion de patrimoine.

Le 30 novembre 2021, le conseil d'administration (le Conseil) a autorisé la publication des présents états financiers annuels consolidés audités (les états financiers consolidés) de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Mode de présentation

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les états financiers sont également conformes à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit, à moins d'indication contraire du BSIF, que les états financiers consolidés doivent être préparés selon les IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Aucune des exigences comptables du BSIF ne fait exception aux IFRS.

Les méthodes comptables dont il est question dans la section « Résumé des principales méthodes comptables » ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées, à l'exception des modifications décrites dans la section « Modifications de méthodes comptables » ci-après, qui ont été appliquées le 1^{er} novembre 2020 suite à l'adoption par anticipation des modifications à l'IFRS 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9) et à l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à la norme connexe, l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), à l'IFRS 4 – *Contrats d'assurance* (IFRS 4) et à l'IFRS 16 – *Contrats de location* (IFRS 16) découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Au 1^{er} novembre 2020, la Banque a modifié le classement de certains montants de l'état consolidé des résultats afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine. Les reclassements ont été effectués de façon rétrospective parmi les rubriques présentées dans les *Revenus autres que d'intérêts*. Ces reclassements n'ont aucune incidence sur le total de ces revenus et le *Résultat net*.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Modifications de méthodes comptables

La Banque a adopté la nouvelle norme et les normes modifiées suivantes le 1^{er} novembre 2020.

Réforme des taux d'intérêt de référence

En août 2020, l'IASB a finalisé sa réponse à la réforme en cours des taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR) et d'autres taux d'intérêt de référence en publiant des modifications à ses nouvelle et ancienne normes sur les instruments financiers, l'IFRS 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9) et l'IAS 39 – *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), ainsi qu'à la norme connexe, l'IFRS 7 – *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), à l'IFRS 4 – *Contrats d'assurance* (IFRS 4) et à l'IFRS 16 – *Contrats de location* (IFRS 16). Ces modifications complètent celles publiées en 2019 et ciblent les incidences sur les états financiers lorsque les taux d'intérêt de référence actuels seront remplacés par des taux d'intérêt de référence alternatifs. Les modifications de cette phase finale concernent les modifications aux flux de trésorerie contractuels, la comptabilité de couverture et les informations à fournir. Le 1^{er} novembre 2020, la Banque a adopté par anticipation les modifications à l'IFRS 9, l'IAS 39, l'IFRS 7, l'IFRS 4 et l'IFRS 16.

Les modifications prévoient la création d'une mesure de simplification pour tenir compte d'un changement de base de détermination des flux de trésorerie contractuels pour les instruments financiers non dérivés en révisant prospectivement le taux d'intérêt effectif de façon à refléter le changement au taux d'intérêt de référence si le changement est une conséquence directe de la réforme des taux d'intérêt de référence et que la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels est économiquement équivalente à l'ancienne. Si des changements supplémentaires sont apportés sans qu'ils soient directement liés à la réforme, les exigences de l'IFRS 9 sont appliquées.

Une exemption temporaire est également prévue pour les dispositions relatives à la comptabilité de couverture. Les relations existantes qui ne remplissent pas les conditions requises par l'IAS 39 seront autorisées si le changement découle de la réforme des taux d'intérêt de référence. La Banque mettra à jour la documentation relative à ses couvertures sans mettre fin aux relations de couverture. Pour les couvertures de flux de trésorerie, si l'élément couvert est modifié en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, le cumul des profits ou des pertes comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie pour les couvertures de flux de trésorerie IBOR désignées sera considéré comme déterminé sur la base du même taux de référence alternatif. Pour les couvertures de juste valeur avec une composante de risque de taux d'intérêt non contractuellement spécifié, à la transition vers un taux de référence alternatif, si le taux de risque n'est pas séparément identifiable à la date de désignation, il sera considéré comme satisfaisant à cette exigence à cette date si la Banque peut raisonnablement s'attendre à ce que la composante taux d'intérêt pour la période spécifiée soit séparément identifiable dans un délai de 24 mois suivant la date à laquelle le taux de référence alternatif a d'abord été désigné, peu importe la période pour laquelle le risque est désigné pour cette couverture. Le délai de 24 mois s'applique au cas par cas.

La réforme des taux d'intérêt de référence est une initiative mondiale coordonnée et menée par les banques centrales et les autorités publiques du monde entier, y compris le Canada. L'objectif est d'améliorer les indices de référence en veillant à ce qu'ils respectent des normes internationales robustes. L'initiative a introduit d'autres indices de référence en tant que taux successeurs recommandés (les taux sans risque, tels que *Secured Overnight Financing Rate* ou SOFR, *Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA et *Euro Short-Term Rate* ou ESTR) des taux IBOR qui sont les taux de référence utilisés par les grandes banques mondiales pour les prêts à court terme sur le marché interbancaire. Ces taux, notamment les taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*), sont largement utilisés comme taux de référence dans le monde pour les instruments financiers dérivés, les obligations et autres instruments à taux variable. Afin d'assurer une transition ordonnée vers les taux sans risque pour les produits dérivés, une solution sectorielle a été proposée par l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*) selon un protocole (*2020 IBOR Fallbacks Protocol*), de même qu'un supplément aux définitions de 2006, lesquels sont entrés en vigueur le 25 janvier 2021. La Banque a adopté le *2020 IBOR Fallbacks Protocol* le 16 octobre 2020 et effectue le suivi de la conformité des contreparties à ses contrats d'instruments dérivés afin de planifier en conséquence la transition de ses contrats existants. Pour certains autres types de contrats, il y a des modifications contractuelles à prévoir d'ici la fin de 2021 et la date à laquelle certains taux actuels (en l'occurrence les taux LIBOR) devraient être retirés. Le 5 mars 2021, la *Financial Conduct Authority* (FCA) du Royaume-Uni a annoncé la cessation ou non-représentativité de tous les taux LIBOR en deux phases : les taux de la livre sterling (GBP), de l'euro (EUR), du yen japonais (JPY), du franc suisse (CHF) au 31 décembre 2021, et les taux du dollar américain (USD) au 30 juin 2023 (à l'exception des termes d'une semaine et de deux mois du taux LIBOR en dollars américains, ou USD LIBOR, au 31 décembre 2021). Les taux sans risque *Sterling OverNight Index Average* ou SONIA, ESTR, *Tokyo OverNight Average Rate* ou TONAR et *Swiss Average Rate OverNight* ou SARON sont recommandés pour succéder aux taux LIBOR le 31 décembre 2021. Cette annonce officielle a eu l'effet de fixer l'ajustement de l'écart entre les taux LIBOR et les taux sans risque correspondants prévu dans la méthodologie de remplacement de taux proposée par l'ISDA. Par la même occasion, la FCA a annoncé qu'elle allait lancer des consultations au cours des prochains mois pour évaluer la pertinence de publier certains taux LIBOR « synthétiques » pour une durée déterminée, lesquels seraient calculés selon la méthodologie de remplacement de taux et basés sur les taux sans risque correspondants avec ajustement de l'écart. Cette mesure serait adoptée dans une perspective de protection des consommateurs et d'intégrité des marchés pour pallier la difficulté d'amender certains types de contrats pour procéder au remplacement de taux applicable. Le 20 mai 2021 et le 24 juin 2021, la FCA a publié deux consultations à cet effet, et le 29 septembre 2021, la FCA a confirmé que les taux GBP et JPY LIBOR, pour les termes de 1 mois, 3 mois et 6 mois, allaient continuer d'être publiés pour une durée d'un an après leur abandon au 31 décembre 2021 selon une méthodologie dite « synthétique », c'est-à-dire calculés en utilisant les taux sans risque correspondants, soit le *ICE Term SONIA* et le *Tokyo Term Risk Free Rate* (TORF), avec l'ajustement de l'écart ISDA respectif. Cette dernière annonce était accompagnée d'une consultation sur les paramètres acceptables pour utiliser ces taux synthétiques. Le 16 novembre 2021, la FCA a confirmé que l'usage des taux synthétiques GBP et JPY LIBOR serait permis jusqu'à la fin de 2022 pour tous les contrats préexistants à l'exception des instruments financiers dérivés compensés. De plus, le 21 mai 2021, le groupe de travail sur les taux de référence alternatifs aux États-Unis, connu sous le nom de *Alternative Reference Rates Committee* ou ARRC, a annoncé que le Groupe CME était sélectionné comme administrateur de taux à terme SOFR et que l'ARRC sera en mesure de recommander officiellement ces taux à terme SOFR lorsque certaines conditions seront respectées et ce, pour qu'ils soient utilisés dans certains secteurs du marché, notamment celui des prêts commerciaux. Le 29 juillet 2021, l'ARRC a annoncé qu'il recommandait formellement l'utilisation des taux à terme SOFR administrés par le Groupe CME.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Afin de se préparer à la réforme des taux d'intérêt de référence, la Banque a élaboré un projet à l'échelle de l'entreprise, mis sur pied une équipe spécialisée et établi une structure formelle de gouvernance. Plusieurs comités ont été créés pour assurer la réussite du projet et se préparer à la réforme des taux d'intérêt de référence. L'équipe de projet est constituée de ressources qualifiées provenant de différents champs d'expertise afin d'assurer une analyse en profondeur de tous les aspects des changements ainsi que des impacts financiers, légaux, opérationnels et technologiques. Plusieurs de ces experts, qui possèdent des connaissances approfondies des normes comptables et des activités relatives à la réforme, sont impliqués dans le groupe de travail de l'Association des banquiers canadiens où les représentants des grandes banques canadiennes échangent sur les enjeux et les interprétations de la réforme. La Banque participe également à des rencontres avec le BSIF qui sont organisées afin de discuter de ces mêmes enjeux et interprétations. De plus, des ateliers de travail sont organisés pour effectuer l'analyse des répercussions de la mise en place de la réforme, assurant ainsi la diffusion de l'information aux intervenants touchés par cette réforme; des rencontres de partage d'information rassemblant l'ensemble des parties prenantes touchées par la réforme sont aussi organisées, et les participants de divers comités d'industrie y partagent les derniers développements.

L'équipe de projet présente régulièrement l'avancement du projet au comité directeur du projet et au comité de risque de Marchés financiers, comités constitués des membres de la direction et d'experts de tous les services concernés. Au 31 octobre 2021, l'avancement du projet respecte l'échéancier prévu. Enfin, un plan de formation à l'intention du personnel, de la direction et des membres du conseil d'administration a été élaboré.

La Banque est exposée à plusieurs risques, notamment le risque de taux d'intérêt et le risque opérationnel, lesquels découlent des actifs financiers non dérivés, des passifs financiers non dérivés et des instruments financiers dérivés. L'équipe de projet s'assure d'atténuer les risques tout en assurant une expérience positive pour ses clients. La Banque prend toutes les mesures nécessaires pour identifier, mesurer et contrôler tous les risques afin d'assurer une transition harmonieuse vers la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers non dérivés, les passifs financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés visés par la réforme des taux d'intérêt de référence au 31 octobre 2021, pour lesquels la transition vers des taux de référence alternatifs n'a pas encore été effectuée et qui viendront à échéance après le 31 décembre 2021.

	Au 31 octobre 2021				
	USD LIBOR ⁽¹⁾	EUR LIBOR	GBP LIBOR	JPY LIBOR	CHF LIBOR
Actifs financiers non dérivés ⁽²⁾	8 084	48	131	–	–
Passifs financiers non dérivés ⁽³⁾	11	–	–	–	–
Instruments financiers dérivés ⁽⁴⁾	156 929	–	9 015	478	36

- (1) Comprennent seulement les actifs financiers non dérivés, les passifs financiers non dérivés et les instruments financiers dérivés indexés au taux USD LIBOR qui viendront à échéance après le 30 juin 2023.
- (2) Les actifs financiers non dérivés comprennent la valeur comptable des valeurs mobilières et des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées, ainsi que les soldes impayés sur les prêts.
- (3) Les passifs financiers non dérivés comprennent la valeur nominale des dépôts et de la dette subordonnée ainsi que la valeur comptable des engagements afférents à des titres vendus à découvert et des engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées.
- (4) Les instruments financiers dérivés comprennent la valeur nominale des contrats de taux d'intérêt et des contrats de change.

Cadre conceptuel de l'information financière

Le cadre conceptuel de l'information financière révisé stipule que l'information financière doit être pertinente et donner une image fidèle de ce qu'elle doit représenter pour être utile. Le cadre fournit des définitions et des critères de comptabilisation révisés des actifs et des passifs et confirme que les différentes bases d'évaluation sont utiles et permises. L'application du cadre conceptuel révisé n'a pas eu d'incidence importante sur la Banque.

Décision finale à l'agenda de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)

En avril 2021, l'IFRIC a publié une décision finale à l'agenda au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel applicatif d'un fournisseur utilisé dans un accord infonuagique (*Cloud Computing*) ou en mode SaaS (*Software as a Service*). Dans ces types d'accord, l'accès au logiciel est généralement fourni via Internet. La principale conclusion est que si les coûts engagés ne créent pas un actif incorporel distinct du logiciel, ils sont comptabilisés à titre de charge lorsque le client reçoit les services de configuration et de personnalisation. L'IFRIC a décidé que les normes comptables pertinentes contiennent suffisamment d'indications et que les conclusions, tel qu'indiquées dans la décision finale à l'agenda, font partie de l'interprétation des IFRS. Donc, tout changement qui découlerait de ces interprétations serait comptabilisé en tant que changement de méthode comptable appliqué de manière rétrospective en vertu de l'IAS 8 – *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. La Banque évalue actuellement l'incidence de ces interprétations sur ses états financiers consolidés et prévoit finaliser son évaluation au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2022.

Résumé des principales méthodes comptables

Jugements, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle ait recours à l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses, et ce, à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du résultat net et de divers renseignements connexes. En outre, certaines méthodes comptables font appel à des jugements et des estimations complexes du fait qu'elles s'appliquent à des questions qui sont essentiellement incertaines. Parmi ces méthodes comptables figurent la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers, la dépréciation des actifs non financiers, les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les impôts sur les résultats, les provisions, la consolidation d'entités structurées et le classement des instruments d'emprunt. La description de ces jugements et des estimations est fournie dans chacune des notes afférentes aux états financiers consolidés. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs. Les méthodes comptables décrites dans cette note fournissent des détails sur l'utilisation d'estimations et d'hypothèses, ainsi que le recours au jugement.

Considérations liées à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 continue d'évoluer et en raison de l'incertitude découlant de la nature sans précédent de cette pandémie, le degré de complexité associé à l'élaboration des estimations fiables et à l'exercice du jugement a augmenté encore davantage. Certaines méthodes comptables de la Banque, telles que l'évaluation des pertes de crédit attendues, font appel à des estimations et des jugements particulièrement complexes. L'incertitude liée à certaines données d'entrée principales utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est décrite à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Filiales

Les présents états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et ses filiales, compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. Les filiales sont des entités, y compris les entités structurées, contrôlées par la Banque. Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité. La Banque contrôle une entité seulement si les trois éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir décisionnel en ce qui a trait aux activités pertinentes de l'entité;
- elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison des liens avec l'entité;
- elle a la capacité d'exercer le pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements.

Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Banque prend en compte plusieurs facteurs, dont l'existence et l'effet de droits de vote actuels et potentiels qu'elle détient et qui sont exerçables, ainsi que la détention d'instruments convertibles en actions donnant droit de vote. De plus, la Banque doit déterminer si, en tant qu'investisseur avec des droits décisionnels, elle agit pour son propre compte ou comme mandataire.

L'évaluation du contrôle est effectuée selon ces principes au début de la relation avec toute entité qui implique la Banque. Au moment de l'évaluation, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances et elle doit réévaluer si elle contrôle toujours l'entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle ont changé.

La Banque consolide les entités qu'elle contrôle à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de les consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. La Banque comptabilise toute acquisition de filiale d'une tierce partie par l'application de la méthode de l'acquisition à la date de prise de contrôle.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la participation détenue par des tiers dans les capitaux propres des filiales de la Banque et sont présentées dans le total des *Capitaux propres*, séparément des *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*. Les quotes-parts des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la Banque sont présentées séparément dans l'état consolidé des résultats et dans l'état consolidé du résultat global, respectivement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les parts émises à des tiers par les fonds communs de placement et certains autres fonds qui sont consolidés, celles-ci sont présentées à la juste valeur dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Enfin, les changements dans les participations dans les filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur les capitaux propres. La différence entre l'ajustement de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les *Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque*.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La Banque exerce une influence notable sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. La Banque exerce un contrôle conjoint lorsqu'il y a un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les participations dans des entreprises associées, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, ainsi que les participations dans les coentreprises, soit celles sur lesquelles la Banque détient des droits sur l'actif net et exerce un contrôle conjoint, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût et, après l'acquisition, les quotes-parts de la Banque dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global, sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres éléments du résultat global* de l'état consolidé du résultat global, respectivement. La valeur comptable de la participation est ajustée d'un montant équivalent dans le bilan consolidé et est réduite des distributions reçues.

Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, qui constituent à la fois la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Banque. Chaque établissement à l'étranger compris dans le périmètre de consolidation détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments compris dans les états financiers de chaque établissement à l'étranger sont évalués selon cette monnaie.

Les éléments monétaires et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur qui sont libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les éléments non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains ou les pertes de change sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour lesquels les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net.

Dans les états financiers consolidés, les actifs et les passifs de tous les établissements à l'étranger sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, alors que les revenus et les charges de ces établissements sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Banque aux taux de change moyens de la période. Tout goodwill provenant de l'acquisition d'un établissement à l'étranger qui n'a pas la même monnaie fonctionnelle que la société mère, et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cet établissement, sont comptabilisés comme des actifs ou des passifs de celui-ci, et sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change non réalisés liés aux établissements à l'étranger, y compris l'incidence au titre de la couverture et des impôts sur les résultats connexes, sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*. En cas de disposition d'un établissement à l'étranger, les gains ou pertes de change cumulés, ainsi que les opérations de couverture connexes, comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* relativement à cet établissement sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Classement et évaluation des instruments financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. À leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou, à la juste valeur par le biais du résultat net. La Banque établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers. À leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme étant ultérieurement évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour les fins du classement d'un actif financier, la Banque doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée, et pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si la Banque détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour établir le classement des actifs financiers, la Banque détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont la Banque gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont la Banque s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont la Banque dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal de la Banque est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif de la Banque est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Dans ce type de modèle économique, la perception des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers sont toutes deux essentielles à l'atteinte de l'objectif que la Banque s'est fixé pour ce portefeuille d'actifs financiers. Enfin, les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. La Banque peut recourir à cette option si, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, cette option permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs et passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, et si les justes valeurs sont fiables. Les actifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts découlant de ces instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur qui sont attribuables aux variations du risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Autres éléments du résultat global*, sauf si ces variations créent ou accroissent une non-concordance comptable dans le *Résultat net*. Les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables au risque de crédit propre à la Banque sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global* ne seront pas reclassés ultérieurement dans le *Résultat net*. Les frais d'intérêts découlant de ces passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- son utilisation, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui, autrement, résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables;
- la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissements et l'information est communiquée à la haute direction sur cette base; ainsi, la Banque peut recourir à cette option si elle a établi par écrit une stratégie de gestion des risques afin de gérer ensemble le groupe des instruments financiers sur la base de la juste valeur, si elle peut démontrer que les risques financiers importants sont éliminés ou sensiblement réduits et si les justes valeurs sont fiables;
- il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers et qui, autrement, seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

À sa comptabilisation initiale, un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction, ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, peut être désigné irrévocablement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En vertu de cette désignation, toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur dans le résultat net. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent : i) les titres de créance dont les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre », et ii) les titres de participation qui ont été désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Les revenus d'intérêts et de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont comptabilisés, déduction faite des pertes de crédit attendues et des impôts y afférant, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments du résultat global*. Au moment de la disposition, les gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés sont présentés, déduction faite des impôts, dans les *Autres éléments du résultat global* sans reclassement ultérieur des gains et des pertes réalisés dans le résultat net. Les coûts de transaction liés à l'acquisition de ces titres de participation ne sont pas reclassés dans le résultat net à la vente de ces titres.

Valeurs mobilières évaluées au coût amorti

Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti comprennent les titres de créance dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels ».

La Banque comptabilise les transactions sur ces valeurs mobilières à la juste valeur à la date de transaction, et les coûts de transaction sont capitalisés. Après la comptabilisation initiale, les titres de créance de cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument dans les revenus d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les valeurs mobilières évaluées au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les valeurs mobilières qui ne sont pas classées ni désignées comme évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ni au coût amorti, sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent : i) les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, ii) les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, iii) tous les titres de participation, à l'exception de ceux qui ont été désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net, et iv) les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

La Banque comptabilise les transactions sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées à leur juste valeur. Les revenus d'intérêts, les frais de transaction s'il y a lieu, ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus d'intérêts sur les titres désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats.

Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur les titres de participation à la juste valeur par le biais du résultat net, autres que ceux détenus à des fins de négociation, ainsi que les titres de créance dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières empruntées et prêtées

La Banque comptabilise ces transactions au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'elles sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comptabilisées à la juste valeur. Ces transactions sont gérées selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisées. Les conventions de revente et de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties.

La Banque effectue également des emprunts et des prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières prêtées demeurent au bilan consolidé tandis que les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées. Dans le cadre de ces transactions, la Banque donne ou reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Les garanties données sous forme de valeurs mobilières demeurent au bilan consolidé. Les garanties reçues sous forme de valeurs mobilières sont des éléments qui ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Les garanties données ou reçues sous forme de trésorerie sont comptabilisées comme actifs ou passifs financiers dans le bilan consolidé.

Lorsque les garanties sont données ou reçues sous forme de trésorerie, les revenus et les frais d'intérêts sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Prêts

Prêts évalués au coût amorti

Les prêts classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les prêts octroyés ou acquis par la Banque qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces prêts sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Tous les prêts octroyés par la Banque sont comptabilisés lorsque les fonds sont avancés à l'emprunteur. Les prêts acquis sont comptabilisés lorsque la contrepartie en trésorerie est payée par la Banque.

À leur comptabilisation initiale, tous les prêts sont inscrits à leur juste valeur, majorée des coûts directement attribuables. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues. Pour les prêts productifs achetés, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt est amorti dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie attendue du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les prêts dépréciés dès leur acquisition, l'ajustement à la juste valeur à la date d'acquisition de chaque prêt correspond à une estimation par la direction de l'insuffisance des flux de trésorerie correspondant au principal et aux intérêts que la Banque s'attend à percevoir et de la valeur temps de l'argent. La composante valeur temps de l'argent de l'ajustement à la juste valeur est amortie dans les revenus d'intérêts sur la durée de vie restante du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans le bilan consolidé.

Prêts évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les prêts classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les variations de la juste valeur des prêts classés à la juste valeur par le biais du résultat net et des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Revenus (pertes) de négociation* de l'état consolidé des résultats. Pour les prêts dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Reclassement des actifs financiers

Un actif financier autre qu'un instrument financier dérivé ou un actif financier qui, à sa comptabilisation initiale, a été désigné comme évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, est reclassé uniquement dans des situations peu fréquentes, c'est-à-dire lors d'un changement de modèle économique pour gérer l'actif financier. Le reclassement est appliqué de manière prospective à compter de la date de reclassement.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers, représentent la meilleure indication de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché lorsqu'il est possible d'y avoir accès à la date d'évaluation auprès des marchés boursiers, de contrepartistes, de courtiers ou des marchés sans intermédiaire. Un marché actif est celui où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.

En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données observables pertinentes et minimise celle de données non observables. La technique d'évaluation choisie tient compte de tous les facteurs que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de transaction. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans la détermination de la juste valeur. Cette juste valeur estimative reflète les conditions du marché à la date d'évaluation et, pour cette raison, elle pourrait ne pas être représentative de la juste valeur future.

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier à la comptabilisation initiale est le prix de transaction, soit la juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée. S'il existe une différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction, et que la juste valeur est établie en utilisant une technique d'évaluation basée sur des données observables ou, dans le cas d'un dérivé, si les risques sont entièrement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, cette différence est constatée à l'état consolidé des résultats. Dans les autres cas, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de transaction est reportée au bilan consolidé. Le gain ou la perte reportés sont constatés sur la durée de l'instrument financier. Le solde non amorti est constaté immédiatement au résultat net lorsque i) des données d'entrée observables sur des marchés peuvent être obtenues et attestent la juste valeur de la transaction, ii) les risques liés au contrat initial sont essentiellement compensés par d'autres contrats conclus avec des tiers, iii) le gain ou la perte sont réalisés au moyen d'un encaissement ou d'un paiement en espèces, ou iv) la transaction est échue ou résiliée avant son échéance.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Dans certains cas précis, des ajustements au titre de l'évaluation sont comptabilisés pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché à la date d'évaluation pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas intégrés dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Ces facteurs incluent, sans toutefois s'y limiter, le caractère non observable des données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives aux risques, telles que le risque de marché, le risque de crédit, le risque lié au modèle d'évaluation et les frais d'administration futurs. La Banque peut aussi incorporer le risque de liquidité des marchés dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers lorsqu'elle croit que ces instruments pourraient être cédés pour une contrepartie moindre que la juste valeur déterminée par ailleurs, par suite d'un manque de liquidité sur des marchés ou d'un volume insuffisant d'opérations sur un marché donné. Les ajustements au titre de l'évaluation incluent également l'ajustement de valeur lié au financement apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties.

Tel que permis lorsque certains critères sont respectés, la Banque a fait le choix de déterminer la juste valeur en fonction de l'exposition nette au risque de crédit ou de marché pour certains portefeuilles d'instruments financiers, principalement des instruments financiers dérivés.

Dépréciation d'actifs financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les engagements de prêt et les garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique.

Détermination de la phase

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers non dépréciés n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers non dépréciés sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit, évaluée à toutes les dates de clôture, d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1, c'est-à-dire à la comptabilisation de pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, la Banque évalue la détérioration du risque de crédit d'un instrument financier grâce à un système interne de notation du risque de crédit, aux notations de crédit externes et à de l'information prospective. Pour évaluer si le risque de crédit d'un instrument financier a augmenté de façon importante ou non, la Banque compare la probabilité de défaut (PD) au cours de la durée de vie attendue à la date de clôture et la PD au cours de la durée de vie attendue à la date de la comptabilisation initiale, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La Banque inclut des seuils relatifs et absolus dans la définition d'une augmentation importante du risque de crédit et un filet de sécurité correspondant à un retard de 30 jours. Tous les instruments financiers en souffrance depuis 30 jours sont transférés dans la phase 2, même si aucune autre mesure n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante. L'évaluation de l'importance de l'augmentation du risque de crédit nécessite un jugement important.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie établies par pondération probabiliste sur la durée de vie restante attendue de l'instrument financier, en tenant compte d'informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique. L'estimation et l'application de l'information prospective nécessitent un jugement important. Les insuffisances de flux de trésorerie correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus à la Banque et les flux de trésorerie que la Banque s'attend à recevoir.

L'évaluation des pertes de crédit attendues se fonde principalement sur le produit de la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD). Des facteurs macroéconomiques prospectifs comme le taux de chômage, l'indice des prix des logements, les taux d'intérêt et le produit intérieur brut (PIB) sont intégrés dans les paramètres de risque. L'estimation des pertes de crédit attendues reflète un montant objectif et fondé sur des pondérations probabilistes, qui est déterminé par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles. La Banque intègre trois scénarios macroéconomiques prospectifs dans son calcul des pertes de crédit attendues : un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Des poids de probabilité sont attribués à chacun des scénarios. Les scénarios et les poids de probabilité sont réévalués tous les trimestres et sont assujettis à un examen de la direction. La Banque exerce un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues lorsqu'il devient évident que des facteurs de risque et des informations connus ou attendus n'ont pas été pris en compte dans le processus de notation et de modélisation du risque de crédit.

Les pertes de crédit attendues pour tous les instruments financiers sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats. Dans le cas des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées dans les *Dotations aux pertes de crédit* de l'état consolidé des résultats, et un montant correspondant est comptabilisé dans les *Autres éléments du résultat global*, sans réduction de la valeur comptable de l'actif dans le bilan consolidé. Les instruments de créance évalués au coût amorti sont quant à eux présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes dans le bilan consolidé. Les provisions pour pertes de crédit des engagements hors bilan qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont incluses dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création

À la comptabilisation initiale de l'actif financier, la Banque détermine si l'actif est déprécié. Pour les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création, les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont reflétées dans la juste valeur initiale. Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, la Banque ne comptabilise à titre de provisions pour pertes de crédit que le cumulatif, depuis la comptabilisation initiale, des variations de ces pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Banque comptabilise les variations de pertes de crédit attendues dans les *Dotations aux pertes de crédit* à l'état consolidé des résultats, même si les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont inférieures au montant des pertes de crédit attendues qui avaient été incluses dans les flux de trésorerie estimés à la comptabilisation initiale.

Définition de défaut

La définition de défaut utilisée par la Banque pour l'évaluation des pertes de crédit attendues et du transfert d'une phase à l'autre est conforme à la définition de défaut qui est utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. La Banque considère qu'un actif financier, autre qu'une créance sur carte de crédit, est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier, ou lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis 90 jours. Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées et sont radiées en totalité à la première des dates suivantes : l'avis de faillite est reçu, une proposition de règlement est faite, ou les paiements contractuels sont en souffrance depuis 180 jours.

Radiations

Un actif financier et sa provision pour pertes de crédit correspondante sont normalement radiés, en partie ou en totalité, lorsque la Banque considère que les probabilités de recouvrement sont inexistantes et que toutes les garanties et autres voies de recours offertes à la Banque ont été épuisées ou, si l'emprunteur est en faillite, lorsque la liquidation est en cours et que les soldes ne sont pas susceptibles d'être recouvrés.

Décomptabilisation d'actifs financiers et titrisation

La décomptabilisation d'un actif financier est envisagée lorsque la Banque a, soit transféré les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, soit assumé une obligation de transférer ces flux à une tierce partie. La Banque décomptabilise un actif financier lorsqu'elle considère qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif ou lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance. Lorsque la Banque considère qu'elle a conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise un passif financier dans le bilan consolidé, s'il y a lieu. Lorsque le transfert d'un actif financier ne donne pas lieu à une décomptabilisation en raison d'un instrument financier dérivé, ce dernier n'est pas comptabilisé dans le bilan consolidé.

Lorsque la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle. Tous les droits et obligations conservés suite au transfert de l'actif sont comptabilisés séparément à l'actif et au passif. Dans le cas où la Banque garde le contrôle de l'actif financier, elle continue de le comptabiliser dans la mesure de son implication continue, c'est-à-dire selon son exposition aux variations de la valeur de l'actif transféré.

Afin de diversifier ses sources de financement, la Banque participe à deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nommément le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Dans le cadre du premier programme, la Banque émet des titres LNH garantis par des prêts hypothécaires résidentiels assurés et, dans le second, la Banque cède des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété des prêts hypothécaires cédés. Par conséquent, les prêts hypothécaires assurés titrisés dans le cadre du programme OHC demeurent comptabilisés dans les *Prêts* du bilan consolidé de la Banque, et des passifs correspondant aux contreparties reçues liées au transfert sont comptabilisés dans les *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé. De plus, les prêts hypothécaires assurés titrisés et conservés par la Banque demeurent comptabilisés dans le bilan consolidé de la Banque dans la rubrique *Prêts*.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation y afférente est éteinte, annulée ou échue. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé dans l'état consolidé des résultats.

Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les montants donnés en garantie ainsi que les montants entiers. La trésorerie regroupe l'encaisse et les billets de banque. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets, ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme un élément de passif relatif à l'engagement envers le client dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours éventuel de la Banque envers les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer les titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents aux titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de sa clientèle, pour lui permettre de tirer des revenus liés aux activités de négociation et pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et autres risques de marché.

Tous les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif, alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé. Dans le cadre de la compensation des actifs financiers et des passifs financiers, la juste valeur nette de certains instruments financiers dérivés est présentée à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome. Un dérivé incorporé se trouve à modifier, en fonction d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable spécifiée, en tout ou en partie des flux de trésorerie qui seraient par ailleurs imposés par le contrat, à condition, dans le cas d'une variable non financière, que celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat.

Un dérivé incorporé dans un passif financier est séparé du contrat hôte et traité comme un dérivé distinct si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un instrument financier dérivé et le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les dérivés incorporés qui sont comptabilisés séparément sont évalués à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. En général, tous les dérivés incorporés sont présentés sur une base combinée avec le contrat hôte. Toutefois, certains dérivés incorporés séparés du contrat hôte sont présentés dans les *Instruments financiers dérivés* du bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés (incluant les revenus et les frais d'intérêts) sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés désignés comme instrument de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'instrument de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges, qui se compensent, sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats de la même ou des mêmes périodes.

Documentation et appréciation de l'efficacité

À l'origine de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité ainsi que la méthode de mesure de l'inefficacité de la relation de couverture. À l'origine de la relation de couverture, et durant toutes les périodes de présentation de l'information financière pour lesquelles la couverture a été désignée, la Banque s'assure que la relation de couverture est hautement efficace et en accord avec son objectif et sa stratégie de gestion des risques documentés à l'origine. Lorsqu'elle remplit toutes les conditions requises pour la comptabilité de couverture, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement à l'étranger.

Réforme des taux d'intérêt de référence

Une relation de couverture est directement touchée par la réforme des taux d'intérêt de référence comme les taux interbancaires offerts (*Interbank Offered Rate* ou IBOR), uniquement si cette réforme donne naissance à des incertitudes quant à l'un ou l'autre des éléments suivants ou aux deux : a) le taux d'intérêt de référence (spécifié contractuellement ou non contractuellement) désigné comme risque couvert; b) l'échéance ou le montant des flux de trésorerie fondés sur un taux d'intérêt de référence de l'élément couvert ou de l'instrument de couverture.

Pour de telles relations de couverture, les exceptions temporaires suivantes s'appliquent durant la période d'incertitude :

- pour déterminer si une transaction prévue est hautement probable ou susceptible de se produire, on supposera que le taux d'intérêt de référence sur lequel les flux de trésorerie couverts sont fondés (spécifié contractuellement ou non contractuellement) n'a pas été modifié dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- pour évaluer s'il est prévu que l'opération de couverture soit hautement efficace, on supposera que le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie couverts et/ou le risque couvert (spécifié contractuellement ou non contractuellement) ou le taux d'intérêt de référence sur lequel sont fondés les flux de trésorerie de l'instrument de couverture n'ont pas été modifiés en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- il n'est pas obligatoire de mettre fin à une relation de couverture si les résultats réels de l'opération de couverture se situent à l'extérieur de l'intervalle d'efficacité de 80 % à 125 % en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence;
- pour une couverture de la portion taux de référence non contractuellement spécifiée d'un risque de taux d'intérêt, l'exigence voulant que la portion désignée soit identifiable séparément doit être respectée uniquement lors de la mise en place de la relation de couverture.

Couvertures de la juste valeur

Dans le cadre des couvertures de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cesse, à titre prospectif, d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture est vendu ou arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, ou encore si la Banque annule la désignation de l'instrument de couverture. Au moment où la désignation est annulée, l'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur, et les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couvertures des flux de trésorerie

Dans le cadre des couvertures des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt et des swaps à rendement total pour couvrir les flux de trésorerie variables attribuables au risque couvert liés à un actif ou à un passif financier (ou à un groupe d'actifs ou de passifs financiers). La partie efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats. Si l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, ou si la relation de couverture ne remplit plus les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture ou si la Banque annule la désignation, les montants comptabilisés antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les flux de trésorerie de l'élément couvert affectent l'état consolidé des résultats.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Des instruments financiers dérivés et non dérivés sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global*, tandis que la partie inefficace est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. À l'occasion d'une cession totale ou partielle de l'investissement net dans un établissement à l'étranger, les montants reportés dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* sont reclassés, en totalité ou en partie, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains et de l'immeuble du siège social en construction, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les terrains et l'immeuble du siège social en construction sont comptabilisés au coût déduction faite des pertes de valeur cumulées, s'il y a lieu. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. Pour de plus amples renseignements sur la comptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation, se reporter à la section « Contrats de location » présentée ci-après.

Les immeubles, les équipements informatiques, le matériel et le mobilier sont amortis systématiquement sur leur durée d'utilité estimée. La période d'amortissement des améliorations locatives correspond au moindre de leur durée d'utilité estimée ou de la durée non résiliable du contrat de location additionnée de la première option de renouvellement. Les modes d'amortissement et les durées d'utilité estimées retenus sont révisés annuellement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

	Méthodes	Durée d'utilité
Immeubles	Amortissement dégressif de 5 %	
Équipements informatiques	Amortissement linéaire	3-4 ans
Matériel et mobilier	Amortissement linéaire	1-8 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	(1)

(1) La période d'amortissement correspond au moindre de la durée d'utilité estimée ou de la durée du contrat de location plus la première option de renouvellement.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Banque évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsque la Banque agit à titre de preneur, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante à la date de début du contrat de location, sauf pour les contrats de location à court terme (qui désignent les contrats dont la durée est de 12 mois ou moins) autres que les contrats de location de biens immobiliers et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour ces contrats, la Banque comptabilise les paiements de loyer en tant que frais autres que d'intérêts selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Par mesure de simplification, la Banque a fait le choix, pour les contrats de location de biens immobiliers, de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de les comptabiliser plutôt comme une seule composante. Lorsque la Banque agit à titre de bailleur, les actifs faisant l'objet du contrat demeurent au bilan consolidé et sont présentés dans les *Immobilisations corporelles*, et les revenus de location sont comptabilisés après déduction des dépenses afférentes dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont initialement évalués au coût. Ils sont ultérieurement évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées, le cas échéant, et ajustés pour tenir compte de certaines réévaluations des obligations locatives. Le coût d'un actif au titre du droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés au moment de la passation du contrat de location, le cas échéant, et une estimation des coûts de démantèlement du bien ou de restauration du lieu, diminués des avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon la méthode linéaire sur une période correspondant au moindre de la durée du contrat de location et de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés dans les *Immobilisations corporelles* du bilan consolidé. La charge d'amortissement et les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, diminuée des montants au titre des avantages incitatifs à la location qui n'ont pas encore été reçus. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée au moyen du taux d'emprunt marginal de la Banque. L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour déterminer la durée du contrat, la Banque tient compte de tous les faits et circonstances qui font qu'elle a un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. La durée du contrat de location déterminée par la Banque comprend la durée non résiliable et les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable d'exercer ainsi que par toute option de résiliation du contrat de location que la Banque a la certitude raisonnable de ne pas exercer. La Banque réévalue la durée du contrat de location s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui dépend de sa volonté. La Banque exerce son jugement pour déterminer la durée du contrat de location lorsqu'il comprend des options de prolongation et de résiliation. Les obligations locatives sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé et les charges d'intérêts sont présentées dans les *Frais d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Goodwill

La Banque comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition et les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés à titre de charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Lorsque la Banque acquiert le contrôle d'une entreprise, tous les actifs et les passifs identifiables de l'entreprise acquise, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à la juste valeur. Les participations détenues préalablement dans l'entreprise acquise sont également évaluées à la juste valeur. L'excédent de la contrepartie de l'acquisition et de toute participation détenue préalablement sur la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise représente le goodwill. Si la juste valeur de l'actif net identifiable excède la contrepartie de l'acquisition et toute participation détenue préalablement, la différence est immédiatement comptabilisée dans les résultats à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Par ailleurs, les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiées séparément de la participation de la Banque et elles peuvent être évaluées initialement soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Le choix de la base d'évaluation s'effectue au cas par cas. Après une acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la valeur attribuée à ces participations lors de la comptabilisation initiale, à laquelle s'ajoute la quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les variations des capitaux propres depuis la date de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les logiciels et certaines autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulées. Ces immobilisations sont amorties systématiquement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle varie entre quatre et dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée de la Banque résultent de l'acquisition de filiales ou de groupes d'actifs et représentent des contrats de gestion et une marque de commerce. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les contrats de gestion concernent la gestion des fonds à capital variable. La Banque réexamine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière les durées d'utilité afin de déterminer si les faits et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée de ces actifs. Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéterminée fondée sur une analyse de tous les facteurs pertinents, par exemple : a) l'absence d'échéances contractuelles dans les contrats; b) la stabilité du secteur d'exploitation auquel les immobilisations incorporelles se rapportent; c) la capacité de la Banque à contrôler les avantages économiques futurs découlant des immobilisations incorporelles; et d) les avantages économiques continus générés par les immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La Banque détermine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe un indicateur de dépréciation d'une immobilisation corporelle ou incorporelle à durée d'utilité déterminée. Le goodwill et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas prêtes à être mises en service ou dont la durée d'utilité est indéterminée sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il y a une indication que l'actif a pu se déprécier.

Un test de dépréciation s'effectue en comparant la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, c'est la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient qui sera déterminée. Une UGT représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La Banque se fonde sur son jugement pour identifier les UGT.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La valeur d'utilité représente la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT. La détermination de la valeur recouvrable de l'UGT est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs, du taux d'actualisation et du taux de croissance. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes à des fins de tests de dépréciation pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

Les actifs communs, tels que l'immeuble du siège social et les équipements informatiques, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs. Ainsi, la valeur recouvrable d'un actif commun isolé ne peut être déterminée, à moins que la direction n'ait décidé de disposer de cet actif. Toutefois, s'il existe un indicateur qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT ou le groupe d'UGT auquel l'actif commun appartient, et elle est comparée à la valeur comptable de cette UGT ou de ce groupe d'UGT.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Le goodwill est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est ainsi affecté doit représenter le niveau le plus bas pour lequel le goodwill fait l'objet d'un suivi à l'interne de la Banque, et ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'exploitation. L'affectation d'un goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT implique une part de jugement de la direction. S'il y a lieu, une perte de valeur est comptabilisée, tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, et ensuite en réduction des autres actifs de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'UGT ou le groupe d'UGT.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et une perte de valeur est comptabilisée dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un goodwill doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée en raison de la reprise de la perte de valeur, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des avantages économiques nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, s'il est important, de l'effet de la valeur temps de l'argent. Les provisions sont révisées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les provisions sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Revenus et frais d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts, à l'exception des revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net, sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un actif financier ou d'un passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la Banque estime les flux de trésorerie attendus en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais sans tenir compte des pertes de crédit attendues. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et des frais qui sont payés ou reçus par les parties au contrat et qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et toutes les autres primes ou escomptes. Les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable brute d'un actif financier, sauf pour les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création et pour les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés dès leur acquisition ou leur création mais qui sont devenus des actifs financiers dépréciés par la suite. Pour les actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur création, la Banque applique le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit au coût amorti de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale. Le taux d'intérêt effectif ajusté en fonction de la qualité du crédit tient compte des pertes de crédit attendues. Pour les prêts qui sont devenus dépréciés par la suite, les revenus d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable nette (déduction faite des provisions pour pertes de crédit) plutôt qu'à la valeur comptable.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées faire partie intégrante du rendement du prêt. Elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relativement au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résultera, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable, c'est-à-dire qu'elles sont reportées et amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de la période d'engagement.

Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés.

Revenus de dividendes

Les dividendes afférents à un titre de participation sont comptabilisés dans le *Revenu net d'intérêts* de l'état consolidé des résultats dès que le droit de la Banque d'en recevoir le paiement est établi.

Revenus d'honoraires et de commissions

Les revenus d'honoraires et de commissions sont comptabilisés lorsque (ou à mesure que) l'obligation de prestation est remplie, c'est-à-dire lors du transfert du contrôle du service promis au client et au montant de contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de ce service. Par conséquent, les revenus peuvent être comptabilisés à un moment précis dans le temps, à la réalisation de la prestation des services ou progressivement, à mesure que les services sont fournis.

La Banque doit aussi déterminer si son obligation de prestation consiste à fournir elle-même le service ou à prendre des dispositions pour qu'une autre partie le fournisse. Autrement dit, elle doit établir si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. Une entité qui agit pour son propre compte peut remplir elle-même son obligation de prestation qui est de fournir le bien ou le service spécifié ou embaucher un tiers afin qu'il remplisse pour elle une partie ou l'intégralité de l'obligation de prestation; une telle entité assume également la responsabilité première de fournir comme promis le bien ou le service au client et dispose d'une latitude pour fixer le prix du service. Si la Banque agit pour son propre compte, les revenus sont comptabilisés sur une base brute, ce qui correspond au montant de contrepartie auquel elle s'attend à avoir droit. Si la Banque agit comme mandataire, les revenus sont alors comptabilisés après déduction des frais de service et des autres coûts engagés relatifs à la commission et aux honoraires perçus.

Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils

Les commissions de prise ferme et les honoraires de services-conseils comprennent les frais de souscription, les honoraires de services-conseils financiers et les commissions de syndication de prêts. Ces commissions et honoraires sont surtout perçus par le secteur des Marchés financiers et sont comptabilisés à un moment précis, soit à la réalisation satisfaisante de la prestation. Les honoraires de services-conseils financiers sont perçus en échange de conseils fournis à des clients en matière de fusions et d'acquisitions et de restructuration financière. Les commissions de syndication de prêts sont les commissions reçues à titre de mandataire ou de prêteur principal responsable de la structuration, de l'organisation et de l'administration d'une syndication de prêts; elles sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, sauf si le rendement du prêt retenu par la Banque est inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif et l'amortissement est comptabilisé dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt.

Commissions de courtage en valeurs mobilières

Les commissions de courtage en valeurs mobilières sont perçues par le secteur de Gestion de patrimoine et sont comptabilisées au moment où la transaction est effectuée.

Revenus des fonds communs de placement

Les revenus des fonds communs de placement comprennent les honoraires de gestion qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Les honoraires sont calculés principalement en fonction de la valeur liquidative des fonds et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Frais de gestion de placement et de services fiduciaires

Les frais de gestion de placement et de services fiduciaires comprennent les honoraires de gestion, les services de fiducie et d'autres services de placement fournis aux clients qui sont perçus par le secteur de Gestion de patrimoine. Ces frais sont généralement calculés en fonction des soldes des actifs sous administration et des actifs sous gestion, et sont comptabilisés au cours de la période où les services sont rendus.

Revenus sur cartes

Les revenus sur cartes sont perçus par le secteur des Particuliers et Entreprises et comprennent les frais de carte, notamment les frais annuels et transactionnels, ainsi que les frais d'interchange. Ces derniers sont comptabilisés lorsque la transaction par carte est réglée. Les frais de carte sont comptabilisés à la date de la transaction, à l'exception des frais annuels, qui sont comptabilisés uniformément tout au long de l'année. Les coûts des programmes de récompenses sont comptabilisés à titre de réduction des frais d'interchange.

Revenus de crédit et frais d'administration sur les dépôts et les paiements

Les revenus de crédit et les frais d'administration sur les dépôts et les paiements sont perçus par les secteurs des Particuliers et Entreprises, des Marchés financiers et du Financement spécialisé aux États-Unis et International. Les revenus de crédit sont généralement comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis. Les frais d'administration sur les dépôts et les paiements incluent les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes et les frais d'administration basés sur les transactions. Les honoraires relatifs aux activités de gestion des comptes sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis tandis que les frais d'administration basés sur les transactions sont comptabilisés lorsque la transaction est effectuée.

Revenus d'assurances

Les contrats d'assurance, y compris les traités en réassurance, sont des contrats selon lesquels il existe un risque d'assurance significatif, et qui prévoient l'indemnisation du titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié devait survenir. Les primes brutes, déduction faite des primes cédées en vertu de traités de réassurance, sont comptabilisées lorsqu'elles sont exigibles. Les redevances reçues des réassureurs sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues et un montant est estimé pour les réclamations en cours d'analyse. Tous ces montants sont comptabilisés au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Au moment de la comptabilisation d'une prime, un actif au titre des cessions en réassurance et un passif d'assurance sont comptabilisés respectivement dans les *Autres actifs* et les *Autres passifs* du bilan consolidé. Les variations ultérieures de la valeur comptable de l'actif au titre des cessions en réassurance et du passif d'assurance sont comptabilisées au net, dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

Impôts sur les résultats

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. La charge d'impôts est comptabilisée dans le résultat net, à l'exception des impôts générés par les éléments comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat global*, ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible représente l'impôt payable au titre du bénéfice imposable d'une période. Il est calculé en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de la présentation de l'information financière, et de tout ajustement comptabilisé au cours de la période au titre de l'impôt exigible des périodes antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de les compenser, et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

L'impôt différé est établi en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés, et qui s'appliqueraient à la date de renversement de ces différences. Aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires relativement aux éléments suivants :

- la comptabilisation initiale du goodwill;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et que la Banque contrôle la date de renversement de la différence temporaire;
- les participations dans les filiales, les entreprises associées et les coentreprises, lorsqu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible, et qu'il n'y aura pas un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

Les actifs d'impôt différé représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son bénéfice imposable des exercices ultérieurs. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est révisée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de l'actif d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé font l'objet d'une compensation et le solde net est présenté dans les *Autres actifs* ou les *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et si les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable, ou sur des entités imposables différentes qui ont l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts exigibles, et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des différences temporaires découlant de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôt différé, présentés dans le bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante.

La Banque est régie par différentes autorités fiscales. Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à plusieurs transactions dont l'impact fiscal demeure incertain. Ainsi, la Banque comptabilise des provisions pour positions fiscales incertaines qui représentent adéquatement le risque fiscal relatif aux questions fiscales en discussion ou sous vérification par les autorités fiscales ou relatif à toutes les autres questions qui impliquent de l'incertitude. Ces provisions sont établies selon la meilleure estimation possible du montant qui devrait être payé, fondée sur une évaluation qualitative de tous les facteurs pertinents. Ces provisions sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il est possible qu'à une date future, une provision doive être ajustée à la suite d'une vérification des autorités fiscales. Lorsque le résultat final diffère des montants provisionnés initialement, de telles différences auront une incidence sur la charge d'impôts de la période au cours de laquelle l'évaluation a été effectuée.

Contrats de garantie financière

Un contrat de garantie financière est un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait obliger la Banque à faire des paiements précis (sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs, d'actions propres de la Banque ou de prestations de service) pour rembourser un bénéficiaire en cas de perte subie à la suite d'une défaillance d'un débiteur en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution des garanties financières et est comptabilisé dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Après la comptabilisation initiale, la Banque doit évaluer les contrats de garantie financière selon le montant le plus élevé entre les provisions pour pertes de crédit établies d'après le modèle lié aux pertes de crédit attendues et le montant initialement comptabilisé déduction faite, le cas échéant, du cumul des revenus comptabilisés. Ce revenu est comptabilisé dans les *Revenus de crédit* de l'état consolidé des résultats.

Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés.

La charge et l'obligation au titre de ces régimes sont déterminées à l'aide d'évaluations actuarielles selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services. Les calculs sont effectués à partir des meilleures estimations de la direction quant à diverses hypothèses actuarielles, telles que les taux d'actualisation, les taux de croissance de la rémunération et des coûts des soins de santé, le taux de mortalité et l'âge de départ à la retraite.

L'actif net ou le passif net relatif aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est calculé séparément pour chacun des régimes et il correspond à la différence entre la valeur actualisée des prestations futures acquises par les employés en échange de leurs services pour l'exercice courant et les périodes antérieures, et la juste valeur des actifs des régimes. L'actif net ou le passif net est inclus dans les *Autres actifs* ou *Autres passifs*, selon le cas, du bilan consolidé.

La charge au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est composée des éléments suivants : le coût des services rendus au cours de la période, les intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des régimes, les frais d'administration ainsi que le coût des services passés, s'il y a lieu, reconnu au moment où un régime est modifié. Cette charge est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats. Le montant net des revenus et des frais d'intérêts est déterminé en appliquant un taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes.

Les réévaluations découlant des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi représentent les écarts actuariels relatifs à l'obligation au titre des prestations définies et le rendement réel de l'actif des régimes, excluant les intérêts nets déterminés en appliquant un taux d'actualisation au montant de l'actif net ou passif net au titre des régimes. Les réévaluations sont comptabilisées immédiatement dans les *Autres éléments du résultat global* et ne seront pas reclassées ultérieurement dans le résultat net; ces gains et ces pertes cumulés sont reclassés dans les *Résultats non distribués*.

Palements fondés sur des actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération fondée sur des actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), les régimes d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale (RRD) et le régime d'acquisition d'actions des employés.

La charge de rémunération est comptabilisée sur la période de service requise pour que l'employé ait pleinement droit à l'attribution. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, sauf si le début de la période de service requise précède la date d'octroi. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés admissibles au départ à la retraite à la date d'attribution est constatée immédiatement à la date d'attribution. La charge de rémunération associée aux attributions octroyées aux employés qui deviendront admissibles au départ à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits est constatée sur la période de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Pour tous ces régimes, dès la première année de comptabilisation, la charge tient compte de l'évaluation des annulations et des extinctions des droits. Ces estimations sont révisées ultérieurement, si nécessaire. La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération liée à ces régimes, déduction faite de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées. Les options sont acquises sur une base de 25 % par année et chaque tranche est traitée comme si elle constituait une attribution distincte. La juste valeur de chacune de ces tranches est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes, et cette juste valeur est comptabilisée aux rubriques *Rémunération et avantages du personnel* et *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à leur juste valeur à l'octroi, et la juste valeur est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur exercice. Le coût est comptabilisé dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats et dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. L'obligation qui résulte de la variation de la juste valeur à chaque période est comptabilisée dans le résultat net, graduellement durant la période d'acquisition et périodiquement par la suite, jusqu'à l'exercice des DPVA. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

Note 1 – Mode de présentation et résumé des principales méthodes comptables (suite)

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD, d'une UAR d'une UAP, et d'une unité du RRD est comptabilisée dans le résultat net et la somme correspondante est présentée dans les *Autres passifs* du bilan consolidé. Pour les régimes des UAD et des UAR, ainsi que pour le RRD, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date. Pour le régime des UAP, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le rendement relatif au critère de performance, et la variation du montant de l'obligation attribuable aux dividendes versés sur les actions octroyées dans le cadre du régime, sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle surviennent les variations. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance.

Les cotisations de la Banque au régime d'acquisition d'actions des employés sont comptabilisées à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Note 2 – Modifications futures de méthodes comptables

La Banque surveille de près les nouvelles normes comptables et les modifications de normes comptables existantes publiées par l'IASB. Les normes ci-dessous ont été publiées, mais ne sont pas encore entrées en vigueur. La Banque évalue actuellement l'incidence qu'aura l'application de ces normes sur les états financiers consolidés.

Date d'entrée en vigueur – 1^{er} novembre 2023

IFRS 17 – Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 17 – *Contrats d'assurance* (IFRS 17). Cette nouvelle norme remplace l'actuelle norme comptable IFRS 4 portant sur les contrats d'assurance. L'IFRS 17 présente un nouveau cadre comptable qui améliorera la comparabilité et la qualité de l'information financière. L'IFRS 17 fournit des indications sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance, ainsi que les dispositions relatives aux informations à fournir à leur sujet. Des modifications à l'IFRS 17 publiées par l'IASB en juin 2020 prévoient un report de deux ans de sa date d'entrée en vigueur et d'autres changements visant à répondre aux préoccupations et aux problèmes de mise en œuvre soulevés après la publication de l'IFRS 17 en 2017. Dans sa version modifiée, l'IFRS 17 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Si l'application rétrospective intégrale à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, il est possible d'avoir recours à l'application rétrospective modifiée ou à l'approche fondée sur la juste valeur.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur et valeur comptable des instruments financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans le bilan consolidé soit à la juste valeur, soit au coût amorti selon les catégories définies par le cadre comptable relatif aux instruments financiers.

Au 31 octobre 2021							
	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur	
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable / Total de la juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	33 879	33 879	33 879 33 879
Valeurs mobilières	83 464	1 347	8 966	617	11 910	11 897	106 304 106 291
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	7 516	7 516	7 516 7 516
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	8 539	–	–	–	174 150	173 769	182 689 182 308
Autres							
Instruments financiers dérivés	16 484	–	–	–	–	–	16 484 16 484
Autres actifs	–	–	–	–	1 684	1 684	1 684 1 684
Passifs financiers							
Dépôts ⁽¹⁾	–	14 018			226 920	227 054	240 938 241 072
Autres							
Acceptations	–	–			6 836	6 836	6 836 6 836
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	20 266	–			–	–	20 266 20 266
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			17 293	17 293	17 293 17 293
Instruments financiers dérivés	19 367	–			–	–	19 367 19 367
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 398			13 772	13 724	25 170 25 122
Autres passifs	–	–			1 709	1 709	1 709 1 709
Dettes subordonnées	–	–			768	773	768 773

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2020

	Valeur comptable et juste valeur				Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers au coût amorti, net	Instruments financiers au coût amorti, net	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	–	–	–	–	29 142	29 142	29 142	29 142
Valeurs mobilières	75 647	2 679	12 107	619	11 079	11 290	102 131	102 342
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	–	–	–	–	14 512	14 512	14 512	14 512
Prêts et acceptations, déduction faite des provisions	8 109	–	–	–	156 631	159 473	164 740	167 582
Autres								
Instruments financiers dérivés	13 422	–	–	–	–	–	13 422	13 422
Autres actifs	–	–	–	–	1 153	1 153	1 153	1 153
Passifs financiers								
Dépôts⁽¹⁾	–	11 418			204 460	205 337	215 878	216 755
Autres								
Acceptations	–	–			6 866	6 866	6 866	6 866
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 368	–			–	–	16 368	16 368
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	–	–			33 859	33 859	33 859	33 859
Instruments financiers dérivés	12 923	–			–	–	12 923	12 923
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 762			14 093	14 432	22 855	23 194
Autres passifs	–	–			1 892	1 894	1 892	1 894
Dettes subordonnées	–	–			775	787	775	787

(1) Incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif financier ou payé pour le transfert d'un passif financier lors d'une transaction normale sur le marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Les cours non ajustés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. En l'absence de cours sur un marché actif, la Banque a recours à d'autres techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données observables pertinentes et minimisent celle de données non observables. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur un marché, la référence à la juste valeur actuelle d'un instrument comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options, et toute autre technique d'évaluation couramment utilisée par les intervenants du marché s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables. Le jugement est requis dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation en vigueur au 31 octobre 2021 et pourrait changer dans le futur. Par ailleurs, l'évaluation peut faire l'objet d'une certaine incertitude découlant du choix du modèle d'évaluation utilisé.

Gouvernance en matière d'évaluation

L'établissement de la juste valeur est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus d'évaluation de la juste valeur. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe de Gestion des risques. Tous les modèles d'évaluation sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

La juste valeur des produits existants ou nouveaux est déterminée ou validée par des fonctions indépendantes de l'équipe qui prend des risques. Les questions complexes de juste valeur sont examinées par les comités d'évaluation constitués d'experts provenant de diverses fonctions spécialisées.

Pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, la Banque a documenté les politiques de classement de la hiérarchie et des contrôles existent pour s'assurer que la juste valeur est évaluée de manière appropriée, fiable et cohérente. Les méthodes d'évaluation et les hypothèses associées sont révisées sur une base régulière.

Méthodes d'évaluation et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable des instruments financiers suivants correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur :

- la trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières;
- les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées;
- les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées;
- les engagements de clients en contrepartie d'acceptations;
- les acceptations;
- certains éléments des autres actifs et des autres passifs.

Valeurs mobilières et engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ces instruments financiers, à l'exception des valeurs mobilières au coût amorti, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Leur juste valeur est établie en fonction des cours sur un marché actif, soit les cours acheteur pour les actifs financiers et les cours vendeur pour les passifs financiers. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est estimée à partir des cours pour des titres identiques en substance. Si de tels cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses se fondant principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés externes telles que les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, le risque de crédit, les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.

Lorsqu'une ou plusieurs données d'entrée significatives ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers se fonde principalement sur les estimations et données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Titres émis ou garantis par les gouvernements

Les titres émis ou garantis par les gouvernements comprennent des titres de créance des gouvernements (gouvernement du Canada et gouvernements provinciaux et municipaux du Canada), des titres de créance du gouvernement américain (Trésor américain) et d'autres organismes américains ainsi que des titres de créance des gouvernements d'autres pays. La juste valeur de ces titres est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs. Pour ce qui est de ceux classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée selon les cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés actifs. En l'absence de données de marché observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires.

Titres de participation et autres titres de créance

La juste valeur des titres de participation est établie principalement en fonction des cours sur un marché actif. Pour les titres de participation et les autres titres de créance classés dans le niveau 2, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation qui utilise les cours d'instruments identiques ou similaires sur un marché actif. En l'absence de données d'entrée observables, une technique d'évaluation telle la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pourrait être utilisée et inclure des hypothèses sur le rendement des indices de référence (CDOR, LIBOR et autres) et des écarts liés au risque de titres similaires. Pour ceux classés dans le niveau 3, la détermination de la juste valeur est fondée notamment sur la valeur de l'actif net qui représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds ou des commandités des sociétés en commandite. La juste valeur peut aussi être déterminée à l'aide de techniques d'évaluation internes ajustées pour tenir compte des facteurs de risque propres aux instruments financiers et de la conjoncture économique.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en bourse est déterminée d'après les cours sur un marché actif.

En ce qui concerne les instruments financiers dérivés hors bourse, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données d'entrée observables sur des marchés telles que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit, les taux de change et les facteurs de volatilité des prix et des taux. Dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse, la Banque inclut aussi les facteurs suivants :

Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

Le CVA est un ajustement de l'évaluation apporté aux instruments financiers dérivés afin de tenir compte du risque de crédit lié à la contrepartie. Pour chacune des contreparties, le CVA se fonde sur l'exposition positive prévue et les probabilités de défaut au fil du temps. Les expositions sont déterminées selon des facteurs pertinents, comme les valeurs de marché actuelles et futures éventuelles, les conventions-cadres de compensation, les ententes de sûreté et les taux de recouvrement prévus. Les probabilités de défaut sont déduites d'après les écarts de swaps sur défaillance de crédit. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, des données approximatives appropriées sont utilisées. Bien que la méthode générale utilisée suppose actuellement que les expositions positives prévues et les probabilités de défaut sont indépendantes, des ajustements sont apportés à certains types de transaction où il existe un lien direct entre l'exposition en cas de défaut et les probabilités de défaut.

Ajustement de valeur lié au financement (FVA)

Le FVA est un ajustement de valeur apporté aux instruments financiers dérivés afin de refléter le coût ou les bénéfices implicites du marché liés au financement des garanties pour les transactions qui ne sont pas garanties ou qui sont partiellement garanties. Les expositions prévues sont déterminées selon des méthodes conformes au cadre conceptuel du CVA. Le niveau de financement utilisé pour déterminer le FVA se fonde sur le niveau de financement moyen des intervenants du marché concerné.

Lorsque les techniques d'évaluation comprennent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne sont pas observables sur des marchés, la détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés hors bourse se fonde principalement sur les estimations et les données internes, en prenant en considération les politiques d'évaluation en vigueur à la Banque, la conjoncture économique, les caractéristiques propres à l'actif financier ou au passif financier et d'autres facteurs pertinents.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de remboursement par anticipation, des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des prêts similaires et d'autres variables pertinentes, si applicable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des autres prêts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, aux taux d'intérêt courants exigés sur le marché pour de nouveaux prêts similaires. La juste valeur des autres prêts à taux variable est réputée être égale à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à terme fixe est principalement déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs prévus, en tenant compte entre autres des options de rachat et des taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers ayant des conditions similaires. Pour certains instruments de financement à terme, la juste valeur est établie au moyen des cours du marché pour des instruments similaires. La juste valeur des dépôts à vue et avec préavis est réputée être égale à leur valeur comptable.

La juste valeur des billets de dépôts structurés est établie d'après des modèles d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables lorsqu'elles sont disponibles, telles que des indices de rendement de référence, et tient compte également du risque de crédit propre à la Banque. Les écarts implicites de marché de la Banque sont utilisés pour déduire les probabilités de défaut de la Banque dans le calcul du risque de crédit propre à la Banque. Finalement, lorsque la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation des options, les techniques d'évaluation sont similaires à celle décrites pour les instruments financiers dérivés.

Passifs relatifs à des créances cédées

Ces passifs résultent de transactions de ventes à Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) de titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada. Ces transactions ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation. Elles sont comptabilisées comme des emprunts garantis, ce qui donne lieu à la comptabilisation de passifs dans le bilan consolidé. La juste valeur de ces passifs est établie au moyen de techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée observables sur le marché, telles que les cours des obligations hypothécaires du Canada.

Autres passifs et dette subordonnée

La juste valeur de ces passifs financiers est fondée sur les cours sur un marché actif. En l'absence de cours sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt courants offerts sur un marché pour des instruments financiers similaires et dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Détermination des niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les IFRS établissent une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers. La hiérarchie qui s'applique à la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur un marché actif chaque fois que de telles données existent. La hiérarchie place au plus haut niveau les cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des instruments identiques, et les données d'entrée non observables au niveau le plus bas. Si des données d'entrée de différents niveaux dans la hiérarchie sont utilisées, l'instrument financier est alors classé au même niveau de la hiérarchie que la donnée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1

Données d'entrée qui correspondent à des cours non ajustés auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs et des passifs identiques. Ces instruments regroupent principalement les titres de participation et les instruments financiers dérivés négociés sur des marchés actifs, ainsi que certains titres de créance très liquides activement négociés sur un marché hors bourse.

Niveau 2

Techniques d'évaluation fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Ces données correspondent aux cours d'instruments similaires observables sur un marché actif, à des cours d'instruments identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les cours utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Ces instruments regroupent principalement certains prêts, certains dépôts, les instruments financiers dérivés négociés sur un marché hors bourse, certains titres de créance, certains titres de participation dont la valeur n'est pas directement observable sur un marché actif, les passifs relatifs à des créances cédées ainsi que certains autres passifs.

Niveau 3

Techniques d'évaluation fondées sur une ou plusieurs données d'entrée importantes non observables sur un marché concernant l'actif ou le passif. La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés.

Les instruments financiers dont la juste valeur est classée dans le niveau 3 se composent des produits suivants :

- instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net : des investissements dans des fonds de couverture pour lesquels il existe certaines restrictions relatives au rachat d'unités ou de titres, des titres de participation et de créance de sociétés privées, ainsi que certains instruments financiers dérivés dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données significatives non observables sur des marchés;
- valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global : titres de participation et de créance de sociétés privées;
- certains prêts et certains dépôts (billets de dépôts structurés) dont la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation internes qui se fondent sur des données importantes non observables sur des marchés.

Transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 ainsi que les transferts vers le (ou hors du) niveau 3 sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu. Des transferts importants peuvent survenir entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en raison de nouvelles informations concernant les données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur et le caractère observable de ces données.

Au cours de l'exercice 2021, 31 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net et 2 M\$ d'engagements afférents à des titres vendus à découvert ont été transférés hors du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'évolution de conditions du marché (15 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net pour l'exercice 2020). De plus, au cours de l'exercice 2021, 30 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net ont été transférés hors du niveau 1 vers le niveau 2 suite à l'évolution de conditions du marché (10 M\$ de valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais du résultat net pour l'exercice 2020).

Au cours des exercices 2021 et 2020, il y a eu des transferts d'instruments financiers vers le (ou hors du) niveau 3 en raison de changements de disponibilité de données d'entrée observables sur un marché suite à l'évolution de conditions du marché.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé.

	Au 31 octobre 2021			Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	2 661	6 716	–	9 377
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	8 998	–	8 998
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 547	1 878	–	4 425
Autres titres de créance	–	2 484	47	2 531
Titres de participation	58 539	517	424	59 480
	63 747	20 593	471	84 811
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	19	4 214	–	4 233
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 313	–	2 313
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 384	252	–	1 636
Autres titres de créance	–	784	–	784
Titres de participation	–	311	306	617
	1 403	7 874	306	9 583
Prêts	–	8 242	297	8 539
Autres				
Instruments financiers dérivés	203	16 278	3	16 484
	65 353	52 987	1 077	119 417
Passifs financiers				
Dépôts	–	14 215	–	14 215
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	15 546	4 720	–	20 266
Instruments financiers dérivés	693	18 673	1	19 367
Passifs relatifs à des créances cédées	–	11 398	–	11 398
	16 239	49 006	1	65 246

Au 31 octobre 2020

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs / passifs financiers à la juste valeur
Actifs financiers				
Valeurs mobilières				
À la juste valeur par le biais du résultat net				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	1 852	7 632	–	9 484
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	9 105	–	9 105
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	7 852	996	–	8 848
Autres titres de créance	–	2 048	40	2 088
Titres de participation	47 941	443	417	48 801
	57 645	20 224	457	78 326
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	877	3 535	–	4 412
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	4 154	–	4 154
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 165	284	–	2 449
Autres titres de créance	–	1 092	–	1 092
Titres de participation	–	246	373	619
	3 042	9 311	373	12 726
Prêts	–	7 737	372	8 109
Autres				
Instruments financiers dérivés	343	13 049	30	13 422
	61 030	50 321	1 232	112 583
Passifs financiers				
Dépôts ⁽¹⁾	–	11 575	(2)	11 573
Autres				
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	11 575	4 793	–	16 368
Instruments financiers dérivés	242	12 680	1	12 923
Passifs relatifs à des créances cédées	–	8 762	–	8 762
	11 817	37 810	(1)	49 626

(1) Le montant classé dans le niveau 3 représente la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque classe les instruments financiers dans le niveau 3 lorsque la technique d'évaluation est fondée sur au moins une donnée d'entrée importante qui n'est pas observable sur des marchés. Il se peut que la technique d'évaluation soit aussi basée en partie sur des données d'entrée observables sur des marchés. Le tableau suivant présente les données d'entrée non observables importantes utilisées aux fins des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 octobre 2021					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	777	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit Taux d'actualisation	100 % 18 x 560 Pbs ⁽²⁾ 4,50 %	100 % 20 x 560 Pbs ⁽²⁾ 19,00 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	297	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	3,25 % 1,98 %	7,09 % 6,27 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt	3	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	2,20 %	2,20 %
	1 077				
Passifs financiers					
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats sur actions	1	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation de marché	6 % (5) %	86 % 90 %
	1				

Au 31 octobre 2020					
	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données d'entrée non observables importantes	Fourchette de valeurs des données	
				Bas	Haut
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Titres de participation et autres titres de créance	830	Valeur de l'actif net Cours de marché comparables Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Valeur de l'actif net Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA ⁽¹⁾ Écart de crédit Taux d'actualisation	100 % 18 x 460 Pbs ⁽²⁾ 4,50 %	100 % 20 x 705 Pbs ⁽²⁾ 19,00 %
Prêts					
Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	372	Flux de trésorerie actualisés Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation Prime de liquidité	3,54 % 3,11 %	9,84 % 9,56 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats de taux d'intérêt Contrats sur actions	11 6	Flux de trésorerie actualisés Modèle d'évaluation des options	Taux d'actualisation Volatilité à long terme Corrélation du marché	2,20 % 7 % 29 %	2,20 % 91 % 93 %
Contrats sur dérivés de crédit	13	Flux de trésorerie actualisés	Prime de liquidité	(6) %	6 %
	1 232				
Passifs financiers					
Dépôts					
Billets de dépôts structurés ⁽³⁾	(2)	Modèle d'évaluation des options	Volatilité à long terme Corrélation du marché	8 % (68) %	49 % 94 %
Autres					
Instruments financiers dérivés Contrats sur dérivés de crédit	1	Flux de trésorerie actualisés	Prime de liquidité	(2) %	2 %
	(1)				

(1) BAIIA signifie bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement.

(2) Pbs ou point de base représente une unité de mesure correspondant à 0,01 %.

(3) Le montant représente la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les billets de dépôts structurés.

Données d'entrée non observables importantes des évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Valeur de l'actif net

La valeur de l'actif net représente la valeur estimative des titres basée sur les évaluations reçues des gestionnaires de placements, des gestionnaires de fonds, des administrateurs de conduits ou des commandités des sociétés en commandite. La valeur de l'actif net d'un fonds correspond à la juste valeur totale de l'actif moins le passif.

Ratio valeur de l'entreprise/BAIIA (bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement) et équivalence de prix

Les données d'entrée d'évaluation des titres de participation privés incluent des ratios basés sur les bénéfices. Ces ratios sont évalués en fonction de ratios d'entreprises comparables, et un ratio plus élevé résultera en une juste valeur plus élevée. L'équivalence de prix est un pourcentage du prix de marché établi en fonction de la liquidité du titre.

Écart de crédit

L'écart de crédit (ou de taux) est la différence entre le taux de rendement de l'instrument et un taux de rendement de référence. Les instruments de référence ont des notations de crédit élevées et des échéances similaires. L'écart de crédit représente donc le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un actif et refléter le rendement de marché requis en fonction de la qualité du crédit liée aux flux de trésorerie estimés. Une augmentation de l'écart de crédit donnera lieu à une diminution de la valeur.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation représente la donnée utilisée pour porter les flux de trésorerie futurs à leur valeur actualisée. Une augmentation du taux d'actualisation donnera lieu à une diminution de la juste valeur.

Prime de liquidité

Une prime de liquidité peut être appliquée lorsqu'il existe peu ou pas de transactions sur lesquelles baser les évaluations. Une augmentation de la prime de liquidité donnera lieu à une diminution de la valeur.

Volatilité à long terme

La volatilité est une mesure de la variabilité future attendue des prix de marché. La volatilité est généralement observable sur le marché par le biais des prix de certaines options. Toutefois, la volatilité à long terme liée à des options, dont l'échéance est plus longue, peut ne pas être observable. Une augmentation (diminution) de la volatilité à long terme s'accompagne généralement d'une augmentation (diminution) de la corrélation à long terme. Une volatilité à long terme plus élevée pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la juste valeur de l'instrument, selon les modalités de l'instrument.

Corrélation du marché

La corrélation est une mesure de la relation d'interdépendance entre deux variables différentes. Une corrélation positive implique que les variables ont tendance à évoluer dans la même direction, alors qu'une corrélation négative implique que les variables ont tendance à évoluer dans des directions opposées. La corrélation est utilisée pour l'évaluation d'instruments financiers dont les rendements futurs sont dépendants de plusieurs variables. Un changement dans la corrélation peut entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur selon les modalités de son rendement contractuel.

Analyse de sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque effectue des analyses de sensibilité pour les évaluations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3, en substituant les données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles.

Pour les titres de participation et autres titres de créance, la Banque fait varier des données non observables significatives, telles que la valeur de l'actif net ou le ratio valeur de l'entreprise/BAIIA et l'équivalence de prix, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 115 M\$ au 31 octobre 2021 (une augmentation ou une diminution de 102 M\$ au 31 octobre 2020).

Pour les prêts, la Banque fait varier des données non observables telles qu'une prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur qui pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de la juste valeur comptabilisée de 28 M\$ au 31 octobre 2021 (une augmentation ou une diminution de 57 M\$ au 31 octobre 2020).

Pour les instruments financiers dérivés et les instruments financiers dérivés incorporés dans les billets de dépôts structurés, la Banque fait varier les données sur les volatilités à long terme, les corrélations du marché et la prime de liquidité, et établit une fourchette raisonnable de juste valeur. Au 31 octobre 2021, pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur nette pourrait résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ (une augmentation ou une diminution de 12 M\$ au 31 octobre 2020), alors que pour les billets de dépôts structurés, la juste valeur nette aurait pu résulter en une augmentation ou une diminution de 1 M\$ au 31 octobre 2020.

Les fourchettes raisonnables de juste valeur établies pour l'ensemble des instruments financiers classés dans le niveau 3 pourraient résulter en une augmentation ou une diminution du résultat net de 5 % au 31 octobre 2021 (une augmentation ou une diminution du résultat net de 8 % au 31 octobre 2020).

Note 3 – Juste valeur des instruments financiers (suite)

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans les différents niveaux par le biais de positions économiques inverses. Les gains et pertes pour les instruments financiers classés dans le niveau 3 présentés dans les tableaux ci-après ne reflètent pas les gains et pertes inverses sur les instruments financiers utilisés à des fins de couverture économique qui peuvent avoir été classés par la Banque dans le niveau 1 ou 2. De plus, la Banque peut couvrir la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au moyen d'autres instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de ces couvertures n'est pas inclus dans le montant net présenté dans les tableaux suivants. Finalement, les gains et pertes présentés ci-après peuvent inclure des variations de la juste valeur basées sur des données d'entrée observables et non observables.

Exercice terminé le 31 octobre 2021					
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts ⁽²⁾
Juste valeur au 31 octobre 2020	457	373	372	29	2
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽³⁾	13	–	24	(28)	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	(10)	–	–	–
Achats	43	–	–	–	–
Ventes	(42)	(113)	–	–	–
Émissions	–	–	12	–	–
Règlements et autres ⁽⁴⁾	–	56	(111)	(1)	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	–	(1)	–
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	3	(2)
Juste valeur au 31 octobre 2021	471	306	297	2	–
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2021 ⁽⁵⁾	14	–	24	(28)	–

Exercice terminé le 31 octobre 2020					
	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts	Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	Dépôts ⁽²⁾
Juste valeur au 31 octobre 2019	458	362	360	4	–
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> ⁽⁶⁾	8	–	(17)	(10)	5
Total des gains (pertes) réalisés ou non réalisés compris dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	–	7	–	–	–
Achats	26	4	–	–	–
Ventes	(35)	–	–	–	–
Émissions	–	–	12	–	(18)
Règlements et autres	–	–	(160)	(1)	–
Transferts d'instruments financiers vers le niveau 3	–	–	177	29	(9)
Transferts d'instruments financiers hors du niveau 3	–	–	–	7	24
Juste valeur au 31 octobre 2020	457	373	372	29	2
Variation des gains et des pertes non réalisés compris dans le <i>Résultat net</i> relativement aux actifs et passifs financiers au 31 octobre 2020 ⁽⁷⁾	21	–	(17)	(10)	5

(1) Les instruments financiers dérivés comprennent les actifs et les passifs, présentés au montant net.

(2) Les montants représentent la juste valeur des instruments financiers dérivés incorporés dans les dépôts.

(3) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain de 9 M\$.

(4) Le 31 octobre 2021, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur AfrAsia Bank Limited (AfrAsia) et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans AfrAsia comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 56 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

(5) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est un gain non réalisé de 10 M\$.

(6) Le total des gains (pertes) compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte de 14 M\$.

(7) Le total des gains (pertes) non réalisés compris dans les *Revenus autres que d'intérêts* est une perte non réalisée de 1 M\$.

Instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des évaluations à la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, à l'exception de ceux dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Au 31 octobre 2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Total			
Actifs financiers			
Valeurs mobilières au coût amorti			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	–	5 793	–
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 227	–
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	–	–
Autres titres de créance	–	3 877	–
	–	11 897	–
Prêts, déduction faite des provisions	–	67 149	99 872
	–		
Passifs financiers			
Dépôts	–	227 054	–
Autres			
Passifs relatifs à des créances cédées	–	13 724	–
Autres passifs	–	114	–
Dette subordonnée	–	773	–
	–	241 665	–

Au 31 octobre 2020			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Total			
Actifs financiers			
Valeurs mobilières au coût amorti			
Titres émis ou garantis par			
Le gouvernement du Canada	–	6 298	–
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	2 416	–
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	21	–
Autres titres de créance	–	2 555	–
	–	11 290	–
Prêts, déduction faite des provisions	–	62 486	90 214
Passifs financiers			
Dépôts	–	205 337	–
Autres			
Passifs relatifs à des créances cédées	–	14 432	–
Autres passifs	–	67	–
Dette subordonnée	–	787	–
	–	220 623	–

Note 4 – Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Banque a choisi de désigner certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net selon les critères présentés à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. Conformément à sa stratégie de gestion des risques et en vertu de l'option de la juste valeur, qui permet la désignation si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation des actifs financiers ou des passifs financiers ou de la comptabilisation des profits et pertes sur ceux-ci sur des bases différentes, la Banque a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certaines valeurs mobilières, ainsi que certains passifs relatifs à des créances cédées. La juste valeur des passifs relatifs à des créances cédées ne comprend pas le risque de crédit, car les détenteurs de ces passifs ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque. La Banque a aussi désigné à la juste valeur par le biais du résultat net certains dépôts incluant des instruments financiers dérivés incorporés.

Pour déterminer la variation de la juste valeur imputable à un changement du risque de crédit des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Banque calcule, au début de la période, la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels de l'instrument avec les taux suivants : d'abord, avec un taux d'actualisation observé pour des titres similaires qui reflète la prime de crédit de la Banque et ensuite, avec un taux qui n'en tient pas compte. Puis l'écart obtenu entre les valeurs est comparé avec l'écart obtenu avec les mêmes taux en date de fin de période.

Les informations relatives aux actifs financiers et aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentées dans les tableaux suivants.

	Valeur comptable au 31 octobre 2021	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	1 347	(55)	27
	1 347	(55)	27
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	14 018	(636)	(316)
Passifs relatifs à des créances cédées	11 398	253	27
	25 416	(383)	(289)

	Valeur comptable au 31 octobre 2020	Gains (pertes) non réalisés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020	Gains (pertes) non réalisés depuis la comptabilisation initiale de l'instrument
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Valeurs mobilières	2 679	68	93
	2 679	68	93
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dépôts ^{(1) (2)}	11 418	628	592
Passifs relatifs à des créances cédées	8 762	(150)	(223)
	20 180	478	369

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la variation de la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net attribuable au risque de crédit qui est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat global* donne lieu à une perte de 17 M\$ (perte de 60 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).
- (2) Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts fluctue et sera différent de la juste valeur à la date de présentation du bilan.

Note 5 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation entre les montants comptabilisés, et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

De façon générale, les instruments financiers dérivés hors bourse assujettis à des conventions-cadres de compensation de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* ou à d'autres ententes similaires ne satisfont pas aux critères de compensation dans le bilan consolidé, car le droit d'opérer une compensation est juridiquement exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

De façon générale, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées de même que les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées assujettis à des conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation s'ils confèrent seulement un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Toutefois, les transactions mentionnées ci-dessus peuvent être assujetties à des ententes contractuelles de compensation conclues avec des chambres de compensation. Si les critères de compensation sont respectés, ces transactions sont compensées dans le bilan consolidé. De plus, dans le cadre de ces transactions, la Banque peut donner ou recevoir des espèces ou d'autres instruments financiers utilisés comme instrument de garantie.

Les tableaux suivants présentent l'information sur les actifs financiers et les passifs financiers qui sont compensés dans le bilan consolidé, car ils respectent les critères de compensation ainsi que sur ceux qui ne sont pas compensés et qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Au 31 octobre 2021						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ^{(2) (3)}	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 216	7 700	7 516	1 413	6 042	61
Instruments financiers dérivés	20 936	4 452	16 484	9 398	2 475	4 611
	36 152	12 152	24 000	10 811	8 517	4 672
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	24 993	7 700	17 293	1 413	15 759	121
Instruments financiers dérivés	23 819	4 452	19 367	9 398	4 015	5 954
	48 812	12 152	36 660	10 811	19 774	6 075

Au 31 octobre 2020						
	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés dans le bilan consolidé	Montants nets présentés dans le bilan consolidé	Montants associés non compensés dans le bilan consolidé		Montants nets
				Instruments financiers ⁽¹⁾	Actifs financiers reçus / donnés en garantie ^{(2) (4)}	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	15 471	959	14 512	3 596	10 852	64
Instruments financiers dérivés	19 332	5 910	13 422	6 204	3 308	3 910
	34 803	6 869	27 934	9 800	14 160	3 974
Passifs financiers						
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	34 818	959	33 859	3 596	30 181	82
Instruments financiers dérivés	18 833	5 910	12 923	6 204	3 993	2 726
	53 651	6 869	46 782	9 800	34 174	2 808

(1) Valeur comptable des instruments financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

(2) Excluant les garanties sous forme d'instruments non financiers.

(3) Au 31 octobre 2021, les actifs financiers donnés en garantie à la Banque du Canada comprennent des obligations sécurisées émises par la Banque.

(4) Au 31 octobre 2020, les actifs financiers donnés en garantie à la Banque du Canada comprenaient des billets de dépôt au porteur et les obligations sécurisées émises par la Banque.

Note 6 – Valeurs mobilières

Échéances contractuelles résiduelles des valeurs mobilières

Au 31 octobre					2021	2020
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	Total	Total
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	1 628	5 460	2 289	–	9 377	9 484
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	896	2 775	5 327	–	8 998	9 105
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	3 564	311	550	–	4 425	8 848
Autres titres de créance	342	945	1 244	–	2 531	2 088
Titres de participation	–	–	–	59 480	59 480	48 801
	6 430	9 491	9 410	59 480	84 811	78 326
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	65	4 134	34	–	4 233	4 412
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	1	525	1 787	–	2 313	4 154
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	619	153	864	–	1 636	2 449
Autres titres de créance	4	282	498	–	784	1 092
Titres de participation	–	–	–	617	617	619
	689	5 094	3 183	617	9 583	12 726
Valeurs mobilières au coût amorti ⁽¹⁾						
Titres émis ou garantis par						
Le gouvernement du Canada	500	5 276	35	–	5 811	6 163
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	525	945	755	–	2 225	2 353
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	–	–	–	–	–	21
Autres titres de créance	599	3 233	42	–	3 874	2 542
	1 624	9 454	832	–	11 910	11 079

(1) Au 31 octobre 2021, les valeurs mobilières au coût amorti sont présentées déduction faite des provisions pour pertes de crédit de 3 M\$ (1 M\$ au 31 octobre 2020).

Qualité du crédit

Au 31 octobre 2021 et 2020, les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les valeurs mobilières au coût amorti sont classées dans la phase 1 avec une qualité du crédit qui, selon les catégories de risques des notations internes de la Banque, se situe majoritairement dans la catégorie « Excellent ». Pour de plus amples renseignements sur le rapprochement des provisions pour pertes de crédit, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Gains (pertes) bruts non réalisés sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

	Au 31 octobre 2021			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽¹⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 241	30	(38)	4 233
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	2 345	27	(59)	2 313
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	1 648	–	(12)	1 636
Autres titres de créance	782	9	(7)	784
Titres de participation	569	57	(9)	617
	9 585	123	(125)	9 583

	Au 31 octobre 2020			
	Coût amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable ⁽¹⁾
Titres émis ou garantis par				
Le gouvernement du Canada	4 302	110	–	4 412
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	4 013	142	(1)	4 154
Le Trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	2 430	19	–	2 449
Autres titres de créance	1 051	42	(1)	1 092
Titres de participation	633	13	(27)	619
	12 429	326	(29)	12 726

(1) Les provisions pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, d'un montant de 1 M\$ au 31 octobre 2021 (3 M\$ au 31 octobre 2020), sont présentées dans les *Autres éléments du résultat global*. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

La Banque a désigné certains titres de participation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur des gains et des pertes dans le résultat net. L'objectif économique de la détention de ces titres de participation est principalement de réaliser des revenus de dividendes. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, des revenus de dividendes de 34 M\$ ont été comptabilisés relativement à ces placements (21 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020), dont un revenu de dividendes de 17 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (2 M\$ pour les placements qui ont été vendus au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Exercice terminé le 31 octobre 2021				Exercice terminé le 31 octobre 2020		
	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total	Titres de participation de sociétés privées	Titres de participation de sociétés publiques	Total
Juste valeur au début	373	246	619	362	260	622
Variation de la juste valeur	(10)	98	88	7	(9)	(2)
Désignation à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	56	71	127	4	91	95
Cessions ⁽²⁾	(113)	(104)	(217)	–	(96)	(96)
Juste valeur à la fin	306	311	617	373	246	619

(1) Le 31 octobre 2021, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur AfrAsia Bank Limited (AfrAsia) et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans AfrAsia comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 56 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 9 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) La Banque a disposé de titres de participation de sociétés privées et publiques pour des raisons économiques.

Gains (pertes) sur cessions de valeurs mobilières au coût amorti

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020, la Banque a disposé de certains titres de créance évalués au coût amorti. La valeur comptable de ces titres au moment de leur disposition était de 179 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (258 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020) et la Banque a comptabilisé des gains d'un montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (6 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020) dans les *Revenus autres que d'intérêts – Gains (pertes) sur valeurs mobilières autres que de négociation, montant net* de l'état consolidé des résultats.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit

Les prêts sont comptabilisés soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, selon les critères définis pour le classement des actifs financiers conformément à l'IFRS 9.

Détermination et évaluation des pertes de crédit attendues

Détermination des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont déterminées selon une méthode de dépréciation à trois phases qui est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale.

Phase 1

Les actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 1.

Phase 2

Les actifs financiers pour lesquels le risque de crédit a augmenté de façon importante entre la comptabilisation initiale et la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées à la date de présentation de l'information financière, sont classés dans la phase 2.

Phase 3

Les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de dépréciation, pour lesquels il y a un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers à la date de présentation de l'information financière, et pour lesquels des pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont comptabilisées, sont classés dans la phase 3.

DAC

Les actifs financiers qui sont dépréciés dès leur acquisition ou leur création (DAC) sont classés dans la catégorie DAC.

Gouvernance en matière de dépréciation

L'établissement des pertes de crédit attendues est soumis à un cadre de contrôle rigoureux. La Banque dispose de politiques et procédures qui régissent le processus de la dépréciation liée au risque de crédit. Ces politiques sont documentées et révisées périodiquement par le groupe Gestion des risques. Tous les modèles utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues sont validés et des contrôles ont été mis en place afin d'en assurer l'exécution.

Ces modèles sont validés par des fonctions indépendantes de l'équipe qui produit le calcul. Les questions complexes de l'établissement de la méthodologie d'évaluation et des hypothèses sont examinées par un groupe constitué d'experts provenant de diverses fonctions. De plus, les données d'entrée et les hypothèses utilisées pour la détermination des pertes de crédit attendues sont révisées sur une base régulière.

Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont estimées à l'aide de trois variables principales : 1) la probabilité de défaut (PD), 2) la perte en cas de défaut (PCD) et 3) l'exposition en cas de défaut (ECD). Aux fins comptables, la PD pour les 12 mois à venir et la PD pour la durée de vie représentent la probabilité de défaut d'un instrument financier au cours des 12 prochains mois et au cours de sa durée de vie, respectivement, en fonction des circonstances à la date du bilan et de la conjoncture économique à venir qui ont ou auront une incidence sur le risque de crédit. La PCD représente les pertes attendues en cas de défaut, en tenant compte de l'effet d'atténuation des biens affectés en garantie, de leur valeur de réalisation attendue et de l'effet de la valeur temps de l'argent. L'ECD représente le solde attendu en cas de défaut, en tenant compte des remboursements de principal et des versements d'intérêts entre la date du bilan et le moment du défaut, ainsi que de tout prélèvement attendu sur une facilité engagée. Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont estimées en multipliant la PD pour les 12 mois à venir, la PCD et l'ECD. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sont estimées en utilisant la PD pour la durée de vie.

Pour la plupart des instruments financiers, les pertes de crédit attendues sont évaluées sur une base individuelle. Les instruments financiers pour lesquels les pertes de crédit sont évaluées sur une base collective sont regroupés selon des caractéristiques de risque de crédit similaires, notamment le type d'instrument, l'emplacement géographique, le niveau de risque comparable, le secteur et l'industrie.

Données d'entrée, hypothèses et techniques d'estimation

La méthode utilisée par la Banque pour calculer les pertes de crédit attendues consiste d'abord à tirer parti des modèles réglementaires existants, puis à ajuster leurs paramètres aux fins de l'IFRS 9. Ces modèles présentent l'avantage d'avoir été testés et validés. De plus, le recours aux mêmes modèles de base, quel que soit l'objectif, permet d'uniformiser l'évaluation des risques. Ces modèles incorporent des données d'entrée, des hypothèses et des techniques d'estimation qui font appel à un haut degré de jugement de la direction. Les facteurs principaux contribuant aux variations des pertes de crédit attendues qui sont sujets au jugement de façon significative comprennent :

- la calibration aux paramètres réglementaires afin d'obtenir des paramètres prospectifs à un moment précis;
- la prévision des variables macroéconomiques pour des scénarios multiples et la pondération probabiliste de ces scénarios;
- la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un prêt.

Principaux paramètres

Estimations de la PD

Comme l'objectif de la calibration réglementaire de la PD est d'aligner les données historiques sur le taux de défaut à long terme, des ajustements sont requis pour obtenir une PD prospective à un moment précis, comme l'exige l'IFRS 9. À cette fin, la Banque suit les étapes suivantes : 1) calibration à un moment précis, selon laquelle la PD du portefeuille est alignée sur le taux de défaut approprié. L'estimation de la PD qui en découle est généralement égale au taux de défaut de l'exercice précédent. Le taux de défaut de l'exercice précédent a été choisi pour la calibration effectuée à cette étape, car il représente souvent l'une des estimations les plus exactes et les plus appropriées du taux de défaut de l'exercice courant; 2) incorporation d'informations prospectives au moyen, entre autres, d'un facteur de calibration fondé sur les prévisions découlant des analyses de l'équipe responsable des tests de tension. Cette équipe prend en considération trois scénarios macroéconomiques et, pour chacun d'eux, produit une évaluation prospective pour les trois prochaines années.

Estimations de la PCD

La méthode d'estimation de la PCD consiste à utiliser, pour chacun des trois scénarios de prévisions macroéconomiques, la PCD attendue à partir des valeurs de PCD observées selon les tests de rétroaction, la PCD économique estimée et utilisée aux fins du calcul du capital économique et finalement la PCD estimée en période de crise économique utilisée aux fins de calcul du capital réglementaire.

Estimations de l'ECD

Pour les prêts à terme, la Banque utilise le montant de l'ECD attendue, ce qui correspond au solde anticipé à chaque moment précis. Le montant de l'ECD attendue décroît avec le temps en fonction des remboursements contractuels et anticipés. Pour les prêts renouvelables, le pourcentage de l'ECD est fondé sur le pourcentage estimé par le modèle réglementaire correspondant et est, par la suite, converti en dollars selon le solde autorisé.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue utilisée afin d'évaluer les pertes de crédit attendues est la durée de vie contractuelle restante. Pour les instruments financiers rotatifs sans maturité contractuelle, par exemple les cartes de crédit ou les marges de crédit, la durée de vie attendue est basée sur la durée comportementale des clients qui ont fait défaut ou qui ont fermé leur compte.

Incorporation d'informations prospectives

Le groupe Économie et Stratégie de la Banque a la responsabilité d'élaborer trois scénarios macroéconomiques et de recommander des pondérations de probabilité pour chacun. Il n'y a pas de scénario macroéconomique élaboré pour des portefeuilles spécifiques, le groupe Économie et Stratégie fournissant un ensemble de variables pour chacun des scénarios définis pour les trois prochaines années. Les PD sont également ajustées pour incorporer l'effet des hypothèses économiques (taux d'intérêt, taux de chômage, prévisions du PIB, prix du pétrole, indices des prix des logements, etc.) qui peuvent être liées statistiquement à des variations des PD ayant un impact au-delà des 12 prochains mois. Ces relations statistiques sont établies grâce aux processus mis en place pour les tests de tension. De plus, d'autres facteurs pertinents qui pourraient ne pas être adéquatement reflétés dans l'information utilisée pour calculer les PD, comme les retards de paiement et le fait de savoir si l'actif financier est soumis à un suivi additionnel dans le cadre du processus de la liste de surveillance pour les portefeuilles de prêts aux entreprises et aux administrations publiques, sont pris en considération.

Détermination d'une augmentation importante du risque de crédit d'un instrument financier

La Banque évalue si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale à chaque période de présentation de l'information financière, en tenant compte de la variation du risque de défaut sur la durée de vie restante de l'instrument financier. En effectuant une comparaison de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante établie à la date de présentation de l'information financière et de la PD prospective à un moment précis sur la durée de vie restante attendue établie lors de la comptabilisation initiale, la Banque détermine s'il y a une détérioration du prêt par rapport à ses conditions initiales. Comme la comparaison inclut un ajustement en fonction des informations prospectives à l'octroi ainsi qu'à la date de présentation de l'information financière, la détérioration peut être causée par les facteurs suivants : i) détérioration des prévisions économiques intégrées à l'évaluation prospective; ii) détérioration de la situation de l'emprunteur (défauts de paiement, détérioration de ses ratios financiers, etc.); ou iii) une combinaison des deux facteurs précédents. Les critères quantitatifs qui doivent permettre de déterminer une augmentation importante du risque de crédit correspondent à une série de planchers relatifs et absolus, et un filet de sécurité est également appliqué. Tous les instruments financiers en souffrance depuis plus de 30 jours sans avoir atteint 90 jours, sont transférés dans la phase 2, même si aucun autre critère n'indique que le risque de crédit a augmenté de façon importante.

Qualité du crédit des prêts

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute aux 31 octobre 2021 et 2020 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues pour chaque catégorie de prêts au coût amorti, et selon la qualité du crédit pour les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour de plus amples renseignements sur la qualité du crédit selon les catégories de risques des notations internes (NI), se reporter au tableau « Cotes internes de risque de défaut » à la page 81 de la section « Risque de crédit » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Au 31 octobre 2021					
	Prêts non dépréciés ⁽¹⁾		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC	Total
Hypothécaires résidentiels					
Excellent	28 911	1	–	–	28 912
Bon	17 083	53	–	–	17 136
Satisfaisant	9 165	2 318	–	–	11 483
À signaler	314	266	–	–	580
Faible	83	128	–	–	211
Défaut	–	–	82	–	82
Approche NI avancée	55 556	2 766	82	–	58 404
Approche standardisée	5 803	129	57	332	14 138
Valeur comptable brute	61 359	2 895	139	332	72 542
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	50	52	29	(60)	71
Valeur comptable	61 309	2 843	110	392	72 471
Aux particuliers					
Excellent	16 211	57	–	–	16 268
Bon	11 439	1 041	–	–	12 480
Satisfaisant	4 665	1 580	–	–	6 245
À signaler	336	483	–	–	819
Faible	121	129	–	–	250
Défaut	–	–	101	–	101
Approche NI avancée	32 772	3 290	101	–	36 163
Approche standardisée	4 692	51	15	132	4 890
Valeur comptable brute	37 464	3 341	116	132	41 053
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	70	98	63	(29)	202
Valeur comptable	37 394	3 243	53	161	40 851
Créances sur cartes de crédit					
Excellent	559	–	–	–	559
Bon	322	–	–	–	322
Satisfaisant	623	38	–	–	661
À signaler	294	149	–	–	443
Faible	38	62	–	–	100
Défaut	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 836	249	–	–	2 085
Approche standardisée	65	–	–	–	65
Valeur comptable brute	1 901	249	–	–	2 150
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	33	89	–	–	122
Valeur comptable	1 868	160	–	–	2 028
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁴⁾					
Excellent	5 086	–	–	–	5 355
Bon	24 395	131	–	–	24 579
Satisfaisant	22 808	6 254	–	–	29 202
À signaler	128	1 509	–	–	1 637
Faible	45	194	–	–	239
Défaut	–	–	326	–	326
Approche NI avancée	52 462	8 088	326	–	61 338
Approche standardisée	6 179	84	81	–	6 604
Valeur comptable brute	58 641	8 172	407	–	67 942
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	111	205	287	–	603
Valeur comptable	58 530	7 967	120	–	67 339
Total des prêts et acceptations					
Valeur comptable brute	159 365	14 657	662	464	183 687
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	264	444	379	(89)	998
Valeur comptable	159 101	14 213	283	553	182 689

(1) En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque a approuvé certains reports de versements pour l'ensemble de ses prêts. Au 31 octobre 2021, la valeur comptable brute des prêts faisant l'objet de reports se chiffre à 181 M\$ pour les prêts aux entreprises et administrations publiques. Ces prêts sont présentés dans la phase où ils se situaient immédiatement avant l'application du report de versement.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(3) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Au 31 octobre 2020

	Prêts non dépréciés ⁽¹⁾		Prêts dépréciés		Prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC		
Hypothécaires résidentiels						
Excellent	23 139	29	–	–	–	23 168
Bon	15 753	108	–	–	–	15 861
Satisfaisant	10 418	741	–	–	–	11 159
À signaler	730	299	–	–	–	1 029
Faible	283	174	–	–	–	457
Défaut	–	–	149	–	–	149
Approche NI avancée	50 323	1 351	149	–	–	51 823
Approche standardisée	4 993	31	44	531	7 537	13 136
Valeur comptable brute	55 316	1 382	193	531	7 537	64 959
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	63	23	35	(56)	–	65
Valeur comptable	55 253	1 359	158	587	7 537	64 894
Aux particuliers						
Excellent	15 072	40	–	–	–	15 112
Bon	9 680	1 039	–	–	–	10 719
Satisfaisant	4 395	2 024	–	–	–	6 419
À signaler	300	696	–	–	–	996
Faible	116	185	–	–	–	301
Défaut	–	–	140	–	–	140
Approche NI avancée	29 563	3 984	140	–	–	33 687
Approche standardisée	3 532	48	22	324	–	3 926
Valeur comptable brute	33 095	4 032	162	324	–	37 613
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	87	145	76	(10)	–	298
Valeur comptable	33 008	3 887	86	334	–	37 315
Créances sur cartes de crédit						
Excellent	385	–	–	–	–	385
Bon	307	–	–	–	–	307
Satisfaisant	660	28	–	–	–	688
À signaler	335	205	–	–	–	540
Faible	29	64	–	–	–	93
Défaut	–	–	–	–	–	–
Approche NI avancée	1 716	297	–	–	–	2 013
Approche standardisée	25	–	–	–	–	25
Valeur comptable brute	1 741	297	–	–	–	2 038
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	45	124	–	–	–	169
Valeur comptable	1 696	173	–	–	–	1 869
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁴⁾						
Excellent	4 732	–	–	–	289	5 021
Bon	21 380	10	–	–	163	21 553
Satisfaisant	19 421	7 037	–	–	73	26 531
À signaler	218	1 915	–	–	–	2 133
Faible	10	246	–	–	–	256
Défaut	–	–	361	–	–	361
Approche NI avancée	45 761	9 208	361	–	525	55 855
Approche standardisée	5 122	163	101	–	47	5 433
Valeur comptable brute	50 883	9 371	462	–	572	61 288
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	135	250	241	–	–	626
Valeur comptable	50 748	9 121	221	–	572	60 662
Total des prêts et acceptations						
Valeur comptable brute	141 035	15 082	817	855	8 109	165 898
Provisions pour pertes de crédit ⁽³⁾	330	542	352	(66)	–	1 158
Valeur comptable	140 705	14 540	465	921	8 109	164 740

(1) En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque a approuvé certains reports de versements pour l'ensemble de ses prêts. Au 31 octobre 2020, la valeur comptable brute des prêts qui faisaient l'objet de reports se chiffrait à 695 M\$ pour les prêts hypothécaires résidentiels et 1 182 M\$ pour les prêts aux entreprises et administrations publiques. Ces prêts sont présentés dans la phase où ils se situaient immédiatement avant l'application du report de versement.

(2) Non assujettis aux pertes de crédit attendues.

(3) Les provisions pour pertes de crédit ne comprennent pas les montants liés aux engagements inutilisés qui sont présentés dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

(4) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des engagements hors bilan aux 31 octobre 2021 et 2020 selon la qualité du crédit et la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Au 31 octobre	2021				2020			
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total
Engagements hors bilan ⁽¹⁾								
Particuliers								
Excellent	17 053	72	–	17 125	15 255	43	–	15 298
Bon	3 750	323	–	4 073	3 967	309	–	4 276
Satisfaisant	1 085	229	–	1 314	1 273	255	–	1 528
À signaler	197	57	–	254	84	69	–	153
Faible	16	13	–	29	4	12	–	16
Défaut	–	–	3	3	–	–	3	3
Autres que particuliers								
Excellent	14 097	–	–	14 097	10 616	–	–	10 616
Bon	17 497	2	–	17 499	17 442	343	–	17 785
Satisfaisant	7 575	2 377	–	9 952	5 013	3 450	–	8 463
À signaler	14	336	–	350	28	324	–	352
Faible	5	38	–	43	2	84	–	86
Défaut	–	–	3	3	–	–	6	6
Approche NI avancée	61 289	3 447	6	64 742	53 684	4 889	9	58 582
Approche standardisée	14 872	–	1	14 873	10 335	5	1	10 341
Exposition totale	76 161	3 447	7	79 615	64 019	4 894	10	68 923
Provisions pour pertes de crédit	104	58	–	162	115	61	–	176
Exposition totale, déduction faite des provisions	76 057	3 389	7	79 453	63 904	4 833	10	68 747

(1) Correspondent aux lettres de garantie et lettres de crédit documentaire, aux engagements inutilisés et aux facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit.

Prêts en souffrance mais non dépréciés ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2021 ⁽²⁾				2020 ⁽²⁾			
	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾	Hypothécaires résidentiels	Aux particuliers	Créances sur cartes de crédit	Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽³⁾
En souffrance mais non dépréciés								
De 31 à 60 jours	48	71	20	24	58	74	20	22
De 61 à 90 jours	18	21	9	13	24	27	9	10
Plus de 90 jours ⁽⁴⁾	–	–	21	–	–	–	24	–
	66	92	50	37	82	101	53	32

(1) Les prêts en souffrance de moins de 31 jours ne sont pas présentés étant donné qu'ils ne sont pas considérés comme en souffrance sur le plan administratif.

(2) En raison de la pandémie de COVID-19, la Banque a approuvé certains reports de versements pour l'ensemble de ses prêts. Ces prêts sont présentés dans la catégorie où ils se situaient immédiatement avant l'application du report de versement.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(4) Tous les prêts en souffrance de plus de 90 jours, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont considérés comme étant dépréciés (phase 3).

Prêts dépréciés

Au 31 octobre	2021			2020		
	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets	Bruts	Provisions pour pertes de crédit	Nets
Prêts – Phase 3						
Hypothécaires résidentiels	139	29	110	193	35	158
Aux particuliers	116	63	53	162	76	86
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	407	287	120	462	241	221
	662	379	283	817	352	465
Prêts – DAC	464	(89)	553	855	(66)	921
	1 126	290	836	1 672	286	1 386

(1) Les créances sur cartes de crédit sont considérées comme étant dépréciées, au plus tard, lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours et elles sont radiées simultanément.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés

Le tableau suivant présente le montant d'exposition maximale au risque de crédit des prêts dépréciés ainsi que le pourcentage de l'exposition couvert par des exigences de garantie. Les principaux types de sûretés et de garanties détenues pour chaque catégorie de prêts sont également présentés.

Au 31 octobre	2021		2020		Types de sûretés et garanties
	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	Prêts dépréciés bruts	Pourcentage de couverture ⁽¹⁾	
Prêts – Phase 3					
Hypothécaires résidentiels	139	100 %	193	100 %	Immeubles résidentiels
Aux particuliers	116	47 %	162	49 %	Immeubles et automobiles
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽²⁾	407	62 %	462	65 %	Immeubles, équipements, garanties gouvernementales et bancaires
	464	36 %	855	31 %	Immeubles et automobiles
Prêts – DAC					

(1) Le ratio est calculé sur une base de moyenne pondérée en utilisant la valeur estimative des sûretés et des garanties détenues pour les prêts dépréciés bruts, pour chaque catégorie de prêts présentée. La valeur des sûretés et des garanties détenues pour un prêt spécifique peut excéder le solde du prêt, et si tel est le cas, le ratio présenté est plafonné à 100 %.

(2) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Provisions pour pertes de crédit

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit par rubrique du bilan consolidé et par type d'engagements hors bilan.

	Exercice terminé le 31 octobre 2021					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2021
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2020	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	5	–	–	–	–	5
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	3	(2)	–	–	–	1
Au coût amorti ⁽²⁾	1	2	–	–	–	3
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	65	12	(6)	–	–	71
Aux particuliers	298	(29)	(69)	(14)	16	202
Créances sur cartes de crédit	169	(5)	(59)	–	17	122
Aux entreprises et aux administrations publiques	533	43	(58)	–	(3)	515
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	93	(5)	–	–	–	88
	1 158	16	(192)	(14)	30	998
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	15	(2)	–	–	–	13
Engagements inutilisés	157	(14)	–	–	–	143
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	4	2	–	–	–	6
	176	(14)	–	–	–	162
	1 343	2	(192)	(14)	30	1 169

	Exercice terminé le 31 octobre 2020					Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2020
	Provisions pour pertes de crédit au 31 octobre 2019	Dotations aux pertes de crédit	Radiations ⁽¹⁾	Dispositions	Recouvrements et autres	
Bilan						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières ^{(2) (3)}	2	3	–	–	–	5
Valeurs mobilières ⁽³⁾						
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	–	3	–	–	–	3
Au coût amorti ⁽²⁾	1	–	–	–	–	1
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Prêts ⁽⁵⁾						
Hypothécaires résidentiels	21	48	(6)	–	2	65
Aux particuliers	232	168	(121)	–	19	298
Créances sur cartes de crédit	128	116	(90)	–	15	169
Aux entreprises et aux administrations publiques	268	342	(77)	–	–	533
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	29	64	–	–	–	93
	678	738	(294)	–	36	1 158
Autres actifs ^{(2) (3)}	–	–	–	–	–	–
Engagements hors bilan ⁽⁶⁾						
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	6	9	–	–	–	15
Engagements inutilisés	66	91	–	–	–	157
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit	2	2	–	–	–	4
	74	102	–	–	–	176
	755	846	(294)	–	36	1 343

- (1) L'encours contractuel des actifs financiers qui ont été radiés au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 et qui font encore l'objet de mesures d'exécution est de 105 M\$ (155 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).
- (2) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées en déduction de l'actif financier dans le bilan consolidé.
- (3) Aux 31 octobre 2021 et 2020, ces actifs financiers sont principalement classés dans la phase 1 avec une qualité du crédit majoritairement dans la catégorie « Excellent ».
- (4) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres éléments cumulés du résultat global* du bilan consolidé.
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Provisions pour pertes de crédit* du bilan consolidé.
- (6) Les provisions pour pertes de crédit sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent le rapprochement des provisions pour pertes de crédit pour chaque catégorie de prêts au coût amorti selon la phase de dépréciation pour les pertes de crédit attendues.

Exercice terminé le 31 octobre	2021					2020				
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés			Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	Total
Hypothécaires résidentiels										
Solde au début	63	23	35	(56)	65	37	12	25	(53)	21
Créations ou acquisitions	12	–	–	–	12	11	–	–	–	11
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	18	(13)	(5)	–	–	32	(23)	(9)	–	–
Vers la phase 2	(4)	5	(1)	–	–	(3)	5	(2)	–	–
Vers la phase 3	–	(1)	1	–	–	–	(4)	4	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(33)	39	6	(7)	5	(12)	35	21	(3)	41
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(3)	(1)	(1)	–	(5)	(2)	(2)	–	–	(4)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(10)	29	–	(7)	12	26	11	14	(3)	48
Radiations	–	–	(6)	–	(6)	–	–	(6)	–	(6)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	2	–	2	–	–	2	–	2
Variations des taux de change et autres	(3)	–	(2)	3	(2)	–	–	–	–	–
Solde à la fin	50	52	29	(60)	71	63	23	35	(56)	65
Comprend :										
Montants utilisés	50	52	29	(60)	71	63	23	35	(56)	65
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aux particuliers										
Solde au début	89	148	76	(10)	303	65	104	69	(4)	234
Créations ou acquisitions	41	–	–	–	41	39	–	–	–	39
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	73	(66)	(7)	–	–	87	(79)	(8)	–	–
Vers la phase 2	(12)	14	(2)	–	–	(19)	22	(3)	–	–
Vers la phase 3	–	(27)	27	–	–	(4)	(53)	57	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(96)	58	19	(19)	(38)	(69)	165	64	(4)	156
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(12)	(15)	(2)	–	(29)	(10)	(12)	(3)	–	(25)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	1	–	–	–	1
Dotations aux pertes de crédit	(6)	(36)	35	(19)	(26)	25	43	107	(4)	171
Radiations	–	–	(69)	–	(69)	–	–	(121)	–	(121)
Dispositions	(8)	(6)	–	–	(14)	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	21	–	21	–	–	24	–	24
Variations des taux de change et autres	(2)	(3)	–	–	(5)	(1)	1	(3)	(2)	(5)
Solde à la fin	73	103	63	(29)	210	89	148	76	(10)	303
Comprend :										
Montants utilisés	70	98	63	(29)	202	87	145	76	(10)	298
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	3	5	–	–	8	2	3	–	–	5

(1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2021 est de 11 M\$ (66 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.

(2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.

(3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.

(4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuables aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).

(5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Exercice terminé le 31 octobre			2021					2020		
	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés		Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés		Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾		Phase 1	Phase 2	Phase 3	DAC ⁽¹⁾	
Créances sur cartes de crédit										
Solde au début	68	137	–	–	205	47	113	–	–	160
Créations ou acquisitions	10	–	–	–	10	10	–	–	–	10
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	100	(100)	–	–	–	111	(111)	–	–	–
Vers la phase 2	(15)	15	–	–	–	(18)	18	–	–	–
Vers la phase 3	(1)	(29)	30	–	–	(1)	(40)	41	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(100)	84	12	–	(4)	(78)	159	34	–	115
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(2)	(2)	–	–	(4)	(3)	(2)	–	–	(5)
Changements de modèles	(3)	(4)	–	–	(7)	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(11)	(36)	42	–	(5)	21	24	75	–	120
Radiations	–	–	(59)	–	(59)	–	–	(90)	–	(90)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	17	–	17	–	–	15	–	15
Variations des taux de change et autres	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	57	101	–	–	158	68	137	–	–	205
Comprend :										
Montants utilisés	33	89	–	–	122	45	124	–	–	169
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	24	12	–	–	36	23	13	–	–	36
Aux entreprises et aux administrations publiques ⁽⁶⁾										
Solde au début	214	287	241	–	742	83	105	141	–	329
Créations ou acquisitions	116	–	–	–	116	93	–	–	–	93
Transferts ⁽²⁾ :										
Vers la phase 1	60	(58)	(2)	–	–	28	(23)	(5)	–	–
Vers la phase 2	(43)	48	(5)	–	–	(46)	51	(5)	–	–
Vers la phase 3	–	(21)	21	–	–	–	(49)	49	–	–
Réévaluation nette des provisions pour pertes ⁽³⁾	(131)	24	98	–	(9)	77	235	142	–	454
Décomptabilisation ⁽⁴⁾	(38)	(42)	(6)	–	(86)	(20)	(32)	(5)	–	(57)
Changements de modèles	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Dotations aux pertes de crédit	(36)	(49)	106	–	21	132	182	176	–	490
Radiations	–	–	(58)	–	(58)	–	–	(77)	–	(77)
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrements	–	–	4	–	4	–	–	3	–	3
Variations des taux de change et autres	(1)	–	(6)	–	(7)	(1)	–	(2)	–	(3)
Solde à la fin	177	238	287	–	702	214	287	241	–	742
Comprend :										
Montants utilisés	111	205	287	–	603	135	250	241	–	626
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	66	33	–	–	99	79	37	–	–	116
Total des provisions pour pertes de crédit à la fin ⁽⁷⁾	357	494	379	(89)	1 141	434	595	352	(66)	1 315
Comprend :										
Montants utilisés	264	444	379	(89)	998	330	542	352	(66)	1 158
Engagements inutilisés ⁽⁵⁾	93	50	–	–	143	104	53	–	–	157

- (1) Le montant total non actualisé des pertes de crédit attendues initialement à l'égard des prêts DAC acquis durant l'exercice terminé le 31 octobre 2021 est de 11 M\$ (66 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Le montant des pertes de crédit attendues reflété dans le prix d'acquisition a été actualisé.
- (2) Correspondent aux transferts entre les phases qui sont présumés avoir eu lieu au début du trimestre dans lequel le transfert a eu lieu.
- (3) Inclut la réévaluation nette des provisions pour pertes (après transferts) attribuable principalement aux changements de volumes et de qualité du crédit des prêts existants, ainsi qu'aux changements de paramètres de risque.
- (4) Correspond à la diminution des provisions pour pertes attribuable aux remboursements complets de prêts (excluant les radiations et les dispositions).
- (5) Les provisions pour pertes de crédit sur les engagements inutilisés sont présentées dans les *Autres passifs* du bilan consolidé.
- (6) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.
- (7) Excluant les provisions pour pertes de crédit sur les autres actifs financiers au coût amorti et sur les engagements hors bilan autres que les engagements inutilisés.

Répartition des prêts bruts et dépréciés par catégorie d'emprunteurs selon les catégories d'actifs de Bâle

	2021					2020				
	Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre		Au 31 octobre			Exercice terminé le 31 octobre	
	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾⁽²⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations	Prêts bruts ⁽¹⁾	Prêts dépréciés ⁽¹⁾	Provisions pour pertes de crédit sur prêts dépréciés ⁽¹⁾⁽²⁾	Dotations aux pertes de crédit	Radiations
Particuliers										
Hypothèques résidentielles ⁽³⁾	89 035	153	31	(2)	6	81 543	234	40	17	8
Crédits rotatifs admissibles ⁽⁴⁾	3 589	12	10	48	77	3 599	20	16	94	112
Autres prêts aux particuliers ⁽⁵⁾	12 949	67	49	32	51	11 569	83	54	85	97
	105 573	232	90	78	134	96 711	337	110	196	217
Autres que particuliers										
Agriculture	7 357	30	4	(5)	1	6 696	79	8	3	–
Pétrole et gaz, et pipelines	4 325	55	49	3	9	5 052	80	57	40	17
Mines	529	–	–	–	–	756	–	–	–	–
Services publics	5 387	102	93	73	–	4 352	30	20	21	–
Constructions non immobilières ⁽⁶⁾	1 541	37	27	11	–	1 079	37	16	19	4
Fabrication	5 502	40	25	3	2	5 545	32	27	11	10
Commerce de gros	2 598	29	23	10	3	2 206	36	14	4	–
Commerce de détail	2 978	27	18	2	1	2 955	33	18	15	1
Transports	1 811	8	7	–	–	1 528	9	7	8	1
Communications	1 441	19	8	2	10	1 184	25	18	12	7
Finance et assurances	4 960	3	1	–	–	4 347	6	1	1	–
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽⁷⁾	18 195	36	16	1	2	14 171	38	15	4	3
Services professionnels	1 872	8	4	–	5	1 490	11	6	2	1
Éducation et soins de santé	4 073	5	3	5	4	3 800	3	2	15	32
Autres services	5 875	26	9	(1)	21	5 296	55	32	20	1
Gouvernements	1 159	–	–	–	–	1 160	–	–	–	–
Autres	8 047	5	2	1	–	6 715	6	1	1	–
	77 650	430	289	105	58	68 332	480	242	176	77
Phases 1 et 2 ⁽⁸⁾			879	(155)				1 057	481	
DAC	464	464	(89)	(26)		855	855	(66)	(7)	
	183 687	1 126	1 169	2	192	165 898	1 672	1 343	846	294

(1) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

(2) Provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.

(4) Incluant les marges de crédit et les créances sur cartes de crédit.

(5) Incluant les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(6) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(7) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de cinq logements ou plus et les prêts aux petites et moyennes entreprises.

(8) Incluant les autres actifs financiers au coût amorti et les engagements hors bilan.

Note 7 – Prêts et provisions pour pertes de crédit (suite)

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés lors de l'estimation des provisions pour pertes de crédit sur les prêts. Pour chacun des scénarios, soit le scénario de base, le scénario optimiste et le scénario pessimiste, la moyenne des valeurs des 12 prochains mois (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 1) et la moyenne des valeurs de la période restante prévue (utilisée pour le calcul des pertes de crédit de la phase 2) du facteur macroéconomique sont présentées.

	Au 31 octobre 2021					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	4,2 %	1,6 %	4,7 %	1,9 %	(5,5) %	3,7 %
Taux de chômage	6,6 %	6,3 %	6,3 %	5,6 %	9,5 %	7,8 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	2,0 %	0,2 %	4,0 %	1,9 %	(11,5) %	1,2 %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	1,7 %	1,9 %	1,6 %	1,7 %	3,1 %	2,2 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	4,8 %	2,1 %	8,6 %	3,1 %	(25,6) %	5,5 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	70	65	77	77	35	34

	Au 31 octobre 2020					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue	12 prochains mois	Période restante prévue
Facteurs macroéconomiques ⁽¹⁾						
Croissance du PIB ⁽²⁾	3,0 %	2,6 %	3,7 %	2,8 %	0,4 %	2,7 %
Taux de chômage	8,9 %	8,0 %	8,4 %	7,3 %	10,4 %	9,8 %
Croissance de l'indice des prix des logements ⁽²⁾	(5,2) %	2,4 %	(1,5) %	2,9 %	(9,9) %	(0,1) %
Écart de taux BBB ⁽³⁾	2,0 %	1,9 %	1,8 %	1,8 %	2,9 %	2,4 %
Croissance du S&P/TSX ^{(2) (4)}	(1,1) %	3,3 %	6,9 %	3,2 %	(15,6) %	5,1 %
Prix du pétrole WTI ⁽⁵⁾ (en \$ US par baril)	41	54	51	64	26	32

(1) Tous les facteurs macroéconomiques sont basés sur l'économie du Canada, sauf indication contraire.

(2) Le taux de croissance est annualisé.

(3) Rendement des obligations de sociétés notées BBB, moins le rendement du taux des obligations du gouvernement du Canada à échéance 10 ans.

(4) Indice boursier principal au Canada.

(5) Indice *West Texas Intermediate* (WTI) couramment utilisé comme référence du prix du pétrole.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux particuliers sont le taux de chômage et la croissance de l'indice des prix des logements, pour l'économie du Canada ou du Québec. Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour le portefeuille de crédit aux entreprises et aux administrations publiques sont le taux de chômage, l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB, la croissance du S&P/TSX et le prix du pétrole WTI.

Une augmentation du taux de chômage ou de l'écart de taux des obligations de sociétés notées BBB entraînera généralement une hausse des provisions pour pertes de crédit, alors qu'une augmentation des autres facteurs macroéconomiques (le PIB, le S&P/TSX, l'indice des prix des logements et le prix du pétrole WTI) entraînera généralement une baisse des provisions pour pertes de crédit.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les perspectives macroéconomiques se sont généralement améliorées.

Dans le scénario de base, l'économie canadienne poursuit sa reprise alors que les vaccins ont permis un assouplissement graduel des mesures sanitaires. Le marché du travail poursuit sa récupération et le taux de chômage se situe à 6,4 % après 12 mois, mais demeure légèrement au-dessus de son niveau d'avant la récession (5,7 %). La progression des prix des logements ralentit pour s'établir à 2,0 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 21 370 points après un an et le pétrole à 66 \$ US.

Dans le scénario optimiste, l'économie rebondit plus vigoureusement en raison de campagnes de vaccination efficaces, notamment contre les variants, ainsi que des améliorations dans les chaînes d'approvisionnement. Les dépenses de consommation surprennent à la hausse en raison de l'excès d'épargne accumulé depuis le début de la pandémie. Après un an, le taux de chômage du scénario est plus favorable que dans le scénario de base (5 dixièmes plus bas). Les prix des logements augmentent de 4,0 %, le S&P/TSX se situe à 22 160 points après un an et le pétrole à 80 \$ US.

Dans le scénario pessimiste, les vaccins s'avèrent peu efficaces contre certains variants et de nouveaux confinements affectent négativement l'économie. Les goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement nuisent à la rentabilité. Les gouvernements maintiennent un soutien aux ménages et aux entreprises mais ne peuvent pas égaler la générosité des programmes adoptés au début de la pandémie en raison des contraintes budgétaires. Cela provoque une rechute de l'économie qui entre de nouveau en récession. Le taux de chômage reprend donc une tendance haussière atteignant 10,3 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent de façon importante. Après un an, le S&P/TSX du scénario se situe à 15 170 points et le pétrole à 24 \$ US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

Scénarios

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2021, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2021	851
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	583
Scénario de base à 100 %	626
Scénario pessimiste à 100 %	1 281

Migration

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 octobre 2021, et une simulation si tous les prêts non dépréciés avaient été classés dans la phase 1.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 octobre 2021	851
Simulation	
Prêts non dépréciés dans la phase 1	688

Note 8 – Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des transactions dans lesquelles elle transfère directement à des tierces parties, notamment des entités structurées, des actifs financiers tels que des valeurs mobilières ou des prêts. Les modalités de certaines de ces transactions prévoient que la Banque conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs financiers. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent les flux de revenus associés aux actifs financiers. Par conséquent, ces actifs financiers ne sont pas décomptabilisés et ces transactions sont traitées comme des emprunts assortis de garanties ou des emprunts garantis. La nature de ces transactions est décrite ci-dessous.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Dans le cadre des opérations de vente de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat et de prêt de valeurs mobilières en vertu d'ententes de prêt de titres, la Banque transfère des actifs financiers à des tierces parties selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Les tierces parties peuvent avoir un droit non limité de revendre ou de nantir à nouveau les actifs financiers reçus. Si des garanties sous forme d'espèces sont reçues, la Banque les comptabilise de même qu'une obligation de remettre le montant en espèces, et elles sont incluses dans la rubrique *Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées* du bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont reçues à titre de garantie, la Banque ne les comptabilise pas dans le bilan consolidé.

Actifs financiers transférés aux entités structurées

Dans le cadre du programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Banque vend des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et d'autres valeurs mobilières à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés. Le montant en espèces reçu relativement à ces actifs transférés est comptabilisé à titre d'emprunt garanti, et un passif correspondant est constaté à la rubrique *Passifs relatifs à des créances cédées* du bilan consolidé.

Le tableau ci-dessous fournit des informations supplémentaires sur la nature des actifs financiers transférés qui ne remplissent pas les critères de décomptabilisation et de leurs passifs correspondants.

Au 31 octobre	2021	2020
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	68 296	61 599
Prêts hypothécaires résidentiels	22 413	20 731
	90 709	82 330
Valeur comptable des passifs associés ⁽²⁾	40 779	45 781
Juste valeur des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Valeurs mobilières ⁽¹⁾	68 296	61 599
Prêts hypothécaires résidentiels	22 249	21 252
	90 545	82 851
Juste valeur des passifs associés ⁽²⁾	40 731	46 120

(1) Le montant relatif aux valeurs mobilières prêtées représente le montant maximal des valeurs mobilières de la Banque pouvant être prêtées. Pour les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, le montant inclut les actifs de la Banque ainsi que ceux de tierces parties, et exclut les billets de dépôt au porteur émis par la Banque et les obligations sécurisées émises par la Banque.

(2) Les passifs associés comprennent les actifs relatifs à des créances cédées et les engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat avant l'incidence de compensation pour un montant de 3 367 M\$ au 31 octobre 2021 (959 M\$ au 31 octobre 2020), excluant les conventions de rachat garanties par les billets de dépôt au porteur émis par la Banque et les obligations sécurisées émises par la Banque. Les passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées ne sont pas inclus, car la Banque peut prêter ses propres actifs financiers et ceux de tierces parties. La valeur comptable et la juste valeur des passifs relatifs aux valeurs mobilières prêtées se chiffrent à 7 993 M\$ avant l'incidence de compensation pour un montant de 4 333 M\$ au 31 octobre 2021 (6 327 M\$ avant l'incidence de compensation d'un montant négligeable au 31 octobre 2020).

Le tableau ci-dessous précise la nature des transactions relativement aux actifs financiers transférés mais non décomptabilisés.

Au 31 octobre	2021	2020
Valeur comptable des actifs financiers transférés mais non décomptabilisés		
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés et autres valeurs mobilières vendus à la FCH	24 034	21 211
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	17 553	25 442
Valeurs mobilières prêtées	49 122	35 677
	90 709	82 330

Note 9 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Au 31 octobre		2021	2020
	Secteur d'exploitation	Valeur comptable	Valeur comptable
Entreprise associée cotée			
Groupe TMX limitée ⁽¹⁾	Autres	184	278
Entreprises associées non cotées			
AfrAsia Bank Limited ⁽²⁾	FSEU&I	–	74
Autres ⁽³⁾		41	57
		41	131
		225	409

- (1) La Banque exerce une influence notable sur Groupe TMX limitée (TMX) principalement en raison de sa participation au capital, du financement accordé et de sa présence au conseil d'administration. Au 31 octobre 2021, la participation de la Banque dans TMX s'établit à 5,2 % (8,2 % au 31 octobre 2020) et la juste valeur de cette participation basée sur les cours sur un marché actif se chiffre à 390 M\$ (596 M\$ au 31 octobre 2020).
- (2) Le 31 octobre 2021, la Banque a conclu qu'elle a perdu l'influence notable sur AfrAsia Bank Limited (AfrAsia), une entreprise associée établie à l'île Maurice, et a donc cessé la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence de ce placement. La Banque a désigné son placement dans AfrAsia comme étant un actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à un montant de 56 M\$. À la suite de l'évaluation à la juste valeur, une perte de 30 M\$ a été enregistrée au poste *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats et présentée dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles. Au 31 octobre 2021, le pourcentage de participation de la Banque dans AfrAsia s'établit à 20,5 % (20,5 % au 31 octobre 2020).
- (3) Le 8 septembre 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Technologie Flinks inc. (Flinks), une entreprise associée dans laquelle la Banque détenait une participation de 30,2 % pour un montant de 8 M\$ (32,0 % pour un montant de 11 M\$ au 31 octobre 2020). Au moment de l'acquisition, cette participation a été réévaluée à la juste valeur, ce qui a généré un gain non imposable sur réévaluation de 33 M\$, comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers annuels consolidés.

Aux 31 octobre 2021 et 2020, il n'y a aucune restriction importante qui limiterait la capacité des entreprises associées de transférer des fonds à la Banque sous forme de dividendes ou de rembourser des prêts ou avances, s'il y a lieu. De plus, la Banque n'a pris aucun engagement particulier et n'a contracté aucun passif éventuel envers les entreprises associées.

Groupe TMX limitée

TMX est une société canadienne qui contrôle, directement ou indirectement, un certain nombre d'entités qui exploitent des bourses et chambres de compensation et qui offrent des services de compensation et de règlement. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, TMX a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 12 M\$ (13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Le tableau suivant présente les informations financières résumées de TMX.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2021	2020
Bilan		
Actifs courants	36 077	34 496
Actifs non courants	5 387	5 248
Passifs courants	35 817	34 415
Passifs non courants	1 971	1 720
État des résultats		
Revenu total	948	848
Résultat net	322	255
Autres éléments du résultat global	(1)	48
Résultat global	321	303

- (1) Les montants au bilan représentent les soldes des états financiers non audités aux 30 septembre 2021 et 2020, soit les plus récents disponibles, et les montants à l'état des résultats sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2021 et 2020.

AfrAsia Bank Limited

AfrAsia est un groupe financier établi à Port Louis, à l'île Maurice. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, AfrAsia a versé des dividendes à la Banque pour un montant de 2 M\$ (3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Le tableau suivant présente les informations financières résumées liées à la quote-part de la Banque de toutes les entreprises associées non cotées qui ne sont pas significatives prises individuellement.

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾	2021	2020
Résultat net	1	7
Autres éléments du résultat global	–	–
Résultat global	1	7

- (1) Les montants sont fondés sur les soldes cumulatifs pour les périodes de douze mois terminées les 30 septembre 2021 et 2020.

Note 10 – Immobilisations corporelles

	Biens détenus						Droits d'utilisation	Total
	Terrains	Immeuble du siège social en construction ⁽¹⁾	Immeubles	Équipements informatiques	Matériel et mobilier	Améliorations locatives	Biens immobiliers	
Coût								
Au 31 octobre 2019	70	48	75	323	110	322		948
Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 ⁽²⁾							648	648
Acquisitions et modifications	1	72	3	55	14	37	50	232
Dispositions	–	–	(7)	–	–	(5)	–	(12)
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(38)	–	–	–	(38)
Immobilisations entièrement amorties	–	–	–	–	(12)	(24)	–	(36)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	1	–	1
Au 31 octobre 2020	71	120	71	340	112	331	698	1 743
Acquisitions et modifications	–	128	6	44	13	32	48	271
Dispositions	–	–	(3)	(3)	(2)	(4)	–	(12)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	(5)	(5)
Immobilisations entièrement amorties	–	–	(26)	(124)	(10)	(18)	(3)	(181)
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	(2)	(3)	(3)	(6)	(14)
Au 31 octobre 2021	71	248	48	255	110	338	732	1 802
Amortissement cumulé								
Au 31 octobre 2019			58	194	57	149		458
Amortissement de l'exercice			3	55	11	28	99	196
Dispositions			(7)	–	–	(4)	–	(11)
Pertes de valeur ⁽³⁾			–	(19)	–	–	–	(19)
Immobilisations entièrement amorties			–	–	(12)	(24)	–	(36)
Incidence de la conversion de devises			–	–	–	–	–	–
Au 31 octobre 2020			54	230	56	149	99	588
Amortissement de l'exercice			2	48	12	30	103	195
Dispositions			(3)	(3)	(2)	(4)	–	(12)
Pertes de valeur			–	–	–	–	(1)	(1)
Immobilisations entièrement amorties			(26)	(124)	(10)	(18)	(3)	(181)
Incidence de la conversion de devises			–	(1)	(1)	(1)	–	(3)
Au 31 octobre 2021			27	150	55	156	198	586
Valeur comptable au 31 octobre 2020	71	120	17	110	56	182	599	1 155
Valeur comptable au 31 octobre 2021	71	248	21	105	55	182	534	1 216

- (1) Au 31 octobre 2021, les engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction s'élèvent à 295 M\$ sur une période allant jusqu'en 2023.
- (2) Le 1^{er} novembre 2019, la Banque avait adopté l'IFRS 16. Un montant de 648 M\$ d'actifs au titre de droits d'utilisation avait été comptabilisé (668 M\$ diminués des provisions pour contrats de location déficitaires de 20 M\$).
- (3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque avait pris la décision de cesser l'utilisation de certains équipements informatiques et des pertes de valeur de 19 M\$ relatives à ces équipements avaient été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Actifs loués en vertu de contrats de location simple

La Banque a conclu des contrats de location simple concernant certains immeubles dans le cadre desquels elle agit à titre de bailleur. Ces contrats ont une durée variant de un an à cinq ans et ne comportent aucune option d'achat à prix de faveur et aucun loyer conditionnel.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation du total des paiements minimaux futurs à recevoir relativement aux contrats de location simple. Les montants comprennent des revenus de sous-location de 7 M\$ liés aux droits d'utilisation de biens immobiliers.

	Au 31 octobre 2021
1 an ou moins	2
Plus de 1 an à 2 ans	2
Plus de 2 ans à 3 ans	2
Plus de 3 ans à 4 ans	1
Plus de 4 ans à 5 ans	1
Plus de 5 ans	1
	9

Contrats de location comptabilisés à l'état consolidé des résultats

	Au 31 octobre 2021
Charge d'intérêt	16
Charge liée aux contrats de location de faible valeur ⁽¹⁾	5
Charge relative aux paiements variables	97
Revenus de location et de sous-location ⁽²⁾	4

(1) La charge représente les paiements au titre des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur qui font partie des exemptions permises par les mesures de simplification de l'IFRS 16.

(2) Le montant comprend 2 M\$ de paiements de loyers variables.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les sorties de trésorerie liées aux contrats de location s'élèvent à 214 M\$ (2020 : 213 M\$).

Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT) et par secteur d'exploitation pour les exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020.

	Particuliers et Entreprises ⁽¹⁾	Gestion de patrimoine				Marchés financiers ⁽¹⁾	FSEU&I			Autres	Total
		Solutions aux tiers ⁽¹⁾	Courtage en valeurs mobilières ⁽¹⁾	Solutions gérées ⁽¹⁾	Total		Credigy Ltd. ⁽¹⁾	Advanced Bank of Asia Limited ⁽¹⁾	Total	Technologie Flinks inc. ⁽¹⁾	
Solde au 31 octobre 2019	54	256	434	269	959	235	33	131	164		1 412
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	–	2	2		2
Solde au 31 octobre 2020	54	256	434	269	959	235	33	133	166	–	1 414
Acquisition de Flinks ⁽²⁾										101	101
Incidence de la conversion de devises	–	–	–	–	–	–	(2)	(9)	(11)	–	(11)
Solde au 31 octobre 2021	54	256	434	269	959	235	31	124	155	101	1 504

(1) Constitue une UGT.

(2) Le 8 septembre 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Flinks. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

Test de dépréciation du goodwill et hypothèses importantes

Aux fins des tests de dépréciation, à compter de la date d'acquisition, le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises doit être affecté à une UGT ou à un groupe d'UGT devant bénéficier des synergies de ce regroupement d'entreprises. Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances peuvent donner lieu à une baisse de la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT en deçà de sa valeur comptable.

Le goodwill a été soumis à un test de dépréciation au cours des exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020, et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est basée sur la valeur d'utilité qui est calculée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés avant impôts. L'estimation des flux de trésorerie futurs avant impôts est basée sur une période de cinq ans, soit la période de référence utilisée pour les prévisions financières les plus récentes approuvées par la direction. Les flux de trésorerie au-delà de cette période font l'objet d'une extrapolation au moyen de taux de croissance à long terme.

Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé est calculé en tenant compte du coût de financement de la dette ainsi que du coût lié aux capitaux propres de la Banque. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital de la Banque et reflète le risque spécifique de l'UGT. Le taux de croissance à long terme utilisé dans le calcul des flux de trésorerie estimés actualisés est basé sur le taux de croissance des prévisions financières, auquel s'ajoute une prime de risque. Le taux est constant sur l'ensemble de la période de cinq ans pour laquelle les flux de trésorerie ont été déterminés. La détermination des taux de croissance tient compte, entre autres, des taux de croissance passés, de la tendance économique, de l'inflation, de la concurrence et de l'impact des initiatives stratégiques de la Banque. Pour chaque UGT ou groupe d'UGT, le taux d'actualisation utilisé au 31 octobre 2021 est de 13,2 % (13,2 % au 31 octobre 2020) et le taux de croissance à long terme varie, selon l'UGT visée, de 2 % à 5 % aux 31 octobre 2021 et 2020.

Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

L'estimation de la valeur d'utilité d'une UGT nécessite un jugement important relativement aux données utilisées pour l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés. La Banque effectue des analyses de sensibilité en faisant varier à la hausse de 1 % le taux d'actualisation après impôts et à la baisse de 1 % les taux de croissance finaux. Ces analyses de sensibilité démontrent qu'un changement raisonnable d'hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur d'utilité.

Immobilisations incorporelles

	Durée d'utilité indéterminée			Durée d'utilité déterminée			Total
	Contrats de gestion ⁽¹⁾	Marque de commerce	Total	Logiciels générés à l'interne ⁽²⁾	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	
Coût							
Au 31 octobre 2019	161	11	172	1 703	156	103	2 134
Acquisitions	–	–	–	317	15	–	332
Pertes de valeur ⁽³⁾	–	–	–	(95)	–	–	(95)
Immobilisations entièrement amorties				(3)	(2)	(34)	(39)
Au 31 octobre 2020	161	11	172	1 922	169	69	2 332
Acquisitions	–	–	–	354	20	–	374
Pertes de valeur ⁽⁴⁾	(1)	(2)	(3)	(9)	–	–	(12)
Immobilisations entièrement amorties				(92)	(69)	(5)	(166)
Au 31 octobre 2021	160	9	169	2 175	120	64	2 528
Amortissement cumulé							
Au 31 octobre 2019				547	105	76	728
Amortissement de l'exercice				223	22	7	252
Pertes de valeur ⁽³⁾				(43)	–	–	(43)
Immobilisations entièrement amorties				(3)	(2)	(34)	(39)
Au 31 octobre 2020				724	125	49	898
Amortissement de l'exercice				260	19	7	286
Pertes de valeur ⁽⁴⁾				–	–	–	–
Immobilisations entièrement amorties				(92)	(69)	(5)	(166)
Au 31 octobre 2021				892	75	51	1 018
Valeur comptable au 31 octobre 2020	161	11	172	1 198	44	20	1 434
Valeur comptable au 31 octobre 2021	160	9	169	1 283	45	13	1 510

(1) Pour les fins du test de dépréciation annuel, les contrats de gestion sont attribués à l'UGT Solutions gérées.

(2) La durée restante de la période d'amortissement pour les logiciels générés à l'interne significatifs est de cinq ans.

(3) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains développements technologiques relatifs à des applications désuètes, pour lesquelles la Banque avait pris la décision de cesser leur utilisation, avaient été radiés. La valeur recouvrable de ces applications avait été estimée à nulle. Des pertes de valeur de 52 M\$ avaient été comptabilisées au poste *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

(4) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a enregistré des pertes de valeur de 3 M\$ suite au test de dépréciation effectué sur les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ainsi qu'un montant de 9 M\$ lié à des logiciels en cours de développement qui ne seront plus menés à terme. Ces pertes de valeur ont été comptabilisées aux postes *Frais autres que d'intérêts – Technologie* de l'état consolidé des résultats et présentées dans la rubrique *Autres* des informations sectorielles.

Note 12 – Autres actifs

Au 31 octobre	2021	2020
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	1 228	946
Intérêts et dividendes à recevoir	696	567
Créances de clients, de négociants et de courtiers	988	586
Actif au titre des prestations définies (note 23)	691	126
Actifs d'impôt différé (note 24)	354	643
Actifs d'impôt exigible	445	360
Actifs au titre des cessions en réassurance	28	30
Actifs d'assurance	38	8
	4 468	3 266

Note 13 – Dépôts

Au 31 octobre				2021	2020
	À vue ⁽¹⁾	Avec préavis ⁽²⁾	À terme fixe ⁽³⁾	Total	Total
Particuliers	6 128	34 845	29 103	70 076	67 499
Entreprises et administrations publiques	58 863	31 867	77 140	167 870	143 787
Institutions de dépôts	1 206	483	1 303	2 992	4 592
	66 197	67 195	107 546	240 938	215 878

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
(2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
(3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées, telles que décrites ci-après, ainsi qu'un montant de 11,9 G\$ au 31 octobre 2021 (8,4 G\$ au 31 octobre 2020), au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, des montants de 470 M\$ US, 250 millions de livres sterling et 1,0 milliard d'euros d'obligations sécurisées sont venus à échéance et la Banque a émis 1,25 milliard d'euros d'obligations sécurisées (200 M\$ US d'obligations sécurisées émises au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Ces obligations sécurisées s'élèvent à 8,8 G\$ au 31 octobre 2021 (10,1 G\$ au 31 octobre 2020). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

La Banque dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant à l'entité structurée, selon les termes des conventions applicables à la transaction. Les actifs appartenant à cette entité se chiffrent à 16,0 G\$ au 31 octobre 2021 (17,2 G\$ au 31 octobre 2020) dont un montant de 15,7 G\$ (16,8 G\$ au 31 octobre 2020) est présenté dans les *Prêts hypothécaires résidentiels* du bilan consolidé de la Banque.

Note 14 – Autres passifs

Au 31 octobre	2021	2020
Créditeurs et charges à payer	2 469	1 993
Dettes de filiales envers des tiers	437	386
Intérêts et dividendes à payer	552	621
Obligations locatives	575	628
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	735	652
Passif au titre des prestations définies (note 23)	143	156
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 7)	162	176
Passifs d'impôt différé (note 24)	10	–
Passifs d'impôt exigible	478	121
Passifs d'assurance	11	–
Autres éléments ^{(1) (2) (3)}	729	985
	6 301	5 718

- (1) Au 31 octobre 2021, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 12 M\$ (7 M\$ au 31 octobre 2020).
(2) Au 31 octobre 2021, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 33 M\$ (33 M\$ au 31 octobre 2020).
(3) Au 31 octobre 2021, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Flinks pour un montant de 25 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 15 – Dette subordonnée

La dette subordonnée représente des obligations directes non garanties, sous forme de billets et de débetures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et de débetures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des billets et de débetures subordonnés, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du BSIF.

Au 31 octobre				2021	2020
Échéance	Taux d'intérêt	Caractéristiques			
Février 2028	3,183 % ⁽¹⁾	Rachetables par anticipation ⁽²⁾		750	750
Février 2087	Variable ⁽³⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993		9	9
				759	759
Ajustement relatif à la couverture de la juste valeur				10	17
Solde non amorti des coûts liés à l'émission ⁽⁴⁾				(1)	(1)
Total				768	775

- (1) Portant intérêt au taux de 3,183 % payable semestriellement jusqu'au 1^{er} février 2023 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux CDOR à trois mois plus 0,72 % payable trimestriellement.
- (2) La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 1^{er} février 2023, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Ces billets sont assortis de clauses relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) et sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque billet sera automatiquement et immédiatement converti, de façon complète et permanente, sans le consentement de son détenteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique dont le multiplicateur est 1,5, à un prix de conversion correspondant au plus élevé des montants suivants : i) un prix plancher de 5,00 \$; ii) le cours du marché des actions ordinaires représentant le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque. Le nombre d'actions émises est déterminé en divisant la valeur nominale du billet (majorée de l'intérêt couru et impayé sur ce billet) par le prix de conversion, puis en appliquant le multiplicateur.
- (3) Débetures libellées en devises d'un montant de 7 M\$ US au 31 octobre 2021 (2020 : 7 M\$ US) et portant intérêt au taux de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR six mois.
- (4) Le solde non amorti des coûts liés à l'émission de la dette subordonnée représente le montant des coûts à l'origine, déduction faite de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Note 16 – Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent (taux d'intérêt, taux de change, cours d'un titre de participation, prix d'un produit de base, écart de crédit ou indice).

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés sont présentés ci-dessous.

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de produits de base ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors bourse. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché boursier et sont assujéti à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des contrats négociés hors bourse par lesquels deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'une matière première;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence;
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des parties convient de verser des rendements à l'autre partie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou à des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de produits de base ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Montants nominaux de référence ⁽¹⁾

Au 31 octobre						2021		2020
	Durée jusqu'à l'échéance					Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme instrument de couverture	Total des contrats
	3 mois ou moins	Plus de 3 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats			
Contrats de taux d'intérêt								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt								
Non compensés par des contreparties centrales	5 091	967	–	–	6 058	6 058	–	5 046
Compensés par des contreparties centrales	–	495	–	–	495	495	–	586
Swaps						–		
Non compensés par des contreparties centrales	5 052	12 751	54 379	47 198	119 380	118 388	992	121 513
Compensés par des contreparties centrales	118 819	215 394	262 125	93 859	690 197	641 369	48 828	495 440
Options achetées	124	429	3 255	1 025	4 833	4 813	20	7 235
Options vendues	465	196	4 510	1 300	6 471	5 578	893	5 678
	129 551	230 232	324 269	143 382	827 434	776 701	50 733	635 498
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditricies	30 782	9 482	16 629	–	56 893	56 893	–	21 870
Positions à découvert	13 372	30 377	5 882	–	49 631	49 631	–	37 483
Options achetées	5 308	5 095	5 571	–	15 974	15 974	–	15 590
Options vendues	3 311	–	5 571	–	8 882	8 882	–	15 574
	52 773	44 954	33 653	–	131 380	131 380	–	90 517
Contrats de change								
Hors bourse								
Contrats à terme	53 132	18 398	5 849	1 022	78 401	78 401	–	57 591
Swaps	242 180	78 108	98 532	28 727	447 547	430 574	16 973	363 538
Options achetées	7 557	7 723	2 015	–	17 295	17 295	–	12 728
Options vendues	8 348	9 065	1 511	–	18 924	18 924	–	13 617
	311 217	113 294	107 907	29 749	562 167	545 194	16 973	447 474
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditricies	54	–	–	–	54	54	–	68
Positions à découvert	83	–	–	–	83	83	–	73
	137	–	–	–	137	137	–	141
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit ⁽²⁾								
Hors bourse								
Contrats à terme	–	27	4 097	164	4 288	4 288	–	2 609
Swaps								
Non compensés par des contreparties centrales	27 986	20 266	25 366	6 449	80 067	79 936	131	79 344
Compensés par des contreparties centrales	402	280	2 167	864	3 713	3 713	–	10 138
Options achetées	775	298	552	–	1 625	1 625	–	916
Options vendues	233	340	1 161	232	1 966	1 966	–	1 560
	29 396	21 211	33 343	7 709	91 659	91 528	131	94 567
Négociés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditricies	5 985	569	560	59	7 173	7 173	–	4 873
Positions à découvert	10 417	2 402	840	–	13 659	13 659	–	11 950
Options achetées	21 126	1 503	481	–	23 110	23 110	–	17 069
Options vendues	20 857	2 123	1 540	2	24 522	24 522	–	14 894
	58 385	6 597	3 421	61	68 464	68 464	–	48 786
	581 459	416 288	502 593	180 901	1 681 241	1 613 404	67 837	1 316 983

(1) Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs dans le bilan consolidé. Ils représentent le montant de référence du contrat en fonction duquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.

(2) Comprend des contrats sur métaux précieux.

Note 16 – Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière que devra assumer la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est assujéti aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limites et de surveillance que les autres opérations de crédit de la Banque. Par conséquent, la Banque évalue la solvabilité des contreparties, contrôle la taille des portefeuilles, de même que le profil de diversification et d'échéance de ces instruments financiers.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats négociés hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables, et en s'engageant dans des contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des conventions-cadres de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Par contre, l'exposition globale au risque de crédit, atténuée par des conventions-cadres de compensation, peut varier considérablement après la date du bilan, puisqu'elle subit l'incidence de toutes les opérations faisant l'objet d'un contrat en plus de subir les fluctuations des taux du marché des instruments sous-jacents.

La Banque a également recours à des intermédiaires financiers, qui lui donnent accès aux services de chambres de compensation reconnues dans le but de minimiser le risque de règlement découlant des opérations sur les instruments financiers dérivés. Dans certains cas, la Banque a un accès direct aux chambres de compensation pour le règlement des instruments financiers dérivés. De plus, certains instruments financiers dérivés négociés hors bourse sont compensés par des contreparties centrales, directement ou indirectement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Termes utilisés

Coût de remplacement

Le coût de remplacement représente le risque de crédit maximal de la Banque relativement aux instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé. Ce montant correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés, sans tenir compte des conventions-cadres de compensation ni des garanties détenues.

Équivalent-crédit

Montant qui correspond au total du coût de remplacement, majoré d'un montant représentant le risque de crédit futur éventuel, conformément à la ligne directrice intitulée « Normes de fonds propres » du BSIF.

Montant pondéré en fonction du risque

Montant déterminé en fonction des directives du BSIF appliquées au montant en équivalent-crédit.

Risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2021			2020		
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾	Coût de remplacement	Équivalent-crédit ⁽¹⁾	Montant pondéré en fonction du risque ⁽¹⁾
Contrats de taux d'intérêt	1 975	3 239	814	3 534	3 839	1 383
Contrats de change	6 453	4 361	1 405	4 391	4 829	1 542
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	8 056	12 113	3 316	5 497	7 874	1 820
	16 484	19 713	5 535	13 422	16 542	4 745
Incidence des conventions-cadres de compensation	(9 398)			(6 204)		
	7 086	19 713	5 535	7 218	16 542	4 745

(1) Les montants sont présentés déduction faite de l'incidence des conventions-cadres de compensation.

Répartition du risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés par contrepartie

Au 31 octobre	2021		2020	
	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Coût de remplacement	Équivalent-crédit
Gouvernements des pays membres de l'OCDE ⁽¹⁾	771	2 604	1 265	2 280
Banques des pays membres de l'OCDE	714	3 492	837	3 399
Autres	5 601	13 617	5 116	10 863
	7 086	19 713	7 218	16 542

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

Juste valeur des instruments financiers dérivés

Au 31 octobre	2021			2020		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
Contrats à des fins de négociation						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	30	54	(24)	41	20	21
Swaps	909	1 316	(407)	2 622	2 599	23
Options	74	68	6	131	73	58
	1 013	1 438	(425)	2 794	2 692	102
Contrats de change						
Contrats à terme	2 190	2 365	(175)	1 292	1 318	(26)
Swaps	4 026	3 601	425	2 816	2 477	339
Options	234	250	(16)	221	201	20
	6 450	6 216	234	4 329	3 996	333
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	1 369	886	483	850	278	572
Swaps	2 375	5 198	(2 823)	2 502	3 430	(928)
Options	4 305	4 922	(617)	2 145	1 334	811
	8 049	11 006	(2 957)	5 497	5 042	455
Total – Contrats à des fins de négociation	15 512	18 660	(3 148)	12 620	11 730	890
Contrats désignés comme instrument de couverture						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	962	268	694	740	765	(25)
Options	–	207	(207)	–	289	(289)
	962	475	487	740	1 054	(314)
Contrats de change						
Swaps	3	232	(229)	62	136	(74)
Options	–	–	–	–	–	–
	3	232	(229)	62	136	(74)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Swaps	7	–	7	–	3	(3)
Options	–	–	–	–	–	–
	7	–	7	–	3	(3)
Total – Contrats désignés comme instrument de couverture	972	707	265	802	1 193	(391)
Désignés comme instrument de couverture de la juste valeur	644	272	372	549	578	(29)
Désignés comme instrument de couverture des flux de trésorerie	328	435	(107)	253	615	(362)
Désignés comme instrument de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger	–	–	–	–	–	–
Juste valeur totale	16 484	19 367	(2 883)	13 422	12 923	499
Incidence des conventions-cadres de compensation	(9 398)	(9 398)	–	(6 204)	(6 204)	–
	7 086	9 969	(2 883)	7 218	6 719	499

Note 17 – Opérations de couverture

L'exposition de la Banque au risque de marché, les objectifs, les politiques et les procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

La Banque a choisi, conformément au choix de méthode comptable permis par l'IFRS 9, de continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture de l'IAS 39. Certains tableaux présentent de l'information sur des devises, notamment le dollar américain (USD), le dollar australien (AUD), le dollar canadien (CAD), le dollar de Hong-Kong (HKD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP) et le réal brésilien (BRL).

Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux et les taux moyens pondérés par échéance des instruments financiers dérivés désignés et leur juste valeur par types de relations de couverture.

Au 31 octobre						2021		2020	
	Durée jusqu'à l'échéance				Total	Juste valeur		Juste valeur	
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans		Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couvertures de la juste valeur									
Risque de taux d'intérêt									
Swaps de taux d'intérêt						642	63		
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾	–	–	517	1 508	2 025			2 335	536
Montant nominal – Autres ⁽²⁾	1 207	2 212	10 437	2 716	16 572			15 632	288
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	0,5 %	1,3 %	1,2 %	1,2 %	1,2 %			1,1 %	
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	0,9 %	2,0 %	1,8 %	2,2 %	2,0 %			1,9 %	
Swaps de devises						2	2		13
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾	–	–	–	22	22			–	–
Montant nominal – Autres ⁽²⁾	–	110	–	–	110			118	
Taux de change USD-AUD moyen	–	–	–	0,7351 \$	0,7351 \$			– \$	
Taux de change CAD-HKD moyen	–	0,1621 \$	–	–	0,1621 \$			0,1621 \$	
Options						–	207		–
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾	–	–	–	372	372			440	290
Montant nominal – Autres ⁽²⁾	12	48	–	481	541			577	
Taux d'intérêt fixe moyen – Acheteur	–	(0,8) %	–	–	(0,8) %			(0,6) %	
Taux d'intérêt fixe moyen – Vendeur	2,0 %	2,9 %	–	2,8 %	2,8 %			2,7 %	
	1 219	2 370	10 954	5 099	19 642	644	272	19 102	549
Couvertures des flux de trésorerie									
Risque de taux d'intérêt									
Swaps de taux d'intérêt						320	205		204
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾	–	–	–	–	–			1 199	477
Montant nominal – Autres ⁽²⁾	5 709	10 262	13 134	2 118	31 223			21 581	
Taux d'intérêt fixe moyen – Payeur fixe	1,9 %	1,7 %	1,4 %	1,7 %	1,6 %			1,7 %	
Taux d'intérêt fixe moyen – Receveur fixe	0,9 %	0,6 %	0,3 %	0,6 %	0,6 %			0,5 %	
Swaps de devises						1	230		49
Montant nominal – réforme LIBOR ⁽¹⁾	–	4 627	7 257	1 440	13 324			13 467	135
Montant nominal – Autres ⁽²⁾	3 512	–	–	–	3 512			1 461	
Taux de change CAD-USD moyen	1,2906 \$	1,3182 \$	1,2899 \$	1,2503 \$	1,2945 \$			1,3074 \$	
Taux de change USD-EUR moyen	1,1145 \$	1,1397 \$	1,1841 \$	1,1889 \$	1,1587 \$			1,1510 \$	
Taux de change USD-GBP moyen	–	–	–	–	–			1,2921 \$	
Risque sur actions									
Swaps sur actions									
Montant nominal	131	–	–	–	131	7	–	89	–
Prix moyen	97,54 \$	–	–	–	97,54 \$			65,71 \$	3
	9 352	14 889	20 391	3 558	48 190	328	435	37 797	253
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽³⁾									
Risque de change									
Swaps de devises									
Montant nominal	5	–	–	–	5	–	–	10	–
Taux de change CAD-USD moyen	1,2378 \$	–	–	–	1,2378 \$			1,3177 \$	
Taux de change USD-HKD moyen	–	–	–	–	–			0,1290 \$	
	5	–	–	–	5	–	–	10	–
	10 576	17 259	31 345	8 657	67 837	972	707	56 909	802

(1) Inclut seulement les contrats dont le taux de référence est le taux USD LIBOR et venant à échéance après le 30 juin 2023.

(2) Inclut des contrats dont le taux de référence est le taux CDOR (*Canadian Dollar Offered Rate*), un des taux de référence au Canada, où plusieurs taux sont utilisés.

(3) Au 31 octobre 2021, la Banque a aussi désigné 1 313 M\$ de dépôts en devises étrangères libellés en dollars américains comme instrument de couverture d'investissement net (1 279 M\$ au 31 octobre 2020).

Couvertures de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent à utiliser des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt et options) pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier suite aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture compense la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des portefeuilles de valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des prêts hypothécaires à taux fixe, des dépôts à taux fixe, des passifs relatifs à des créances cédées et de la dette subordonnée.

De plus, lorsqu'un actif ou un passif à taux fixe est libellé en devise étrangère, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé. La Banque peut désigner un swap de devises qui échange la devise étrangère à taux fixe contre la monnaie fonctionnelle à taux flottant dans une seule relation de couverture pour le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour des dépôts à taux fixe en devise étrangère.

Une analyse de régression est utilisée pour tester l'efficacité de la couverture et établir le ratio de couverture. Pour les couvertures de la juste valeur, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture de la juste valeur.

	Au 31 octobre 2021			Exercice terminé le 31 octobre 2021		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 471	(183)	27	(309)	310	1
Prêts hypothécaires	7 609	(192)	(17)	(222)	234	12
Dépôts	3 190	42	70	121	(123)	(2)
Passifs relatifs à des créances cédées	105	–	105	23	(23)	–
Dette subordonnée	10	–	10	–	–	–
				(387)	398	11

	Au 31 octobre 2020			Exercice terminé le 31 octobre 2020		
	Valeur comptable des éléments couverts	Montant cumulé des ajustements de couverture sur les couvertures actives	Montant cumulé des ajustements sur les couvertures terminées	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9 883	141	26	229	(229)	–
Prêts hypothécaires	5 124	10	2	12	(12)	–
Dépôts	3 371	172	83	(83)	84	1
Passifs relatifs à des créances cédées	1 041	13	162	(71)	72	1
Dette subordonnée	17	–	17	(7)	7	–
				80	(78)	2

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 17 – Opérations de couverture (suite)

Couvertures des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. De plus, la Banque utilise parfois un swap de devises pour couvrir le risque de change associé à un actif ou un passif libellé en devise étrangère. Dans certains cas, comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change sont couverts dans une seule relation de couverture, les informations ci-dessous ne distinguent pas le risque de taux d'intérêt et la combinaison risque de taux d'intérêt et risque de change comme deux catégories de risques distinctes. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour les portefeuilles de prêts, de marges de crédit personnelles, d'acceptations et de dépôts, ainsi que pour les passifs relatifs à des créances cédées.

La Banque utilise également des swaps à rendement total afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés au régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR). Certains de ces swaps sont désignés dans le cadre d'une relation de couverture des flux de trésorerie contre une portion de l'obligation non comptabilisée du régime d'UAR. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme instrument de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert.

Une analyse de régression est utilisée afin d'apprécier l'efficacité de la couverture et d'établir le ratio de couverture. Pour les couvertures des flux de trésorerie, la principale source d'inefficacité potentielle de la couverture est le cas où les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ne sont pas en étroite concordance.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture des flux de trésorerie.

	Au 31 octobre 2021		Exercice terminé le 31 octobre 2021				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	(76)	(10)	87	(85)	–	(84)	(2)
Dépôts	(15)	(8)	488	(487)	–	163	(5)
Acceptations	161	(113)	(208)	214	6	208	46
Passifs relatifs à des créances cédées	48	–	(54)	56	2	54	–
	118	(131)	313	(302)	8	341	39
Risque sur actions							
Autres passifs	47	–	(35)	35	–	39	(4)
	165	(131)	278	(267)	8	380	35

	Au 31 octobre 2020		Exercice terminé le 31 octobre 2020				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Risque de taux d'intérêt							
Prêts	2	(1)	(31)	31	–	30	(17)
Dépôts	(178)	(2)	23	(21)	–	(208)	(11)
Acceptations	(71)	(136)	193	(199)	(7)	(193)	26
Passifs relatifs à des créances cédées	(6)	–	7	(6)	–	(6)	–
	(253)	(139)	192	(195)	(7)	(377)	(2)
Risque sur actions							
Autres passifs	9	4	(13)	13	–	9	(6)
	(244)	(135)	179	(182)	(7)	(368)	(8)

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger

Le risque structurel de change de la Banque découle des investissements effectués dans des établissements à l'étranger et libellés en monnaie autre que le dollar canadien. La Banque mesure ce risque en évaluant l'incidence de la fluctuation des monnaies étrangères et utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés (swaps de devises et dépôts) pour le couvrir. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les instruments financiers utilisés compensent les gains et pertes de change sur les investissements. Lorsque des instruments financiers non dérivés sont désignés comme instrument de couverture des risques de change, seules les variations de la juste valeur qui sont imputables au risque de change sont incluses à des fins d'évaluation et de calcul de l'efficacité de la couverture.

L'appréciation de l'efficacité de la couverture d'un investissement net consiste à comparer la variation de la valeur comptable des dépôts ou de la juste valeur du dérivé qui est attribuable à la fluctuation du taux de change par rapport à la variation de l'investissement net dans un établissement à l'étranger qui est attribuable à la fluctuation du taux de change. Dans la mesure où le montant nominal des instruments de couverture concorde avec le montant de l'investissement net couvert, il n'y a aucune inefficacité attendue.

Les tableaux suivants présentent les montants relatifs aux éléments couverts et les résultats de la couverture d'investissement net dans un établissement à l'étranger.

	Au 31 octobre 2021		Exercice terminé le 31 octobre 2021				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	35	(120)	(119)	119	–	119	–
BRL	–	–	–	–	–	–	–
	35	(120)	(119)	119	–	119	–

	Au 31 octobre 2020		Exercice terminé le 31 octobre 2020				
	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures actives</i>	<i>Autres éléments cumulés du résultat global sur les couvertures terminées</i>	Gains (pertes) sur les éléments couverts pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Gains (pertes) sur les instruments de couverture pour la mesure de l'inefficacité ⁽¹⁾	Inefficacité des relations de couverture ⁽¹⁾	Gains (pertes) non réalisés inscrits dans les <i>Autres éléments du résultat global</i> au titre de la partie efficace de l'instrument de couverture ⁽¹⁾	Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i> ⁽¹⁾
Investissement net dans un établissement à l'étranger libellé en :							
USD	(1)	(202)	18	(18)	–	(18)	–
BRL	–	–	–	–	–	–	(38)
	(1)	(202)	18	(18)	–	(18)	(38)

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 17 – Opérations de couverture (suite)

Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement par catégories de risques des *Autres éléments cumulés du résultat global* attribuable à la comptabilité de couverture.

Au 31 octobre	2021		2020	
	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net	Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	Écart de change, montant net
Solde au début	(283)	61	(6)	8
Couvertures d'investissement net dans un établissement à l'étranger ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace		119		(18)
Pertes (gains) reclassés dans les <i>Revenus autres que d'intérêts</i>		–		(38)
Gains (pertes) de change sur les investissements dans des établissements à l'étranger		(286)		92
Couvertures des flux de trésorerie ⁽¹⁾				
Gains (pertes) inscrits au titre de la partie efficace				
Risque de taux d'intérêt	341		(377)	
Risque sur actions	39		9	
Pertes (gains) reclassés dans le <i>Revenu net d'intérêts</i>				
Risque de taux d'intérêt	39		(2)	
Risque sur actions	(4)		(6)	
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	–	13	–	(12)
Impôts sur le résultat	(109)	(36)	99	29
Solde à la fin	23	(129)	(283)	61

(1) Les montants sont présentés avant impôts.

Note 18 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

Autorisé

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale.

Actions privilégiées de premier rang

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$.

Actions privilégiées de premier rang et autres instruments de capitaux propres

Au 31 octobre 2021

	Date de rachat et de conversion ⁽¹⁾⁽²⁾	Prix de rachat par action ou BCRL (\$) ⁽¹⁾	Convertibles en actions privilégiées ⁽²⁾	Dividende par action (\$) ou taux d'intérêt par BCRL ⁽³⁾	Prime au rajustement du taux du dividende ou du taux d'intérêt
Actions privilégiées de premier rang émises et en circulation					
Série 30 ⁽⁴⁾	15 mai 2024 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 31	0,25156 ⁽⁷⁾	2,40 %
Série 32 ⁽⁴⁾	15 février 2025 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 33	0,23994 ⁽⁷⁾	2,25 %
Série 38 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 39	0,27813 ⁽⁸⁾	3,43 %
Série 40 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 41	0,28750 ⁽⁸⁾	2,58 %
Série 42 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	25,00	Série 43	0,30938 ⁽⁸⁾	2,77 %
Actions privilégiées de premier rang émises et détenues par une fiducie à recours limité					
Série 44 ⁽⁹⁾	15 octobre 2025 ⁽⁵⁾	1 000,00	s.o.	taux variable ⁽⁹⁾	3,943 %
Série 45 ⁽⁹⁾	15 juillet 2026 ⁽⁵⁾	1 000,00	s.o.	taux variable ⁽⁹⁾	3,045 %
Autres instruments de capitaux propres émis et en circulation					
Billets de capital à recours limité (BCRL)					
Série 1 (BCRL – Série 1) ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	15 octobre 2025 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 44 ⁽¹⁰⁾	4,30 % ⁽¹¹⁾	3,943 %
Série 2 (BCRL – Série 2) ⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾	15 juillet 2026 ⁽⁵⁾	1 000,00	Série 45 ⁽¹⁰⁾	4,05 % ⁽¹¹⁾	3,045 %
Actions privilégiées de premier rang autorisées mais non émises					
Série 31 ⁽⁴⁾	15 mai 2024 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,40 %
Série 33 ⁽⁴⁾	15 février 2025 ⁽⁵⁾	25,00 ⁽¹²⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,25 %
Série 39 ⁽⁴⁾	15 novembre 2022 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹⁴⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	3,43 %
Série 41 ⁽⁴⁾	15 mai 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹⁴⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,58 %
Série 43 ⁽⁴⁾	15 novembre 2023 ⁽⁵⁾	25,50 ⁽¹⁴⁾	s.o.	taux variable ⁽¹³⁾	2,77 %

s.o. Sans objet

- (1) Rachetables en espèces au gré de la Banque, en totalité ou en partie, sous réserve des dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) et du consentement du BSIF. Pour les actions privilégiées, le prix de rachat est majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur les actions privilégiées à la date fixée pour le rachat. Dans le cas des BCRL, le prix de rachat est majoré de l'intérêt couru et impayé jusqu'à la date de rachat.
- (2) Convertibles au gré des porteurs d'actions privilégiées de premier rang émises et en circulation, sous réserve de certaines conditions.
- (3) Les dividendes sont non cumulatifs et sont payables trimestriellement sauf pour les séries 44 et 45 pour lesquelles, lorsque payables, les dividendes sont payables semestriellement. Les intérêts sur les BCRL sont payables semestriellement.
- (4) À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF, chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 25,00 \$ l'action, majorée de tous les dividendes déclarés et impayés en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (5) Pour les actions privilégiées, rachetables à la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite. Pour les BCRL, le rachat se fait automatiquement lors du rachat d'actions privilégiées série 44 et série 45 détenues par la fiducie à recours limité. Les actions privilégiées série 44 et série 45 sont rachetables à la date fixée pour le rachat et à la même date tous les cinq ans par la suite.
- (6) Convertibles à la date fixée pour la conversion et à la même date tous les cinq ans par la suite, sous réserve de certaines conditions.
- (7) Le montant du dividende est établi pour la période de cinq ans qui a commencé le 16 mai 2019 pour la série 30 et le 16 février 2020 pour la série 32, et se terminant à la date de rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (8) Le montant du dividende est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Par la suite, ces actions donnent droit à un dividende fixe non cumulatif trimestriel d'un montant par action établi en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux fixe applicable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.

Note 18 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

- (9) Les actions privilégiées de série 44 et série 45 sont détenues par une fiducie à recours limité consolidée dans le bilan de la Banque et sont donc éliminées à des fins de présentation de l'information financière. Les dividendes sont payables semestriellement et le taux de dividende correspond au rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date du calcul majoré de la prime au rajustement du taux de dividende; toutefois, aucun dividende ne sera payable avant la date à laquelle toutes les actions privilégiées série 44 et série 45 seront remises aux porteurs des BCRL – Série 1 et BCRL – Série 2. À la suite d'un événement déclencheur tel que défini par le BSIF; (i) chaque billet BCRL sera automatiquement racheté et le prix de rachat sera couvert par la livraison des actifs de la fiducie qui se composent d'actions privilégiées de série 44 et de série 45; (ii) chaque action privilégiée en circulation sera automatiquement et immédiatement convertie, de façon complète et permanente, sans le consentement de son porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la Banque déterminé conformément à une formule de conversion automatique. Cette conversion sera calculée en divisant la valeur des actions privilégiées, soit 1 000 \$ l'action, majorée de tout intérêt couru et impayé en date de l'événement déclencheur, par la valeur des actions ordinaires. La valeur des actions ordinaires correspond au prix plancher de 5,00 \$, ou, s'il est plus élevé, au cours du marché des actions ordinaires. Le cours du marché des actions ordinaires représente le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires au cours des 10 jours de bourse consécutifs se terminant le jour de bourse précédant la date de l'événement déclencheur. Si, au moment de l'établissement de ce cours, les actions ordinaires ne sont pas inscrites à la cote d'une bourse, ce cours correspondra à la juste valeur déterminée raisonnablement par le Conseil de la Banque.
- (10) Les BCRL – Série 1 et BCRL – Série 2 sont des billets pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent d'actions privilégiées série 44 et série 45 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1 et aux BCRL – Série 2. Advenant i) le non-paiement de l'intérêt à l'une des dates de paiement de l'intérêt, ii) le non-paiement du montant du rachat en cas de rachat des BCRL, iii) le non-paiement du capital à l'échéance des BCRL ou iv) un cas de défaut à l'égard des BCRL, les porteurs de billets n'auront de recours qu'à l'égard des actifs de la fiducie, et chaque porteur aura droit à sa quote-part des actifs de la fiducie. Dans de telles circonstances, la livraison des actifs de la fiducie épuiserait toutes les obligations de la Banque à l'égard des BCRL. Les BCRL – Série 1 et les BCRL – Série 2 sont rachetables à l'échéance ou par anticipation dans la mesure où la Banque rachète les actions privilégiées série 44 et série 45 à certaines dates de rachat précisées dans les modalités des actions privilégiées, et sous réserve du consentement et de l'approbation du BSIF.
- (11) Le taux d'intérêt est établi pour la période initiale se terminant à la date fixée pour le rachat. Tous les cinq ans par la suite jusqu'au 15 novembre 2075 pour les BCRL – Série 1 et jusqu'au 15 août 2076 pour les BCRL – Série 2, le taux d'intérêt sur les billets sera rajusté et correspondra à un taux d'intérêt annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans à la date de calcul du taux d'intérêt applicable, majoré de la prime au rajustement du taux d'intérêt.
- (12) À partir de la date fixée pour le rachat, et tous les cinq ans par la suite, le prix de rachat sera de 25,00 \$ l'action.
- (13) La période de dividende débute à partir de la date de rachat fixée. Le montant du dividende trimestriel variable non cumulatif s'établit en multipliant par 25,00 \$ le taux d'intérêt correspondant à la somme du rendement des bons du Trésor à 90 jours du gouvernement du Canada à la date du calcul du taux variable, majoré de la prime au rajustement du taux du dividende.
- (14) À partir de la date fixée pour le rachat, le prix de rachat sera de 25,50 \$ l'action. Par la suite, à la même date tous les cinq ans, le prix de rachat s'établira à 25,00 \$ l'action.

Actions privilégiées de deuxième rang

Il s'agit de 15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2021, aucune action n'a été émise ni négociée.

Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

Au 31 octobre	2021		2020	
	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$	Nombre d'actions ou de BCRL	Actions ou BCRL \$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 34	–	–	16 000 000	400
Série 36	–	–	16 000 000	400
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	66 000 000	1 650	98 000 000	2 450
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	–	–
	1 000 000	1 000	500 000	500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	67 000 000	2 650	98 500 000	2 950
Actions ordinaires au début de l'exercice	335 997 660	3 057	334 172 411	2 949
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	1 930 033	104	2 318 926	111
Rachat d'actions ordinaires à des fins d'annulation	–	–	(525 000)	(5)
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation ⁽¹⁾	(14 432)	(1)	31 323	2
Autres	(978)	–	–	–
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	337 912 283	3 160	335 997 660	3 057

- (1) Au 31 octobre 2021, 13 045 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation, représentant un montant de 1 M\$ (27 477 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 2 M\$ au 31 octobre 2020).

Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

Exercice terminé le 31 octobre	2021		2020	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14	1,0063	14	1,0063
Série 32	12	0,9598	12	0,9636
Série 34	11	0,7000	22	1,4000
Série 36	16	1,0125	22	1,3500
Série 38	18	1,1125	18	1,1125
Série 40	14	1,1500	14	1,1500
Série 42	14	1,2375	14	1,2375
	99		116	
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1 ⁽¹⁾	21		3	
BCRL – Série 2 ⁽²⁾	11		–	
	32		3	
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	131		119	
Actions ordinaires	958	2,8400	953	2,8400
	1 089		1 072	

(1) Les BCRL – Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.

(2) Les BCRL – Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.

Émissions d'autres instruments de capitaux propres

Le 21 avril 2021, la Banque a émis 500 M\$ de BCRL – Série 2 pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent de 500 M\$ d'actions privilégiées de premier rang de série 45 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 2. Les BCRL – Série 2 se vendent 1 000 \$ chacun et portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année jusqu'au 15 août 2026 exclusivement et, par la suite, à un taux annuel correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 3,045 % jusqu'au 15 août 2076. Les BCRL – Série 2 viendront à échéance le 15 août 2081.

Le 9 septembre 2020, la Banque avait émis 500 M\$ de BCRL – Série 1 pour lesquels le recours des porteurs de billets se limite aux actifs détenus par un fiduciaire indépendant dans une fiducie à recours limité consolidée. Les actifs de cette fiducie se composent de 500 M\$ d'actions privilégiées de premier rang de série 44 émises par la Banque, parallèlement aux BCRL – Série 1. Les BCRL – Série 1 se vendent 1 000 \$ chacun et portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année jusqu'au 15 novembre 2025 exclusivement et, par la suite, à un taux annuel correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 3,943 % jusqu'au 15 novembre 2075. Les BCRL – Série 1 viendront à échéance le 15 novembre 2080.

Advenant i) le non-paiement de l'intérêt à l'une des dates de paiement de l'intérêt, ii) le non-paiement du montant du rachat en cas de rachat des BCRL, iii) le non-paiement du capital à l'échéance des BCRL ou iv) un cas de défaut à l'égard des billets, les porteurs de billets n'auront de recours qu'à l'égard des actifs de la fiducie, et chaque porteur aura droit à sa quote-part des actifs de la fiducie. Dans de telles circonstances, la livraison des actifs de la fiducie épuiserait toutes les obligations de la Banque à l'égard des BCRL. Les BCRL – Série 1 et BCRL – Série 2 sont rachetables à l'échéance ou par anticipation dans la mesure où la Banque rachète les actions privilégiées de série 44 et de série 45 à certaines dates de rachat précisées dans les modalités des actions privilégiées, et sous réserve du consentement et de l'approbation du BSIF.

Comme les BCRL – Série 1 et les BCRL – Série 2 respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, ces billets sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

Rachats d'actions privilégiées

Le 16 août 2021, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 août 2021, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 36, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 16 000 000 actions privilégiées série 36 pour un prix total de 400 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Le 17 mai 2021, soit le premier jour ouvrable suivant la date de rachat du 15 mai 2021, la Banque a terminé le rachat de la totalité des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif à taux rajusté tous les cinq ans, série 34, émises et en circulation. Tel que prévu dans les conditions relatives aux actions, le prix de rachat était de 25,00 \$ l'action, plus le dividende périodique déclaré et impayé. La Banque a racheté 16 000 000 actions privilégiées série 34 pour un prix total de 400 M\$, ce qui a réduit le *Capital-actions privilégiées*.

Note 18 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

Rachats d'actions ordinaires

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020, la Banque avait complété le rachat de 525 000 actions ordinaires au prix de 30 M\$, ce qui avait réduit de 5 M\$ le *Capital-actions ordinaires* et de 25 M\$ les *Résultats non distribués*. Ces rachats avaient été effectués avant le 13 mars 2020, date à laquelle le BSIF avait abaissé la réserve pour stabilité intérieure et avait indiqué qu'il s'attendait à ce que toutes les banques interrompent toute augmentation de dividendes et tout rachat d'actions.

Actions ordinaires réservées

Aux 31 octobre 2021 et 2020, 15 507 568 actions ordinaires sont réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions. Au 31 octobre 2021, 22 935 672 actions ordinaires sont réservées dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions (17 365 705 au 31 octobre 2020).

Actions ordinaires entières

Dans le cadre de l'acquisition de Wellington West Holdings Inc. en 2011, la Banque avait émis des actions ordinaires entières. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, 20 532 actions ont été libérées et 978 actions ont été annulées. Au 31 octobre 2021, le nombre d'actions ordinaires entières est nul (21 510 au 31 octobre 2020), ce qui met un terme au règlement des actions entières restantes.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du BSIF en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, selon lesquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre. Les actions ordinaires souscrites par le participant sont acquises pour le compte de ce dernier sur le marché secondaire par le biais de Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de la Banque, à un prix égal au prix moyen d'achat de ces actions ordinaires durant les trois jours ouvrables suivant immédiatement la date de versement d'un dividende.

Note 19 – Participations ne donnant pas le contrôle

Au 31 octobre	2021	2020
Technologie Flinks inc. ⁽¹⁾	3	–
Credigy Ltd. ⁽²⁾	–	3
	3	3

(1) Au 31 octobre 2021, la participation ne donnant pas le contrôle dans Flinks s'établit à 14,1 %. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy Ltd. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

Note 20 – Informations sur le capital

Objectifs, politiques et procédures de gestion du capital

La gestion du capital assume le double rôle d'assurer un rendement concurrentiel aux actionnaires de la Banque tout en préservant de solides assises financières afin de couvrir les risques inhérents aux activités de la Banque, de soutenir les secteurs d'exploitation et de protéger la clientèle.

La politique de gestion du capital de la Banque définit les principes directeurs ainsi que les rôles et responsabilités à l'égard de son processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres et ce processus joue un rôle important dans l'établissement de la stratégie de capital de la Banque et fait l'objet d'examen trimestriels ainsi que de modifications périodiques.

Gestion du capital

Les ratios des fonds propres sont obtenus en divisant les fonds propres (définis par la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF) par l'actif pondéré en fonction des risques et sont exprimés en pourcentage. L'actif pondéré en fonction des risques est déterminé par l'application des règles prescrites par le BSIF concernant les risques figurant au bilan et hors bilan. Les risques de crédit, de marché et opérationnel sont pris en compte dans le calcul de l'actif pondéré en fonction des risques à des fins réglementaires. La définition adoptée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) distingue trois catégories de fonds propres. Les « fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) » comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres CET1. Les « autres éléments de fonds propres de catégorie 1 » (AT1) comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. La somme des fonds propres CET1 et AT1 représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les « fonds propres de catégorie 2 » comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit. Le « total des fonds propres réglementaires » représente la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le BSIF, soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 10,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 12,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 14,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le CBCB et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux BIS1 de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure de 2,5 %. Le 17 juin 2021, le BSIF a augmenté le niveau de la réserve pour stabilité intérieure de 1,0 % à 2,5 %, et ce, à compter du 31 octobre 2021. La réserve pour stabilité intérieure, dont le niveau varie entre 0 % et 2,5 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BIS1 qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. Les banques doivent également respecter le plancher des fonds propres qui établit le seuil réglementaire des fonds propres selon l'approche standardisée de Bâle II. Si les exigences selon Bâle III sont inférieures à 70 % des exigences de fonds propres calculées selon Bâle II, l'écart est ajouté à l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les banques canadiennes respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,0 %. Le ratio de levier est une mesure indépendante du risque qui se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.

Au cours des exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital.

Note 20 – Informations sur le capital (suite)

Fonds propres et ratios réglementaires selon Bâle III ⁽¹⁾

Au 31 octobre	2021		2020	
	Ajustés ⁽²⁾		Ajustés ⁽²⁾	
Fonds propres				
CET1	12 866	12 973	10 924	11 167
catégorie 1	15 515	15 622	13 869	14 112
total	16 643	16 643	15 167	15 167
Actif pondéré en fonction des risques	104 358	104 358	94 808	94 808
Exposition totale	351 160	351 160	321 038	321 038
Ratios des fonds propres				
CET1	12,3 %	12,4 %	11,5 %	11,8 %
catégorie 1	14,9 %	15,0 %	14,6 %	14,9 %
total	15,9 %	15,9 %	16,0 %	16,0 %
Ratio de levier	4,4 %	4,4 %	4,3 %	4,4 %

(1) Les fonds propres et les ratios réglementaires sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF.

(2) Les fonds propres et les ratios réglementaires selon Bâle III ajustés sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF en ne tenant pas compte de la mesure transitoire pour le provisionnement des pertes de crédit attendues. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du Rapport de gestion à la page 17.

Note 21 – Revenus liés aux activités de négociation

Les revenus des activités de négociation comprennent le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts liés aux activités de négociation.

Le revenu net d'intérêts comprend les dividendes liés aux actifs et passifs financiers associés aux activités de négociation, déduction faite des frais d'intérêts et des revenus d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs financiers.

Les revenus autres que d'intérêts comprennent les gains et les pertes réalisés et non réalisés ainsi que les revenus d'intérêts sur les valeurs mobilières évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net, les revenus tirés des instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation, la variation de la juste valeur des prêts à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, certains revenus de commissions ainsi que d'autres revenus liés aux activités de négociation, et les frais de transactions s'il y a lieu.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020 ⁽¹⁾
Revenu net d'intérêts	777	522
Revenus autres que d'intérêts	282	625
	1 059	1 147

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment, notamment afin de mieux refléter la nature des revenus présentés dans le secteur de Gestion de patrimoine.

Note 22 – Paiements fondés sur des actions

L'information fournie ci-dessous sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime d'options contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits de levée selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 22 935 672 au 31 octobre 2021 (17 365 705 au 31 octobre 2020). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

Au 31 octobre	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	11 425 403	53,96 \$	12 103 626	49,15 \$
Octroyées	2 043 196	71,55 \$	1 789 280	71,86 \$
Levées	(1 930 033)	47,96 \$	(2 318 926)	42,18 \$
Annulées ⁽¹⁾	(189 886)	67,02 \$	(148 577)	60,99 \$
En circulation à la fin	11 348 680	57,93 \$	11 425 403	53,96 \$
Pouvant être levées à la fin	6 737 850	50,81 \$	6 908 779	47,05 \$

(1) Inclut 35 342 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (1 800 options échues au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
34,09 \$	469 944	469 944	Décembre 2021
38,36 \$	579 123	579 123	Décembre 2022
44,96 \$	805 068	805 068	Décembre 2023
47,93 \$	1 036 567	1 036 567	Décembre 2024
42,17 \$	832 244	832 244	Décembre 2025
54,69 \$	969 582	969 582	Décembre 2026
64,14 \$	1 313 992	910 503	Décembre 2027
58,79 \$	1 709 075	749 457	Décembre 2028
71,86 \$	1 646 805	385 362	Décembre 2029
71,55 \$	1 986 280	–	Décembre 2030
	11 348 680	6 737 850	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a octroyé 2 043 196 options (1 789 280 options au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2020) d'une juste valeur moyenne de 8,24 \$ par option (5,11 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Taux d'intérêt hors risque	1,02 %	1,94 %
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans
Volatilité prévue	22,59 %	14,97 %
Dividendes prévus	4,24 %	4,29 %

Note 22 – Paiements fondés sur des actions (suite)

La durée de vie prévue des options est basée sur des données historiques et n'est pas nécessairement représentative des tendances qu'afficheront les levées futures. La volatilité prévue est extrapolée de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque ainsi que des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels. Les dividendes prévus représentent le dividende annualisé divisé par le prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Le taux d'intérêt hors risque provient de la courbe de dollars swap du Canada à la date de l'octroi. Le prix d'exercice est égal au prix de l'action de la Banque à la date de l'octroi. Aucun autre paramètre de marché n'a été intégré dans l'évaluation de la juste valeur des options.

Une charge de rémunération de 11 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ce régime (9 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Régime de droits à la plus-value des actions (DPVA)

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, à l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le régime de DPVA contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des droits selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi. Une charge de rémunération d'un montant de 7 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ce régime (un montant négligeable pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Au 31 octobre	2021		2020	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA ⁽¹⁾				
En circulation au début	292 896	53,66 \$	334 997	49,61 \$
Octroyés	30 504	71,55 \$	42 876	71,86 \$
Exercés	(57 325)	44,88 \$	(84 977)	46,88 \$
En circulation à la fin	266 075	57,61 \$	292 896	53,66 \$
Pouvant être exercés à la fin	164 225	51,43 \$	167 545	45,87 \$

(1) Aucun DPVA annulé ou échu au cours des exercices terminés les 31 octobre 2021 et 2020.

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
34,09 \$	4 150	4 150	Décembre 2021
38,36 \$	14 904	14 904	Décembre 2022
44,96 \$	21 136	21 136	Décembre 2023
47,93 \$	31 572	31 572	Décembre 2024
42,17 \$	19 748	19 748	Décembre 2025
54,69 \$	28 079	28 079	Décembre 2026
64,14 \$	41 320	25 615	Décembre 2027
58,79 \$	31 786	8 302	Décembre 2028
71,86 \$	42 876	10 719	Décembre 2029
71,55 \$	30 504	–	Décembre 2030
	266 075	164 225	

Régimes d'unités d'actions ordinaires différées (UAD)

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Les régimes d'UAD contiennent des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant d'acquérir toutes les unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a octroyé 55 545 UAD à un prix moyen pondéré de 75,55 \$ (44 292 UAD à un prix moyen pondéré de 67,35 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Au total, 514 841 UAD sont en circulation au 31 octobre 2021 (483 009 UAD au 31 octobre 2020). Une charge de rémunération de 23 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ces régimes (3 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR)

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et autres personnes désignées et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans, mais certaines d'entre elles sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Le régime d'UAR contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a octroyé 1 960 326 UAR à un prix moyen pondéré de 72,76 \$ (1 868 580 UAR à un prix moyen pondéré de 71,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, 4 398 019 UAR sont en circulation (4 606 456 UAR au 31 octobre 2020). Une charge de rémunération de 256 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ce régime (135 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Régime d'unités d'actions assujetties à un critère de performance (UAP)

Le régime d'UAP s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque. L'objectif de ce régime est de lier une partie de la valeur de la rémunération de ces dirigeants et autres personnes désignées à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAP représente un droit dont la valeur correspond à la moyenne des cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque lors des dix derniers jours de bourse précédant le sixième jour ouvrable de décembre, tel que publié à la Bourse de Toronto, ajustée à la hausse ou à la baisse selon le critère de performance, qui est basé sur l'indice de croissance du rendement total pour les actionnaires (RTA) de la Banque sur trois ans comparé à l'indice de croissance du RTA moyen du groupe de comparaison des banques canadiennes sur trois ans. Les UAP sont acquises le sixième jour ouvrable de décembre de la troisième année suivant la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAP viennent à échéance. Des UAP additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque, et elles sont acquises au même rythme que les UAP de référence. Le régime d'UAP contient des dispositions sur les départs à la retraite qui permettent au participant de continuer d'acquérir des unités selon les modalités stipulées dans l'entente de chaque octroi.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a octroyé 235 949 UAP à un prix moyen pondéré de 72,76 \$ (235 987 UAP à un prix moyen pondéré de 71,36 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, 794 440 UAP sont en circulation (796 340 UAP au 31 octobre 2020). Une charge de rémunération de 42 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ce régime (25 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Régime de rémunération différée

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés du secteur de Gestion de patrimoine. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité du secteur de Gestion de patrimoine. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et à la Banque de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par la Banque et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions ordinaires de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par la Banque sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, la Banque a octroyé 124 981 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 80,23 \$ (137 465 unités d'actions à un prix moyen pondéré de 69,80 \$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, 2 038 003 unités d'actions sont en circulation (1 904 866 unités d'actions au 31 octobre 2020). Une charge de rémunération de 83 M\$ a été constatée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 à l'égard de ce régime (2 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020).

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation ininterrompue, les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 14 M\$ au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 (13 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020), sont comptabilisées dans la rubrique *Rémunération et avantages du personnel* dans l'état consolidé des résultats une fois payées. Au 31 octobre 2021, 6 149 769 actions ordinaires sont détenues dans le cadre de ce régime (6 167 265 actions ordinaires au 31 octobre 2020).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées être en circulation aux fins du calcul du résultat par action. Les dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

Passifs et valeur intrinsèque des régimes

Le total des passifs découlant des régimes de rémunération de la Banque dont les paiements sont fondés sur des actions est de 816 M\$ au 31 octobre 2021 (507 M\$ au 31 octobre 2020). La valeur intrinsèque de ces passifs pour lesquels les droits ont été acquis est de 364 M\$ au 31 octobre 2021 (213 M\$ au 31 octobre 2020).

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Les régimes de retraite prévoient des prestations établies en fonction du nombre d'années de participation aux régimes et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent une protection à la retraite au titre des soins de santé, des soins dentaires et de l'assurance-vie. Les régimes de retraite sont capitalisés alors que les autres régimes ne sont pas capitalisés. La juste valeur de l'actif des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies sont évaluées au 31 octobre.

Le plus important régime de retraite de la Banque est le Régime de retraite des employés de la Banque Nationale du Canada. Ce régime est enregistré auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension* ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les régimes à prestations définies exposent la Banque à certains risques particuliers tels que le rendement sur les placements, les variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation, la longévité des participants dans le régime et l'inflation future. Bien que la direction soit d'avis que les hypothèses utilisées dans le processus d'évaluation actuarielle sont raisonnables, il subsiste un degré de risque et d'incertitude qui pourrait faire en sorte que les résultats futurs diffèrent de façon significative de ces hypothèses, ce qui pourrait donner lieu à des gains ou pertes.

Selon les règles de gouvernance de la Banque, la surveillance des politiques et la gestion des risques liés aux régimes de retraite à prestations définies sont réalisées à différents niveaux par les comités de retraite, la direction de la Banque et le comité de ressources humaines du Conseil. Les régimes à prestations définies font l'objet d'un suivi sur une base continue afin de surveiller les politiques de capitalisation et de placement, la situation financière des régimes et le financement requis par la Banque.

La politique de capitalisation de la Banque en ce qui a trait aux régimes de retraite à prestations définies consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les organismes de réglementation des régimes de retraite.

Pour les régimes capitalisés, la Banque détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des contributions futures et sous forme de remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

Obligation au titre des prestations définies, actif des régimes et situation de capitalisation

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début	5 027	4 703	156	157
Coût des services rendus au cours de l'exercice	146	126	1	2
Frais d'intérêts	149	148	4	5
Réévaluations				
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	9	5	1	1
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(538)	195	(14)	1
Écarts actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	107	–	4	(1)
Cotisations des employés	58	54		
Prestations versées	(213)	(204)	(9)	(9)
Solde à la fin	4 745	5 027	143	156
Actif des régimes				
Juste valeur au début	5 153	4 569		
Revenus d'intérêts	148	140		
Frais d'administration	(4)	(3)		
Réévaluations				
Rendement de l'actif des régimes (excluant les revenus d'intérêts)	214	525		
Cotisations de la Banque ⁽¹⁾	80	72		
Cotisations des employés	58	54		
Prestations versées	(213)	(204)		
Juste valeur à la fin	5 436	5 153		
Actif (passif) au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	691	126	(143)	(156)

(1) La Banque prévoit verser un montant de 86 M\$ comme cotisation d'employeur pour l'exercice 2022 au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actif (passif) constaté au titre des prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Actif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres actifs</i>	691	126		
Passif au titre des prestations définies inclus dans les <i>Autres passifs</i>	–	–	(143)	(156)
	691	126	(143)	(156)

Coût au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	146	126	1	2
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	1	8	4	5
Frais d'administration	4	3		
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	151	137	5	7
Réévaluations ⁽¹⁾				
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	(422)	200	(9)	1
Rendement de l'actif des régimes ⁽²⁾	(214)	(525)		
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(636)	(325)	(9)	1
	(485)	(188)	(4)	8

(1) Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

(2) Excluant les revenus d'intérêts.

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes de retraite

Au 31 octobre

	2021			2020		
	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total	Cotés sur un marché actif ⁽¹⁾	Non cotés sur un marché actif	Total
Catégories d'actifs						
Trésorerie et équivalent de trésorerie	–	171	171	–	135	135
Titres de participation	1 290	935	2 225	1 432	613	2 045
Titres de créance						
Gouvernement du Canada	175	–	175	48	–	48
Gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	–	1 593	1 593	–	1 656	1 656
Autres émetteurs	–	1 248	1 248	–	1 125	1 125
Autres	–	24	24	–	144	144
	1 465	3 971	5 436	1 480	3 673	5 153

(1) Cours non ajustés sur des marchés actifs, auxquels la Banque peut avoir accès à la date d'évaluation, pour des actifs identiques.

La stratégie d'investissement de la Banque pour les actifs des régimes prend en considération un certain nombre de facteurs, y compris l'horizon temporel des obligations liées aux régimes de retraite et du risque d'investissement. Pour chaque régime, une fourchette d'affectation par catégorie d'actifs est définie dans laquelle une combinaison de titres de participation et de titres de créance est utilisée pour optimiser le profil risque-rendement de l'actif des régimes et pour atténuer le décalage actif-passif.

L'actif des régimes de retraite peut comprendre des titres de placement émis par la Banque. Aux 31 octobre 2021 et 2020, l'actif des régimes de retraite ne comprend aucun titre émis par la Banque.

Les honoraires payés par les régimes de retraite à la Banque et à ses entités liées au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 15 M\$ (11 M\$ au cours de l'exercice 2020). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs des régimes de retraite.

Note 23 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Répartition de l'obligation au titre des prestations définies en fonction du statut des participants aux régimes à prestations définies

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Employés en service	42 %	42 %	13 %	14 %
Employés retraités	51 %	51 %	87 %	86 %
Participants avec droits acquis différés	7 %	7 %		
	100 %	100 %	100 %	100 %
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies (en années)	16	17	12	13

Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)

Taux d'actualisation

L'hypothèse à l'égard du taux d'actualisation est déterminée à partir d'une courbe de taux d'intérêt représentant les rendements des titres obligataires de sociétés cotées AA. Les échéances à court terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données observées sur les obligations de sociétés cotées AA. Les échéances à long terme sont obtenues au moyen d'une courbe dérivée à partir de données réelles et extrapolées.

Afin d'évaluer l'obligation liée aux régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les prestations acquises que la Banque prévoit verser à chaque période future sont actualisées à la date d'évaluation avec le taux au comptant associé à chacune de ces périodes respectives selon la courbe de rendement dérivée selon la méthodologie décrite précédemment. La somme des valeurs actualisées de ces prestations représente l'obligation au titre des prestations définies. Un taux d'actualisation moyen qui réplique cette obligation est ensuite déterminé.

Afin de mieux représenter le coût des services courants, un taux d'actualisation distinct est déterminé pour tenir compte du calendrier de versement des prestations futures associées à l'année de service additionnelle qui sera acquise par les participants actifs du régime. Puisque ces prestations sont versées en moyenne plus tard que les prestations déjà acquises par l'ensemble des participants (c'est-à-dire plus longue durée), cette méthode résulte en l'utilisation d'un taux d'actualisation pour le calcul du coût des services courants généralement plus élevé que celui utilisé pour l'évaluation des obligations lorsque la courbe de rendement est une pente positive. La méthodologie pour déterminer ce taux d'actualisation est la même que celle pour établir le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation de l'obligation.

Autres hypothèses

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé a été fixé à 4,52 % au 31 octobre 2021 (4,64 % au 31 octobre 2020). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 3,28 % en 2041 et se maintenir par la suite.

Les hypothèses quant à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies. La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur la meilleure estimation d'hypothèses au chapitre de la mortalité. Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Au 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Obligation au titre des prestations définies				
Taux d'actualisation	3,55 %	2,90 %	3,55 %	2,90 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,52 %	4,64 %
Espérance de vie (en années) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,4	21,3	21,4	21,3
Femmes	23,7	23,7	23,7	23,7
45 ans				
Hommes	22,4	22,4	22,4	22,4
Femmes	24,7	24,6	24,7	24,6

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2021	2020	2021	2020
Charge au titre des régimes				
Taux d'actualisation – services courants	3,10 %	3,20 %	3,10 %	3,20 %
Taux d'actualisation – frais (revenus) d'intérêts, montant net	2,90 %	3,10 %	2,90 %	3,10 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Taux de croissance du coût des soins de santé			4,64 %	5,17 %
Espérance de vie (<i>en années</i>) à 65 ans pour un participant actuellement âgé de				
65 ans				
Hommes	21,3	21,2	21,3	21,2
Femmes	23,7	23,6	23,7	23,6
45 ans				
Hommes	22,4	22,3	22,4	22,3
Femmes	24,6	24,5	24,6	24,5

Sensibilité des principales hypothèses en 2021

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations définies des régimes de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi au 31 octobre 2021. Ces incidences sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence, car les variations de chacune des principales hypothèses pourraient ne pas être linéaires.

Au 31 octobre 2021

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	Variation de l'obligation	Variation de l'obligation
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux d'actualisation	(185)	(4)
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation	198	4
Incidence d'une augmentation de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	35	
Incidence d'une diminution de 0,25 % du taux de croissance de la rémunération	(34)	
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		6
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance du coût des soins de santé		(5)
Incidence de l'augmentation de l'âge d'un an des participants	(121)	(2)
Incidence de la diminution de l'âge d'un an des participants	118	2

Paiements prévus des prestations

Exercice terminé le 31 octobre

	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
2022	221	10
2023	228	9
2024	235	9
2025	242	9
2026	249	8
2027 à 2031	1 362	37

Note 24 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de la Banque comptabilisée dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
État consolidé des résultats		
Impôts exigibles		
Année courante	779	638
Ajustements des périodes antérieures	(3)	(27)
	776	611
Impôts différés		
Création et renversement des différences temporaires	109	(193)
Ajustements des périodes antérieures	10	35
	119	(158)
	895	453
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Frais d'émission d'actions, autres instruments de capitaux propres et autres	(10)	(2)
État consolidé du résultat global		
Réévaluations des régimes de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	170	86
Variation nette des instruments de couverture des flux de trésorerie	109	(99)
Autres	45	(13)
	324	(26)
Charge d'impôts	1 209	425

La charge d'impôts se détaille comme suit.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Impôts exigibles	916	511
Impôts différés	293	(86)
	1 209	425

Les différences temporaires et les reports de pertes fiscales qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôt différé sont présentés dans le tableau suivant.

	Au 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre		Exercice terminé le 31 octobre	
	Bilan consolidé		État consolidé des résultats		État consolidé du résultat global	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs d'impôt différé						
Provisions pour pertes de crédit	225	326	(101)	176	–	–
Charges reportées	354	265	89	1	–	–
Passif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	–	–	–	–	–	(78)
Passif au titre des prestations définies – Autres avantages postérieurs à l'emploi	47	52	(3)	1	(2)	1
Participations dans des entreprises associées	57	98	(41)	15	–	1
Obligations locatives	132	145	(13)	145	–	–
Revenus différés	51	47	4	6	–	–
Pertes fiscales reportables	33	40	(7)	(55)	–	–
Autres éléments ⁽¹⁾	29	59	(31)	(13)	–	–
	928	1 032	(103)	276	(2)	(76)
Passifs d'impôt différé						
Immobilisations corporelles et incorporelles	(361)	(326)	(29)	(138)	–	–
Actif au titre des prestations définies – Régimes de retraite	(178)	(26)	16	16	(168)	(9)
Participations dans des entreprises associées	–	(4)	4	12	–	–
Autres éléments ⁽²⁾	(45)	(33)	(7)	(8)	(5)	12
	(584)	(389)	(16)	(118)	(173)	3
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	344	643	(119)	158	(175)	(73)

- (1) Au 31 octobre 2021, le montant au bilan consolidé inclut un actif d'impôt différé de 1 M\$ sur les frais d'émission d'actions (1 M\$ au 31 octobre 2020) comptabilisé dans les *Résultats non distribués* à l'état consolidé de la variation des capitaux propres.
- (2) Au 31 octobre 2021, le montant au bilan consolidé inclut un passif d'impôt différé de 6 M\$ sur les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Flinks n'ayant pas eu d'incidence sur l'état consolidé du résultat global. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 31 afférente aux présents états financiers consolidés.

Le montant net des actifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres actifs* et le montant net des passifs d'impôt différé est inclus dans les *Autres passifs*.

Au 31 octobre	2021	2020
Actifs d'impôt différé	354	643
Passifs d'impôt différé	(10)	–
	344	643

Selon les prévisions basées sur les informations dont elle dispose au 31 octobre 2021, la Banque est d'avis qu'il est probable que les résultats des opérations futures généreront un bénéfice imposable suffisant pour utiliser tous les actifs d'impôt différé avant leur échéance.

Au 31 octobre 2021, le montant total des différences temporaires, des pertes fiscales reportées non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé s'établit à 424 M\$ (498 M\$ au 31 octobre 2020).

Au 31 octobre 2021, le montant total des différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises pour lesquelles aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé, est de 4 383 M\$ (4 139 M\$ au 31 octobre 2020).

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Exercice terminé le 31 octobre	2021		2020	
	\$	%	\$	%
Résultat avant charge d'impôts	4 072	100,0	2 536	100,0
Charge d'impôts au taux d'imposition prévu par la loi au Canada	1 079	26,5	672	26,5
Réduction du taux d'imposition				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières	(151)	(3,7)	(190)	(7,5)
Taux d'imposition des filiales, entités étrangères et entreprises associées	(51)	(1,3)	(58)	(2,3)
Autres éléments	18	0,5	29	1,2
	(184)	(4,5)	(219)	(8,6)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	895	22,0	453	17,9

Avis de cotisation

En juin 2021, la Banque a reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 115 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année 2016.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 610 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années 2015, 2014, 2013 et 2012.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2016, pour des activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 octobre 2021.

Note 25 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur BCRL	123	118
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 054	1 923
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 212	335 508
Résultat de base par action (<i>en dollars</i>)	9,06	5,73
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	3 054	1 923
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	337 212	335 508
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	3 649	2 072
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	340 861	337 580
Résultat dilué par action (<i>en dollars</i>)	8,96	5,70

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le prix de levée des options étant inférieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque, aucune option n'a été exclue du calcul du résultat dilué par action. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 1 585 629 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 71,86 \$, car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels

Garanties

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque est présenté dans le tableau suivant.

Au 31 octobre	2021	2020
Lettres de garantie ⁽¹⁾	6 083	5 802
Facilités de garantie de liquidité, de rehaussement de crédit et autres ⁽¹⁾	7 264	7 658
Prêts de titres	–	92

(1) Pour de plus amples renseignements sur les provisions pour pertes de crédit liées à ces engagements hors bilan, se reporter à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans.

Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit

Facilités à des fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit des facilités de garantie de liquidité à ces fonds multicédants. Au 31 octobre 2021, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,8 G\$ (3,2 G\$ au 31 octobre 2020), ce qui représente l'encours du montant total du papier commercial en circulation.

Ces facilités peuvent être invoquées lorsque les fonds ne sont pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial, même en l'absence d'une perturbation généralisée des marchés. Ces facilités ont une échéance inférieure à un an et elles sont renouvelables périodiquement. Les modalités de ces facilités n'obligent pas la Banque à avancer des sommes aux fonds si ces derniers sont insolubles ou s'ils font l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au-delà des rehaussements de crédit disponibles. Les facilités de liquidité fournies par la Banque n'ont pas été utilisées à ce jour.

La Banque fournit également à ces fonds multicédants des facilités de rehaussement de crédit. Ces facilités ont des échéances inférieures à un an et elles sont automatiquement renouvelables à moins que la Banque envoie un avis de non-renouvellement. Aux 31 octobre 2021 et 2020, la valeur nominale engagée à l'égard de ces facilités s'élève à 30 M\$. À ce jour, les facilités de rehaussement de crédit fournies par la Banque n'ont pas été utilisées.

Le risque de perte maximale pour la Banque ne peut excéder le total du papier commercial en circulation, soit 2,8 G\$ au 31 octobre 2021 (3,2 G\$ au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, la Banque détient 22 M\$ (123 M\$ au 31 octobre 2020) de ce papier commercial et, par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 2,7 G\$ (3,1 G\$ au 31 octobre 2020).

Facilité de liquidité à un jour CDCC

La Corporation canadienne de compensation des instruments dérivés (CDCC) agit à titre de contrepartie de compensation centrale au Canada pour de multiples opérations sur des instruments financiers. Afin d'appuyer CDCC dans ses activités de compensation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente ou vendues en vertu de conventions de rachat, certains membres compensateurs de CDCC, participant aux opérations sur des titres à revenus fixes, ont fourni à parts égales une facilité de liquidité de style mondial engagée et non engagée à un jour. L'objectif de cette facilité consiste à maintenir un niveau suffisant de liquidité, advenant la défaillance d'un des membres de la chambre de compensation. En tant que membre compensateur de CDCC participant aux opérations sur titres à revenus fixes, la Banque a fourni une facilité de liquidité. Au 31 octobre 2021, la valeur nominale de la facilité de liquidité non engagée à un jour s'élève à 4,5 G\$ (4,5 G\$ au 31 octobre 2020). Aux 31 octobre 2021 et 2020, aucun montant n'a été utilisé.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. La Banque se protège contre toute perte éventuelle en obtenant de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des ententes de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles en vertu desquelles elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. La Banque s'engage aussi à indemniser toute personne agissant à titre d'administrateur ou de dirigeant ou exerçant une fonction semblable au sein de la Banque, d'une de ses filiales ou de toute autre entité, à la demande de la Banque, pour tous les frais encourus par cette personne lors de poursuites ou d'enquêtes auxquelles elle est partie en cette qualité. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé en faveur de la Banque du Canada une sûreté pour garantir toute obligation de la Banque envers la Banque du Canada qui peut découler de la participation de la Banque dans le réseau de transfert de valeurs. La durée des ententes d'indemnisation varie selon le cas; aux 31 octobre 2021 et 2020, la nature des ententes empêche la Banque de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait devoir payer aux contreparties. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Engagements

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Au 31 octobre	2021	2020
Lettres de garantie ⁽¹⁾	6 083	5 802
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	160	171
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	9 081	7 999
Engagements de crédit ⁽³⁾	77 983	70 329

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 214.

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés pour le commerce international afin de permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi selon des modalités précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts et acceptations ainsi que les lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non utilisée de l'autorisation de crédit.

Actifs financiers reçus en garantie

Au 31 octobre 2021, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 74,8 G\$ (60,6 G\$ au 31 octobre 2020). Ces actifs financiers reçus en garantie correspondent à des valeurs mobilières relativement à des transactions de financement sur titres et à des transactions sur dérivés, ainsi que des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées.

Note 26 – Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Autres engagements

La Banque agit comme investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'investissement, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créance à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque a des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 124 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2021 (78 M\$ au 31 octobre 2020). De plus, par l'entremise d'une de ses filiales, la Banque acquiert des prêts aux particuliers octroyés par d'autres institutions financières à la valeur marchande au moment de l'acquisition. Au 31 octobre 2021, la Banque avait des engagements d'achat de prêts jusqu'à concurrence de 77 M\$ (aucun engagement d'achat de prêts au 31 octobre 2020). Au 31 octobre 2021, la Banque n'a aucun engagement de financement relatif aux opérations de titrisation (200 M\$ au 31 octobre 2020).

Garantie d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie. Le détail des éléments d'actif grevés donnés en garantie est fourni dans le tableau qui suit. Ces transactions sont conclues selon des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions.

Au 31 octobre	2021	2020
Actifs donnés en garantie aux contreparties		
Banque du Canada	502	502
Organismes de compensation directe ⁽¹⁾	4 158	4 039
Actifs donnés en garantie au titre des opérations		
Opérations sur instruments financiers dérivés	6 339	4 380
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	72 038	57 257
Opérations de titrisation	25 173	22 859
Obligations sécurisées ⁽²⁾	9 542	14 337
Autres	4	4
Total	117 756	103 378

(1) Comprend les actifs donnés en garantie affectés aux activités du système de paiement d'importance systémique (désigné Lynx) au 31 octobre 2021 (Système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) au 31 octobre 2020).

(2) La Banque a un programme d'obligations sécurisées. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 13 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Passifs éventuels

Litiges

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales sont impliquées dans diverses réclamations relativement, entre autres, aux portefeuilles de prêts, aux portefeuilles de placements et aux ententes avec des fournisseurs, incluant des procédures judiciaires, enquêtes ou réclamations de nature réglementaire, actions collectives ou autres recours légaux de natures variées.

La Banque est plus particulièrement impliquée comme défenderesse dans des actions collectives intentées par des consommateurs qui contestent, entre autres, certains frais de transactions ou qui veulent se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. Les développements récents ayant trait aux principales poursuites judiciaires de la Banque sont décrits ci-dessous :

Watson

En 2011, un recours a été intenté devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre Visa Corporation Canada (Visa) et Mastercard International Incorporated (Mastercard) (les Réseaux), ainsi que la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. Un recours similaire a également été intenté au Québec, en Ontario, en Alberta et en Saskatchewan. Dans chacun de ces recours, il est allégué que les Réseaux et les institutions financières seraient impliqués dans un système de collusion qui leur permettrait de maintenir et d'augmenter les frais payés par les marchands sur les transactions effectuées par les cartes de crédit des Réseaux. Ce faisant, ils enfreindraient notamment la *Loi sur la concurrence*. Des dommages-intérêts compensatoires et punitifs d'un montant non précisé sont réclamés. En 2017, un règlement a été conclu avec les demandeurs et a été approuvé en 2018 par les cours de première instance dans chacune des cinq juridictions où ce recours avait été initié. Les décisions approuvant le règlement ont fait l'objet de certaines procédures en appel dans toutes les juridictions. Ces procédures en appel ont toutes été rejetées au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021 confirmant l'approbation du règlement intervenu en 2017, ce qui met un terme à l'implication de la Banque dans ce recours.

Defrance

Le 21 janvier 2019, la Cour supérieure du Québec a autorisé l'exercice d'une action collective contre la Banque Nationale et plusieurs autres institutions financières canadiennes. La demande introductive d'instance a été notifiée à la Banque le 23 avril 2019. Dans cette action intentée au nom des consommateurs résidant au Québec, les demandeurs allèguent que les frais de type sans provision, facturés par l'ensemble des défenderesses lorsqu'un ordre de paiement est refusé pour insuffisance de fonds, seraient illégaux puisque notamment proscrits par la *Loi sur la protection du consommateur*. Les demandeurs réclament, à titre de dommages, le remboursement de ces frais et des dommages punitifs.

Même s'il n'est pas possible de déterminer quelle sera l'issue des réclamations entreprises ou qui pourraient être entreprises contre la Banque et ses filiales, la Banque considère que, d'après les renseignements dont elle dispose, bien que les montants des passifs éventuels s'y rapportant, pris individuellement ou collectivement, puissent avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation consolidés pour une période donnée, il n'y aurait pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Banque.

Note 27 – Entités structurées

Une entité structurée est une entité créée pour réaliser un objectif limité et bien défini et elle est conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont évaluées à des fins de consolidation selon le traitement comptable décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés. L'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ses intérêts dans ces entités structurées représente principalement les investissements dans ces entités, la juste valeur des contrats d'instruments financiers dérivés conclus avec elles, ainsi que les facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit consenties à certaines entités structurées.

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note à la page 218.

Entités structurées non consolidées

Fonds multicédants

La Banque administre des fonds multicédants qui achètent divers actifs financiers de clients et financent ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent ces fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. Des notes émises par les fonds et détenues par des tierces parties procurent une protection supplémentaire contre les pertes de crédit. La Banque agit à titre d'agent financier et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ces fonds, et offre des facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit dans le cadre du programme de papier commercial. La note 26 présente et décrit les renseignements relatifs à ces facilités. La Banque a conclu avec ces fonds des contrats d'instruments financiers dérivés dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Bien que la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de ces fonds, elle ne peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient, du fait qu'elle agit à titre de mandataire. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces fonds et ne les consolide pas.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. De plus, la Banque est promoteur et gestionnaire de fonds communs de placement dans lesquels elle détient une participation négligeable ou inexistante. La Banque ne contrôle pas les fonds dans lesquels sa participation n'est pas importante, car dans ces situations, soit la Banque agit à titre de mandataire seulement, soit elle n'a aucun pouvoir sur les activités pertinentes. Dans les deux cas, elle n'a pas d'exposition importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque ne consolide pas ces fonds.

Placements privés

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres entreprises constituées en sociétés. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit à moyen ou à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés auxquelles elle participe seulement en tant qu'investisseur. Donc, elle ne détient pas le contrôle de ces sociétés et ne les consolide pas.

Entités structurées de tiers

La Banque a investi dans des entités structurées de tiers dont certaines sont adossées à des actifs. Les actifs sous-jacents comprennent des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières. La Banque ne possède pas la capacité de diriger les activités pertinentes de ces entités structurées et n'a aucune exposition à leurs rendements variables, autre que le droit de recevoir des revenus d'intérêts et de dividendes de ses placements. Donc, la Banque ne détient pas le contrôle de ces entités structurées et ne les consolide pas.

Note 27 – Entités structurées (suite)

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs au titre des intérêts de la Banque dans les entités structurées non consolidées, l'exposition maximale de la Banque au risque de perte attribuable à ces intérêts, ainsi que l'actif total de ces entités structurées. L'entité structurée Fiducie du Canada pour l'habitation n'est pas présentée. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 8 afférente aux présents états financiers consolidés.

	Au 31 octobre 2021			
	Fonds multicédants ⁽¹⁾	Fonds d'investissement ⁽²⁾	Placements privés ⁽³⁾	Entités structurées de tiers ⁽⁴⁾
Actif au bilan consolidé				
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net	22	197	54	–
Valeurs mobilières au coût amorti	–	–	–	2 942
	22	197	54	2 942
Au 31 octobre 2020	140	255	68	2 287
Passif au bilan consolidé				
Instruments financiers dérivés	(12)	–	–	(8)
	(12)	–	–	(8)
Au 31 octobre 2020	–	–	–	–
Exposition maximale au risque de perte				
Valeurs mobilières	22	197	54	2 934
Facilités de liquidité, de rehaussement de crédit et engagements	2 732	–	–	962
	2 754	197	54	3 896
Au 31 octobre 2020	3 366	255	68	2 712
Actif total des entités structurées	2 782	1 791	400	16 883
Au 31 octobre 2020	3 304	1 900	431	8 139

- (1) Les principaux actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts automobiles, des financements d'inventaires automobiles ainsi que d'autres créances à recevoir. Au 31 octobre 2021, la valeur nominale des facilités de liquidité de style mondial s'élève à 2,8 G\$ (3,2 G\$ au 31 octobre 2020), soit le montant total du papier commercial en circulation. De plus, la Banque fournit des facilités de rehaussement de crédit pour une valeur nominale de 30 M\$ (30 M\$ au 31 octobre 2020). Le risque de perte maximale ne peut excéder le total du papier commercial en circulation. Au 31 octobre 2021, la Banque détient 22 M\$ de papier commercial (123 M\$ au 31 octobre 2020) et, par conséquent, le montant potentiel maximal des paiements futurs est limité à 2,7 G\$ au 31 octobre 2021 (3,1 G\$ au 31 octobre 2020), soit le montant des facilités de liquidité et de rehaussement de crédit inutilisées.
- (2) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.
- (3) Les actifs sous-jacents sont des investissements privés. Le montant de l'actif total des entités structurées correspond à celui de la période la plus récente disponible.
- (4) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts à la consommation, des prêts équipements, des contrats de location et des valeurs mobilières.

Entités structurées consolidées

Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque

En avril 2015, la Banque a mis en place *Canadian Credit Card Trust II* (CCCT II) afin de continuer son programme de titrisation de cartes de crédit sur une base renouvelable, d'avoir recours à cette entité à des fins de gestion de capital et d'obtenir du financement.

La Banque fournit une protection de premier niveau contre les pertes, car elle conserve l'écart excédentaire du portefeuille de créances vendues. L'écart excédentaire est représenté par le revenu net d'intérêts résiduel, déduction faite de toute autre charge liée à la structure. La Banque fournit également une protection de second niveau, car elle détient des notes subordonnées émises par CCCT II. De plus, la Banque agit à titre d'agent administratif et d'agent serveur, et elle est donc responsable de l'administration quotidienne et de la gestion des créances sur cartes de crédit de CCCT II. Donc, la Banque possède la capacité de diriger les activités pertinentes de CCCT II et elle peut exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de CCCT II et la consolide.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et finance ces achats en émettant des titres de dette (incluant du papier commercial) adossés aux actifs acquis. Les clients utilisent ce fonds pour diversifier leurs sources de financement et réduire leurs coûts d'emprunt, tout en continuant à gérer les actifs financiers. Les clients fournissent une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque détient le seul billet émis par le fonds et a conclu avec celui-ci un contrat d'instrument financier dérivé. La Banque contrôle les activités pertinentes de ce fonds par son implication à titre d'agent financier, d'agent administratif et de structuration ainsi qu'à titre d'investisseur dans l'unique billet du fonds. Les fonctions exercées par la Banque et l'investissement fait par cette dernière lui confèrent un pouvoir de décision sur la composition des actifs acquis par le fonds et le choix du vendeur ainsi qu'une certaine exposition aux rendements variables du fonds. Donc, la Banque consolide ce fonds.

Fonds d'investissement

La Banque conclut des contrats de dérivés ou d'autres instruments financiers avec des tierces parties pour leur offrir le degré de risque souhaité relativement à certains fonds d'investissement. La Banque couvre économiquement les risques liés à ces dérivés en investissant dans ces fonds d'investissement. La Banque peut aussi détenir des intérêts économiques dans certains fonds d'investissement dans le cadre de ses activités d'investissement. La Banque contrôle les activités pertinentes de certains fonds par son implication à titre d'investisseur et est exposée de façon importante à leurs rendements variables. Donc, la Banque consolide ces fonds.

Obligations sécurisées

NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership

En décembre 2013, la Banque a établi le programme législatif d'obligations sécurisées en vertu duquel sont émises des obligations sécurisées. À cet effet, elle a créé la société *NBC Covered Bond Guarantor (Legislative) Limited Partnership* (le Garant) afin de garantir le paiement du capital et des intérêts dû aux détenteurs de ces titres. La Banque a vendu des prêts hypothécaires résidentiels non assurés au Garant et lui a accordé des prêts afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. La Banque agit à titre de gestionnaire de la société et possède le pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes de la société, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées. De plus, la Banque influe, en conformité avec les modalités stipulées de l'entente régissant le programme législatif d'obligations sécurisées, sur les rendements variables de la société, qui sont directement liés au rendement du portefeuille de prêts hypothécaires et aux intérêts sur les prêts de la Banque. Par conséquent, la Banque détient le contrôle de la société et la consolide.

Entités structurées de tiers

En 2018, la Banque, par l'entremise d'une de ses filiales, a fourni du financement à une entité structurée de tiers en échange d'une participation de 100 % dans un portefeuille de prêts, le seul actif détenu par cette entité. La Banque contrôle et donc consolide cette entité, car elle a capacité de diriger les activités pertinentes de celle-ci par son implication dans le processus de prise de décisions. La Banque est également exposée aux rendements variables de cette entité.

Le tableau suivant présente les placements et les autres actifs de la Banque dans les entités structurées consolidées, ainsi que l'actif total de ces entités.

Au 31 octobre	2021		2020	
	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾	Placements et autres actifs	Actif total ⁽¹⁾
Entités structurées consolidées				
Entité de titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque ^{(2) (3)}	2 410	2 544	1 417	1 478
Fonds multicédant ⁽⁴⁾	256	256	172	172
Fonds d'investissement ⁽⁵⁾	121	121	174	174
Obligations sécurisées ⁽⁶⁾	15 663	16 048	16 771	17 197
Entités structurées de tiers ⁽⁷⁾	169	169	191	191
	18 619	19 138	18 725	19 212

(1) Il y a des restrictions découlant essentiellement d'exigences réglementaires, de lois en matière de sociétés ou de valeurs mobilières ou encore d'accords contractuels, qui limitent la capacité de certaines entités structurées consolidées de la Banque de transférer des fonds à celle-ci.

(2) Les actifs sous-jacents sont des créances sur cartes de crédit.

(3) L'investissement de la Banque est présenté déduction faite des participations des tierces parties.

(4) Les actifs sous-jacents, situés au Canada, sont des prêts hypothécaires résidentiels.

(5) Les actifs sous-jacents sont constitués de divers instruments financiers et sont présentés sur une base d'actif net. Certains fonds d'investissement sont dans un portefeuille de négociation.

(6) Les actifs sous-jacents sont des prêts hypothécaires résidentiels non assurés de la Banque. L'échéance moyenne de ces actifs sous-jacents est de deux ans. Au 31 octobre 2021, le montant total des prêts hypothécaires transférés s'établit à 15,7 G\$ (16,8 G\$ au 31 octobre 2020) et le montant total des obligations sécurisées de 8,8 G\$ est comptabilisé dans les *Dépôts* du bilan consolidé (10,1 G\$ au 31 octobre 2020). Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 afférente aux présents états financiers consolidés.

(7) Les actifs sous-jacents sont constitués d'un portefeuille de prêts.

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des parties liées. Les parties liées considérées par la Banque sont les suivantes :

- ses principaux dirigeants et ses administrateurs ainsi que les membres de leur famille proche, soit les conjoints et les enfants de moins de 18 ans vivant sous le même toit;
- les entités sur lesquelles ses principaux dirigeants, ses administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote;
- les entreprises associées et les coentreprises de la Banque;
- les régimes de retraite de la Banque (pour plus de renseignements, se reporter à la note 23 afférente aux présents états financiers consolidés).

Selon la définition établie, les principaux dirigeants de la Banque sont les personnes qui ont le pouvoir et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, de façon directe ou indirecte.

Transactions avec les parties liées

Au 31 octobre

	Principaux dirigeants et administrateurs ⁽¹⁾		Entités liées	
	2021	2020	2021	2020
Actifs				
Prêts hypothécaires et autres prêts	21	33	143 ⁽²⁾	347 ⁽²⁾
Passifs				
Dépôts	115	59	113 ⁽³⁾	517 ⁽³⁾
Autres	–	–	38	1

- (1) Les principaux dirigeants, les administrateurs et les membres de leur famille proche détiennent des actions ordinaires et des actions privilégiées de la Banque pour un montant de 95 M\$ au 31 octobre 2021 (66 M\$ au 31 octobre 2020).
- (2) Au 31 octobre 2021, les prêts hypothécaires et autres prêts incluent : i) des prêts à des entreprises associées de la Banque pour un montant de 1 M\$ (1 M\$ au 31 octobre 2020), ii) des prêts à des entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 142 M\$ (346 M\$ au 31 octobre 2020).
- (3) Au 31 octobre 2021, les dépôts incluent : i) des dépôts d'entreprises associées de la Banque pour un montant de 1 M\$ (210 M\$ au 31 octobre 2020), ii) des dépôts d'entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou les administrateurs de la Banque, et les membres de leur famille proche détiennent le contrôle ou exercent une influence notable par leur pouvoir significatif de vote pour un montant de 112 M\$ (307 M\$ au 31 octobre 2020).

Les ententes contractuelles et autres opérations avec des entités liées, des administrateurs et des principaux dirigeants sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés. Ces ententes n'ont pas eu d'impact notable sur les résultats de la Banque. La Banque offre également un régime d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux notes 9, 22 et 27 afférentes aux présents états financiers consolidés.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Exercice terminé le 31 octobre	2021	2020
Rémunération et autres avantages à court et à long terme	23	21
Palements fondés sur des actions	22	21

Principales filiales de la Banque ⁽¹⁾

Au 31 octobre 2021				
Dénomination sociale	Activités	Adresse du bureau principal	Actions votantes ⁽²⁾	Valeur du placement au coût
Canada et États-Unis				
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	1 785
Financière Banque Nationale inc.	Courtier en placement	Montréal, Canada	100 %	
Société de portefeuille FBN international inc.	Société de portefeuille	Montréal, Canada	100 %	
National Bank of Canada Financial Group Inc.	Société de portefeuille	New York, NY, États-Unis	100 %	
Credigy Ltd.	Société de portefeuille	Atlanta, GA, États-Unis	100 %	
National Bank of Canada Financial Inc.	Courtier en placement	New York, NY, États-Unis	100 %	
Banque Nationale Investissements inc.	Courtage en fonds d'investissement	Montréal, Canada	100 %	441
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Assurances	Montréal, Canada	100 %	
Société de fiducie Natcan	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	238
Trust Banque Nationale inc.	Fiduciaires	Montréal, Canada	100 %	195
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Immobilier	Montréal, Canada	100 %	80
NatBC Holding Corporation	Société de portefeuille	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	31
Natbank, National Association	Banque commerciale	Hollywood, FL, États-Unis	100 %	
Technologie Flinks inc.	Technologie de l'information	Montréal, Canada	86 %	144
Autres pays				
Natcan Global Holdings Ltd.	Société de portefeuille	Sliema, Malte	100 %	22
NBC Global Finance Limited	Société d'investissement	Dublin, Irlande	100 %	
NBC Financial Markets Asia Limited	Courtier en placement	Hong Kong, Chine	100 %	5
Advanced Bank of Asia Limited	Banque commerciale	Phnom Penh, Cambodge	100 %	621
ATA IT Ltd.	Technologie de l'information	Bangkok, Thaïlande	100 %	3

(1) Excluant les entités structurées consolidées. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 27 afférente aux présents états financiers consolidés.

(2) Correspond aux pourcentages de droits de vote détenus par la Banque dans ces filiales.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers

La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité et de financement. Les objectifs de la Banque, les politiques et procédures en matière de gestion des risques ainsi que les méthodes utilisées pour mesurer les risques sont présentés dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021. Les textes « grisés » et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) dans la section « Gestion des risques » du Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021 font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan aux 31 octobre 2021 et 2020. Les informations recueillies dans le cadre de cette analyse des échéances constituent une composante de la gestion des liquidités et du financement. Cependant, cette répartition par échéance n'est pas représentative de la façon dont la Banque gère son risque de taux d'intérêt, ni son risque de liquidité ni ses besoins de financement. La Banque tient compte de facteurs autres que les échéances contractuelles lorsqu'elle évalue les actifs liquides ou les flux de trésorerie futurs prévus.

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

La Banque a également des engagements minimaux futurs, en vertu de contrats de location relatifs à des locaux, et d'autres contrats, principalement liés à des engagements d'achat de prêts et à des services informatiques impartis. La majorité des engagements en vertu de baux se rapportent à des contrats de location simple.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2021										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 510	334	374	146	368	–	–	–	25 147	33 879
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	1 946	1 929	1 061	702	792	3 037	6 454	9 410	59 480	84 811
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	–	1	624	63	227	4 867	3 183	617	9 583
Au coût amorti	1	181	213	425	804	3 589	5 865	832	–	11 910
	1 948	2 110	1 275	1 751	1 659	6 853	17 186	13 425	60 097	106 304
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	1 113	1 199	59	–	371	619	–	–	4 155	7 516
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	702	965	1 581	2 587	2 320	8 850	48 455	6 504	578	72 542
Aux particuliers	214	315	512	877	843	3 527	16 056	4 308	14 401	41 053
Créances sur cartes de crédit									2 150	2 150
Aux entreprises et aux administrations publiques	16 842	3 986	2 614	3 508	3 253	6 290	10 180	3 605	10 828	61 106
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 200	618	18	–	–	–	–	–	–	6 836
Provisions pour pertes de crédit									(998)	(998)
	23 958	5 884	4 725	6 972	6 416	18 667	74 691	14 417	26 959	182 689
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 868	3 678	1 019	2 190	823	1 865	2 491	2 550	–	16 484
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									225	225
Immobilisations corporelles									1 216	1 216
Goodwill									1 504	1 504
Immobilisations incorporelles									1 510	1 510
Autres actifs ⁽¹⁾	1 829	137	148	129	56	727	88	17	1 337	4 468
	3 697	3 815	1 167	2 319	879	2 592	2 579	2 567	5 792	25 407
	38 226	13 342	7 600	11 188	9 693	28 731	94 456	30 409	122 150	355 795

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Au 31 octobre 2021										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 396	3 433	4 596	2 194	1 945	4 157	6 468	4 914	40 973	70 076
Entreprises et administrations publiques	24 814	12 796	10 782	5 785	2 691	5 453	10 054	4 765	90 730	167 870
Institutions de dépôts	1 011	128	38	66	23	1	–	36	1 689	2 992
	27 221	16 357	15 416	8 045	4 659	9 611	16 522	9 715	133 392	240 938
Autres										
Acceptations	6 200	618	18	–	–	–	–	–	–	6 836
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	186	123	182	175	22	3 099	3 743	4 797	7 939	20 266
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	7 330	2 668	3 633	246	–	–	–	–	3 416	17 293
Instruments financiers dérivés	3 048	3 061	1 171	1 921	880	1 485	3 273	4 528	–	19 367
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	1 688	1 523	1 054	411	5 501	10 771	4 222	–	25 170
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	36	–	–	–	–	28	48	–	–	112
Obligations locatives ⁽⁵⁾	7	15	21	22	22	88	214	186	–	575
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	640	477	117	125	100	41	25	75	4 014	5 614
	17 447	8 650	6 665	3 543	1 435	10 242	18 074	13 808	15 369	95 233
Dettes subordonnées	–	–	–	–	–	–	–	768	–	768
Capitaux propres									18 856	18 856
	44 668	25 007	22 081	11 588	6 094	19 853	34 596	24 291	167 617	355 795
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	320	1 561	828	2 092	793	575	74	–	–	6 243
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									9 081	9 081
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	15	–	4 502	15	–	–	–	–	2 732	7 264
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	2 848	9 139	6 195	6 737	3 872	3 105	3 667	48	42 372	77 983
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	1	1	1	1	3	3	–	12
Autres contrats ⁽¹⁰⁾	54	58	50	48	46	152	19	–	124	551

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 4,5 G\$.

(8) Ces montants incluent 40,8 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 0,3 G\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

Note 29 – Gestion des risques associés aux instruments financiers (suite)

Au 31 octobre 2020										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	6 126	345	372	264	488	–	–	–	21 547	29 142
Valeurs mobilières										
À la juste valeur par le biais du résultat net	4 084	2 352	2 778	603	1 832	2 383	6 080	9 413	48 801	78 326
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	–	858	1 060	400	984	5 322	3 482	619	12 726
Au coût amorti	20	256	306	367	1 678	2 218	5 450	784	–	11 079
	4 105	2 608	3 942	2 030	3 910	5 585	16 852	13 679	49 420	102 131
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 984	1 658	133	–	–	666	–	–	4 071	14 512
Prêts ⁽¹⁾										
Hypothécaires résidentiels	1 352	1 230	2 043	3 170	3 152	9 320	38 719	5 343	630	64 959
Aux particuliers	278	447	660	796	890	3 221	13 435	3 475	14 411	37 613
Créances sur cartes de crédit									2 038	2 038
Aux entreprises et aux administrations publiques	8 815	2 548	3 608	3 971	4 208	5 679	13 563	3 622	8 408	54 422
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 049	765	52	–	–	–	–	–	–	6 866
Provisions pour pertes de crédit									(1 158)	(1 158)
	16 494	4 990	6 363	7 937	8 250	18 220	65 717	12 440	24 329	164 740
Autres										
Instruments financiers dérivés	1 816	2 586	1 139	706	318	968	2 298	3 591	–	13 422
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises									409	409
Immobilisations corporelles									1 155	1 155
Goodwill									1 414	1 414
Immobilisations incorporelles									1 434	1 434
Autres actifs ⁽¹⁾	1 193	351	147	149	134	344	64	12	872	3 266
	3 009	2 937	1 286	855	452	1 312	2 362	3 603	5 284	21 100
	37 718	12 538	12 096	11 086	13 100	25 783	84 931	29 722	104 651	331 625

(1) Les montants remboursables sur demande sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

Au 31 octobre 2020										Total
	1 mois ou moins	Plus de 1 mois à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance spécifique	
Passif et capitaux propres										
Dépôts ^{(1) (2)}										
Particuliers	1 845	2 728	3 462	1 647	2 084	6 909	6 958	2 962	38 904	67 499
Entreprises et administrations publiques	21 801	7 168	9 916	2 185	2 462	6 860	10 341	3 602	79 452	143 787
Institutions de dépôts	1 435	111	14	80	17	5	1	42	2 887	4 592
	25 081	10 007	13 392	3 912	4 563	13 774	17 300	6 606	121 243	215 878
Autres										
Acceptations	6 049	765	52	–	–	–	–	–	–	6 866
Engagements afférents à des titres vendus à découvert ⁽³⁾	618	620	952	69	92	1 516	2 361	4 321	5 819	16 368
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	14 084	3 335	8 803	136	–	1 487	–	–	6 014	33 859
Instruments financiers dérivés	1 738	2 070	877	603	266	875	3 116	3 378	–	12 923
Passifs relatifs à des créances cédées ⁽⁴⁾	–	2 138	311	1 850	397	3 430	11 059	3 670	–	22 855
Titrisation – cartes de crédit ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	36	28	–	–	64
Obligations locatives ⁽⁵⁾	8	14	21	22	21	85	224	233	–	628
Autres passifs – autres éléments ^{(1) (5)}	1 087	192	200	87	76	85	37	281	2 981	5 026
	23 584	9 134	11 216	2 767	852	7 514	16 825	11 883	14 814	98 589
Dettes subordonnée	–	–	–	–	–	–	–	775	–	775
Capitaux propres									16 383	16 383
	48 665	19 141	24 608	6 679	5 415	21 288	34 125	19 264	152 440	331 625
Engagements hors bilan										
Lettres de garantie et lettres de crédit documentaire	200	1 579	603	948	1 187	1 322	134	–	–	5 973
Créances sur cartes de crédit ⁽⁶⁾									7 999	7 999
Facilités de garantie de liquidité et de rehaussement de crédit ⁽⁷⁾	–	15	4 502	15	–	–	–	–	3 126	7 658
Engagements de crédit ⁽⁸⁾	2 846	4 143	4 504	6 429	5 688	5 651	10 690	1 165	29 213	70 329
Engagements en vertu de :										
Contrats de location ⁽⁹⁾	1	1	2	2	1	4	2	1	–	14
Autres contrats ⁽¹⁰⁾	15	28	41	41	39	145	114	–	278	701

(1) Les montants remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance spécifique.

(2) La présentation de la rubrique *Dépôts* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(3) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle résiduelle du titre sous-jacent.

(4) Ces montants comprennent principalement les passifs liés à la titrisation des prêts hypothécaires.

(5) La présentation de la rubrique *Autres passifs* est plus détaillée que celle du bilan consolidé.

(6) Ces montants sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(7) Advenant le cas de paiement pour une des facilités de garantie de liquidité, la Banque recevra en garantie des obligations gouvernementales jusqu'à un montant de 4,5 G\$.

(8) Ces montants incluent 39,4 G\$ révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Banque.

(9) Ces montants comprennent les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur et les contrats de location autres que pour des biens immobiliers de moins d'un an.

(10) Ces montants incluent 0,3 G\$ d'engagements contractuels liés à l'immeuble du siège social en construction.

Note 30 – Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place.

Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks qui offre des services de fintech, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

Les informations sectorielles sont préparées selon les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*. Les frais de soutien aux opérations sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens utilisés pour les activités du secteur.

Résultats par secteur d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre ⁽¹⁾

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		FSEU&I		Autres		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Revenu net d'intérêts ⁽²⁾	2 583	2 445	448	442	1 226	946	907	807	(381)	(385)	4 783	4 255
Revenus autres que d'intérêts ^{(2) (3)}	1 103	1 012	1 721	1 417	920	1 108	94	13	306	122	4 144	3 672
Revenu total	3 686	3 457	2 169	1 859	2 146	2 054	1 001	820	(75)	(263)	8 927	7 927
Frais autres que d'intérêts ⁽⁴⁾	1 958	1 892	1 277	1 125	880	812	315	319	423	397	4 853	4 545
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	1 728	1 565	892	734	1 266	1 242	686	501	(498)	(660)	4 074	3 382
Dotations aux pertes de crédit	6	517	1	7	10	239	(15)	80	—	3	2	846
Résultat avant charge (économie) d'impôts	1 722	1 048	891	727	1 256	1 003	701	421	(498)	(663)	4 072	2 536
Charge (économie) d'impôts ⁽²⁾	456	278	236	192	333	265	146	69	(276)	(351)	895	453
Résultat net	1 266	770	655	535	923	738	555	352	(222)	(312)	3 177	2 083
Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	34	—	8	—	42
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	1 266	770	655	535	923	738	555	318	(222)	(320)	3 177	2 041
Actif moyen	127 716	117 338	7 146	5 917	150 147	123 943	16 150	14 336	62 503	56 665	363 662	318 199

(1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, certains montants ont été reclassés par rapport à ceux présentés précédemment.

(2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, le *Revenu net d'intérêts* a été majoré de 181 M\$ (208 M\$ en 2020), les *Revenus autres que d'intérêts* ont été majorés de 8 M\$ (57 M\$ en 2020) et un montant équivalent est constaté à la *Charge (économie) d'impôts*. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique *Autres*.

(3) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les *Revenus autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluent un gain de 33 M\$ à la suite de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, les *Revenus autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluaient une perte de change de 24 M\$ à la suite de la cession, par l'entremise de sa filiale Credigy Ltd., de deux filiales situées au Brésil.

(4) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ relativement à des développements technologiques. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, les *Frais autres que d'intérêts* de la rubrique *Autres* incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$ relativement à des équipements informatiques et des développements technologiques, une charge relative à Maple de 13 M\$ et des indemnités de départ de 48 M\$.

Résultats par secteur géographique

Exercice terminé le 31 octobre

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Revenu net d'intérêts	3 592	3 239	623	642	568	374	4 783	4 255
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	3 992	3 574	106	5	46	93	4 144	3 672
Revenu total	7 584	6 813	729	647	614	467	8 927	7 927
Frais autres que d'intérêts ⁽²⁾	4 428	4 124	203	209	222	212	4 853	4 545
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	3 156	2 689	526	438	392	255	4 074	3 382
Dotations aux pertes de crédit	17	766	(41)	59	26	21	2	846
Résultat avant charge d'impôts	3 139	1 923	567	379	366	234	4 072	2 536
Charge d'impôts	687	343	133	68	75	42	895	453
Résultat net	2 452	1 580	434	311	291	192	3 177	2 083
Participations ne donnant pas le contrôle	–	18	–	24	–	–	–	42
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	2 452	1 562	434	287	291	192	3 177	2 041
Actif moyen	301 120	258 594	27 301	22 654	35 241	36 951	363 662	318 199

- (1) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les *Revenus autres que d'intérêts* enregistrés au Canada incluent un gain de 33 M\$ à la suite de la réévaluation de la participation détenue antérieurement dans Flinks et une perte de 30 M\$ liée à l'évaluation à la juste valeur de la participation de la Banque dans AfrAsia. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, les *Revenus autres que d'intérêts* enregistrés aux États-Unis incluaient une perte de change de 24 M\$ à la suite de la cession, par l'entremise de sa filiale Credigy Ltd., de deux filiales situées au Brésil.
- (2) Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les *Frais autres que d'intérêts* enregistrés au Canada incluent des pertes de valeur d'immobilisations incorporelles de 9 M\$ relativement à des développements technologiques. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2020, les *Frais autres que d'intérêts* enregistrés au Canada incluaient des pertes de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles de 71 M\$ relativement à des équipements informatiques et des développements technologiques, une charge relative à Maple de 13 M\$ et des indemnités de départ de 48 M\$.

Note 31 – Acquisitions

Acquisition de Technologie Flinks inc.

Le 8 septembre 2021, la Banque a conclu l'acquisition de Technologie Flinks inc. (Flinks), une fintech chef de file spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, dans laquelle la Banque détenait déjà une participation de 30,2 %. Flinks fournit des services au vaste écosystème fintech de l'Amérique du Nord et offre des solutions de données technologiques attrayantes. L'acquisition a été effectuée pour permettre à la Banque de se positionner dans un marché à forte croissance afin de poursuivre l'amélioration de l'expérience client et de bénéficier des innovations technologiques futures. Au moment de l'acquisition dont le prix s'élève à 73 M\$ en espèces contre des actions privilégiées avec droits de vote, la participation détenue par la Banque dans Flinks s'établit à 82,9 %, ce qui lui confère le contrôle de Flinks. Immédiatement après l'acquisition, la Banque a fait un placement additionnel en actions privilégiées avec droits de vote de 30 M\$ et ainsi, la participation totale détenue par la Banque dans Flinks s'établit à 85,9 %. La somme du prix d'acquisition de 73 M\$, de la juste valeur de la participation antérieurement détenue et de la valeur estimative de la participation ne donnant pas le contrôle établie à la date d'acquisition excède la juste valeur des actifs nets acquis de 101 M\$. Cet excédent est inscrit dans le bilan consolidé à titre de goodwill et représente principalement les bénéfices futurs attendus de Flinks grâce à son positionnement favorable dans ce marché en croissance. Ce goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales. La participation antérieurement détenue en tant qu'entreprise associée a été réévaluée à la juste valeur, ce qui a généré un gain non imposable sur réévaluation de 33 M\$, comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts – Autres* de l'état consolidé des résultats.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021, les frais connexes à l'acquisition inclus dans les *Frais autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats sont d'un montant négligeable. Pour la présentation des résultats par secteur d'exploitation, le gain sur réévaluation de la participation antérieurement détenue ainsi que les résultats de Flinks sont inclus dans la rubrique *Autres*. Les résultats de Flinks ont été consolidés dans les états financiers de la Banque à compter du 8 septembre 2021. Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2021, Flinks a contribué environ 1 M\$ au revenu total et une perte nette d'environ 3 M\$ au résultat net de la Banque. Si la Banque avait conclu l'acquisition le 1^{er} novembre 2020, elle aurait présenté un revenu total d'environ 8 936 M\$ et un résultat net d'environ 3 170 M\$ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

Note 31 – Acquisitions (suite)

Au 31 octobre 2021, le processus de répartition du prix d'acquisition n'a pas été finalisé, car certains ajustements de clôture sont toujours en cours. Les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge peuvent être ajustées de manière rétrospective pour tenir compte des informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date de l'acquisition durant la période d'évaluation dont l'achèvement est prévu au cours de l'exercice financier 2022. Le tableau ci-dessous résume les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition.

Goodwill	101
Immobilisations corporelles	1
Immobilisations incorporelles	24
Autres actifs	2
	128
Autres passifs	11
	11
Prix d'acquisition	73
Participation antérieurement détenue	41
Participation ne donnant pas le contrôle	3
	117

Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy Ltd.

Le 15 décembre 2020, la Banque a acquis en totalité la participation ne donnant pas le contrôle restante dans la filiale Credigy Ltd. à la suite de la décision des détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle d'exercer leurs options de vente pour un montant de 300 M\$ en vertu d'une entente conclue en 2013. Suivant cette transaction, Credigy Ltd. est devenue une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Note 32 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

Rachat d'actions ordinaires

Le 30 novembre 2021, le conseil d'administration de la Banque a approuvé une offre publique de rachat d'actions à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, débutant le 10 décembre 2021 et visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 9 décembre 2022. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités est assujettie à l'approbation du BSIF et de la Bourse de Toronto (TSX).

Renseignements supplémentaires

Données relatives aux exercices antérieurs	230
Renseignements à l'intention des actionnaires	232

Données relatives aux exercices antérieurs

Au 31 octobre ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Données relatives au bilan consolidé										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	33 879	29 142	13 698	12 756	8 802	8 183	7 567	8 086	3 596	3 249
Valeurs mobilières	106 304	102 131	82 226	69 783	65 343	64 541	56 040	52 953	53 744	54 898
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées	7 516	14 512	17 723	18 159	20 789	13 948	17 702	24 525	21 449	15 529
Prêts et acceptations	182 689	164 740	153 251	146 082	136 457	128 036	116 676	106 959	97 338	90 922
Autres actifs	25 407	21 100	14 560	15 691	14 436	17 498	18 105	12 906	12 092	13 305
Total de l'actif	355 795	331 625	281 458	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903
Dépôts	240 938	215 878	189 566	170 830	156 671	142 066	130 458	119 883	102 111	93 474
Autres passifs	95 233	98 589	75 983	76 539	75 589	77 026	72 755	73 163	74 729	73 948
Dette subordonnée	768	775	773	747	9	1 012	1 522	1 881	2 426	2 470
Capital-actions et autres instruments de capitaux propres										
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 650	2 950	2 450	2 450	2 050	1 650	1 023	1 223	677	762
Actions ordinaires	3 160	3 057	2 949	2 822	2 768	2 645	2 614	2 293	2 160	2 054
Surplus d'apport	47	47	51	57	58	73	67	52	58	58
Résultats non distribués	13 028	10 444	9 312	8 472	7 706	6 706	6 705	5 850	5 055	4 091
Autres éléments cumulés du résultat global	(32)	(118)	16	175	168	218	145	289	214	255
Participations ne donnant pas le contrôle	3	3	358	379	808	810	801	795	789	791
Total du passif et des capitaux propres	355 795	331 625	281 458	262 471	245 827	232 206	216 090	205 429	188 219	177 903
Actif moyen	363 662	318 199	286 162	265 940	248 351	235 913	222 929	206 680	193 509	181 344
Prêts dépréciés nets ⁽²⁾⁽³⁾ selon l'IFRS 9	283	465	450	404						
Prêts dépréciés nets ⁽³⁾ selon l'IAS 39					206	281	254	248	183	179
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
Revenu net d'intérêts	4 783	4 255	3 596	3 382	3 436	3 205	2 929	2 761	2 478	2 365
Revenus autres que d'intérêts	4 144	3 672	3 836	3 784	3 173	2 635	2 817	2 703	2 673	2 936
Revenu total	8 927	7 927	7 432	7 166	6 609	5 840	5 746	5 464	5 151	5 301
Frais autres que d'intérêts	4 853	4 545	4 301	4 063	3 857	3 875	3 665	3 423	3 206	3 207
Résultat avant dotations aux pertes de crédit et charge d'impôts	4 074	3 382	3 131	3 103	2 752	1 965	2 081	2 041	1 945	2 094
Dotations aux pertes de crédit	2	846	347	327	244	484	228	208	181	180
Charge d'impôts	895	453	462	544	484	225	234	295	252	317
Résultat net	3 177	2 083	2 322	2 232	2 024	1 256	1 619	1 538	1 512	1 597
Participations ne donnant pas le contrôle	–	42	66	87	84	75	70	69	63	61
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	3 177	2 041	2 256	2 145	1 940	1 181	1 549	1 469	1 449	1 536

(1) Certains montants des exercices 2013 et 2012 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Suite à l'adoption de l'IFRS 9, tous les prêts classés en phase 3 selon le modèle de détermination des pertes de crédit attendues représentent les prêts dépréciés. Selon l'IAS 39, les prêts étaient considérés comme dépréciés selon des critères différents. Les prêts dépréciés nets sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit sur les montants utilisés de la phase 3, et dans ce tableau, les prêts dépréciés nets présentés excluent les prêts DAC.

(3) Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

Au 31 octobre ⁽¹⁾	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Nombre d'actions ordinaires ⁽²⁾ (en milliers)	337 912	335 998	334 172	335 071	339 592	338 053	337 236	329 297	325 983	322 617
Nombre de détenteurs inscrits	20 375	20 674	20 894	21 325	21 542	21 966	22 152	22 394	22 737	23 180
Résultat de base par action ⁽²⁾	9,06 \$	5,73 \$	6,39 \$	6,01 \$	5,44 \$	3,31 \$	4,56 \$	4,36 \$	4,34 \$	4,63 \$
Résultat dilué par action ⁽²⁾	8,96 \$	5,70 \$	6,34 \$	5,94 \$	5,38 \$	3,29 \$	4,51 \$	4,32 \$	4,31 \$	4,58 \$
Dividende par action ⁽²⁾	2,84 \$	2,84 \$	2,66 \$	2,44 \$	2,28 \$	2,18 \$	2,04 \$	1,88 \$	1,70 \$	1,54 \$
Cours de l'action ⁽²⁾										
haut	104,32 \$	74,79 \$	68,02 \$	65,63 \$	62,74 \$	47,88 \$	55,06 \$	53,88 \$	45,24 \$	40,64 \$
bas	65,54 \$	38,73 \$	54,97 \$	58,69 \$	46,83 \$	35,83 \$	40,75 \$	41,60 \$	36,18 \$	31,64 \$
clôture	102,46 \$	63,94 \$	68,02 \$	59,76 \$	62,61 \$	47,88 \$	43,31 \$	52,68 \$	45,24 \$	38,59 \$
Valeur comptable ⁽²⁾	47,95 \$	39,97 \$	36,89 \$	34,40 \$	31,51 \$	28,52 \$	28,26 \$	25,76 \$	22,97 \$	20,02 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 15	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2444 \$	1,4625 \$
Série 16	—	—	—	—	—	—	—	1,2125 \$	1,2125 \$	1,2125 \$
Série 20	—	—	—	—	—	—	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$	1,5000 \$
Série 21	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0078 \$	1,3438 \$
Série 24	—	—	—	—	—	—	—	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$
Série 26	—	—	—	—	—	—	—	0,4125 \$	1,6500 \$	1,6500 \$
Série 28	—	—	—	—	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9500 \$	0,9728 \$	—
Série 30	1,0063 \$	1,0063 \$	1,0156 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	1,0250 \$	0,7849 \$	—	—
Série 32	0,9598 \$	0,9636 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	0,9750 \$	1,0760 \$	—	—	—
Série 34	0,7000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,4000 \$	1,1373 \$	—	—	—	—
Série 36	1,0125 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	1,3500 \$	0,5733 \$	—	—	—	—
Série 38	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	1,1125 \$	0,4724 \$	—	—	—	—	—
Série 40	1,1500 \$	1,1500 \$	1,1500 \$	0,9310 \$	—	—	—	—	—	—
Série 42	1,2375 \$	1,2375 \$	1,2375 \$	0,5323 \$	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires ⁽³⁾	20,7 %	14,9 %	18,0 %	18,4 %	18,1 %	11,7 %	16,9 %	17,9 %	20,1 %	24,1 %
Rendement de l'actif moyen ⁽³⁾	0,87 %	0,65 %	0,81 %	0,84 %	0,81 %	0,53 %	0,73 %	0,74 %	0,78 %	0,88 %
Ratios réglementaires selon Bâle III ⁽⁴⁾										
Ratio des fonds propres ⁽⁵⁾										
CET1 ⁽⁶⁾	12,4 %	11,8 %	11,7 %	11,7 %	11,2 %	10,1 %	9,9 %	9,2 %	8,7 %	7,3 %
catégorie 1 ⁽⁶⁾	15,0 %	14,9 %	15,0 %	15,5 %	14,9 % ⁽⁷⁾	13,5 %	12,5 % ⁽⁸⁾	12,3 % ⁽⁹⁾	11,4 %	10,1 %
total ⁽⁶⁾	15,9 %	16,0 %	16,1 %	16,8 %	15,1 % ⁽⁷⁾	15,3 %	14,0 % ⁽¹⁰⁾	15,1 % ⁽⁹⁾	15,0 %	14,1 %
Ratio de levier ⁽⁶⁾	4,4 %	4,4 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	3,7 %	4,0 %	—	—	—
Autres renseignements										
Nombre d'employés ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾	25 966	25 604	24 557	22 426	20 584	20 600	19 026	18 725	16 675	16 636
Succursales au Canada	384	403	422	428	429	450	452	452	453	451
Guichets automatiques au Canada	927	940	939	937	931	938	930	935	937	923

(1) Certains montants des exercices 2013 et 2012 ont été ajustés pour refléter des modifications de normes comptables en 2014.

(2) Les données des exercices 2014 et précédents ont été ajustées pour tenir compte du dividende en actions payé en 2014.

(3) Pour de plus amples renseignements concernant la composition des mesures financières supplémentaires, se reporter à la section « Glossaire » du Rapport de gestion aux pages 123 à 126.

(4) Les ratios aux 31 octobre 2021 et 2020 sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans la ligne directrice « Normes de fonds propres » du BSIF, et en tenant compte des mesures transitoires accordées par le BSIF. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Pandémie de COVID-19 – Mesures d'assouplissement des autorités réglementaires » du Rapport de gestion à la page 17.

(5) Les ratios aux 31 octobre 2013 et 2012 ne sont pas ajustés pour refléter les modifications de normes comptables.

(6) Depuis le 31 octobre 2013, les ratios sont calculés selon la méthode « tout compris » et les ratios au 31 octobre 2012 sont présentés pro forma.

(7) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 28 effectué le 15 novembre 2017.

(8) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015.

(9) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 16 effectué le 15 novembre 2014.

(10) Compte tenu du rachat d'actions privilégiées série 20 effectué le 15 novembre 2015 et compte tenu du remboursement des billets d'une valeur de 500 M\$ effectué le 2 novembre 2015.

(11) En équivalent temps complet.

(12) Incluant les employés des filiales Credigy Ltd. et Advanced Bank of Asia Limited pour les exercices 2014 à 2021.

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2021, la Banque compte 337 912 283 actions ordinaires et 66 000 000 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque et les actions privilégiées de premier rang série 30, série 32, série 38, série 40 et série 42 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Émission ou catégorie	Symbole au téléscripteur
Actions ordinaires	NA
Actions privilégiées de premier rang	
Série 30	NA.PR.S
Série 32	NA.PR.W
Série 38	NA.PR.C
Série 40	NA.PR.E
Série 42	NA.PR.G

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2021 à la clôture des registres, 20 375 détenteurs d'actions ordinaires sont inscrits directement au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2022

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires	
27 décembre 2021	1 ^{er} février 2022
28 mars 2022	1 ^{er} mai 2022
27 juin 2022	1 ^{er} août 2022
26 septembre 2022	1 ^{er} novembre 2022
Actions privilégiées, séries 30, 32, 38, 40 et 42	
6 janvier 2022	15 février 2022
5 avril 2022	15 mai 2022
6 juillet 2022	15 août 2022
6 octobre 2022	15 novembre 2022

Dividendes déclarés sur les actions ordinaires au cours de l'exercice 2021

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)
28 décembre 2020	1 ^{er} février 2021	0,71
29 mars 2021	1 ^{er} mai 2021	0,71
28 juin 2021	1 ^{er} août 2021	0,71
27 septembre 2021	1 ^{er} novembre 2021	0,71

Dividendes déclarés sur les actions privilégiées au cours de l'exercice 2021

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action (\$)						
		Série 30	Série 32	Série 34	Série 36	Série 38	Série 40	Série 42
6 jan. 2021	15 fév. 2021	0,2516	0,2399	0,3500	0,3375	0,2781	0,2875	0,3094
5 avr. 2021	15 mai 2021	0,2515	0,2400	0,3500	0,3375	0,2782	0,2875	0,3094
6 juil. 2021	15 août 2021	0,2516	0,2399	–	0,3375	0,2781	0,2875	0,3093
6 oct. 2021	15 nov. 2021	0,2516	0,2400	–	–	0,2781	0,2875	0,3094

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Dépôt direct

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Siège social

Banque Nationale du Canada
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 514 394-5000
Internet : bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le 22 avril 2022.

Déclaration annuelle de responsabilité sociale d'entreprise

L'information sera disponible en mars 2022 sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificats d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires
100, Avenue University, 8^e étage
Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Canada

Téléphone : 1 888 838-1407
Télécopieur : 1 888 453-0330
Adresse électronique : service@computershare.com
Internet : computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marché sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec) H3B 4L2 Canada

Téléphone : 1 866 517-5455
Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca
Internet : bnc.ca/relationsinvestisseurs

Mise en garde à propos des déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des déclarations prospectives écrites et verbales, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux législations canadienne et américaine en valeurs mobilières et à la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements supplémentaires relatifs à ces déclarations sont disponibles à la page 15 du présent Rapport annuel.

Marques de commerce

Les marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées dans ce rapport sont notamment : Banque Nationale du Canada, Banque Nationale, BNC, Financière Banque Nationale, Financière Banque Nationale Gestion de Patrimoine, Gestion Privée 1859, Banque Nationale Courtage Direct, Banque Nationale Investissements, Banque Nationale Réseau Indépendant, Trust Banque Nationale, Fiducie d'actifs BNC, Assurance-vie Banque Nationale, Société de fiducie Natcan, L'Immobilière Banque Nationale, Natbank, ainsi que leurs logos respectifs. Certaines marques de commerce appartenant à des tiers sont également mentionnées dans ce rapport.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

*Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière Street West, 7th Floor
Montreal, Quebec H3B 4L2 Canada*

*Telephone: 1-866-517-5455
E-mail: investorrelations@bnc.ca*

Dépôt légal

ISBN 978-2-921835-70-1

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2021

Impression

L'Empreinte

Banque Nationale du Canada est fière de participer à un programme carbone neutre en ayant acheté des crédits pour compenser les émissions de gaz à effet de serre produites en fabriquant ce papier et de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC® (Forest Stewardship Council®).



